هكذا من الأصل

Supplément « Initiatives »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14667 – 6 F

MERCREDI 25 MARS 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'enquête sur l'attentat de Lockerbie

La Libye a cédé aux pressions occidentales

Apparences

LE colonel Kadhafi a cédé. Après des refus répétés, il a finalement accepté – sous la forte pression exercée au Conseil de sécurité de l'ONU par Washington, Londres et Paris – de livrer les deux agents libyens inculpés aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne pour l'attentat contre le Boeing de la PanAm, dans lequel 270 personnes avaient trouvé la mort en décembre 1988.

Ainsi l'examen d'un projet de résolution prévoyant un embargo aérien et militaire contre la Libye est-il suspendu, et de nouveaux risques de tension au Proche-Orient sont-ils écartés.

Une fois de plus, les ressources de la diplomatie arabe se sont avérées aussi singulières que déroutantes. Comme souvent, l'exercice a consisté à ménager les apparences, mais il n'en a pas moins été efficace.

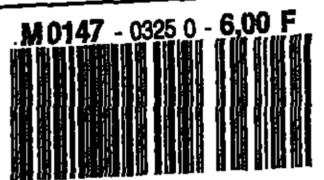
DIMANCHE 22 mars, la Ligue arabe, réunie en session ministérielle extraordinaire, a donné l'impression d'épouser en partie la cause du régime de Tripoli en priant instamment le Conseil de sécurité d'« éviter » des sanctions à la Libye. Après s'être, pour la plupart, rangés aux côtés des Occidentaux dans le conflit du Golfe, les pays arabes paraissaient soudain faire bloc contre ce qu'ils pouvaient considérer comme un excès de pouvoir de la part des Etats-Unis et de ses alliés.

En réalité, il ne s'agissait que de sauver la face d'un colonel Kadhafi très inquiet : les diplomates de la Ligue, et notamment ceux de l'Union du Maghreb arabe – dont est membre la Libye – ont discrètement amené le colonel à choisir une porte de sortie honorable. C'est-à-dire remettre à la Ligue, sous l'égide de l'ONU, les deux suspects réclamés par les justices américaine et britannique, qui leur seront vraisemblablement présentés.

La tâche des « pays frères » de la Libye était relativement aisée, car Tripoli n'avait de cesse depuis des mois de s'épargner une crise majeure avec les Etats-Unis.

DURANT la guerre du Golfe, le colonel Kadhafi s'est montré assez mesuré à l'égard des initiatives occidentales. A la fin de 1991, redoutant encore que les Américains, pour le mettre définitivement au pas, ne préparent une nouvelle opération militaire contre son pays, comparable au bombardement de Tripoli décidé par le président Reagan en 1986, il avait fait le siège de ses « amis » égyptiens pour que ceux-ci, proches alliés des Etats-Unis, interviennent auprès du gouvernement de Washington en vue de convaincre ce dernier de ses bonnes intentions. En décembre, il s'était dit prêt à rompre, une fois pour toutes, la moindre relation avec des organisations terroristes. Et il avait même fait savoir qu'il souhaitait un rapprochement avec les Américains.

L'affaire des attentats contre les avions de la PanAm et d'UTA est loin d'être réglée, mais la solution qui vient d'être trouvée désamorce une nouvelle crise au Proche-Orient. Un résultat d'autant plus satisfaisant pour le moment que la décision de sanctions contre la Libye risquait de diviser le Conseil de sécurité et, partant, de menacer l'autorité retrouvée de l'ONU.



M 0147 - 0325 0 - 6,00 F

Les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont suspendu, lundi 23 mars, leur action en faveur de l'obtention de sanctions contre la Libye, à la suite de la décision de Tripoli de livrer à la Ligue arabe deux de ses ressortissants accusés par les justices américaine et britannique d'être à l'origine de l'attentat contre le Boeing de la PanAm au-dessus de Lockerbie (Ecosse), en décembre 1988, qui avait fait 270 morts.

La décision de Tripoli fait suite à une réunion, dimanche au Caire, de la Ligue arabe, dont le secrétaire général, M. Esmat Abdel Meguid, devait se rendre, dès mardi, en Libye. Tel qu'il a été décrit par le porte-parole de M. Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU, le scénario de l'opération devrait aboutir à ce que les deux Libyens, après avoir été remis à la Ligue arabe, soient livrés, *via* les Nations unies, à la justice britannique ou américaine. Les Etats-Unis se montrent toutefois prudents quant aux intentions de la Libye, qu'ils ne trouvent *« pas claires »*.

Lire page 3 les articles d'AFSANÉ BASSIR POUR et d'ERICH INCIYAN

Alors que les conseils régionaux tentent de construire leurs majorités

M. Mitterrand est à la recherche d'une nouvelle coalition gouvernementale

SI JE COMPRENDS BIEN, JE PEUX COMPTER SUR VOS VOIX !

BIEN SÛR !

... QUE NON !

PLANTU

Au lendemain des élections régionales, les dirigeants socialistes s'interrogent sur l'éventualité d'un changement de gouvernement ou, au moins, sur celle d'un profond remaniement de l'équipe de Mme Cresson. M. Laurent Fabius, premier secrétaire du PS, a mis en cause, devant le bureau exécutif de son parti, la « pratique de l'exécutif », tandis que M. Jack Lang, porte-parole du gouvernement, a affirmé qu'il fallait « rebondir ». Pour sa part, M. Mitterrand, qui avait reçu dimanche soir Mme Cresson, s'interroge sur les moyens de rebâtir une « coalition gouvernementale ».

par Alain Rollat

M. François Mitterrand, c'est bien connu, aime rester maître de son temps. Surtout quand le temps presse. Il s'est donc donné une semaine de réflexion avant de tirer les leçons politiques des élections régionales.

Le président de la République veut laisser passer le second tour des cantonales et surtout voir comment les états-majors vont se déterminer dans une situation où l'éclatement des forces va les obliger à négocier des alliances au moment où il s'agira, vendredi, ou un peu plus tard, en cas d'absence de quorum, d'élire les présidents des nouveaux conseils régionaux. Il l'a dit au premier ministre et aux autres membres du gouvernement qu'il a informellement reçus à l'Elysée au cours de la soirée du dimanche 22 mars. Voilà pourquoi Mme Edith Cresson elle-même, puis, lundi soir, sur TF 1, M. Jack Lang, ont réaffirmé, avec son accord, que la question d'un changement de gouvernement *« n'est pas à l'ordre du jour »*. Pour le moment.

Elle le sera peut-être dès la semaine prochaine, bien que le chef de l'Etat mette beaucoup de soin, comme d'habitude en pareille circonstance, à entretenir le flou sur ses intentions afin de se ménager plusieurs issues au terme de sa réflexion. Car il est clair, indique-t-on à l'Elysée, que le chef de l'Etat, garant de la cohésion nationale, ne saurait se comporter comme si rien ne s'était révélé à travers les urnes.

Lire la suite page 10

« Sali Berisha, c'est l'étoile du monde ! »

L'artisan de la révolution albanaise ne manque pas de points communs avec Lech Walesa...

TIRANA

de notre envoyé spécial

« Nous présenterons des candidats partout, sauf dans la circonscription du président, car c'est lui qui va conduire les réformes. » 20 décembre 1990 : Sali Berisha, qui vient de fonder le premier parti d'opposition en Albanie depuis cinquante ans, ménage le président Ramiz Alia. Il croit, ou feint de croire, que ce dernier va opérer la transition démocratique de l'Albanie.

22 mars 1992 : le Parti démocratique triomphe aux élections générales et Sali Berisha semble assuré de devenir rapidement le futur président de la République.

« Avez-vous téléphoné à M. Ramiz Alia ? lui demande-t-on dès l'annonce des premiers résultats.

– Pour quoi faire ? »

A quarante-sept ans, l'homme qui a servi de catalyseur à la révolution albanaise est maintenant devenu l'idole de tout un peuple. *« Sali Berisha, c'est l'étoile du monde »*, clame ainsi un gamin rencontré dans la rue.

Et voilà même que les paroles d'une chanson populaire sont détournées en l'honneur du futur président. Il est vrai qu'il ne manque ni de charisme ni de prestance, cet élégant cardiologue de quarante-sept ans, avec son verbe haut et ses embrassades faciles, quitte à manquer à la plus élémentaire prudence, comme l'an dernier au moment des premières élections libres, lorsqu'il avait vendu trop tôt la peau du communisme.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Lire la suite page 4

Menaces sur la retraite à soixante ans

Pour adapter l'assurance-vieillesse, il faudra réduire la portée de cette réforme symbolique

par Jean-Michel Normand

Malgré les déclarations officielles assurant qu'il n'est pas question de revenir sur le droit à la retraite à soixante ans, il faut bien se rendre à l'évidence. Le maintien dans sa forme actuelle de cette *« grande conquête sociale »* de la gauche est incompatible avec les projets de réforme de l'assurance-vieillesse envisagés par le gouvernement.

Mme Edith Cresson, premier ministre, comme M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales, se trouvent devant une douloureuse alternative. Egratigner le principe de la retraite à soixante ans, établi il y a tout juste dix ans par l'ordonnance du 25 mars 1982 et entré en vigueur le 1er avril 1983, c'est remettre en cause un symbole – et non des moindres – de la politique sociale du premier septennat de M. François Mitterrand. Y renoncer, c'est se priver d'une mesure qui consoliderait l'avenir du système de retraite, déjà déficitaire de 20 milliards de francs en 1991 comme en 1992, et garantirait la solidarité entre générations.

Pour commencer à ralentir la progression des dépenses à l'horizon 2005-2010, lorsque les premiers représentants du baby-boom quitteront la vie active, le Livre blanc réalisé sous l'égide de M. Michel Rocard comme les recommandations récemment formulées à la demande du gouvernement par M. Bernard Brunhes, ancien conseiller social de M. Pierre Mauroy à Matignon, avancent la même idée. Il faut faire passer progressivement de 37,5 ans actuellement à 40 ou 42 ans la durée de cotisation qui permet de percevoir une pension à taux plein. Chaque année, on augmenterait d'un trimestre la condition d'activité exigée pour bénéficier d'un départ *« normal »* à soixante ans.

Lire la suite page 28

Incident dans une centrale nucléaire russe

En Russie, à 80 kilomètres de Saint-Pétersbourg, un incident s'est produit, mardi 24 mars, sur un réacteur nucléaire du même type que celui de Tchernobyl. La rupture d'une gaine de combustible a entraîné le rejet d'une quantité importante de gaz radioactifs.

Lire page 34 l'article de JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

Mort de l'économiste Friedrich von Hayek

L'économiste austro-britannique Friedrich von Hayek, prix Nobel en 1974, est décédé lundi 23 mars à Fribourg. Agé de quatre-vingt-douze ans, il avait influencé par ses théories libérales les politiques de Mme Thatcher et de M. Reagan.

Lire page 34 l'article de PAUL FABRA

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 34

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,80 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Droits de l'homme

Urgence de l'ingérence

par Roland Nungesser

L'ACTUALITÉ mondiale nous fournit sporadiquement mais hélas souvent, matière à nous indigner devant les exactions commises par quelques dictateurs à l'encontre de leur population. A chaque occasion, l'opinion publique s'étonne de l'indifférence prolongée des nations et surtout de la passivité des organismes internationaux qui ont la vocation de préserver la paix et la liberté. Ainsi, il y a quelques mois, la conscience internationale a été interpellée par le drame de la minorité kurde, errant pendant des semaines de montagnes en vallées, dans l'espoir de pouvoir échapper à l'enfer irakien en franchissant les frontières turque ou iranienne.

A chaque fois, la communauté internationale improvise des initiatives sur le plan de l'aide humanitaire, mais l'opinion constate néanmoins, avec regret, les hésitations, l'inorganisation et le caractère tardif de ces manifestations de solidarité.

En réponse, les autorités nationales et les organismes internationaux font systématiquement valoir que la Charte des Nations unies interdit, dans son article 2, *« toute intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat »*. Mais peut-on ainsi expliquer, par exemple, que des centaines de milliers de soldats aient été mobilisés à travers le monde pour libérer le Koweït et que, quelques semaines plus tard, on se soit refusé à intervenir pour sauver le peuple kurde livré à un massacre organisé. Peut-on se résigner à ce qu'une seule phrase, insérée dans un document diplomatique vieux de plus de quarante-cinq ans, puisse servir de protection à un dictateur sanguinaire et de couverture à ses exactions ?

Sans doute les rédacteurs de la Charte des Nations unies étaient-ils, au lendemain même de la guerre mondiale, soucieux de garantir l'indépendance et l'intégrité des nations, que Hitler et ses complices avaient malmenées sans scrupules. Il n'en reste pas moins que l'inspiration profonde de la Charte des Nations unies était de caractère humaniste. Elle proclame, en effet, dans son préambule, *« la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine »*.

Massacres en série

Or il faut bien constater que, au cours des décennies qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Charte, l'alinéa 7 de l'article 2, qui interdit aux Nations unies d'intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat, s'est toujours imposé au mépris même de la garantie des droits de l'homme dans une nation.

C'est ainsi que la communauté internationale a assisté passivement au massacre de centaines de milliers d'Ougandais et d'Ethiopiens, de quelques millions de Cambodgiens, ainsi qu'aux sévices commis par un certain nombre de régimes totalitaires en Amérique latine, en Afrique, en Asie, voire en Europe, à l'encontre de minorités ethniques, religieuses ou politiques.

Il a fallu attendre les évènements récents du Golfe pour qu'enfin la conscience universelle se pose la question de savoir si la protection des hommes et des femmes ne doit pas s'imposer plus que l'intangibilité des conventions internationales. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 688, proposée par la France, a porté enfin atteinte au sacro-saint principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat. Mais il ne s'est agi en l'occurrence que d'une mesure ponctuelle, ne modifiant pas pour autant la jurisprudence internationale en la matière.

Il n'est donc pas certain que, dans d'autres circonstances, soit prise une telle initiative, ni qu'elle soit assurée d'aboutir.

N'a-t-elle pas été dictée, dans le cas d'espèce, par le caractère paradoxal, incompréhensible pour l'opinion, du contraste entre la grande coalition organisée pour le respect de l'indépendance koweïtienne et l'inaction prolongée face au génocide des Kurdes ? N'a-t-on pas craint que l'opinion publique, qui avait accordé son consensus à l'action menée contre l'Irak, ne soit tentée de considérer, *a posteriori*, que celle-ci n'était motivée que par le souci des ressources pétrolières du Koweït, alors que l'indifférence à l'égard des Kurdes se serait expliquée par la relative pauvreté de leur province ?

Une nouvelle interprétation de la Charte

Sans doute l'aide humanitaire est-elle appréciée par l'opinion, mais elle n'est qu'un remède provisoire. Soigner, nourrir, héberger, réconforter des populations en exode ne leur donne aucune garantie pour l'avenir. La communauté internationale n'a-t-elle pas le devoir d'intervenir pour imposer le respect des droits fondamentaux des minorités sur leur terre natale ? Si tel était le cas, l'ONU, qui s'est affirmée enfin, au bout de quarante-cinq ans, dans l'affaire du Golfe, se verrait confortée dans son rôle de garant des valeurs humanistes. Elle n'apparaîtrait plus – comme son impuissance avait trop souvent incité à le faire – comme un *« machin »*.

Il est donc temps d'avoir le courage de dire que le texte de la Charte des Nations unies doit connaître une nouvelle interprétation parce que le droit international doit répondre aux exigences de la conscience universelle.

Il ne s'agit point de remettre en cause la souveraineté des Etats, d'établir une sorte de supranationalité. Mais il convient de revenir aux principes de base de la Charte, garantissant en priorité les droits fondamentaux de l'homme. Il s'agit, à nos yeux, de l'application, au plan mondial, du principe fondamental du gaullisme : *« Il n'y a qu'une querelle qui vaille, celle de l'Homme. »*

Si la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats ne doit pas être remise en question dans son principe, il n'en faut pas moins proclamer qu'elle ne pourra s'appliquer dans le cas où des *« crimes contre l'humanité »* seraient commis à l'intérieur de l'un d'eux. Cette exception ne peut prêter à des interprétations extensives dans la mesure où des définitions précises ont été données du « crime contre l'humanité ».

Il serait donc facile à une commission de diplomates et de juristes de définir les conditions dans lesquelles la communauté internationale serait habilitée à intervenir pour faire cesser de tels crimes au sein des nations.

La Déclaration universelle des droits de l'homme a du reste précisé les droits et libertés fondamentaux, auxquels la Charte se réfère, parmi lesquels *« le droit à la vie, à la liberté, et l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants »*.

Ce serait se conformer à l'inspiration humaniste de la Charte et de la Déclaration universelle que de prévoir les moyens de faire respecter à l'intérieur d'un Etat, comme entre les Etats, ces droits et ces libertés. Ce serait l'honneur de la France de mener à sa conclusion logique la démarche entreprise par l'ONU.

Il serait souhaitable que les formations politiques se dégagent enfin des vains débats de politique politicienne dans lesquels elles se complaisent, pour s'élever au niveau des grands desseins qui doivent permettre d'améliorer le sort de l'ensemble des êtres humains. C'est l'appel que j'avais lancé le 3 avril dernier à la commission des affaires étrangères, auquel le ministre d'Etat a fait écho en envisageant aussitôt la création d'une commission d'experts chargée de définir les conditions dans lesquelles pourraient être interprétées les dispositions de la Charte afin de donner aux Nations unies la possibilité d'intervenir pour faire cesser à l'intérieur d'un Etat des crimes commis contre son peuple.

Il y a un peu plus de deux siècles, la France s'est faite le porte-parole des droits de l'homme. Si elle prenait l'initiative aujourd'hui d'élaborer le texte d'une convention internationale protégeant toutes les communautés à l'intérieur de chaque Etat, elle compléterait l'œuvre de nos anciens, en lançant une « Déclaration des droits des peuples », dont les événements ne cessent de souligner l'urgente nécessité.

► Roland Nungesser, ancien ministre, est président de Carrefour du gaullisme.

Europe

Faut-il maudire Bruxelles ?

par Alfred Grosser

RÉTICENCES et critiques se multiplient dans la plupart des pays membres de la Communauté européenne. Parfois exagérées, souvent réelles, les difficultés s'accumulent. En sens inverse, un premier constat : personne ne songe à s'en évader, sauf peut-être une majorité de Danois à l'approche de leur référendum de juin, et tout le monde se presse aux portes, sauf peut-être la Norvège, très dépendante de sa pêche, victime potentielle de la réglementation communautaire.

Les candidats ont-ils bien conscience de ce qui leur est demandé ? A l'Ouest, la Suisse ou la Suède semblent espérer bénéficier des avantages sans trop être soumises aux inconvénients. Il leur faudrait pourtant accepter une révolution, la Suisse surtout : elle serait pleinement contrainte à ce qu'elle a toujours fui, à savoir la coresponsabilité, la solidarité. C'est-à-dire contrainte à ce qui commence à être pleinement compris, donc à faire vraiment problème en Allemagne et va l'être en France. Oui, Portugais, Grecs, Irlandais font partie de l'espace commun, au même titre que les Allemands démunis de l'ex-RDA, au même titre que les habitants des régions françaises en voie de désertification industrielle. Aux dirigeants de rappeler tout ce que l'unification européenne a déjà rapporté et va encore rapporter à tous, à commencer par les plus riches.

A l'Est, Polonais, Hongrois, Tchèques ne sous-estiment pas seulement les terribles inconvénients industriels et commerciaux qu'entraînerait pour eux une entrée prématurée. On se rend mal compte, au-dehors, de l'étendue des contraintes déjà établies au-dedans, de la multiplicité des règles déjà acceptées, du nombre des mécanismes transnationaux substitués aux pouvoirs institutionnels de chaque pays.

Constitution et Communauté

Il est vrai que rares sont ceux qui, chez nous, ont pris conscience de cette réalité. A preuve la façon dont s'engage le débat constitutionnel. Quant les constituants pensaient à des délégations, des transferts, des abandons de souveraineté, ils pensaient à la paix mondiale à garantir par l'ONU ou, dans le cas allemand, à des institutions européennes garantissant et organisant une coopération. Qui donc avait prévu ce qui est en train de correspondre à une fusion progressive non seulement des économies, mais des sociétés ?

Lorsque, en 1987, le tribunal constitutionnel de Karlsruhe donne raison à une citoyenne qui avait violé la loi fiscale nationale parce que gouvernement et Parlement avaient omis d'adapter cette loi à une directive européenne, lorsque notre Conseil d'Etat invalide une disposition sur le prix des tabacs étrangers parce qu'une directive ultérieure de Bruxelles décide en sens différent, on devrait s'apercevoir que le meilleur, le seul moyen de rétablir le pouvoir parlementaire, c'est de renforcer l'Assemblée de Strasbourg !

Il est vrai qu'une difficulté particulière brouille la vision du système communautaire en formation. D'une part, le principe de subsidiarité est invoqué et proclamé. Au niveau communautaire, l'indispensable seulement. Au niveau national, au niveau régional, tout le reste, notamment l'éducation, la formation, la culture. D'autre part, les nécessités de l'établissement du champ économique unifié, donc de la destruction d'obstacles qui peuvent aussi être sociaux, donnent naissance à une multitude de réglementations tatillonnes, souvent mal expliquées et contraires à bien des traditions, blessantes pour bien des sensibilités parfaitement légitimes. Pour les hommes politiques, il est plus facile de maudire Bruxelles que d'expliquer le pourquoi.

Un modèle de la construction mondiale

Que représente, en fin de compte, une telle Communauté dans le monde d'aujourd'hui ? Une survivance d'une autre époque ou le modèle pour le reste du monde ? Quand on regarde les éclatements et les déchaînements nationalistes et nationalitaires à l'Est, quand on voit les tentations néonationalistes s'étaler dans les éditoriaux d'un journal aussi sérieux que la *Frankfurter Allgemeine*, on se dit que la Communauté n'est peut-être qu'une survivance d'une période de raison et de créativité. Mais quand on tourne le regard vers New-York aujourd'hui, vers Rio en juin, où les gouvernements puis les organisations non gouvernementales tentent d'établir des solidarités et des contraintes mondiales pour la protection des ressources et de l'environnement, on se dit que la réalité des interdépendances vitales est à la fois si immédiatement menaçante et potentiellement si féconde que l'Europe communautaire constitue bel et bien le modèle réduit de la construction mondiale dont il faut rêver pour ne pas céder au découragement.

Macédoine

Le peuple fantôme

par Jordan Plevnes

EN hommage à Pablo Picasso qui, apprenant dans sa salle de bains, en se rasant, la mort de Guillaume Apollinaire, prit ce jour la décision de faire son dernier autoportrait, je commence le mien aujourd'hui puisque l'on vient de m'apprendre dans un article deux choses cruciales : ma propre mort et la non-existence de mon peuple, la Macédoine, poudrière des Balkans.

Est-ce que ce sont les journalistes qui assassinent les peuples et leurs esprits ou bien la diplomatie internationale ? Pour me protéger de la pollution de la réalité politique, je veux me défendre avec un autoportrait-mosaïque (en Macédoine, on trouve parmi les plus belles mosaïques d'Europe).

Le visage de l'homme invisible que je suis devenu se tourne vers plus de trente siècles dans les mêmes champs et forêts, les mêmes amphithéâtres, basiliques, lacs et icônes. Mes yeux voient Alexandre le Grand, les tragédiens antiques, l'apôtre Paul, les empereurs romains, les tribus slaves, les peintres byzantins, les envahisseurs de l'Empire ottoman.

Mes mains sentent 4 633 objets archéologiques dans les différents musées du monde et mes oreilles entendent les 3 000 étudiants de la première université slave de Saint-Clément d'Ohrid en plein Moyen Age. Ma mémoire s'accélère jusqu'au début du vingtième siècle, où le correspondant des guerres balkaniques Léon Trotski écrit : *« Le corps de Macédoine a été déchiré en trois morceaux. »*

Mon peuple fléchit sous le triple esclavage serbe, bulgare et grec. Ses 28 000 enfants dispersés, comme l'écrivait Camus dans *Combat* en 1948, pendant la guerre civile en Grèce, et leurs parents qui les cherchent entre l'Oural et l'Atlantique. Vaincu, il voit passer des peuples en armes dessinant la continuité d'une civilisation dans un espace œcuménique nommé Macédoine. Cet homme invisible pouvait-il devenir autre chose que tragédien ? Il découvre dans un article de journal de janvier 1992 une farce du gouvernement grec consistant à rebaptiser son propre pays « la petite République de l'ex-Yougoslavie » qui a voté son indépendance en septembre dernier. Pour survivre, de tragédien il devient fantaisiste : il modifie la technique de son autoportrait, l'eau du fleuve Vardar mélange ses couleurs et fertilise les terres qu'il traverse. L'aquarelle remplace la mosaïque.

► Jordan Plevnes est un écrivain macédonien vivant à Paris.

COURRIER

Démocratie et violence

Je suis spécialisé surtout dans l'histoire des démocraties populaires et du monde communiste, mais, à ce titre, j'ai été et je suis encore amené à donner des cours de démocratie à mes anciens compatriotes d'Europe centrale et orientale. Or, une de mes leçons porte sur la manière de défendre la démocratie – question qui devient d'actualité en France aussi.

Je crois que nul ne saurait m'accuser de sympathies pour le Front national, et son idéologie ouverte et secrète. Je crois que les activités du Front, ses manifestations audiovisuelles et écrites doivent être combattues par tous les moyens légaux, et conformes à l'ordre constitutionnel. Mais certainement pas par la violence, à moins qu'il ne s'agisse d'autodéfense légitime contre toute violence et provocation – autodéfense dont la carence a causé la perte de la République de Weimar. C'est pourquoi je ne puis approuver des saccages de permanences locales du Front national et des manifestations de violence non provoquées et je ne puis y voir, comme votre collaborateur (cf. l'article d'Alain Rollat, *le Monde* daté 8-9 mars), des *« réactions* [qui] *traduisent un sursaut de vitalité démocratique »* et un symptôme de *« santé »* du corps social dans lequel la *« lessive lepéniste »* aurait *« réactivité les vieux enzymes républicains »*.

J'estime que la législation française donne suffisamment de moyens pour défendre la démocratie contre ses ennemis et que les actes de violence non provoqués qui se multiplient contre le Front ne peuvent servir qu'à discréditer la démocratie et à banaliser la violence. L'histoire prouve que sur le terrain de la démagogie et de la violence, les forces totalitaires ont toujours une supériorité sur ceux qui croient devoir s'en servir pour les droits de l'homme. De même, vouloir agir *« à l'algérienne »*, en songeant à interdire le Front national, sans que celui-ci puisse être accusé d'activités illégales flagrantes, serait faire preuve d'une bien mauvaise compréhension de ce qui est essentiel pour toute démocratie : le respect de la loi.

FRANÇOIS FEJTÖ

Le Liban aux J.O.

Après les Jeux olympiques d'Albertville, certains ont évoqué la possibilité d'évincer quelques petits pays des compétitions olympiques.

Président de la Fédération libanaise de ski, je suis fier d'avoir envoyé une équipe de skieurs participer à tous les Jeux olympiques malgré les seize années de crise et de guerre qu'a traversées le Liban.

Depuis 1947, le Liban est présent à tous les Jeux olympiques et il a fallu beaucoup de sacrifices pour persévérer. Nous avons toujours été heureux de partager la joie internationale et de vivre ce climat de fraternité olympique.

A Grenoble nous étions logés dans le même bâtiment que l'équipe de France et nous sentions alors que les médailles de Killy nous étaient aussi décernées. Maintenant que les idées changent, maintenant que l'on s'écarte des idées du baron de Coubertin, Albertville sera peut-être le dernier souvenir olympique de nombreux pays...

J'ignore encore ce que nous réserveront les récentes décisions du Comité olympique international, j'espère qu'il ne va pas développer le professionnalisme sous couvert d'amateurisme. Personne n'a le monopole des Jeux olympiques et aucune décision de cette portée ne peut être prise sans le consentement unanime de tous les pays membres.

ÉMILE RIACHI
Président de la Fédération libanaise de ski

Le privilège des fonctionnaires

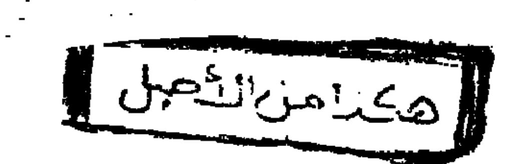
Je suis frappé de la place chaque jour plus importante prise dans les assemblées élues, aussi bien que dans la composition des gouvernements successifs, par des personnalités issues de la fonction publique. Sans méconnaître la valeur de ces personnalités, il n'est pas douteux que les avantages dont elles disposent de par leurs fonctions, le sentiment de sécurité qu'elles tirent de la certitude de retrouver leur poste après un échec, aussi bien qu'à la fin d'une législature, leur donnent un privilège exorbitant vis-à-vis des autres citoyens. De plus il est certain que le contrôle que prend ainsi la haute administration du pays sur les assemblées élues, et même sur le gouvernement, présente de graves inconvénients.

Il paraîtrait cependant absolument indispensable à un bon exercice de la démocratie que les représentants des professions libérales, les travailleurs indépendants, les salariés ne soient pas désavantagés par rapport aux agents de la fonction publique et assimilés. Le Parlement, le gouvernement ne doivent pas devenir le monopole de la fonction publique. L'image de la démocratie s'en ressent et un réel malaise est perceptible dans toutes les couches de la société.

Un tel malaise ne trouvera pas son remède dans une réforme constitutionnelle ou dans une transformation des modes de scrutin. Il remet en question d'abord le déroulement même des campagnes électorales; le pseudo-dialogue entre électeurs et candidats, puis entre électeurs et élus. Les citoyens possèdent-ils réellement les éléments du choix qui leur est proposé ?

Ont-ils la possibilité de se prononcer en toute connaissance de cause ? Les campagnes électorales telles qu'elles se déroulent leur offrent-elles le moyen de décider de l'avenir de la nation ? Le droit à la démocratie, c'est plus qu'un geste rituel, c'est d'abord le droit de choisir. Aussi nous ne pouvons plus tolérer un système qui ne nous donne que l'illusion d'être associé au pouvoir.

CHARLES POULET
(Parnac, Indre.)



هكذا من الأصل

Bruxelles ?

Tripoli ayant accepté de livrer deux agents soupçonnés d'être les auteurs de l'attentat contre l'avion de la PanAm

Washington, Londres et Paris suspendent leur demande de sanctions contre la Libye

Cédant aux pressions des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne, la Libye s'est décidée à extrader deux de ses ressortissants soupçonnés d'être à l'origine de l'un des plus graves attentats de l'histoire de l'aviation civile. Les deux Libyens, MM. Abdel Baset Ali Mohamed El Megrahi et Amine Khalifa Fhisa, sont accusés par les justices américaine et britannique d'être les auteurs de l'attentat à la bombe contre le vol 103 de la PanAm au-dessus de Lockerbie, en Ecosse, en décembre 1988, qui a fait deux cent soixante-dix morts.

ET GARDEZ TOUJOURS L'AIR INNOCENT !...

PANCHO

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

L'ambassadeur libyen à l'ONU, M. Ahmed El Houderi, a lui-même annoncé, lundi 23 mars, la décision de son gouvernement de livrer les deux accusés à la Ligue arabe. Sur le rôle que devrait jouer le secrétaire général – égyptien – des Nations unies dans cette affaire, le représentant libyen a simplement déclaré : *« Le rôle de M. Boutros Boutros-Ghali sera essentiel. »* Le schéma de l'opération, tel que décrit par le porte-parole de ce dernier, devrait aboutir à ce que les deux Libyens soient remis à la Ligue arabe pour, ensuite, *« en présence d'un représentant de l'ONU »*, être déférés aux autorités judiciaires américaines ou britanniques, *« en conformité avec la résolution 731 du Conseil de sécurité »*. Des diplomates proches de M. Boutros-Ghali ont précisé que le secrétaire général restait, toutefois, *« très sceptique »* sur les *« vraies intentions »* de la Libye.

Un comité *ad hoc*, composé des cinq ministres des affaires étrangères de l'Union du Maghreb arabe (Algérie, Maroc, Tunisie, Mauritanie et Libye) ainsi que des ministres égyptien et syrien, devait se réunir à Tripoli avant de rencontrer, probablement à New-York, le président du Conseil de sécurité de l'ONU. Des diplomates ayant suivi les négociations avec la Libye estiment que, si les deux accusés sont effectivement livrés à la Ligue arabe dans les prochains jours, ce sera une manière pour le colonel Kadhafi d'éviter des sanctions économiques contre son pays sans pour autant *« perdre la face »*. Ce sera aussi le meilleur moyen pour les Occidentaux d'éviter un débat sur les sanctions à l'encontre de la Libye, qui risquerait de diviser le Conseil de sécurité.

Le 21 janvier dernier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution (731) exigeant que la Libye collabore *« immédiatement et pleinement »* aux enquêtes sur les attentats contre l'avion de la PanAm et sur celui d'UTA qui a explosé au-dessus du Niger en septembre 1989, faisant cent soixante et onze morts. La résolution 731 suggère, en fait, que les deux ressortissants libyens impliqués dans l'attentat de Lockerbie doivent être extradés et présentés à la justice américaine ou écossaise. Cette résolution a été adoptée à l'initiative de Washington, Paris et Londres après que les justices de ces trois pays eurent impliqué la Libye dans les deux attentats.

Pour justifier cette intervention de la communauté internationale dans une affaire judiciaire – ce qui représente une première dans les annales de l'ONU, – les trois coauteurs de la résolution ont qualifié le terrorisme de menace contre la paix et la sécurité. Devant l'insistance des pays non alignés membres du Conseil de sécurité, un rôle a été dévolu au secrétaire général. Ce dernier a dépêché son adjoint, le diplomate russe Vassili Sasronchouk, à Tripoli pour souligner la détermination des Occidentaux à punir la Libye pour sa participation aux attentats aériens. Dans son rapport au Conseil de sécurité, le secrétaire général a rendu compte du *« peu de progrès »* dans l'attitude libyenne. Les trois Occidentaux ont alors rédigé un projet de résolution demandant un embargo aérien total ainsi que l'interdiction de livraisons d'armes à la Libye.

L'intervention du Maroc

C'est alors que le Maroc, seul pays arabe membre du Conseil, est intervenu auprès des trois Occidentaux pour leur faire part de l'inquiétude du monde arabe. Pour Rabat, une résolution à caractère coercitif contre Tripoli pourrait être interprétée dans la région comme *« une nouvelle attaque »* contre les pays arabes, seuls ces derniers étant apparemment victimes d'un traitement dont Israël est exempt. Il a finalement été décidé que l'affaire libyenne ferait l'objet d'une réunion de la Ligue arabe, laquelle s'est tenue dimanche. Egyptiens et Marocains ont alors réussi à convaincre Tripoli de livrer les deux ressortissant libyens à la Ligue arabe.

Contrairement aux justices américaine et britannique, la justice française n'a pas demandé l'extradition des quatre libyens soupçonnés d'être les auteurs de l'attentat contre l'avion d'UTA. Paris souhaite seulement que le juge d'instruction chargé de l'affaire puisse interroger les suspects. L'ambassadeur français à l'ONU, M. Jean-Bernard Mérimée, s'est quant à lui félicité de l'annonce libyenne, estimant que cette décision représentait *« un progrès qui peut ouvrir des perspectives très favorables »*. Il a annoncé que le Conseil de sécurité suspendrait ses consultations sur les sanctions. Selon M. Mérimée, la décision libyenne est inconditionnelle et il ne s'agit pas d'ouvrir des négociations avec Tripoli. Faisant référence aux efforts des pays arabes, l'ambassadeur français a remercié le Maroc pour ses démarches et évoqué *« l'influence apaisante »* de l'Egypte lors de la réunion de la Ligue arabe.

En l'absence de toute lettre officielle de la Libye confirmant sa décision, les Américains restent plus prudents : selon un porte-parole du Département d'Etat, *« les intentions de la Libye ne sont pas claires »*. Washington insiste toujours pour que, après l'extradition des deux accusés, la Libye coopère pleinement à l'enquête, verse des compensations aux familles des victimes et cesse de soutenir le terrorisme international.

AFSANÉ BASSIR POUR

Cinq mois de crise

1991

– 30 octobre : chargé du dossier de l'attentat contre le DC-10 d'UTA qui a explosé au-dessus du Niger, faisant 170 morts en septembre 1989, le juge Jean-Louis Bruguière lance quatre mandats d'arrêt internationaux contre des responsables libyens, dont le numéro deux présumé des services secrets, M. Abdallah Senoussi.

– 13-14 novembre : des inculpations sont prononcées aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne contre deux agents libyens, MM. Abdel Baset Mohamed El Megrahi et Amin Khalifa Fhimah, au sujet de l'attentat, en décembre 1988, contre le Boeing de la PanAm, au-dessus de Lockerbie en Ecosse, dans lequel 270 personnes ont trouvé la mort.

– 18 novembre : Tripoli rejette ces accusations, annonce l'ouverture d'une enquête judiciaire en Libye et accepte la participation de *« juristes internationaux »*.

– 26 novembre : les Etats-Unis et la Grande-Bretagne souhaitent, dans le cadre de l'ONU, l'établissement d'un embargo, notamment sur la technologie pétrolière, et la diminution des activités des Occidentaux en Libye.

– 27 novembre : dans une déclaration conjointe, la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne exigent que la Libye accède aux *« demandes spécifiques »* liées aux procédures en cours. Washington et Londres demandent l'extradition des deux Libyens et déclarent dans un communiqué que des *« sanctions »* et *« mesures de représailles »* sont envisagées en cas de refus.

– 2 décembre : la Libye refuse de se soumettre aux exigences occidentales.

– 5 décembre : la Ligue arabe apporte un soutien ferme à la Libye, qui affirme avoir placé en détention préventive les deux personnes réclamées.

– 9 décembre : la Libye annonce l'ouverture d'une information judiciaire sur l'attentat contre le DC-10 d'UTA.

1992

– 10 janvier : le Conseil de sécurité examine un projet de résolution américano-franco-britannique demandant à la Libye de coopérer à l'enquête internationale en cours. Les trois pays se déclarent prêts, en cas de refus, à réclamer un embargo sur le trafic aérien libyen.

– 21 janvier : le Conseil adopte la résolution 731 demandant à la Libye de collaborer *« immédiatement »* aux enquêtes internationales en cours et condamnant la destruction en vol des deux avions. L'extradition des deux hommes accusés de l'attentat contre le Boeing de la PanAm est refusée par la Libye.

– 26 janvier : le numéro deux libyen, le commandant Abdesselam Jalloud, affirme que son pays est prêt à coopérer *« de façon totale et immédiate »* avec l'ONU, *« pour clarifier les faits et établir les responsabilités »*.

– 18 février : Tripoli réitère son refus d'extrader les deux Libyens.

– 1er mars : le ministre libyen des affaires étrangères propose le jugement en territoire neutre des deux suspects.

– 3 mars : la Cour internationale de justice de La Haye annonce qu'elle ouvrira, le 26 mars, des audiences sur une demande libyenne d'obliger la Grande-Bretagne et les Etats-Unis à renoncer à leur demande d'extradition.

– 11 mars : un nouveau projet de résolution, prévoyant des représailles contre la Libye, est présenté au Conseil de sécurité.

– 22 mars : la Ligue arabe demande au Conseil d'*« éviter »* d'adopter des sanctions contre la Libye. – *(AFP.)*

Le Djihad islamique réaffirme sa responsabilité dans la destruction de l'ambassade d'Israël à Buenos-Aires

L'organisation clandestine du Djihad islamique a confirmé, lundi 23 mars, sa responsabilité dans l'attentat qui a détruit, le 17 mars, l'ambassade d'Israël à Buenos-Aires et il a réitéré sa détermination à lutter *« jusqu'à l'élimination du dernier juif sur terre »*. Dans un communiqué parvenu au bureau d'une agence de presse occidentale à Beyrouth, le Djihad rend hommage à *« Abou Yasser »*, un Argentin converti à l'islam qui, selon le groupe clandestin, a mené une opération-suicide contre la mission diplomatique israélienne, faisant 28 morts et 235 blessés. *« La guerre est ouverte jusqu'à l'éradication d'Israël et jusqu'à l'élimination du dernier juif sur terre (...). Nous poursuivrons nos attaques et ne reculerons pas, quels que soient les complots, les allégations mensongères et les sacrifices que nous devrons consentir »*, conclut le communiqué.

□ **La justice argentine ordonne la libération de quatre suspects.** – La Cour suprême de justice argentine a décidé, lundi 23 mars, la mise en liberté des quatre personnes interpellées dans le cadre de l'enquête sur l'attentat contre l'ambassade d'Israël (*le Monde* du 24 mars). On ignorait toujours lundi l'identité de ces quatre personnes, qui seraient originaires du Proche-Orient. – *(AFP.)*

L'enquête sur l'explosion du DC 10 d'UTA

Le juge Bruguière et la piste libyenne

Menée tambour battant par le magistrat parisien chargé de l'instruction, M. Jean-Louis Bruguière, l'enquête sur l'attentat contre le DC 10 d'UTA Brazzaville-Paris a directement mis en cause la responsabilité du régime libyen dans une explosion qui, le 19 septembre 1989 au-dessus du désert du Ténéré, provoqua la mort de cent soixante-dix passagers.

Le point d'orgue de cette mise en cause était intervenue le 30 octobre 1991, quand la justice française a lancé des mandats internationaux contre quatre responsables des services de renseignements de Tripoli (*le Monde* du 31 octobre 1991).

Le propre beau-frère du colonel Kadhafi, M. Abdallah Senoussi, considéré comme le numéro deux de ces services, se trouvait ainsi inculpé de *« complicité d'assassinats »* et autres *« infractions en relation avec une entreprise terroriste »*. Un bras de fer judiciaro-diplomatique s'en est suivi, tant et si bien que l'enquête française paraît aujourd'hui avoir atteint un point de blocage. Contrairement au dossier sur l'attentat de Lockerbie, traité par les justices américaine et britannique, le dossier judiciaire français repose essentiellement sur des témoignages et l'enquête sur l'attentat contre le DC 10 pâtit, jusqu'à présent, d'une absence de preuves matérielles.

A l'origine de l'enquête française se trouve un rapport de la sécurité militaire du Congo qui, en janvier 1990, avait interpellé M. Bernard Yanga, un membre d'un groupuscule d'opposants congolais soutenus par l'ambassade libyenne à Brazzaville. Dans ses aveux, en partie retirés par la suite, M. Yanga avait décrit comment lui et une poignée de compatriotes avaient été recrutés et équipés d'explosifs par des responsables libyens au Congo. Tout dernièrement, le principal témoin de l'affaire, M. Yanga, a d'ailleurs faussé compagnie aux policiers qui le surveillaient, selon les déclarations faites au début du mois de février par la police judiciaire congolaise. Son *« évasion »* lui aurait permis de se réfugier au Zaïre, sans toutefois que ce témoin capital ait cherché à contacter l'ambassade de France à Kinshasa...

Quatre mandats internationaux

Multipliant les voyages en Afrique depuis un an et demi, le juge Bruguière et les enquêteurs français de la police judiciaire et de la DST ont en tout cas recueilli les témoignages des membres du groupuscule congolais afin de préciser le rôle des Libyens mis en cause dans le montage de l'attentat. Restaient à entendre ces derniers et à procéder à des confrontations. D'où les quatre mandats internationaux lancés par la justice française : il s'agit notamment, pour M. Bruguière et les services d'enquête, d'entendre M. Abdallah Elazragh, conseiller de l'ambassade à Brazzaville.

Mais la Libye, qui rejette toute responsabilité dans l'attentat, a jusqu'alors refusé de coopérer d'une façon jugée satisfaisante par le magistrat instructeur français. Tripoli a cependant proposé au juge Bruguière de se rendre *« sur place pour y mener les plus larges investigations possibles »*, tout en ouvrant un dossier d'instruction confié à un haut magistrat libyen, M. Mohamed Mursi (*le Monde* du 11 janvier). Seul le juge de Tripoli a pu procéder aux auditions des Libyens qu'il a entendus en tant que *« témoins »*, et qui restent visés par les mandats internationaux délivrés par la justice française.

ERICH INCIYAN

La position particulière de la France

Il existe, en matière d'extradition, une tradition respectée par la plupart des pays occidentaux : un pays, quel qu'il soit, n'extrade pas ses propres ressortissants. En livrant deux suspects libyens à la Ligue arabe, Tripoli contrevient donc à cette tradition. Le geste de la Libye ne respecte d'ailleurs pas les habitudes en la matière : en général, une extradition, qui intervient toujours sur demande, suppose une remise aux autorités judiciaires, ce qui n'est pas le cas ici. On a donc à faire plus à un accord politique qu'à une extradition au sens strictement juridique du terme.

Dans ce dossier, la position de la France n'est pas comparable à celle des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Une information judiciaire est en cours à Paris mais le juge d'instruction chargé du dossier du DC-10 d'UTA, M. Jean-Louis Bruguière, n'a pas formellement demandé l'extradition des quatre suspects libyens visés par des mandats d'arrêts internationaux délivrés le 30 octobre 1990. Paris se contente donc d'attendre que les *« responsables libyens »* répondent *« à toute demande du juge d'instruction chargé de l'information judiciaire »*.

Cette demande effectuée, il se présente alors plusieurs possibilités : le juge peut délivrer une commission rogatoire ou se rendre lui-même à Tripoli pour entendre lui-même les quatre suspects. Depuis la demande du juge d'instruction, un échange de notes peu encourageant a eu lieu entre Paris et Tripoli : la Libye, qui avance diverses propositions, refuse d'accéder clairement à la demande de M. Bruguière. Les télégrammes diplomatiques émanant de Libye ont été transmis au juge, mais il n'y a pas répondu de manière officielle.

Si le juge d'instruction souhaite se voir remettre les deux suspects libyens remis à la Ligue arabe par Tripoli, il peut adresser une demande d'extradition, non plus, cette fois, à la Libye mais aux deux pays d'accueil : la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Les extraditions entre la Grande-Bretagne et la France sont régies par la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du Conseil de l'Europe de 1959, celles avec les Etats-Unis, entre autres, par la convention de New-York de 1909. Les autorités judiciaires donnent leur avis, mais le feu vert ultime revient aux autorités politiques.

EUROPE

TURQUIE : alors que les affrontements dans le sud-est du pays ont fait de nouvelles victimes

Le gouvernement a lancé un ultimatum aux séparatistes kurdes

ISTANBUL

de notre correspondante

Le bilan provisoire des affrontements qui ont éclaté, à l'occasion du Nowroz, le nouvel an kurde, dans le sud-est de la Turquie (*le Monde* du 24 mars), est passé à cinquante-cinq morts au moins, alors que les combattants séparatistes du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan, marxiste-léniniste) continuent de défier le couvre-feu imposé par les forces gouvernementales dans les villes de Sirnak et Cizre. Un journaliste du quotidien *Sabah* a été tué d'une balle dans la tête, lundi, dans la ville de Cizre, alors qu'il se déplaçait avec un groupe de collègues brandissant un drapeau blanc. *« Le fait que la balle qui a tué Izzet Kezer ait été tirée par une arme de l'Etat s'ajoute à notre douleur »*, commentait mardi *Sabah*.

A l'issue d'une réunion extraordinaire du cabinet, lundi, le gouvernement a, selon la radio officielle, demandé à tous *« de déposer les armes, de faire confiance à l'Etat et d'abandonner les rêves irréalisables »*. Malgré les revendications séparatistes du PKK, il n'est pas certain que les quelque douze millions de Kurdes de Turquie veulent obtenir un Etat indépendant. La moitié d'entre eux vivent dans les grandes villes de l'ouest de la Turquie, où ils sont généralement bien intégrés. En revanche, tous souhaitent que soit reconnue leur identité culturelle. Ils demandent aussi une plus grande autonomie au sein d'une Turquie réellement démocratique.

« Un été chaud a commencé... »

A Sirnak, où plus de vingt personnes – dont un policier lynché par la foule – ont trouvé la mort durant le week-end, les forces de sécurité ont réuni la population civile dans un stade de football pour pouvoir procéder au ratissage de la ville. *« Nous avons arrêté beaucoup de terroristes, et nous avons encerclé la ville pour empêcher les autres de s'échapper »*, a expliqué le ministre de l'intérieur, M. Ismet Sezgin, lors d'une session du Parlement. Selon des journalistes locaux, l'armée de l'air a effectué plusieurs sorties au-dessus de la ville, et certains rapports non confirmés font état de bombardements d'*« intimidation »* dans un quartier vide de Sirnak.

Le gouverneur de la région soumise à l'état d'urgence depuis 1987, M. Unal Erkan, s'est rendu sur place en hélicoptère et a harangué la foule. *« Mettons fin à tout cela. l'Etat est votre Etat »*, a-t-il dit. Les forces de sécurité ont lancé un ultimatum aux combattants qui avaient jusqu'à mardi soir 24 mars pour déposer leurs armes. Mais selon la télévision officielle, quatre kalachnikovs seulement ont été saisies jusqu'à présent, en réponse à cet appel. *« Le PKK n'a pas obtenu le résultat qu'il attendait, il n'a pas réussi à étendre les incidents aux grandes villes. Nous avons maintenant vu le maximum de son pouvoir »*, a déclaré le premier ministre, M. Suleyman Demirel, qui a rejeté l'éventualité de l'instauration de la loi martiale.

Dans un entretien accordé au quotidien *Milliyet*, le dirigeant du PKK, M. Abdullah Ocalan, a, de son côté, déclaré que, désormais *« chaque jour sera Nowroz* [le nouvel an kurde]*». « Un été chaud a commencé (...) Beaucoup de sang va couler »*, a-t-il ajouté. Depuis lundi soir, un calme tendu s'est instauré à Cizre et Sirnak, les deux villes où les affrontements ont été les plus violents. Alors que les deux camps regroupent leurs forces, la première vague de cette *« offensive de printemps »* semble toucher à sa fin. Mais il est certain que la *« guerre »*, dont parlent à la fois le premier ministre et le dirigeant du PKK, est loin d'être terminée.

NICOLE POPE

Un commando a attaqué un autobus à Istanbul

Un groupe d'hommes armés a attaqué à l'arme automatique un autobus à Istanbul, mardi matin 24 mars. Un premier bilan fait état de deux morts et de sept blessés, dont certains sont gravement atteints. Notre correspondante à Istanbul, Nicole Pope, nous signale que l'autobus était un véhicule du service national des eaux, mais qui transportait, selon toutes probabilités, des membres du MIT, les services secrets turcs.

Cet attentat, qui a été revendiqué par l'organisation d'extrême gauche Dev-Sol pour *« protester contre le massacre du peuple kurde dans le sud-est anatolien »*, fait suite aux affrontements qui ont opposé l'armée aux séparatistes kurdes du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan, marxiste-léniniste) ces derniers jours *(voir ci-contre)*. A la suite de ces combats, le gouvernement allemand a officiellement demandé, lundi, à Ankara d'assurer la sécurité de ses ressortissants présents dans les régions où ont lieu les violences. Un porte-parole du ministère des affaires étrangères a précisé que Bonn exige du gouvernement turc qu'il *« règle le problème kurde avec des moyens démocratiques et légaux »*. Deux délégations de personnalités politiques, d'avocats et de journalistes, sont bloqués dans les hôtels de deux villes de la région du sud-est, où ont lieu les troubles.

A Bruxelles, une centaines de Kurdes ont occupé le hall d'entrée du Parlement européen une partie de la journée de lundi. Cette occupation a provoqué un incident diplomatique. La gendarmerie belge a intercepté deux voitures dans lesquelles deux députés européens, Mme Marguerite Dinguirard (Verts français) et M. Alexandros Alavanos (communiste grec) tentaient de faire sortir plusieurs manifestants kurdes.

En France, le MRAP *« demande solennellement »* au gouvernement turc de *« cesser la répression »* et appelle *« tous les démocrates français »* à protester auprès de l'ambassade et à demander *« l'organisation d'une consultation »* sur le statut des provinces à majorité kurde. Un communiqué du Front de libération du Kurdistan se plaint des *« agissements de la police »* française qui tenterait d'obtenir la collaboration de réfugiés kurdes au prix de *« menaces »*.

ALBANIE : après la victoire de l'opposition aux élections législatives

L'écrivain Ismaïl Kadaré annonce son prochain retour

L'écrivain albanais Ismaïl Kadaré, qui s'est dit *« très, très heureux »* de la victoire de l'opposition dans son pays, a annoncé, lundi 23 mars, qu'il rentrerait bientôt en Albanie. *« Je suis déjà là-bas en pensée »*, a-t-il déclaré à Munich où il participe à un symposium international du livre. *« Quand j'ai quitté mon pays il y a un an et demi, j'avais dit que je reviendrais avec l'établissement de la démocratie »*, a ajouté l'écrivain, réfugié politique en France depuis octobre 90.

M. Kadaré, à la fois écrivain officiel et critique modéré du régime communiste, ne s'était jamais engagé en faveur du multipartisme du temps où les communistes contrôlaient toute la vie politique, contrairement à d'autres intellectuels comme M. Berisha, dont le parti vient de remporter les élections. *« Je suis certain que ma prise de position a contribué à l'avènement de la démocratie. Mon départ avait été un choc pour la dictature en place »*, a estimé M. Kadaré. *« J'étais sûr du résultat des élections, certain que le peuple albanais aurait l'intelligence de ce vote. C'était la dernière chance pour l'Albanie »*, a souligné l'écrivain. – *(AFP.)*

« Sali Berisha c'est l'étoile du monde ! »

Suite de la première page



Il fêtait, à 10 heures du soir, la victoire de son parti qui, deux heures plus tard, s'était transformée... en déroute. Qu'à cela ne tienne : il avait seulement un an d'avance et, dimanche dernier, Sali Berisha pouvait savourer son succès.

Issu d'une famille de paysans de Tropoja, dans les montagnes du Nord, Sali Berisha faisait partie de ce groupe restreint d'intellectuels albanais, comme l'écrivain Ismaïl Kadaré, qui entretenaient des rapports ambigus avec le pouvoir communiste. Il ne nie pas aujourd'hui avoir appartenu au parti unique, au sein duquel il n'a jamais occupé des responsabilités de premier plan. Mais ses liens avec le pouvoir lui permettent toutefois de voyager hors des frontières albanaises – un privilège ici – et de faire, par exemple, un stage d'un an dans un hôpital parisien. Le vent du changement qui souffle sur la planète socialiste à partir de 1985 va arriver jusqu'en Albanie, qui est pourtant le pays le plus hermétiquement fermé aux influences extérieures. Lors d'une réunion organisée par M. Ramiz Alia avec un groupe d'intellectuels, Sali Berisha va oser l'impossible : proposer au président d'ouvrir le pays au multipartisme !

Mais son destin va véritablement basculer le 8 décembre 1990. Ce jour-là, des étudiants de Tirana protestant contre leurs conditions de vie détestables manifestent sur le « campus » de la capitale. Malgré une rencontre avec le président Alia, la manifestation devient plus ouvertement politique. *« Instituez le multipartisme ! »*, crient les étudiants en colère. La police intervient brutalement. Les jeunes s'adressent alors à Sali Berisha et à l'écrivain Besnik Mustafaj ; ils leur demandent d'être leurs porte-parole auprès des autorités.

« Dérives populistes »

Mais, rapidement, Sali Berisha, qui ne manque pas de courage, comprend que l'Albanie est prête au changement. Les manifestations s'amplifient, et Ramiz Alia, le 11 décembre, autorise le multipartisme. Une semaine plus tard, Sali Berisha, qui a rendu sa carte du Parti communiste, porte le Parti démocratique sur les fonts baptismaux. Le 22 décembre, il organise un premier meeting, qui rassemble plusieurs milliers de personnes sur la place de l'Université, rebaptisée « place de la Liberté ». L'émotion est particulièrement forte lorsqu'il commence son discours par *« Frères et sœurs, mesdames et messieurs... »* Pour la première fois depuis cinquante ans, les Albanais n'étaient plus appelés *« camarades »*.

Orateur d'instinct, volontiers lyrique, Sali Berisha touche très vite le cœur des Albanais. Il entretient, en revanche, de moins bons rapports avec les autres intellectuels de son parti, qui lui reprochent volontiers ses « dérives populistes » et ses tendances dictatoriales. Ainsi, après avoir accepté que le Parti démocratique participe, en juin dernier, à un gouvernement de coalition avec les ex-communistes, il décide brusquement en décembre de mettre fin à l'expérience. La petite histoire raconte comment Gramoz Pashko, vice-premier ministre et membre influent du Parti démocratique, a appris cette décision de quitter le gouvernement alors qu'il était chez des amis...

Fin septembre, lors du congrès du Parti démocratique, la scission avait été évitée de justesse entre Sali Berisha et les « intellectuels » du parti, qui estimaient être sous-représentés dans les instances dirigeantes du mouvement au profit, notamment, de délégués des paysans plus favorables à Berisha.

Le résultat des élections de dimanche aura montré la clairvoyance politique du président du parti, qui avait parié sur la perte de l'influence des ex-communistes et la nécessité de ne pas servir de caution à leur « aggiornamento » social-démocrate. Assuré maintenant de sa victoire – n'a-t-il pas obtenu personnellement 97,2 % des voix dans sa circonscription ? –, Sali Berisha saura-t-il s'insérer dans une équipe solide, à un moment critique, pour tenter de remettre l'Albanie sur les rails ? Si son lyrisme, sa foi en la démocratie, ont permis de mobiliser les foules pour les élections, saura-t-il maintenant trouver les mots et les actes nécessaires pour obliger ses compatriotes à retrousser les manches ? Préférant survoler les dossiers que s'y plonger, peu féru, c'est le moins que l'on puisse dire, d'économie politique, Sali Berisha sera en tout état de cause le meilleur ambassadeur de l'Albanie à l'étranger.

Parlant plusieurs langues – le français, l'anglais, l'italien, le russe, – ce cardiologue est déjà très connu dans les capitales occidentales. Surtout à Washington, ironisent certains qui lui reprochent de *« préférer les Etats-Unis à l'Europe »*. D'origine musulmane mais non pratiquant, comme l'immense majorité des Albanais, il fait souvent référence à Dieu dans ses discours. Un point commun de plus avec un autre président célèbre : le Polonais Lech Walesa.

JOSÉ-ALAIN FRALON

POLOGNE

Le gouvernement veut faire preuve de fermeté sur le budget

Le nouveau ministre des finances polonais, M. Andrzej Olechowski, a présenté lundi 23 mars à la presse son projet de budget pour 1992, en prévenant que si cette loi de finances n'était pas adoptée l'économie nationale se trouverait en grave danger.

M. Olechowski a fixé le montant du déficit pour l'année à 5 % du produit intérieur brut, c'est-à-dire le maximum autorisé par le Fonds monétaire international pour la poursuite de son programme d'assistance financière. Le respect de cet objectif, a déclaré M. Olechowski, signifie que les dépenses de l'Etat, déjà fortement compressées ces deux dernières années, devront encore être réduites.

Les prix de produits encore subventionnés, comme l'électricité ou le charbon, vont encore augmenter, tandis que les dépenses de sécurité sociale seront de nouveau comprimées.

Côté recettes, le ministre a rappelé que, compte tenu de l'ampleur de la récession et de la *« crise de crédibilité »* internationale dont souffrait la Pologne, il ne fallait s'attendre à aucune progression.

Dix morts au moins en Croatie et en Bosnie

Les violations du cessez-le-feu se multiplient

De nouveaux heurts entre Serbes et Croates ont fait au moins dix morts et des dizaines de blessés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, lundi 23 mars. Il s'agit des combats les plus violents depuis l'entrée en vigueur, le 2 janvier, du cessez-le-feu conclu sous l'égide de l'ONU.

Les affrontements les plus meurtriers ont été signalés près de Neum, sur l'Adriatique. Cette ville de Bosnie-Herzégovine ne fait pas partie des zones où la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) doit commencer à se déployer le mois prochain. L'armée fédérale a fait état de six morts et un blessé dans ses rangs dans cette région. *« Cela confirme que les formations paramilitaires croates ne respectent aucun accord »*, a-t-elle déclaré dans un communiqué où elle accuse les milices locales d'avoir lancé une offensive générale contre ses positions.

Des responsables croates ont de leur côté fait état de deux morts et de deux blessés à Neum parmi les miliciens croates, tandis que Radio Zagreb avançait, lundi, un bilan de trois morts et de cinquante blessés au cours des dernières vingt-quatre heures dans la région. Outre les affrontements autour de Neum, plusieurs personnes ont été blessées dans une fusillade entre Serbes et Musulmans à Gorazde (Bosnie), au sud-est de Sarajevo.

Les dirigeants de la milice croate de Neum ont menacé, si l'armée reprenait son pilonnage, de mobiliser la population locale et d'appeler en renfort les forces de défense régulières de Croatie, a rapporté la radio de Zagreb.

L'agence Tanjug rapporte pour sa part que, dans la nuit, des miliciens croates ont attaqué des unités de l'armée fédérale et des combattants serbes dans quatre villages de la région de Baranja, dans l'est de la Croatie. – *(Reuter.)*

GRANDE-BRETAGNE

Mme Thatcher attaquée... avec des fleurs

Venue soutenir un candidat conservateur en campagne pour les élections générales du 9 avril à Marple-Bridge, un fief du Labour dans le nord de l'Angleterre, Mme Margaret Thatcher a été victime, lundi 23 mars, d'une attaque... à coups de fleurs. Une femme qui s'était approchée de la « dame de fer » pour lui offrir des jonquilles, s'est mise à lui frapper le visage avec le bouquet. Indemne, l'ancien premier ministre s'est exclamée : *« Quel dommage pour les jonquilles ! »*. Maîtrisée par un garde du corps et des policiers, l'électrice mécontente a, elle, été inculpée « d'atteinte à l'ordre public » après deux heures d'interrogatoire au poste de police. – *(AFP, AP.)*

DANEMARK : avant le référendum sur le traité de Maastricht

Crise au sein du Parti social-démocrate

COPENHAGUE

de notre correspondante

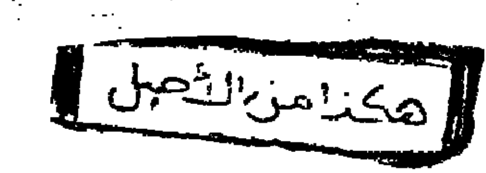
La crise sans précédent qui couvait depuis plusieurs mois au sein du Parti social-démocrate danois (dans l'opposition) et qui a éclaté brusquement au grand jour, il y a environ une semaine, a relégué au second plan la campagne en vue du référendum sur le traité de Maastricht, prévu le 2 juin. Les sociaux-démocrates, profondément divisés, ont en effet décidé de convoquer, le 11 avril, un congrès extraordinaire pour permettre aux six cents délégués de dire s'ils souhaitent garder à son poste l'actuel président du parti, M. Svend Auken, ou s'ils préfèrent le remplacer par l'un des deux vice-présidents, en l'occurrence M. Poul Nyrup Rasmussen, ancien conseiller économique de la Confédération des syndicats danois. Cet homme de quarante-huit ans est considéré comme un modéré, pro-européen.

C'est la première fois dans l'histoire du Parti social-démocrate qui, après avoir dominé la vie politique du royaume durant un demi-siècle, se trouve dans l'opposition depuis bientôt dix ans, qu'une telle situation se présente. La joute entre MM. Auken et Nyrup Rasmussen, quelle qu'en soit l'issue, ne manquera pas d'avoir des répercussions sur le scrutin du 2 juin sur les accords de Maastricht – un vote dont le résultat demeure tout à fait incertain si l'on en croit les derniers sondages.

C. O.

□ **TCHÉCOSLOVAQUIE : le Parlement slovaque rejette une motion indépendantiste.** – Pour la troisième fois, le Parlement slovaque a rejeté, lundi 23 mars à Bratislava, une motion proclamant la souveraineté de la Slovaquie. Ce texte avait été soumis par M. Jozef Prokes, le chef du Parti national slovaque. – *(Reuter.)*

□ **MOLDAVIE : nouveaux affrontements.** – En dépit d'un « cessez-le-feu », quatre personnes au moins ont été tuées et sept autres blessées, dimanche 22 et lundi 23 mars, lors de nouveaux affrontements entre les forces moldaves (roumanophones) et la « garde nationale » des séparatistes russophones de l'est de la Moldavie. Des milliers de civils ont commencé à fuir la région des combats pour se réfugier dans les environs d'Odessa, en Ukraine. – *(AFP.)*



هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

Après avoir effectué des « représentations » auprès de Paris

Pékin menace la France d'une « réaction énergique » en cas de vente d'avions Mirage 2000 à Taïwan

Le ministre chinois des affaires étrangères, M. Qian Qichen, a menacé la France d'une « réaction énergique » de la part de la Chine au cas où Paris autoriserait la vente à Taïwan d'avions de combat Mirage 2000 par la firme Dassault.

PÉKIN

de notre correspondant

Le feu couvait sous la cendre depuis plusieurs semaines. Les représentants diplomatiques de la Chine à Paris avaient déjà exprimé à certains de leurs interlocuteurs la préoccupation de Pékin devant l'autorisation accordée à Dassault et à Aérospatiale pour prospecter le marché taïwanais. Plus récemment, le gouvernement chinois avait ajourné *sine die* deux colloques qui devaient se tenir à Pékin, en avril, en marge d'une exposition agricole, par lesquels des sociétés françaises cherchaient à s'ouvrir des perspectives commerciales en Chine dans les domaines du stockage des céréales et du blé de qualité. Motif invoqué : la France *« s'apprête à »* vendre des avions de combat à Taïwan.

Interrogé au cours de sa conférence de presse annuelle dans le cadre de la session parlementaire de Pékin, le chef de la diplomatie chinoise a été aussi précis que possible en l'état actuel de l'affaire : *« Nous avons déjà effectué des représentations auprès de la France à ce sujet. Je n'entrerai pas ici dans les détails. Mais je peux vous assurer que si la France vend ses Mirage 2000 à Taïwan, cela provoquera une réaction énergique de la Chine »*. M. Qian ajouté : *« Nous ne voulons pas voir un recul des relations entre la France et la Chine, ou leur sérieuse détérioration »*. Il a ensuite évoqué l'exemple des Pays-Bas et de l'Allemagne qui ont publiquement renoncé, ces derniers temps, à des ventes d'armes à l'île nationaliste.

Le ministre n'a pas directement répondu à la question de savoir si la *« réaction énergique »* de la Chine pourrait être du même ordre que l'attitude très modérée qu'elle avait finalement adoptée lors de la conclusion du contrat par lequel la France a vendu, l'an dernier, des tranches de coques de frégates *La Fayette* à monter sur place par Taïwan. Après avoir reçu des compensations financières, Pékin s'était finalement contenté d'une protestation diplomatique enjoignant Paris, pour l'essentiel, de ne pas renouveler de telles ventes. Le langage de M. Qian, cette fois, suggère cependant une plus grande fermeté, et l'on est conduit à s'interroger, si l'affaire se faisait, sur le sort des ambassadeurs respectifs dans les deux pays.

Eviter le fait accompli

Selon les informations actuellement disponibles, la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) n'a autorisé des firmes françaises, comme Dassault et Aérospatiale, qu'à prospecter le marché prospère de l'île nationaliste, qui cherche à renforcer sa défense. L'aviation taïwanaise est à l'heure actuelle équipée d'avions américains dépassés. Elle s'efforce également de développer un avion national, qui connaît des difficultés de réalisation.

L'autorisation de prospection ne constitue pas un feu vert à l'ouverture de négociations formelles, mais la Chine cherche à bloquer dès maintenant toute initiative française dans ce domaine, de crainte d'être placée devant un fait accompli . L'attitude des autorités chinoises envers la France, ces dernières semaines, semble indiquer qu'elles tentent de mobiliser les milieux d'affaires contre les pouvoirs publics pour empêcher la prospection de se poursuivre.

Les frégates françaises vendues à Taïwan avaient été présentées par Paris à Pékin comme des *« coques vides »*, non armées, à vocation purement défensive. La Chine avait feint de ne pas s'interroger sur l'origine des armements qui y seraient ultérieurement montés et qui, pour l'instant, seront probablement d'origine anglo-saxonne. La vente d'avions modernes à Taïwan peut difficilement se faire dans un tel flou diplomatique. Elle supposerait une redéfinition politique des rapports entre la France et l'ensemble du monde chinois, soumis à deux régimes qui, après avoir été rivaux, commencent à se rapprocher.

FRANCIS DERON

[A plusieurs reprises déjà, le constructeur du Mirage 2000 a affirmé qu'il n'avait pas reçu l'accord de la CIEEMG pour proposer à Taïwan son avion. L'activité du groupe Dassault ne se limite pas à la fabrication du Mirage 2000. Outre, par exemple, la production d'avions de surveillance maritime et d'appareils de liaison à réaction, il est en mesure de donner des conseils d'assistance par ordinateur pour la conception d'un avion national, civil ou militaire, par un pays client qui aurait choisi de le construire lui-même.]

La visite du premier ministre cambodgien à Tokyo

M. Hun Sen souhaite l'envoi au Cambodge de soldats japonais dans le cadre de l'ONU

TOKYO

de notre correspondant

Se démarquant de la position de la plupart des pays de la région, le premier ministre cambodgien a déclaré, lundi 23 mars, au cours de ses entretiens avec son homologue nippon, Kiichi Miyazawa, que la guerre était une *« vieille histoire »* et qu'il ne voyait pas d'inconvénient à l'envoi de soldats japonais à l'étranger dans le cadre de missions pacifiques sous l'égide des Nations unies. M. Hun Sen a, au contraire, renouvelé la demande, déjà formulée lors de sa rencontre avec le ministre des affaires étrangères, M. Michio Watanabe, de l'envoi d'un contingent japonais au Cambodge sous l'égide de l'Autorité provisoire de l'ONU (APRONUC).

M. Miyazawa a répondu que son gouvernement ferait tout son possible pour faire approuver par la Diète le projet de loi allant en ce sens. Les déclarations de M. Hun Sen ont provoqué des réactions négatives de la part des partis socialiste et communiste nippons.

Ph. P.

Alors que les Etats-Unis n'ont pas encore pris de « décision définitive »

La CEE a reconnu la Géorgie

La Géorgie, la Slovénie et la Croatie ont été admises, mardi 24 mars, au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) dont les membres passent ainsi au nombre de cinquante et un. Les ministres des affaires étrangères de la CSCE ont ouvert, mardi à Helsinki, la quatrième conférence-bilan de cette organisation, qui doit se prolonger pendant trois mois au niveau des experts et s'achever par un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement en juillet dans la capitale finlandaise. La veille, un communiqué publié à Bruxelles annonçait que les douze membres de la Communauté européenne reconnaissaient la Géorgie, le seul Etat issu de l'éclatement de l'URSS qui n'avait pas encore d'existence internationale. Lisbonne, Bonn, Paris et Londres ont fait le même jour des annonces similaires. Les Douze entérinent ainsi l'engagement, pris le 10 mars par l'ex-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, dès sa nomination à la tête du Conseil d'Etat siégeant à Tbilissi, de respecter tous les points exigés par la CEE pour la reconnaissance de nouveaux Etats. De son côté, le département d'Etat américain a fait savoir lundi qu'il n'y avait *« pas de décision définitive »* sur la reconnaissance par Washington de la Géorgie, mais que la sécurité y était désormais *« suffisamment stable »* pour permettre, dès cette semaine, une livraison de vivres et de médicaments. Il s'agira de la première aide humanitaire américaine à la Géorgie, où l'opposition armée au président élu, M. Zviad Gamsakhourdia, – accusé d'agir en dictateur et en diviseur de la nation – a pris le pouvoir en janvier, avant de le remettre début mars à M. Chevardnadze. Ce dernier a indiqué la semaine dernière qu'il n'avait pas l'intention de rejoindre les institutions de la CEI. – *(AFP, Reuter.)*

En juillet prochain, à Munich

La Russie participera au sommet des sept principaux pays industrialisés

M. Boris Eltsine participera *« sous une forme ou sous une autre »* au sommet des sept principaux pays industrialisés qui doit avoir lieu en juillet à Munich, a déclaré M. Helmut Kohl, lundi 23 mars. Le chancelier allemand a téléphoné lui-même la nouvelle au président russe. En 1991, après de longs débats sur l'opportunité d'une participation de l'URSS, le chef d'Etat de l'époque, M. Mikhaïl Gorbatchev, avait été invité à se joindre au sommet de Londres, mais sa rencontre avec les dirigeants des Sept avait eu lieu après la fin officielle du sommet.

En attendant, les adjoints des ministres des finances des Sept doivent, selon l'agence de presse japonaise Kyodo, se réunir à Paris les 10 et 11 avril. Les discussions porteraient entre autres sur la création d'un fonds de stabilisation du rouble, destiné à permettre le maintien d'un taux de change stable entre le rouble et les monnaies occidentales.

AMÉRIQUES

JAMAIQUE : fin de règne

M. Michael Manley, socialiste désenchanté abandonne son poste de premier ministre

Premier ministre de l'île antillaise anglophone de la Jamaïque, M. Michael Manley a annoncé qu'il quitterait son poste le 28 mars pour raisons de santé. Agé de soixante-sept ans, M. Manley est atteint d'un cancer. M. Manley devrait conserver ses fonctions de vice-président de l'Internationale socialiste.

La Jamaïque sans M. Michael Manley ne sera plus tout à fait la même. L'homme domine en effet par sa personnalité, d'ailleurs ambiguë, cette île caraïbe peuplée des arrière-petits-neveux des esclaves amenés de force par des négriers anglais au temps de la traite des noirs. Arrachés au continent africain dans des conditions d'horreur absolue, les esclaves travaillaient encore, au début du dix-neuviième siècle, sous les coups de fouet des contremaîtres, dans les plantations de canne à sucre...

Celles-ci constituent toujours, *avec les mines de bauxite et le* tourisme, la base de l'économie du pays. Les studios d'enregistrement de Kingston, la capitale, où sont produits quelques-uns des meilleurs « tubes » de reggae ou de rap de notre époque, fournissent les maigres devises qui font vivre la Jamaïque, pays pauvre et joyeux, dont la plupart des visiteurs ne connaissent que les hôtels de luxe réservés aux touristes.

Michael Manley est donc le lointain descendant d'esclaves noirs, comme 98 % de la population de l'île (2,5 millions d'habitants), mais il a pour particularité d'appartenir à la bourgeoisie locale et d'avoir davantage de sang blanc que la quasi-totalité de ses concitoyens puisque sa mère était une Britannique expatriée qui avait fait le choix, révolutionnaire à l'époque, d'épouser un homme de couleur, Norman Manley, héros national du pays et précurseur de l'indépendance.

Michael Manley est à la fois un idéologue d'extrême gauche (par révolte contre l'injustice sociale et raciale) et un politicien prudent dès qu'il s'agit des formes constitutionnelles d'exercice du pouvoir (par tradition britannique). A la veille de sa retraite politique, il se proclame toujours socialiste, mais n'est plus marxisant et a connu peu ou prou, ces dernières années, la même évolution que le Parti travailliste de l'ancienne métropole. Autant dire qu'il est singulièrement désenchanté, même s'il reste vice-président de l'Internationale socialiste.

« Je suis un socialiste pro-américain », déclarait-il à son retour au pouvoir, après son succès aux élections de février 1989. La nouveauté, c'était évidemment ce pro-américanisme qui contrastait singulièrement avec son flirt avec Cuba, en général, et Fidel Castro, en particulier, lors de ses deux premiers mandats (1972-1976 et 1976-1980). A l'époque, M. Manley arborait parfois de curieux costumes, destinés à marquer son refus de l'*« impérialisme culturel »* américain. Il avait aussi adopté des *« manières rudes » « heavy manners »* qui étaient censées démontrer son africanité et son refus de la mollesse supposée des bourgeois blancs.

Du révolutionnaire au « bon élève » du FMI

M. Manley a donc su s'adapter à l'air du temps. Radical, et même quasiment révolutionnaire au début des années 70, il avait, dès la fin de son deuxième mandat, en particulier en 1979, pris ses distance avec le marxisme tropical version Castro. Il n'aimait pas, de toute façon, l'embrigadement imposé par le Lider Maximo à son peuple. Et puis on parle anglais et non espagnol, à la Jamaïque. On y respecte généralement les droits élémentaires des gens. On y tient des élections environ tous les quatre ans, et deux partis, l'un plutôt conservateur (qui s'appelle travailliste pour brouiller les pistes) et l'autre plutôt « socialiste » (le PNP de M. Manley), alternent au pouvoir...

La reine Elisabeth est toujours officiellement la souveraine du pays. L'émigration (vers les Etats-Unis ou l'ancienne métropole) évite généralement les explosions de mécontentement. La consommation de Guinness et de marijuana fait partie de l'art de vivre local. Michael Manley n'a évidemment rien changé à tout cela, qui transcende la politique.

La Jamaïque a connu, de 1980 à 1989, le néolibéralisme débridé et le pro-américanisme sans complexe de M. Edouard Seaga, un premier ministre dont le principal atout était d'être un ami personnel de Ronald Reagan. En revenant au pouvoir après les élections de février 1989, M. Manley a choisi lui aussi d'appliquer le néolibéralisme économique à la mode sur l'ensemble du continent américain. Il a été dans l'ensemble, ces quatre dernières années, un « bon élève » dans les disciplines chères au FMI...

L'ère Manley se termine. Il est vraisemblable que M. Patterson, un de ses plus proches collaborateurs, actuellement vice-premier ministre, accédera fin mars aux fonctions de premier ministre. Il lui appartiendra de convoquer, en temps voulu, des élections générales. Une autre candidature est apparue ces derniers jours sous les traits de Mme Portia Simpson, ministre du travail, très populaire, qui manque cependant d'expérience politique.

Michael Manley, l'homme qui fut le héros des bidonvilles de Kingston et provoqua dans les années 70 une grande peur dans la bourgeoisie noire (sans parler des frayeurs de la Maison Blanche, qui le soupçonnait fort d'être une « taupe » communiste), est redevenu ce qu'il était sans doute destiné à être, du fait de ses origines : un conciliateur et un modéré. Les Caraïbes offrent d'autres parcours encore plus déroutants que celui du fils, d'ailleurs plutôt timide et fort peu charismatique, de Norman Manley et d'une institutrice écossaise très bien élevée.

DOMINIQUE DHOMBRES

□ **ETATS-UNIS : Washington aurait bloqué un achat de plutonium 238 à la Russie.** – L'administration américaine a bloqué l'achat, pour six millions de dollars, de plutonium 238 que le département de l'énergie devait commander à la Russie, a affirmé, lundi 23 mars, le *New York Times*. L'administration veut éviter de financer le complexe militaro-industriel russe, mais risque ainsi, selon le quotidien, de compromettre la prochaine génération de vaisseaux spatiaux américains.

□ **Trente-cinq blessés légers lors d'un incendie dans le métro new-yorkais.** – Trente-cinq personnes ont été légèrement blessées par inhalation de fumées après un incendie qui s'est déclaré lundi 23 mars dans le métro de New-York, selon les services de transport de la ville. Le feu, d'origine indéterminée, a éclaté entre deux stations reliant Manhattan et le Queens, brûlant des câbles électriques et dégageant une épaisse fumée. – *(AFP.)*

AFRIQUE

Les déçus de la démocratie au Mali

Un an après le renversement du président Moussa Traoré tous les problèmes – chômage, rébellion touareg, etc. – demeurent sans solution

BAMAKO

de notre envoyée spéciale

« On rêvait ! » : le plus beau de leurs rêves, c'était la chute du dictateur honni, le général Moussa Traoré. Cette chute devait, c'est sûr, entraîner l'écroulement d'un système politique auquel était soumis le pays, depuis vingt-trois ans, et marquer la naissance d' *« un Mali prospère, florissant »* ... Un an après être descendus dans la rue, les jeunes qui ont fait la *« révolution »* constatent, désabusés, qu'il y a loin du rêve à la réalité.

Certes, le 26 mars 1991, au prix de plus de trois cents morts, le président Moussa Traoré est « tombé ». Mais pour le reste, disent-ils, rien n'a changé. Sans doute ont-ils la mémoire courte? Leur amertume n'en est pas moins significative d'un malaise. Ici, le changement de régime s'est fait dans le sang et le feu. Pendant des semaines, les châtiments « populaires », érigés en articles de loi – *« l'article B. V. »* (pour « brûlé-vif ») et *« l'article 320 »* (300 francs CFA pour le litre d'essence et 20 francs CFA pour la boîte d'allumettes), – sont restés en vigueur. On a tué les « traîtres », on a réglé leur compte aux barons de l'ancien régime. Ces déchaînements de violence n'auront pourtant pas réussi à faire table rase du passé.

Rendre le pouvoir aux civils

Les difficultés auxquelles est confronté « le Mali d'après Traoré » sont les mêmes que celles des pays africains qui s'essaient à la démocratie, via la « méthode douce » des conférences nationales. Les rues de Bamako sont couvertes d'affiches ; les plus anciennes datent des récentes élections législatives ; les autres, toutes fraîches, sont à l'effigie des candidats à l'élection présidentielle, qui doit sonner la fin de la période de transition, et dont le premier tour est prévu pour le 12 avril. Reporté plusieurs fois, ce scrutin aura-t-il finalement lieu ? Le président Amadou Toumani Touré jure que oui.

Lorsqu'il a pris la direction du pays, au lendemain du renversement du général Traoré, le lieutenant-colonel avait promis de rendre le pouvoir aux civils au terme d'une période de transition de neuf mois. Le « problème du Nord » – autrement dit, la rébellion touarègue – avait justifié un premier ajournement. Les partis politiques, qui ne s'estimaient pas prêts à affronter les électeurs, en ont obtenu un second. Il sera difficile de jouer éternellement les prolongations.

Le procès de Moussa Traoré et de ses proches, qui devait avoir lieu avant la fin de cette période de transition, se fait, lui aussi, attendre. Débutera-t-il avant que le nouveau pouvoir soit en place, comme l'affirment M. Amadou Toumani Touré (surnommé *« A. T. T. »* par les Maliens) et le chef du gouvernement, M. Toumana Sacko? Si tel n'était pas le cas, ce procès pourrait bien ne jamais avoir lieu, estiment les détracteurs du parti au pouvoir.

Le grand vainqueur des récentes élections municipales et législatives, l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA-PASJ) est, en effet, soupçonné de collaborer avec les personnalités de l'ancien régime. A en croire les opposants, c'est grâce à sa collusion avec l'admnistration, que l'ADEMA a pu rafler la mise, lors du scrutin législatif, en obtenant soixante-sept sièges sur cent seize – les Maliens de l'extérieur n'ayant pas encore voté.

Ils en veulent pour preuve le nombre d'anciens députés de l'Union du peuple malien (UDPN, l'ex-parti unique), élus sur les listes de l'ADEMA : treize selon la presse, dix-sept selon le Congrès national initiative démocratique (CNID), grand perdant de ces élections. Quatre seulement, selon l'ADEMA, dont le numéro un, M. Alpha Oumar Konaré, favori dans la course à la présidence, affirme, pour sa défense, que *« tous les partis avaient des candidats de l'ex-UDPN »*, et que les siens lui ont été imposés par la base du parti. M. Konaré, lui-même ancien ministre de la culture de l'ex-président Traoré devenu fondateur du premier journal de l'opposition, entend, en cas de victoire, gérer le pouvoir avec un maximum de partis. Il n'en est pas moins soupçonné de vouloir revenir aux méthodes du parti unique.

La désaffection des électeurs

« En dehors des hommes, rien n'a changé ! », s'insurge M. Oumar Mariko, l'ancien chef de l'Association des élèves et étudiants du Mali, fer de lance de la contestation de mars 1991. *« Moussa n'est plus là mais son système demeure »*, souligne-t-il. Cela expliquerait, selon lui, le faible taux de participation aux élections législatives. Le minuscule 21 % de participation au deuxième tour correspond, soit dit en passant, au nombre de Maliens alphabétisés.

Cette désaffection des électeurs n'en suscite pas moins bien des spéculations à Bamako. C'est avec moins de 400 000 voix – alors que le pays compte plus de 8 millions d'habitants – que l'ADEMA a remporté les deux tiers des sièges parlementaires. Déjà, ses détracteurs crient à l'absence de légitimité et évoquent l'éventualité d'un coup d'Etat.

Il faut déculpabiliser l'armée, claironnent les candidats à la présidence. Bien qu'elle se soit « retournée » contre le général Traoré, lors des sanglants événements de l'an dernier, l'armée a, en effet, été mise en cause pour avoir tiré sur les foules de jeunes manifestants. En juillet dernier, de nombreux officiers ont été arrêtés, lors de la tentative de coup d'Etat de Laminé Diabira. Autant de raisons, pour les plus radicaux des militaires, de mettre le holà au processus de démocratisation, avec ou sans « A.T.T. ».

D'aucuns estiment que, si le lieutenant-colonel s'était présenté à l'élection présidentielle – ce qu'il avait promis de ne pas faire, il y a un an, – il l'emporterait facilement . Très populaire, le chef de l'Etat sera-t-il tenté, en cas d'échec du futur régime, de jouer au « sauveur du peuple » ? Le principal intéressé écarte vigoureusement cette éventualité : *« je souhaite de tout cœur ne pas revenir »*, affirme-t-il, en admettant qu'il ne pourra plus *« être un lieutenant-colonel comme les autres »*.

Si cette hypothèse est avancée, c'est en raison des difficultés dont le futur régime héritera inéluctablement . Trois dossiers épineux restent sans solution : la question touarègue, celle de l'emploi et celle des jeunes. Comme par une sorte de consensus implicite, aucun candidat n'évoque le premier dossier. Le dernier, lui, sera l'épée de Damoclès de la prochaine équipe au pouvoir.

MARIE-PIERRE SUBTIL

AFRIQUE DU SUD

Le gouvernement a présenté son projet de structures de transition

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Le gouvernement et le Parti national (NP, au pouvoir) ont présenté, lundi 23 mars, à Johannesburg, leurs propositions concernant la structure du futur gouvernement intérimaire. Ces propositions, qui seront soumises aux membres de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) ont été immédiatement rejetées par le Congrès national africain (ANC), qui a accusé le pouvoir *« d'avancer à reculons »*.

Le gouvernement souhaite que des *« conseils transitionnels »* soient mis en place et qu'ils jouent, précisément, un rôle de *« conseil »* auprès de l'actuel cabinet. La nomination des membres de ces conseils, appartenant à toutes les communautés, serait rendue possible, après amendement de la Constitution par l'actuel parlement tricaméral.

Chaque conseil pourrait être composé de six membres, proposés par le comité directeur de la CODESA et nommés par le président De Klerk. Les conseillers ne devraient pas être plus de trente, ce qui implique que certains d'entre eux siègent dans plusieurs conseils. Les différents groupes réunis constitueraient le Conseil transitoire, au rôle encore mal défini, mais qui devrait pouvoir conclure des accords sur la base d'un *« consensus suffisant »*, déjà en vigueur au sein de la CODESA, et qui signifie surtout que l'ANC et le gouvernement sont du même avis.

Le projet gouvernemental remet sur le tapis un système parlementaire bicaméral, avec une Assemblée élue au suffrage universel et une sorte de Sénat, élu sur des bases régionales, qui assurerait la protection des minorités. Une présidence de la République « tournante », constituée de deux à cinq membres appartenant aux partis politiques les plus représentatifs, couronnerait cet édifice. Entre autres griefs, l'ANC reproche au gouvernement de ne pas donner de véritable pouvoir à ces Conseils et de préparer l'intégration des députés métis et indiens (déjà présents dans l'actuel système parlementaire tricaméral) au sein du futur Sénat.

En dépit de ces divergences, les porte-parole du gouvernement et de l'ANC ont laissé entendre, lundi soir, qu'un accord, au sujet des futures structures intérimaires, devrait être conclu, d'ici la réunion plénière de la CODESA, programmée pour la fin avril.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

EN BREF

□ **GABON : une manifestante tuée à Libreville.** – Une institutrice a été tuée et deux autres personnes ont été blessées, lundi 23 mars, à Libreville, lorsque les forces de l'ordre ont dispersé, à coups de grenades lacrymogènes et de balles en caoutchouc, une manifestation d'enseignants grévistes. Ces derniers, en grève depuis fin janvier, réclament des augmentations de salaires. Le gouvernement a *« déploré »* l'incident et présenté ses condoléances à la famille de la victime. – *(AFP.)*

□ **KENYA : attentat à la bombe à Nairobi.** – Un attentat à la bombe a été perpétré, lundi 23 mars, à la mairie de Nairobi, provoquant d'importants dégâts matériels. Il n'y a pas eu de victime. Un interlocuteur anonyme a revendiqué la responsabilité de l'explosion dans un appel téléphonique à un journal local, et demandé la démission du président Daniel arap Moi. Par ailleurs, la police a arrêté, lundi, un député de la Kenyan Africa National Union (KANU, au pouvoir), qui avait récemment accusé le gouvernement d'être l'instigateur des violences tribales qui secouent le pays. – *(AFP.)*

□ **LIBAN : six morts dans un accrochage à Beyrouth.** – Six personnes ont été tuées par balles et vingt autres blessées, lundi 23 mars, à l'entrée sud de Beyrouth, lors d'un accrochage qui a opposé les forces de l'ordre libanaises et syriennes à des marchands de légumes ambulants, libanais et syriens, qui occupaient indûment la voie publique. – *(AFP.)*

□ **MADAGASCAR : ouverture des travaux du Forum national.** – Les assises du Forum national, chargé d'élaborer une nouvelle Constitution, se sont ouvertes, dans le calme, dimanche 22 mars, à Tananarive, la capitale malgache. Réunissant mille quatre cents délégués, ces assises, qui doivent durer une semaine, devront aussi préparer un nouveau code électoral. – *(AFP.)*

□ **MALAWI : l'opposition en exil demande l'organisation d'une conférence nationale.** – L'opposition malawite en exil, regroupée au sein d'un Comité pour l'instauration du multipartisme et de la démocratie au Malawi, a souhaité, lundi 23 mars, à l'issue d'une réunion à Lusaka (Zambie), l'organisation d'une conférence nationale au Malawi. Les quelque quatre-vingts participants à cette réunion ont appelé la communauté internationale à suspendre son aide au régime du président Kamuzu Banda, qualifié de *« pire dictature au monde »*. – *(AFP.)*

□ **NIGER : le gouvernement de transition a été dissous.** – Le premier ministre de transition, M. Amadou Cheffou, a dissous, lundi 23 mars, le gouvernement qu'il avait mis en place en novembre, à l'issue de la Conférence nationale. S'affirmant soucieux *« de donner un nouvel élan »* à son action, il a regretté que le gouvernement n'ait pas *« bénéficié de l'habituel état de grâce, qui accompagne tout changement de système politique »*. Il a notamment souligné le refus des Touaregs de renoncer à la lutte armée, les *« intrigues »* des partis politiques, le manque d'esprit de sacrifice des syndicats, et les attentes *« injustifiées »* de l'armée. – *(AFP.)*

□ **SOMALIE : une mission de l'ONU est arrivée à Mogadiscio.** – Une délégation de l'ONU est arrivée, lundi 23 mars, à Mogadiscio pour tenter de mettre en place les mécanismes de surpervision d'un cessez-le-feu et permettre la livraison d'une aide alimentaire d'urgence. Par ailleurs, M. David Bassiouni, de nationalité somalienne, a été nommé coordonnateur de l'aide humanitaire pour la Somalie par le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a-t-on appris lundi à New-York. – *(AFP.)*

□ **VENEZUELA : deux étudiants tués dans une manifestation contre la hausse des transports.** – Deux étudiants ont été tués à Merida dans une manifestation contre la hausse des transports, tandis que des incidents ont éclaté, lundi 23 mars, à Los Teques, dans la banlieue de Caracas. A Merida (600 kilomètres au sud-ouest de Caracas), foyer de la protestation anti-gouvernementale depuis plusieurs jours, les manifestations se sont intensifiées depuis que ces deux étudiants en sciences politiques ont été écrasés samedi soir par une voiture conduite par des militaires. – *(AFP.)*

□ **ZAIRE : l'opposition a lancé un ultimatum au gouvernement.** – L'opposition, regroupée au sein de l'Union sacrée, a donné jusqu'au 2 avril au gouvernement pour que démarrent les travaux de la conférence nationale censée débattre de l'avenir politique du pays. Cette conférence, dont une première réunion s'était ouverte en août 1991, a été suspendue, une nouvelle fois, le 19 janvier. – *(AFP, Reuter.)*

ASIE

VIETNAM

L'Assemblée se réunit pour réviser la Constitution

Une session spéciale de l'Assemblée nationale vietnamienne, consacrée à la révision de la Constitution, s'est ouverte, mardi 24 mars, à Hanoï. Les débats pourraient s'étaler sur trois semaines.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Les communistes vietnamiens veulent assurer à la fois la pérennité de leur pouvoir politique et l'intégration de leur pays dans la communauté internationale. L'exercice, bien délicat, implique notamment que le PCV, tout en demeurant premier titulaire du pouvoir, délègue des responsabilités à une administration mieux assise. Il faut également garantir les droits de nouveaux partenaires, qu'il s'agisse des entrepreneurs privés locaux ou des investisseurs étrangers. Tel est l'objet de cette réunion de l'Assemblée nationale.

Les amendements à la Constitution de 1980, déjà modifiée en 1988, ont d'abord pour objet de donner une marge de manœuvre plus grande au gouvernement. Le premier ministre, en l'occurrence M. Vo Van Kiet, pourra choisir ses collaborateurs, y compris en dehors des rangs du parti, et son cabinet sera collectivement responsable devant l'Assemblée. Les candidats à cette dernière, qui doit être renouvelée en juillet, ne seront plus nommés directement par le PCV mais choisis par des organisations de masse. La gestion au jour le jour du pays sera donc moins tributaire des ingérences du PCV, qui demeure, cependant, l'ultime recours et, surtout, le principal arbitre.

Une série de dispositions ont pour ambition de rassurer les investisseurs étrangers et de garantir les droits individuels des Vietnamiens. A l'exemple de ce qui se pratique en Chine, le parti admet désormais que le développement du pays, l'un des plus pauvres du monde, ne peut se faire qu'en s'appuyant sur le secteur privé et en encourageant les investissements étrangers. Or, sans attendre la levée de l'embargo américain, que tout le monde prévoit dans un an, de nombreux groupes régionaux investissent déjà au Vietnam. Le courant d'affaires a pris un nouvel élan dans la foulée du règlement du conflit cambodgien.

Cette session suscite donc un net intérêt, même si de nombreuses questions n'ont pas encore trouvé de réponse, à commencer par celle de la réorganisation du Conseil d'Etat, dont le président est considéré comme le chef de l'Etat. Le PCV cherche toujours un remplaçant à M. Vo Chi Cong, un octogénaire nommé « conseiller spécial » du Comité central lors du 7e congrès du parti en juin dernier. M. Cong assure l'intérim en attendant qu'un consensus se dégage sur un éventuel successeur et sur les pouvoirs dont ce dernier disposera. Les communistes vietnamiens vont, cependant, à l'occasion de cette dernière session de l'Assemblée, faire un pas de plus dans le sens de l'ouverture de leur pays, tout en gardant la haute main sur les affaires politiques.

JEAN-CLAUDE POMONTI

□ **INDE : premières discussions officielles avec Israël.** – L'Inde et Israël ont entamé, lundi 23 mars, leurs premières discussions officielles. Cofondateur du mouvement des non-alignés après la conférence de Bandoung en 1955, New-Delhi avait, depuis lors, adopté des positions favorables au monde arabe, et singulièrement aux Palestiniens. Israël n'a, jusqu'à présent, qu'un consulat à Bombay. – *(AFP.)*

□ **JAPON : un ancien vice-ministre du travail condamné à deux ans de prison avec sursis.** – Un ancien vice-ministre du travail, M. Takashi Kato, a été condamné, mardi 24 mars, à deux ans de prison avec sursis par un tribunal de Tokyo pour son implication dans le scandale politico-financier Recruit. Il a été reconnu coupable d'avoir accepté trois mille actions non cotées en Bourse d'une filiale de Recruit en septembre 1986, alors qu'il était vice-ministre, en échange de services rendus, et d'avoir fait d'énormes profits en les revendant par la suite. – *(AFP.)*

□ **TIMOR-ORIENTAL : deux détenus timorais contestent le droit à l'Indonésie de les juger.** – Deux jeunes nationalistes timorais, poursuivis par la justice indonésienne pour subversion, ont récusé leurs juges, affirmant qu'ils n'étaient pas ressortissants indonésiens mais portugais. MM. Da Camara et De Araujo contestent l'annexion de l'ancienne colonie portugaise par l'Indonésie en 1976. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

IRAK

Des débris de missiles ont été déterrés par les experts de l'ONU

Le chef de la mission des Nations unies à Bagdad, M. Derek Boothby, a annoncé, lundi 23 mars, que les experts de l'ONU ont commencé à déterrer des débris de missiles balistiques, notamment de Scud, que l'Irak affirme avoir détruits. *« Une fois que cette opération sera terminée, nous pourrons alors vérifier les fragments pour s'assurer de la destruction des engins »*, a-t-il ajouté.

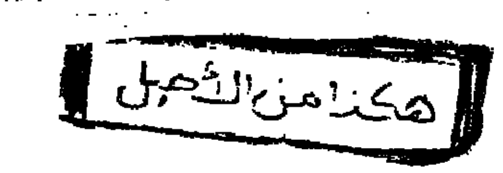
M. Boothby a souligné avoir obtenu de la part des Irakiens des détails supplémentaires sur l'armement balistique irakien. Il a précisé avoir inspecté, avec son équipe, trois sites proches de Bagdad. *« Nous avons pu vérifier »*, a-t-il affirmé, que les Irakiens avaient bien détruit des Scud dont ils n'avaient pas révélé l'existence.

De son côté, le président George Bush a estimé, lundi, dans un entretien télévisé, que les récentes déclarations de l'Irak sur l'élimination de ses armes de destruction massive *« ont évolué dans la bonne direction. Il y a eu un mouvement un peu plus positif. Je pense que notre fermeté les a de nouveau amenés à reculer »*. Le porte-parole du département d'Etat, Mme Margaret Tutwiler, s'est cependant montrée sceptique sur le sérieux des intentions de Bagdad. – *(AFP, Reuter.)*

SRI-LANKA

L'opération contre les rebelles tamouls s'amplifie

Les troupes sri-lankaises se sont emparées, lundi 23 mars, d'une base des séparatistes tamouls dans le nord de l'île, indique l'AFP. Depuis le 17 mars, début de la nouvelle offensive de printemps des gouvernementaux, huit camps rebelles ont été pris dans la jungle autour de la ville de Mullaitivu ; soixante-douze « Tigres » ont été tués, ainsi que quarante soldats. Quelque 3 000 hommes des forces de sécurité sont engagés dans ces combats. Les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE), qui dirigent la lutte de la minorité tamoule contre la majorité cinghalaise bouddhiste, comptent quelque 15 000 combattants et contrôlent à ce jour la ville et la péninsule de Jaffna, dans l'extrême nord de Ceylan. Le soulèvement tamoul, commencé en 1983, a déjà fait 20 000 morts.



ASIE

VIETNAM

emblée se réunit
iser la Constitution

SRI-LANKA

Le Monde

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

ILE-DE-FRANCE

Après le retrait de M. Juppé
M. Michel Giraud (RPR) sera le candidat de l'UPF

Les élus RPR du conseil régional d'Ile-de-France ont désigné à l'unanimité, lundi 23 mars, M. Michel Giraud, député RPR du Val-de-Marne et maire du Perreux, comme leur candidat à la présidence de l'assemblée. Les élus UDF ont également annoncé qu'ils apporteraient leurs suffrages à M. Giraud. Celui-ci, qui a déjà occupé la présidence du conseil régional de 1976 à 1988, devra se démettre, en raison de la loi sur les cumuls, de l'un de ses deux autres mandats.

M. Alain Juppé, qui conduisait la liste UPF à Paris, avait fait savoir qu'il renonçait à briguer la présidence de l'assemblée régionale *(nos dernières éditions du 24 mars)* et appelé ses amis à voter pour M. Giraud. Il avait précisé dans un communiqué : *«J'avais annoncé mon intention d'être candidat à la présidence du conseil régional d'Ile-de-France si les conditions pour administrer la région-capitale étaient remplies. Elles ne le sont pas à l'évidence. Les effets pervers du scrutin proportionnel rendent très difficile la constitution d'une majorité cohérente et positive. Secrétaire général du RPR, et compte tenu de la tâche qui est la mienne, j'ai estimé ne pas devoir prendre le risque d'être l'otage d'une coalition contre nature. En conséquence, n'ayant aucune intention de faire la moindre concession aux socialistes et au Front national, j'ai décidé de renoncer à l'ambition qui était la mienne et cela pour rester fidèle, quoi qu'il arrive, à mes convictions»*. M. Michel Péricard, député (RPR) des Yvelines, maire de Saint-Germain-en-Laye, et M. Jean-Pierre Fourcade, sénateur (républicains et indépendants) des Hauts-de-Seine, maire de Saint-Cloud, ont également retiré leur candidature.

Le RPR et l'UDF devaient se rencontrer mardi 24 mars pour mettre au point un «contrat de majorité» afin de *«fixer la stratégie, définir les objectifs et répartir les postes de responsabilité»*. L'UPF, avec 84 élus sur 209, ne dispose que d'une majorité relative. Le Front national, avec 37 élus, constitue la deuxième force de l'assemblée. Les écologistes sont au nombre de 38 (23 pour Génération Ecologie, 15 pour les Verts), les socialistes ont 32 sièges et les communistes 17.

Lire pages 14 à 16 les résultats complets des élections en Ile-de-France

LANGUEDOC-ROUSSILLON

M. Jacques Blanc (UDF-PR) aura du mal à conserver sa présidence

MONTPELLIER

de notre correspondant

Bien malin qui pourrait donner aujourd'hui le nom du futur président de la région Languedoc-Roussillon. Le scrutin du 22 mars a eu pour effet de multiplier la représentation des listes, rendant l'émergence d'une majorité claire impossible, multipliant les possibilités de combinaisons et faisant du moindre siège un objet de convoitise. Le PS obtient quatorze sièges. En les ajoutant aux huit sièges du Parti communiste, il pourrait compter au minimum sur une majorité de 22 conseillers alors qu'en face les élus UDF et RPR peuvent compter sur 24 sièges au moins.

Les arbitres seront donc dans le camp des treize élus du Front national et dans celui des écologistes qui, ensemble, totalisent sept sièges. A moins que la voix déterminante ne soit celle de l'unique représentant héraultais de la liste Chasse-Pêche-Nature-Traditions, M. Georges Cabanes.

M. Jacques Blanc, président sortant UDF-PR, ne veut pas revenir sur ses promesses d'avant scrutin. *«J'ai dit qu'il n'y aurait pas d'accord avec le Front national et que je ne négocierais pas*, dit-il. *Je ferai des propositions et il appartiendra à chacun de se déterminer.»* Cette attitude ne lui laisse mathématiquement que peu de chances de retrouver son siège car le Front national de son côté reste ferme sur ses exigences. Son dirigeant dans la région, M. Jean-Claude Martinez, député européen, exclut toujours tout soutien à M. Blanc en dehors d'un accord clair et public. Le Front national fait monter la pression en menaçant de maintenir ses candidats aux second tour des élections cantonales, quitte à sauver dans certains cas des candidats de la gauche, *«parti de l'étranger au même titre que l'UDF et le RPR»*, selon M. Martinez.

Le Front national ne cache pas sa préférence à droite pour M. René Couveinhes, maire RPR de la Grande-Motte, compagnon de M. Jacques Blanc, qu'il aimerait porter à la présidence du Languedoc-Roussillon. Mais cette hypothèse a très peu de chances d'aboutir.

De son côté, le maire RPR de Castelnau, M. Jean-Pierre Grand, qui conduisait une liste dissidente dans l'Hérault, se verrait bien dans la peau de l'homme providentiel, recours contre l'extrême droite. *«Notre région peut très bien être dirigée par un RPR*, affirme-t-il. *Je n'exclus aucune hypothèse pour l'instant. Il convient cependant pour moi de faire rapidement le point avec mes compagnons du RPR.»* Mais là encore, M. Grand cumule les handicaps. Celui de ne pas pouvoir drainer des voix de gauche et celui de compter de farouches ennemis dans le camp de M. Jacques Blanc à qui il a fait perdre deux sièges dans l'Hérault en divisant son électorat.

Les chances de Génération Ecologie

A gauche, M. Claude Allègre, conseiller spécial de M. Lionel Jospin, arrivé derrière le Front national dans l'Hérault avec 17,75 % des suffrages, paraît désormais en mauvaise posture pour revendiquer la présidence. Il paye le prix de la division des socialistes qui se sont révélés incapables de construire une liste de consensus dans ce département. Le président du conseil général du Gard, M. Gilbert Baumet, présent sous l'étiquette «majorité présidentielle», semblerait mieux placé pour pouvoir revendiquer le fauteuil de président.

A condition de faire l'unanimité autour de lui. Or il souffre lui aussi de la division de la famille socialiste dans cette région. Le maire PS de Montpellier, M. Georges Frêche, qui a une influence certaine sur une partie des élus de la nouvelle assemblée, faisant allusion aux changements d'étiquette de M. Baumet, disait qu'il *«ne lui confierait pas* [sa] *jeune sœur.»*

Paradoxalement, bien que largement minoritaire avec 4 sièges, M. Yves Pietrasanta, dirigeant régional de Génération Ecologie, pourrait permettre de dégager une majorité de consensus à gauche. Le maire de Mèze passe pour un homme de dialogue. *«Nous sommes autonomes, cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas de progrès*, confie-t-il. *Nous avons marqué notre indépendance avec le Parti socialiste, mais nous en sommes relativement proche.»* L'hypothèse d'un président minoritaire agglomérant autour de lui les élus de gauche, voire les Verts, fait donc son chemin. Mais elle n'irait pas non plus sans difficultés.

Se poserait ensuite le problème de sa marge de manœuvre et de la tentation du clientélisme face à des formations minoritaires, mais incontournables, pouvant à tout moment remettre en cause sa majorité. Dans tous les cas de figure, on voit mal comment le nouveau président aura les moyens d'appliquer une politique digne de ce nom. Un comble lorsqu'on se souvient qu'un des reproches les plus souvent adressés à M. Jacques Blanc était justement de se livrer au «saupoudrage» en Languedoc-Roussillon...

JACQUES MONIN

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Le difficile «match retour» de M. Tapie

MARSEILLE

de notre correspondant régional

«L'effet Tapie», qui a permis aux listes Energie Sud de tirer leur épingle du jeu, peut-il se prolonger lors de l'élection du futur président du conseil régional? Arithmétiquement, M. Jean-Claude Gaudin, président sortant (UDF-PR), qui a exclu toute alliance avec le Front national, n'est pas totalement assuré de garder son fauteuil. Mais pour avoir une chance de l'emporter, M. Tapie doit impérativement vaincre l'hostilité déclarée des communistes.

Les données du scrutin sont, en fait, relativement simples. Arrivées en tête dans l'ensemble des six départements de la région, sauf dans les Bouches-du-Rhône, les listes de l'UPF dirigées par M. Gaudin ont remporté, dimanche, le plus grand nombre de sièges, soit 43 sur 123 contre 34 au Front national, 30 à la majorité présidentielle, 10 au PCF et 6 aux écologistes. Compte tenu des positions prises par M. Gaudin, il est fort peu probable que le Front national lui apporte, unilatéralement, ses voix. D'autant plus que dans un communiqué commun, publié lundi, M. Roland Blum, président du groupe UDF du conseil général, et M. Renaud Muselier, secrétaire départemental du RPR, ont, parallèlement, fermé la porte à tout accord avec l'extrême droite pour le second tour des élections cantonales. La règle adoptée est celle du maintien des candidats de l'UPF partout où ils ont franchi la barre des 10 % des inscrits. Ce qui coûtera, au minimum, deux sièges au Front national, qui pouvait espérer l'emporter dans deux cantons de Marseille.

M. Tapie ne peut, toutefois, esquisser une majorité relative de rechange que s'il obtient l'appui des communistes. Or, rien n'est moins sûr. Dès la proclamation des résultats des régionales, dimanche soir, M. Guy Hermier, chef de file du PC, a, certes, rappelé qu'au cas où il existerait un risque que M. Jean-Marie Le Pen soit élu président – simple hypothèse d'école – les communistes lui feraient barrage. *«Pour le reste*, a-t-il ajouté, *nous n'entrerons pas dans je ne sais quelle coalition qui nous ferait soutenir les choix du gouvernement.»* Le député des Bouches-du-Rhône a récidivé, encore plus clairement, lundi en jugeant *«inconcevable»* que le PC accorde ses suffrages *«à l'affairiste Tapie»*.

Au-delà, en effet, de l'inimitié qu'il voue, depuis toujours, à M. Tapie, le PC considère que le scrutin du 22 mars n'a pas fait apparaître, politiquement, une véritable *«majorité relative de gauche»* au sein du conseil régional. Dans ces conditions, il préfère poursuivre sa cure d'opposition sur des bases claires que de se prêter à des manœuvres tactiques éphémères. Voterait-il plus volontiers en faveur d'autres candidats issus de la majorité présidentielle? Les noms de M. Jean-Louis Bianco et de Mme Elisabeth Guigou ont été prononcés. Mais on conçoit mal, sauf à manquer de cohérence, que des contempteurs de l'action gouvernementale puissent apporter leurs suffrages aux deux ministres.

M. Tapie, dont on connaît la pugnacité, ne s'avoue pas vaincu pour autant. Sur FR3 Méditerranée, lundi, il s'est efforcé, à la fois, de semer le trouble dans les rangs de l'UPF (*«M. Gaudin est le plus mauvais candidat de la droite, le seul qui ait perdu chez lui»*) et d'enfoncer un coin entre M. Hermier et ses électeurs, *«qui ne comprendraient pas qu'il fasse gagner Gaudin»*. Des électeurs dont, incidemment, il a mérité la gratitude en débloquant le dossier des Chantiers navals de La Ciotat... Le chef de file de la Majorité présidentielle, qui compte leur proposer un «contrat de gestion», n'a pas renoncé, non plus, à rallier sur son nom des élus de la liste Gaudin. S'il est absolument nécessaire, le soutien du PCF n'est pas suffisant, en effet, pour permettre à M. Tapie de briguer la présidence.

Quant aux six écologistes, trois d'entre eux ont été élus sous l'étiquette de Génération Écologie. Leur vote semble lui être acquis. Restent les trois adhérents des Verts. Réunis lundi, à Aix-en-Provence, ceux-ci ont décidé d'observer une stricte neutralité politique. Si, en définitive, M. Tapie finissait par se concilier, au préalable, les communistes, il pourrait donc disposer, au total, du même nombre de voix que M. Gaudin... Une situation propice à toutes les combinaisons.

GUY PORTE

RHONE-ALPES

M. Millon (UDF-PR) tentera de constituer des majorités sur des «projets»

LYON

de notre bureau régional

Rhône-Alpes n'a plus de majorité : les listes présentées par le président sortant, M. Charles Millon (UDF-PR), n'obtiennent que soixante-deux élus sur cent cinquante sept. Les partis de la droite parlementaire, pourtant en terrain favorable dans les huit départements, sont les premières victimes du 22 mars. Leur union, du moins telle qu'elle a été imposée par les appareils, n'a pas convaincu l'électorat. Ils ne représentent plus qu'un peu moins de 33 % des voix, soit une perte de dix points par rapport à 1986. Pour M. Millon, c'est évidemment une défaite. Car tout au long de sa campagne, il a exhorté les *«sceptiques»* et les *«exaspérés»* à ne pas rejoindre les rangs du Front national.

Or, le parti d'extrême droite, avec 17 % des voix, progresse de sept points. De quatorze élus en 1986, son groupe compte désormais vingt-neuf membres. Il est devenu la deuxième force politique de la région, enfonçant aussi ses coins dans de nombreux cantons où il sera présent au second tour, notamment à Lyon et à Saint-Etienne.

Avec vingt-cinq élus – contre quarante-huit dans l'assemblée sortante – les listes présentées par le Parti socialiste touchent le fond. Seuls M. Louis Besson, en Savoie, et M. Robert Chapuis, en Ardèche, sont parvenus à maintenir leur parti la tête hors de l'eau, avec respectivement 25 % et 22 % des suffrages. En revanche, le PCF, avec onze élus, contre treize dans la précédente assemblée, limite son érosion.

Assemblée éclatée

Génération Écologie, dont les listes avaient été constituées à la va-vite, piochant chez les déçus du PS, voire du MRG, et chez des militants de la protection de la nature, a réussi à faire jeu égal avec les Verts. Même, dans la Loire, la liste de «GE» a obtenu deux sièges, contre un seul à celle présentée par M. Christian Brodhag, ancien porte-parole national du mouvement de M. Antoine Waechter, et bien «implanté» à Saint-Etienne. Si l'on met à part M. Pierre Courouble, suspendu des Verts pour avoir constitué une liste d'union en Ardèche, Génération écologie et les Verts obtiennent le même nombre d'élus : dix. Des négociations ont été entreprises pour constituer un intergroupe, qui compterait donc vingt et un membres.

Le futur président du conseil régional va donc devoir composer avec une assemblée éclatée. M. Auroux, même en parvenant à rassembler *«les forces progressistes»*, socialistes dissidents, communistes et écologistes, ne semble pas en mesure d'approcher le fauteuil présidentiel. Quant à M. Millon, candidat à sa succession, il a répété qu'il excluait tout type d'alliance ou d'accord avec le Front national. Il ne peut donc compter que sur l'appoint de quelques élus divers-droite, d'un conseiller Chasse, pêche, nature, traditions élu en Haute-Savoie, et du soutien de M. Haroun Tazieff (Nouvelle gauche, Isère). Cela ne lui permettra pas d'atteindre les 79 voix qu'exige une majorité absolue.

Dégarni sur la droite, M. Millon risque de l'être aussi vis-à-vis des écologistes, les Verts et Génération Écologie ayant fait savoir pendant la campagne qu'ils ne souhaitaient pas, *a priori*, participer à un exécutif. Toutefois, ces deux mouvements ont aussi répété qu'ils ne laisseraient pas le Front national *«contaminer»* le conseil régional. Dimanche soir, M. Millon expliquait qu'il proposerait àl'assemblée *«des projets, des objectifs»*, et qu'il tenterait de dégager une majorité sur chacun de ces contrats, dans l'espoir que les intérêts supérieurs de la région l'emporteront sur les querelles partisanes. L'exercice ne sera pas sans risques. Car si M. Millon est réélu président, ce sera surtout par défaut.

BRUNO CAUSSÉ

Réunion du bureau exécutif du PS

Les socialistes proposent des accords aux écologistes

En déclarant, lundi 23 mars, sur Europe 1, que la *«rénovation»* réclamée, selon lui, par les électeurs doit porter sur *«la pratique de l'exécutif»*, le premier secrétaire du PS a mis en cause, lundi, de façon transparente, le gouvernement de Mme Edith Cresson, dont il ne se cache guère de souhaiter le changement, soit que le premier ministre en place soit entouré d'une équipe nouvelle, soit qu'elle passe le relais à un successeur doté d'une personnalité politique plus affirmée.

Si l'attente d'un changement de gouvernement est générale chez les socialistes – *«Mme Cresson ne peut plus redresser la barre dans les conditions actuelles»*, a déclaré M. Georges Frêche, maire de Montpellier, sur Télé-Monte-Carlo, – l'harmonie est moins évidente sur la question du mode de scrutin. Avant de réaffirmer lui-même, sur Europe 1, qu'il n'est *«pas du tout partisan d'une proportionnelle intégrale»* pour les élections législatives et que le PS est *«pour un scrutin à dominante majoritaire avec une dose de proportionnelle»*, M. Fabius avait invité les socialistes, lors de la réunion du bureau exécutif, dans l'après-midi, à éviter de *«faire des gammes»* sur ce sujet. Le numéro deux rocardien du PS, M. Gérard Lindeperg, a déclaré sur Antenne 2 que la représentation proportionnelle est un système *«pernicieux»*, qui est *«tolérable»* pour les collectivités territoriales mais pas pour le pays.

Mardi matin, sur Europe 1, M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, a vanté les mérites du *«système Mauroy»*, qui consisterait à maintenir le scrutin majoritaire *«dans les petits départements»* et à établir *«la proportionnelle dans les grands départements»*.

M. Fabius s'est entretenu par téléphone, lundi, avec M. Antoine Waechter, porte-parole des Verts. Les socialistes estiment qu'un *«accord de compensation»* serait envisageable avec les écologistes, ceux-ci soutenant M. Fabius en Haute-Normandie et le PS apportant ses voix à l'un des leurs en Languedoc-Roussillon. En revanche, l'hypothèse de l'appui du groupe socialiste à un candidat écologiste pour la présidence de la région Ile-de-France, en échange de leur accord avec M. Michel Delebarre dans la région Nord-Pas-de-Calais, ne plaît guère aux jospinistes, majoritaires dans la région parisienne.

Le bureau exécutif a évoqué, d'autre part, le second tour des élections cantonales, le 29 mars, en rappelant *«trois règles de principe»* : le désistement républicain (retrait au profit du candidat de gauche le mieux placé); *«tout faire pour battre l'extrême droite»* si elle est en position d'être élue et que la gauche n'est pas présente au second tour, en appréciant si le candidat de droite a eu *«une attitude claire de refus d'alliance»* avec le Front national; enfin, *«rechercher des convergences avec les écologistes»* lorsqu'ils peuvent se maintenir au second tour, notamment pour préparer des accords de retrait réciproques.

Le bureau exécutif examinera dans le détail, lors de sa réunion hebdomadaire de mercredi, les cas de «triangulaires» où le maintien d'un candidat socialiste au second tour, face à la droite et à l'extrême droite, risquerait de favoriser cette dernière.

P. J.

AQUITAINE

Les chasseurs sont les principaux arbitres du duel entre la droite et la gauche

BORDEAUX

de notre correspondante

«Nous restons fidèles à notre position initiale. Nous présenterons un candidat à la présidence aux trois tours.» Les chasseurs, qui constituent désormais la troisième force politique de la région derrière l'UPF (31 sièges) et le PS (20 sièges), ont tenu un conseil de guerre, lundi 23 mars. Ils ont arrêté leur stratégie. Sur dix élus CPNT (Chasse, pêche, nature et tradition) huit se situent plutôt à droite sur l'échiquier traditionnel et deux portaient encore il y a peu l'étiquette socialiste. *«Mais chez nous il n'y a ni droite ni gauche. C'est CPNT d'abord»*, assure M. Jean Seinlary. Le président de la fédération des chasseurs girondins sera donc jusqu'au bout le candidat CPNT à la présidence du conseil régional le 27 mars.

Parallèlement, les chasseurs espèrent décrocher *«au moins une vice-présidence»* dans le secteur de l'environnement et du tourisme ainsi que la présidence de la commission agricole. Ils continuent de tirer à vue contre les écologistes de toutes nuances. Ils proclament qu'il n'est pas question pour eux de siéger dans un exécutif où les Verts ou Génération Ecologie auraient obtenu un poste. Fait plus nouveau, il n'est pas question non plus pour CPNT de prendre place dans une majorité comprenant des élus du Front national.

De leur côté, les Verts (2 élus) devaient se réunir mardi 24 mars pour établir leur stratégie en vue de l'élection régionale. Ils hésitent entre la présentation d'un candidat aux trois tours et l'abstention également aux trois tours. Génération Ecologie (7 élus) a élaboré une plate-forme susceptible de servir de base de négociation. Elle comprend le gel des infrastructures de communication en Aquitaine, la création d'un observatoire de l'eau et d'une agence régionale de l'environnement. M. Noël Mamère, le chef de file de Génération Ecologie, est, parallèlement, en ballottage dans le canton de Bègles face au Parti communiste. Cette situation entrera sans doute en ligne de compte dans les négociations à venir. En tout cas, officiellement, Génération Ecologie ne fait pas le premier pas. Le mouvement *«attend les contacts»*. Génération Ecologie et les Verts ont au moins un point commun avec les chasseurs : leur hostilité vis-à-vis du Front national.

Les lepénistes, quant à eux, ont été distancés de deux sièges par les chasseurs. Ils ne sont plus, comme en 1986, en position d'unique arbitre. Ils envisagent donc soit de présenter un candidat aux trois tours du scrutin présidentiel, soit de ne pas prendre part au vote, à moins d'un contrat en bonne et due forme avec la droite. Cela semble plutôt hypothétique compte tenu des déclarations officielles de M. Jacques Valade (RPR) au cours de la campagne. Le dauphin de M. Jacques Chaban-Delmas, qui conduisait la liste UPF, est *a priori* le mieux placé pour briguer la présidence du conseil régional. Cependant, compte tenu des positions des chasseurs et des écologistes, il n'aura pas la tâche facile, surtout s'il veut, pour la suite de la mandature, une majorité absolue de gouvernement, ce qui impliquerait de disposer en permanence de 43 voix sur 85.

GINETTE DE MATHA

ET CANTONALES

CORSE : le premier tour des élections territoriales

L'électrochoc nationaliste

Dans un scrutin marqué par un taux de participation de 82,82 %, soit le plus élevé de la consultation, un votant sur cinq s'est prononcé, dimanche 22 mars en Corse, en faveur de la mouvance nationaliste. Avec 13,66 % des suffrages, une de ses composantes, la liste Corsica Nazione, conduite par le docteur Edmond Siméoni, se voit propulsée au rang de seconde force de l'île. En huit ans, le camp autonomiste nationaliste a doublé son audience électorale.

Comment mieux résumer la percée de ces adeptes de la corsitude? Comment, surtout, feindre la surprise alors que les indices de cette montée en puissance s'étaient multipliés ces dernières années au point que les antinationalistes eux-même n'en niaient plus l'évidence? Comme pour mieux gagner en lisibilité, la ligne de fracture avait même pris la forme d'un clivage de générations aigu, les «anciens» continuant à revendiquer l'attachement à la *«Corse française et républicaine»*, tandis que les plus jeunes se reconnaissaient davantage dans une démarche identitaire instruisant le procès du *«colonialisme français»*.

A la fin de la décennie 1980, les cadres du mouvement syndical – au sein duquel le syndicat des travailleurs corses (STC) faisait preuve d'une combativité remarquée – ainsi que les animateurs des multiples associations culturelles adhéraient, peu ou prou, aux mots d'ordre nationalistes. Inexorablement, la société civile échappait aux «clans».

Le paradoxe veut néanmoins que ce succès d'opinion se soit accompagné d'une crise d'une gravité sans précédent au sein de la mouvance gravitant autour du FLNC, l'organisation clandestine dissoute le 5 janvier 1983 mais dont les thèses ont continué à être propagées par sa vitrine politique légale, A Cuncolta naziunalista.

Les raisons profondes de ces désaccords, qui éclatent au grand jour après la trêve décrétée par le FLNC dès le retour de la gauche au pouvoir en mai 1988, ne sont pas toujours clairement identifiables tant les inimitiés personnelles se mêlent aux divergences stratégiques au cœur de cette galaxie opaque. La première alarme retentit véritablement en octobre 1989 quand M. Pierre Poggioli, conseiller régional, quitte A Cuncolta pour aller fonder le groupe dissident Accolta Naziunale Corsa (ANC). M. Poggioli et ses amis mettent alors en cause la structure pyramidale du FLNC et l'incapacité du mouvement légal à tirer parti du conflit social qui vient de paralyser l'île.

Au même moment, le FLNC prête une oreille attentive aux initiatives du ministre de l'intérieur de l'époque, M. Pierre Joxe, ce singulier jacobin, qui engage des consultations tous azimuts sur l'avenir institutionnel de l'île et se déclare prêt à en reconnaître les particularismes. Le climat est à la décrispation. Lors des assises annuelles de l'A Cuncolta à Corte, le 5 août 1990, le FLNC franchit un pas psychologique décisif en lançant un appel à une *«politique d'union dépassant le cadre traditionnel nationaliste»* et *«ouverte aux forces de progrès»*. Cette inflexion stratégique va provoquer une onde de choc qui aboutira à l'implosion de la famille nationaliste à l'occasion de laquelle les politiques épousent les querelles des militaires.

Le retour de M. Siméoni

Soutenu, par le mouvement public A Cuncolta, la frange radicale des clandestins, hostile à cette ouverture, crée le «FLNC-canal historique. Mécaniquement, la tendance minoritaire des «politiques», emmenée par M. Alain Orsoni, se rebaptise Mouvement pour l'autodétermination (MPA) et se solidarise avec les «modérés» du FLNC – regroupés désormais sous le label du «canal habituel» – à l'origine du message d'ouverture de Corte.

La cassure ne se résume pourtant pas au simple clivage durs-modérés. Les «modérés» du FLNC - canal habituel n'ont-ils pas récupéré une grosse partie du potentiel militaire de l'organisation clandestine? N'ont-ils pas perpétré, le 29 mai 1991 à Bastia, un spectaculaire attentat en plein jour contre le conseil général de Haute-Corse, *«point d'ancrage du système claniste»*. Une lecture idéologique peut être en revanche d'un léger secours : A Cuncolta est en quête d'un *«socialisme original»* pour la Corse tandis que le MPA a embrassé l'économie de marché et l'Europe. Pour toutes ces raisons combinées, la lutte fratricide qui oppose ces deux courants est implacable.

Mais dans ce paysage politique local que l'adoption du statut Joxe, le 15 mai 1991, met sens dessus-dessous, un nouvel élément va venir brouiller davantage les cartes : le retour sur le devant de la scène du docteur Edmond Siméoni, figure emblématique de la contestation autonomiste des années soixante-dix.

A l'origine fortement teintée de poujadisme, son Alliance régionaliste corse (ARC) avait ouvert la voie, après les évènements sanglants d'Aléria en 1975 (deux gendarmes morts), à la génération plus radicale qui créera le FLNC. Le gastro-entérologue de Bastia avait ensuite pris du recul, allant jusqu'à faire son autocritique publique – *«J'ai acquis la conviction charnelle qu'aucune cause au monde n'autorise des blessures et a* fortiori *la mort»*, – mais le revoilà, en cette fin 1991, prenant la tête d'un regroupement hétéroclite baptisé Corsica Nazione. On y voit les nationalistes d'A Cuncolta et l'ANC cohabiter avec les autonomistes de l'Union du peuple corse (UPC), héritière de l'ARC, auxquels sont venus s'agréger les écologistes d'I Verdi Corsi et le «groupe de réflexion» Per u Paese.

La proximité du pouvoir

Ces diverses composantes finissent par s'accorder sur l'essentiel : la nécessité de reconstruire l'unité d'un camp nationaliste en lambeaux. Cela ne va évidemment pas sans ambiguïté, notamment sur la question du recours à la violence. Tout en invoquant la *«violence mère»* de l'Etat français, M. Siméoni réclame la trêve des attentats durant la campagne électorale – *«neutralisation des enjeux stratégiques»* dans le jargon militant – alors que l'A Cuncolta ne désavoue pas les plasticages de cibles immobilières revendiqués par le FLNC-canal historique.

Cahin-caha, la cohésion de ce rassemblement tient bon, malgré tout, jusqu'à éveiller un intérêt grandissant au sein de l'électorat nationaliste et arracher, visiblement, de nouveaux ralliements. Mais qu'adviendra-t-il de cette nouvelle proximité du pouvoir et des alliances qu'il imposera? Cicatriser les plaies avec les frères ennemis du MPA? Tendre la perche au «moderne» José Rossi que les amis de M. Siméoni ne portent pas dans leur cœur? Ou se retirer dans un splendide isolement en attendant que l'écheveau se débrouille? Les nationalistes viennent de créer un électrochoc en devenant, tous courants confondus, la première force de l'île. Il leur reste à trancher un nœud de contradictions.

FRÉDÉRIC BOBIN

□ **Pyrénées-Atlantiques : 8,5 % aux nationalistes dans les provinces basques** – La «liste unitaire Abertzale» (nationaliste basque) a recueilli, dimanche 22 mars, 7 % des suffrages au scrutin régional dans les trois provinces basques (Labourd, Basse-Navarre, Soule) des Pyrénées-Atlantiques. En y ajoutant les voix qui se sont portées dans ces provinces sur la liste basco-béarnaise Entau-Païs Eusko Alkartasuna, l'audience nationaliste monte à 8,5 %. – *(Corresp.)*

FRANCHE-COMTÉ

La séance d'ouverture sera présidée par M. Roland Gaucher (FN)

BESANÇON

de notre correspondant

M. Pierre Chantelat (UDF-PR) n'aura, théoriquement, plus besoin des voix du Front national pour disposer d'une majorité au conseil régional de Franche-Comté.

Dès dimanche soir, le président sortant, candidat à sa réélection, annonçait qu'il pourrait compter, non seulement sur les 19 élus RPR-UDF, mais aussi sur les voix d'un «fauriste» élu dans le Jura, du président de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté (div. d.) et de M. René Mars, qui était l'un de ses *vice-présidents*. Soit 22 sur 43 sièges.

M. René Mars – dont la campagne, dirigée vers *«les chasseurs, les pêcheurs, les commerçants, artisans, petits industriels ruraux ou citadins, les citadins et les paysans»*, préconisait un ensemble de mesures relatives à l'immigration, la sécurité et *«la promiscuité des marginaux»* – n'est, en fait, pas très éloigné du Front national. Il n'avait quitté ce parti qu'en réaction à la position adoptée par M. Le Pen à propos de la guerre du Golfe. M. Chantelat a toutefois fait remarquer : *«Même sans M. Mars, nous serions majoritaires.»*

La séance d'ouverture du conseil régional sera présidée le 27 mars par un membre du Front national, M. Roland Gaguillot, dit Gaucher, soixante-douze ans, doyen d'âge. Le passé collaborationniste de M. Gaguillot-Gaucher, directeur de *National hebdo*, périodique d'extrême droite, a, durant la campagne, provoqué des réactions scandalisées chez la plupart des candidats, à gauche comme à droite.

Certains ont pris d'avance l'engagement de ne pas siéger sous sa présidence. Cependant, aux protestations enflammées de la première heure succède aujourd'hui une réflexion sur la forme que devrait revêtir une manifestation de réprobation. On ne souhaite pas, à l'évidence, qu'elle permette aux cinq élus du Front national, demeurés seuls dans la salle, de s'adjuger la présidence du conseil régional et quatre vice-présidences.

Ce risque ne résulterait pas d'une simple hypothèse d'école, si l'on considère que le quorum serait réputé constant pour la durée de la séance dès lors qu'il aurait été atteint à son ouverture. Aussi s'applique-t-on, parmi les élus qui n'acceptent pas de siéger sous la présidence de M. Gaucher, à l'analyse des textes réglementant le fonctionnement des assemblées régionales, afin d'arrêter un scénario définitif.

CLAUDE FABERT

EN BREF

□ **M. Léotard (UDF) : *«Des résultats rafraîchissants»*.** – M. François Léotard, président d'honneur du Parti républicain, a estimé lundi 25 mars, sur TF 1, que les résultats des élections régionales sont *«rafraîchissants»* puisqu'ils témoignent d'une *sanction très forte du PS»* et *«d'une certaine ouverture du jeu politique, avec l'arrivée des écologistes»*. M. Léotard s'est étonné que *«tout le monde déplore les majorités relatives dans les régions,* s'est étonné M. Léotard. *«Majorité absolue, vérité absolue, majorité relative, vérité relative»*, a t-il ajouté, en observant que cette nouvelle répartition des sièges devrait permettre pour la gestion des régions, une *«collaboration des uns et des autres»*.

□ **M. Longuet (UDF) : *«Se rénover»*.** – M. Gérard Longuet, président du Parti républicain, a estimé lundi 23 mars, que les partis politiques traditionnels doivent *«se rénover»*. Invité d'Europe 1, M. Longuet a observé que, pour ces élections, *«les initiatives sont venues de l'extérieur de nos formations»*. Hostile à la proportionnelle, M. Longuet a souhaité que la contrepartie du scrutin majoritaire soit l'existence de partis politiques *«plus démocratiques et plus vivants»*.

□ **M. Soisson (France unie) : *«Décalage»*.** – M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la fonction publique et secrétaire général du mouvement France Unie, a estimé, lundi 23 mars, que *«les formations politiques ne répondent plus à l'attente»* des Français et que *«les doctrines politiques sont en décalage par rapport aux réalités économiques et sociales que vivent quotidiennement les Français»*. M. Soisson croit *«plus que jamais, en la vertu de l'ouverture et du rassemblement»*.

□ **M. Séguin (RPR) : l'instauration de la proportionnelle *«serait une ignominie»*.** – Philippe Séguin, député (RPR) des Vosges, maire d'Épinal, a estimé lundi 23 mars sur Antenne 2, que l'intauration du scrutin proportionnel reviendrait, pour le gouvernement, à opter pour *«la tactique à la Saddam Hussein»*. Selon M. Séguin, les socialistes *«qui ne peuvent pas gagner les élections»* sont aujourd'hui *«placés devant la tentation (...) d'empêcher quiconque de les gagner»* grâce au mode de scrutin proportionnel. *«Ce serait une ignominie»* a conclu M. Séguin.

□ **M. Sarkozy (RPR) : *«L'UPF n'a pas besoin de passer des alliances.»*** – M. Nicolas Sarkozy, secrétaire national adjoint du RPR, a affirmé, lundi 23 mars, que l'UPF *«n'a pas besoin de passer des alliances»* pour gagner des présidences de conseils régionaux. *«Le Front national est présent, mais il n'y a pas de poussée du Front national»*, a-t-il assuré, ajoutant que *«la stratégie de confrontation»* avec le parti de M. Jean-Marie Le Pen *«a porté ses fruits»*.

□ **M. Jacques Barrot (UDC) : *«Les Français n'ont pas déçu.»*** – M. Jacques Barrot, président du groupe UDC à l'Assemblée nationale, a déclaré, lundi 23 mars, que les Français n'avaient *«pas déçu»* en *«remplissant, massivement, leur devoir de citoyen»* et qu'à leur tour *«leurs élus ne doivent pas décevoir»*. M. Barrot a ajouté que *«les centristes seront particulièrement vigilants à déjouer les pièges d'une réforme du scrutin législatif qui aggraverait la dispersion des Français»*.

□ **France Plus : *«L'ascension»* du Front national *«bloquée»*.** – Le mouvement France Plus s'est félicité, lundi 23 mars, de la *«victoire»* enregistrée dimanche *«contre l'abstention»*. *«Cette mobilisation des citoyens,* a précisé le mouvement, *en bloquant l'ascension du Front national et en le faisant même régresser, démontre que le vote est la seule vraie réponse démocratique à apporter au parti de l'exclusion et de la haine.»*

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

La recherche d'une nouvelle coalition gouvernementale

Suite de la première page

Bien au contraire, l'ampleur de la participation des électeurs à ce scrutin, combinée aux effets automatiques de la proportionnelle, ne fait que rehausser, à ses yeux, selon son entourage, l'intérêt de cette *« leçon de choses en grandeur nature »*. Aussi paradoxal que cela paraisse, compte tenu du désaveu infligé au PS et au gouvernement, c'est même, presque, un sentiment de soulagement qui règne à l'Elysée où l'on fait observer que la droite libérale ne profite pas des déboires des socialistes, que la mobilisation du corps électoral contient la poussée du Front national, et où l'on utilise une grille de lecture destinée à souligner la dimension protestataire du vote en faveur des écologistes pour valoriser davantage la position du président de la République, promu *« pôle de stabilité »* dans un univers politique plus nuancé que jamais.

« Il y a deux écoles », dit-on à propos des avis qui s'expriment auprès de M. François Mitterrand qui les sollicite sans les commenter. Les uns préconisent la thérapeutique du *« choc psychologique »*, autrement dit un changement immédiat de premier ministre et un profond remaniement gouvernemental ; les autres objectent qu'une réponse de ce type serait trop classique pour avoir un véritable effet sur les électeurs, lesquels n'y verraient sans doute qu'une réaction « politicienne » sans rapport avec leurs aspirations, et ils affirment que le moment est venu d'innover en admettant qu'une page de l'histoire du PS vient d'être tournée et que le président de la République doit donc résolument adapter sa démarche à cette nouvelle donne.

« Il faut rebondir »

Avant même le scrutin, M. Mitterrand soulignait, en privé, que les lendemains du 22 mars poseraient moins la question d'un changement de gouvernement que celle de la construction d'une majorité parlementaire capable, en 1993, de prendre le relais de la majorité relative élue en 1988.

Depuis lundi cette préoccupation est devenue majeure. Si personne ne veut faire une croix sur le PS, tout le monde s'interroge à l'Elysée, plus que jamais, sur les moyens de composer une *« coalition gouvernementale »*, et l'on reparle volontiers de *« contrats de confiance »*, de *« majorités d'idées »*, de *« programmes communs »*, autant de vieux concepts qui pourraient être remis au goût du jour et actualisés.

Quant à l'éventuelle réforme du mode de scrutin pour les élections législatives, si elle n'est *« pas le sujet du moment »*, comme le disait lundi soir M. Lang, en tant que porte-parole du gouvernement, elle reste néammoins de pleine actualité puisque le second tour des cantonales va permettre de comparer, là encore *« en grandeur nature »*, les effets du scrutin majoritaire à ceux du scrutin proportionnel : *« On va voir de quelle façon le mode de scrutin majoritaire est affecté ou non par l'atomisation du vote »*, précise-t-on à l'Elysée.

« Dans une situation comme celle-là, ajoutait M. Lang sur TF 1, *si l'on a l'esprit constructif, tourné non pas vers le passé mais vers l'avenir, il faut rebondir. »* Le ministre de la culture, qui a été élu conseiller général et dont la liste a réalisé un score spectaculaire en Loir-et-Cher (31,84 %), y est personnellement parvenu en faisant preuve d'un savant éclectisme si l'on en juge par son matériel de propagande, qui témoignait d'un socialisme fort discret, mettant en exergue les sympathies du maire de Blois pour des personnalités aussi diverses que Mme Simone Veil, MM. Jacques Delors, Yannick Noah, Patrick Bruel et Gérard Depardieu.

Pour M. Mitterrand aussi il s'agit d'essayer de *« rebondir »*. Le président de la République va s'y employer en cherchant à créer des conditions de politique intérieure qui lui permettent de mener ensuite campagne pour la ratification des accords de Maastricht et pour les réformes constitutionnelles imposées par ceux-ci. Le bilan des élections régionales *« ne modifie en rien son calendrier sur ce point »*, assure-t-on en effet dans son entourage.

Mais même si la marge de manœuvre du président de la République n'est pas nulle, loin de là, elle reste réduite par l'impact d'un vote dont les composantes n'atténuent pas le caratère négatif pour le pouvoir exécutif et qu'aucune baguette dialectique n'a, de toute façon, le pouvoir de transformer en carrosse.

ALAIN ROLLAT

□ **PRÉCISIONS.** – M. Henri Cartan, membre de l'Académie des sciences, nous prie de préciser que la liste conduite par M. Jean Ordner aux élections régionales dans les Hauts-de-Seine, sur laquelle il figurait en deuxième position, était une liste de Rassemblement pour l'Europe fédérale, et non pas divers droite, comme l'a classée le ministère de l'intérieur. M. Michel Chomarat, candidat aux élections cantonales dans le douzième canton de Lyon, également classé divers droite, nous indique qu'il doit être considéré comme divers gauche, puisqu'il figurait aussi sur la liste Nouvelle Gauche de M. André Vianès aux élections régionales.

Les réactions à l'étranger

Grande-Bretagne : la « défaite humiliante » du PS

LONDRES

de notre correspondant

La presse britannique qui, ces dernières semaines, avait publié de nombreux articles pour décrire la montée de l'extrême droite en France et le *« phénomène lepéniste »*, s'accorde à constater que le résultat des élections se traduit par une *« défaite humiliante »* pour les socialistes, sans que celle-ci profite aux formations de droite, et s'interroge sur le remplacement de Mme Edith Cresson. Celui-ci, note *The Independent*, *« est considéré comme essentiel par beaucoup de socialistes pour éviter une nouvelle « déculottée » à l'occasion des élections générales »*. Le départ du premier ministre est vu comme une décision indispensable de la part du président Mitterrand, qui, selon le *Daily Telegraph*, a *« perdu la main »*.

Ce jugement, qui a été le thème de la plupart des articles consacrés à la France ces derniers mois, est explicité dans le *Financial Times*, qui n'hésite pas à inciter le chef de l'Etat lui-même à abandonner ses fonctions : *« Le meilleur service qu'il pourrait rendre maintenant à son parti est de démissionner avant les élections parlementaires de mars 1993. Ce serait dans l'intérêt d'un candidat socialiste à l'élection présidentielle, qu'il s'agisse de Michel Rocard ou, plus probablement, de Jacques Delors »*. Le nom du président de la Commission de Bruxelles est le plus souvent cité comme éventuel remplaçant de Mme Cresson, même si *The Independant* estime que M. Delors *« serait mal avisé de devenir associé à M. Mitterrand quand les chances des socialistes sont à ce point désespérées »*.

Le *Times* s'attache à décrire la montée de l'extrême droite en France, estimant que celle-ci est largement due aux erreurs des socialistes, qui ne se sont pas suffisamment préoccupés du problème de l'immigration. Tous les journaux relèvent que, si la proportionnelle était adoptée pour les élections législatives, le Front national aurait environ 77 députés. Le *Financial Times* estime cependant *« difficile à croire que le président prendrait la responsabilité de produire un tel résultat simplement pour éviter une répétition de son expérience de « cohabitation » avec un gouvernement conservateur »*. Une telle décision, ajoute le *Daily Telegraph* serait *« totalement cynique et destinée à limiter le succès du centre-droit »*. En conclusion, le *Financial Times* parle du rejet de *« tout l'Establishment politique »* et *The Independent* évoque la *« désillusion »* des Français à l'égard de la vie politique.

LAURENT ZECCHINI

Belgique : les dangers de la proportionnelle

BRUXELLES

de notre correspondant

Les élections chez le voisin français ont eu lieu le même jour qu'une grande *« marche contre l'exclusion et le racisme »*, à l'appel de nombreuses associations, qui a réuni à Bruxelles quelque cent mille personnes inquiètes de la montée de l'extrême droite. Les deux événements occupaient, lundi 23 mars, la première page du *Soir*, principal quotidien francophone, qui faisait un lien entre eux.

« Il ne suffit pas de défiler au nom des beaux principes, écrit le rédacteur en chef, Guy Duplat. *En France, les manifestations anti-Le Pen ont été fréquentes sans entraver, on l'a vu hier, la progression du Front national. Lutter contre l'expression d'une dérive n'est pas soigner le malaise lui-même. »* Le correspondant à Paris du *Soir*, Jacques Cordy, évoque la possibilité d'une *« crise politique majeure »* et souligne *« la responsabilité qu'endossera le pouvoir lorsqu'il optera pour l'un ou l'autre mode de scrutin, au printemps 1993 »*.

Une longue crise politique a suivi les élections législatives du 24 novembre, qui se tiennent à la proportionnelle. Les Belges attribuent souvent l'immobilisme de leurs gouvernements de coalition successifs à ce mode de scrutin. C'est dire s'ils sont attentifs au débat ouvert en France à ce sujet. Dans l'immédiat, ils sont surtout frappés par l'effondrement du PS, sur lequel titrent les principaux journaux flamands, toutes tendances politiques confondues.

Il n'y a pas de commentaires dans la classe politique, mais les résultats du scrutin ne sont pas une bonne nouvelle pour les socialistes wallons, encore majoritaires chez les francophones, malgré un fort recul le 24 novembre. Leurs ministres apprécient d'être *« en phase »* avec les Français dans les réunions internationales, notamment européennes, et beaucoup de leurs élus ont des relations étroites avec leurs voisins et amis de l'Internationale socialiste, par exemple dans la région Nord-Pas-de-Calais.

L'identification avec l'UPF est moins nette chez les sociaux-chrétiens wallons ou flamands, assez éloignés du nationalisme RPR. En revanche, les écologistes enregistrent avec intérêt les succès de leurs voisins français, dont ils ne mesurent pas assez les divisions. Selon M. Ludo Dierickx, sénateur d'AGALEV (écologistes flamands), les Français ont maintenant supplanté les Allemands pour le premier rôle dans le combat des Verts européens.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Italie : « victoire de la protestation »

Les quotidiens italiens portaient, lundi 23 mars, sur les résultats des élections en France des jugements contrastés. Tandis qu'*Il Giornale* (centre droit) titrait sur l' *« avancée de Le Pen »*, que le quotidien turinois *La Stampa* mettait l'accent sur *l' « écroulement des socialistes en France »*, le quotidien romain *Il Messagero* titrait sur *« la France ne va pas à droite »*, idée reprise dans plusieurs articles des correspondants italiens à Paris, et par les commentaires des radios. L'influent *Corriere della Sera* préférait résumer : « Victoire de la protestation en France ».

Les commentaires mettent l'accent sur les incertitudes du nouveau paysage politique français : *la Stampa* explique que *« la France était le pays de la stabilité, très envié de nous autres Italiens (...) la majorité des Français a exprimé un vote de protestation envers le système, un système qui comprend le gouvernement et les forces classiques d'opposition. Pourtant, vue par les Italiens, la France est un pays qui marche bien* (...) *l'explication tient sans doute à un malaise post-industriel et post-idéologique. »*

Allemagne : « compter pour l'avenir proche avec un gouvernement faible »

BERLIN

de notre correspondant

Le résultat des élections régionales en France, largement anticipé par les sondages, n'a pas surpris en Allemagne. Depuis plusieurs semaines, la volatilité du corps électoral français avait rendu les commentateurs politiques allemands quelque peu perplexes.

La montée des Verts n'a pas fini de surprendre dans un pays dont on se souvient encore avec quelle méfiance il avait accueilli, dans les années 80, le succès des écologistes outre-Rhin. Mais, surtout, la confirmation des succès de l'extrême droite ne laisse pas d'inquiéter, à la fois par ce qu'il représente d'incertitude sur la stabilité politique de la France et en raison des risques de contagion sur les pays voisins, Allemagne y compris.

Le désaveu du président Mitterrand et de son gouvernement ne fait pas l'affaire du chancelier fédéral. M. Helmut Kohl a attribué ces dernières années une place centrale dans sa politique au couple franco-allemand. Rien ne permet de croire que cela puisse changer, comme l'a montré la visite que vient d'achever le chancelier à Washington. M. Kohl s'est bien gardé de céder aux sollicitations américaines pour se désolidariser de Paris dans les négociations du GATT. Au moment où l'Allemagne unifiée est soupçonnée de vouloir s'affirmer comme la puissance dominante en Europe, Bonn est conscient de devoir plus que jamais ménager les susceptibilités.

On se doute bien néanmoins que la marge de manœuvre des dirigeants francais va être, ces prochains mois, limitée et qu'il faudra bien en tenir compte. Prenant les devants, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* estimait samedi, dans un éditorial, que la défaite des socialistes signifiait, *« pour les partenaires de la France, qu'ils doivent compter pour l'avenir proche avec un gouvernement faible, qui sera occupé avec des problèmes internes ». Ces élections régionales*, concluait-il, *peuvent avoir des suites internationales »*.

HENRI DE BRESSON

Espagne : « la France titube »

MADRID

de notre correspondant

« Cuando las barbas de tu vecino veas pelar... » Ce proverbe espagnol que l'on peut interpréter ainsi : *« Si l'on rosse ton voisin, tu peux te préparer à recevoir des coups »*, était inscrit, lundi 23 mars, à la « une » du quotidien *ABC* sous un portrait de M. Mitterrand coupé en deux, l'œil mi-clos et l'air morne. Pour ce journal de droite, *« le pharaon se refuse à accepter son crépuscule »*, et son correspondant à Paris affirmait qu'il y avait deux scénarios possibles : *« Un départ triomphal après un référendum pour modifier la Constitution ou la préparation d'une terrible bataille contre le centre-droit pour éviter une nouvelle cohabitation. »*

Cependant la leçon tirée du scrutin français par *ABC* l'est à l'intention des socialistes espagnols, pour lesquels le journal espère un revers comparable à celui de ses homologues d'au-delà des Pyrénées. Ce qui n'est pour l'instant qu'un rêve, puisque tous les sondages donnent toujours une confortable avance au PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) sur le PP (Parti populaire). Le ministre des affaires sociales, Mme Matilde Fernandez, a tout de même fait remarquer que les résultats des élections françaises ne pouvaient être appliqués à l'Espagne tandis que Mme Elena Florés, chargé des relations extérieures au PSOE, parlait de *« crise d'identité nationale française »*.

« La France titube, titrait *El Pais* dans un éditorial. *Elle rejette beaucoup plus qu'elle n'affirme. »* Le quotidien proche du PSOE qualifiait les résultats du PS d'*« humiliation de proportions non dissimulables »*, tout en soulignant que le scrutin *« se solde par plus de vaincus que de vainqueurs »*. *El Pais*, comme toute la presse espagnole, a accordé une large place à la consultation du 23 mars, retenant surtout *« la menace »* Le Pen, qui a fait l'objet d'analyses et de reportages.

Tous les journaux de mardi titrent sur le refus de la droite de s'allier avec le Front national.

MICHEL BOLE-RICHARD

Russie : un intérêt minime

MOSCOU

de notre correspondant

Il aurait fallu un *« miracle »* pour que les socialistes français échappent à *« leur plus grande défaite depuis des décennies »*, comme l'écrivait, mardi 17 mars, la *Niezavissimaia Gazeta*. Il aurait fallu un plus grand miracle encore pour que, dans les circonstances présentes, les médias de Russie s'intéressent aux élections régionales en France. A la télévision *« russe »*, comme à la télévision *« centrale »*, ou ce qui en tient lieu, le sujet a été quasiment ignoré. Mardi, la presse écrite – qui, à une exception près, ne paraît pas le lundi – tirait encore les bilans du quatrième sommet de la CEI à Kiev et du référendum sur la souveraineté du Tatarstan. Pour le reste, elle n'avait que l'embarras du choix entre le conflit du Karabakh, les affrontements en Moldavie, et les innombrables maux économiques de l'ex-URSS.

Même les quotidiens qui s'offrent encore le luxe d'avoir un correspondant à Paris n'ont consacré à ces élections que quelques lignes, dans le cas de la *Komsomolskaia Pravda*, ou quelques petits paragraphes, dans le cas du journal des syndicats, *Troud*. La *Pravda* qui, en d'autres temps, ne manquait jamais de saluer les méritoires résultats du PC français, ne paraît plus depuis dix jours.

Restent par contre les *Izvestia* qui, conformément à leur image de journal *« sérieux »*, exposent de manière assez complète les résultats, analysés de manière tout à fait classique par leur correspondant à Paris : *« défaite sans précédent des socialistes »*, *« pertes sensibles de l'opposition »*, *« succès exceptionnel »* des écologistes et *« consolidation »* du Front national. Tout cela dénote, selon les *Izvestia*, *« une crise des partis traditionnels »*, incapables *« de s'adapter aux réalités changeantes et de générer de nouvelles idées »*.

JAN KRAUZE

Autriche : « une nation déconcertée »

En Autriche, le quotidien conservateur *Die Presse* écrivait lundi : *« Une gifle pour les socialistes ; les écologistes et l'extrême droite à l'avant de la scène politique. De nouvelles coalitions vont être nécessaires. »* Le quotidien indépendant *Standard* insistait sur les *« pertes des partis établis »* et publiait un portrait de M. Le Pen, qualifié de *« grande gueule en dessous du niveau de la ceinture (...). Il est peut-être prématuré de concture à la fin de la Ve République (...). La course ininterrompue du Front national n'a pas qu'une seule origine. Son moteur est constitué par une série de facteurs économiques, sociaux et psychologiques qui donnent l'image d'une nation très déconcertée en phase de ménopause »*. – (AFP.)

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex: 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

ET CANTONALES

Les scores des différentes composantes politiques

L'opposition ne franchit la barre des 50 % que dans huit départements

L'état comparatif des résultats de l'opposition (RPR, UDF et div. d.) depuis les élections cantonales de mars 1985 confirme un tassement général de la droite républicaine et, à l'intérieur de cette tendance, une meilleure résistance de ses candidats aux élections cantonales qu'aux élections régionales.

L'opposition, qui s'est pliée en 1992 à la discipline de l'union, se trouve en retrait sensible par rapport à 1986, où des listes séparées RPR et UDF s'étaient maintenues dans une trentaine de départements. Dans huit départements seulement (Haute-Loire, Morbihan, Lozère, Aveyron, Manche, Orne, Vendée, Deux-Sèvres), l'opposition franchit la barre symbolique des 50 %, la liste UPF de M. Jacques Blanc en Lozère se distinguant comme en 1986 en obtenant le meilleur résultat avec plus de 63 % des suffrages. Mais la Lozère, la Haute-Loire, département de M. Jacques Barrot, et l'Oise sont les trois seuls départements où elle améliore son score par rapport en 1986.

Léger avantage à l'UDF

La comparaison avec les élections européennes de juin 1989, où deux listes de l'opposition étaient aussi en lice derrière Mme Simone Veil et M. Giscard d'Estaing, est toutefois un peu moins désavantageuse. La droite améliore ses résultats dans quarante départements, auxquels il convient d'ajouter les huits départements de la région Midi-Pyrénées. Cette région apparaît en effet comme une exception. Dans ces huit départements, l'opposition progresse par rapport aux dernières élections européennes. Dans six, elle fait mieux qu'aux élections régionales de 1986. Dans sept départements de cette région, des listes dissidentes, qui pour certaines ont approché les 10 % (Ariège, Aveyron), étaient en compétition. Ce peut être un début d'explication.

Les régions de Poitou-Charente et de Basse-Normandie se distinguent également en enregistrant dans chacun de leurs départements une progression par rapport aux dernières élections européennes. A l'inverse, l'opposition dans le Nord-Pas-de-Calais est la bonne dernière. Ses résultats, dépassant à peine dans les deux départements les 22 %, sont les plus mauvais de toute la droite. Pour ce qui est du rapport de force entre le RPR et l'UDF, au niveau des cantons, l'UDF préserve un léger avantage sur le RPR, beaucoup plus net si l'on prend en compte le vivier des divers droite traditionnellement plus proche de la confédération centriste.

La répartition des sièges dans les vingt et un nouveaux conseils régionaux (Corse non comprise) confirme, si l'on exclut également les divers droite, une prépondérance de l'UDF. Dans onze régions, celle-ci dispose de plus de sièges que le RPR. Dans quatre (Champagne-Ardenne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire), les deux formations sont à égalité. En Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de Calais, le rapport de forces vient de s'inverser au profit de l'UDF. En Midi-Pyrénées, c'est le RPR qui désormais s'impose.

DANIEL CARTON

Voir tableau page 13

L'écologie des villes et l'écologie des champs

Arrivés devant le Parti socialiste dans neuf des vingt et une régions de la métropole (1), parmi lesquelles l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, l'Alsace et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les écologistes, unis, pourraient être une force avec laquelle il faudra compter. Au lendemain des élections régionales du 22 mars, ils ne sont absents que dans 16 départements, situés pour l'essentiel dans le sud-ouest et le Massif central. Divisés, ils sont, en revanche, plus fragiles. Selon nos propres estimations, les Verts et Génération Ecologie comptent désormais chacun 104 conseillers régionaux (2), et ni M. Antoine Waechter ni M. Brice Lalonde ne sont en mesure d'empêcher les glissements de tel ou tel de ces nouveaux élus, soit au sein de la famille écologiste, soit même en direction des partis traditionnels.

Globalement, les écologistes enregistrent leurs meilleurs résultats en Basse-Normandie (19,51 % des suffrages exprimés), en Alsace (19,23 %) et dans le Jura (19,36 %), les «fiefs» des quatre porte-parole actuels des Verts, mais aussi – phénomène plus nouveau – en Ile-de-France (18,35 %), grâce à la percée, cette fois, de Génération Ecologie. Bien que d'implantation récente, il est clair qu'à Paris et dans les départements de la petite couronne, le mouvement de M. Lalonde a mieux répondu que les Verts aux préoccupations relatives à l'écologie urbaine de l'électorat.

D'une façon générale, Génération Ecologie réalise d'ailleurs ses meilleurs scores dans les départements fortement urbanisés, tandis que les amis de M. Waechter, à l'exception du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, enregistrent leurs résultats les plus favorables dans les départements plus ruraux de la Haute-Marne, du Gers, des Deux-Sèvres et de la Haute-Loire, où GE avait du reste renoncé à présenter des candidats. Les Verts subissent enfin d'importants revers dans les agglomérations de Bordeaux, Grenoble, Lille, Marseille, Orléans, Rennes, Saint-Etienne, où ils disposaient jusqu'à ces derniers mois d'un quasi-monopole de la représentation de l'écologie politique.

Au total, dans les 77 départements où il y avait une double candidature écologiste, Génération Ecologie arrive en tête 49 fois et les Verts seulement 28 fois. Dans un contexte qui leur était favorable, ces derniers enregistrent même des reculs par rapport aux élections européennes de 1989 dans des départements (Hautes-Alpes, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Saône-et-Loire, Tarn) où ils ne souffraient pas de la concurrence des amis du ministre de l'environnement.

Déjà mis en cause par certains de ses propres amis, M. Antoine Waechter pourra cependant faire valoir que, dans les quelques départements où les groupes locaux avaient passé outre les consignes nationales, la plupart des listes d'union ont obtenu des résultats assez médiocres : 7,96 % dans les Alpes-Maritimes, 9,60 % dans l'Ariège, 8,18 % en Haute-Garonne, 9,16 % dans les Hautes-Pyrénées, 10,68 % dans les Deux-Sèvres.

JEAN-LOUIS SAUX

(1) Exception faite de la Corse, où les Verts ne présentaient pas de liste autonome.

(2) L'Alternative rouge et verte revendique pour sa part quatre élus, dont trois étaient présents sur des listes soutenues par Génération Ecologie et un sur la liste Ecologie-Solidarités de Loire-Atlantique.

Voir tableau page 12

La France urbaine sanctionne le Parti socialiste

Le Parti socialiste avait recueilli 29,88 % des suffrages exprimés, et le MRG, 0,49 %, soit un total de 30,37 %, aux élections régionales de mars 1986, le taux de participation étant de 78,17 % des électeurs. Le PS, avec lequel le MRG était, cette année, allié sur des listes communes, a obtenu le 22 mars 18,30 % des voix, avec une participation inférieure d'un peu moins de 10 points (68,70 %). Le recul est donc de 12,07 points de pourcentage. Plus d'un tiers de leur électorat d'il y a six ans a quitté les socialistes. Ceux-ci étaient déjà tombés à 23,61 % des suffrages aux élections européennes, seuls 48,80 % des électeurs s'étant, alors, rendus aux urnes. La participation plus forte, trois ans plus tard, n'a pas limité la baisse du PS, qui s'est, au contraire, aggravée.

L'affaiblissement des socialistes par rapport aux élections européennes n'est pas absolument général. Ils progressent dans neuf départements, la palme revenant à M. Jack Lang qui, dans le Loir-et-Cher, où il était en tête de liste, peut s'enorgueillir d'un gain de près de 7 points pour le PS.

Comme dans les autres départements où les socialistes regagnent une partie du terrain perdu en 1989 (le Lot, le Lot-et-Garonne, la Creuse, l'Indre, les Landes, la Savoie, le Territoire-de-Belfort et les Deux-Sèvres), cette amélioration s'explique par l'absence des «chasseurs», dont la liste aux élections européennes avait fait des ravages dans l'électorat rural de gauche. Le recul socialiste est atténué, de la même façon, dans une série de départements ruraux tels que l'Ardèche, les Hautes-Pyrénées, la Mayenne, où le mouvement Chasse-pêche-nature-tradition (CPNT) n'était pas représenté cette année. Si les vestiges du «Midi rouge» amortissent la chute du PS, généralement moins atteint dans les campagnes, la baisse est sévère dans les zones urbaines.

Parmi les départements où les socialistes ont perdu 8 points et plus depuis 1989 figurent les Yvelines, l'Essonne, la Loire, le Rhône, la Haute-Garonne. Les fédérations socialistes de la Sarthe et de la Loire-Alantique, concernées par les affaires de fausses factures, sont sévèrement sanctionnées par les électeurs, de même que celle de la Charente, où la gestion de la ville d'Angoulême par l'ancien maire, M. Jean-Michel Boucheron, explique une chute de plus de 14 points par rapport aux élections régionales de 1986.

La carte régionale du vote pour la «Majorité présidentielle» (Parti socialiste, «divers gauche» et apparentés) place en tête le Limousin, où elle a obtenu 25,80 % des suffrages, aussitôt suivi par la Bourgogne (25,73 %). Viennent ensuite Midi-Pyrénées (23,52 %), le Centre (23,18 %) et les Pays-de-la-Loire (23,05 %), puis le Nord-pas-de-Calais (22,85 %), l'Aquitaine (22,72 %), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (22,68 %) et Poitou-Charentes (22,40 %).

Si l'Alsace est la région où l'on a le moins voté à gauche le 22 mars (13,26 %), le résultat le plus significatif est celui de l'Ile-de-France, où la majorité présidentielle a obtenu, au total, 15,68 % des voix et où elle est partout au-dessous de 20 %, son plus mauvais score – 12,34 % – se situant dans les Yvelines, département de son «candidat virtuel» pour une prochaine course à l'Elysée, M. Michel Rocard.

PATRICK JARREAU

Voir tableau page 12

Le Front national est désormais présent dans tous les conseils régionaux

Le bureau politique du Front national a salué, lundi 23 mars, la *«grande victoire politique»* remportée aux élections par le parti d'extrême droite. Il a fixé *«rendez-vous aux électeurs»* pour les législatives de l'année prochaine car, selon lui, le lepénisme est *«en situation de réaliser dans les années à venir l'alternative politique qui permettra la renaissance nationale»*.

Avec un score national de 13,9 %, soit une hausse de 4,2 points par rapport à 1986, le Front national est désormais présent, en métropole, dans tous les conseils régionaux, avec 239 élus contre 137, mais M. Jean-Marie Le Pen, qui avait recueilli 14,38 % des voix à l'élection présidentielle de 1988, échoue dans son triple pari en Provence-Alpes-Côte d'Azur (*le Monde* du 24 mars). S'il ne reste absent que de dix départements (Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Gers, Hautes-Alpes, Hautes-Pyrénées, Lot et Lozère), il multiplie par un et demi jusqu'à trois le nombre de ses conseillers dans toutes les régions, passant même de un à cinq élus en Poitou-Charentes et de trois à onze dans le Centre.

C'est en Ile-de-France, où il arrive en deuxième position avec 37 élus (sur 209), que le Front national a le groupe le plus important, mais c'est en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'il est proportionnellement le plus important : 34 élus sur 123. Il a le plus de poids en Alsace, en Rhône-Alpes et en Languedoc-Roussillon ; il a le moins d'influence dans le Limousin, en Midi-Pyrénées, dans les Pays de la Loire et en Bretagne. Son score dépasse 20 % dans quatre départements : Pyrénées-Orientales (22,57 %), Seine-Saint-Denis (21,58 %), Rhône (20,87 %) et Eure-et-Loir (20,61 %).

C'est dans ce dernier département, où la tête de liste était Mme Marie-France Stirbois, membre du bureau politique et unique député du Front national, que le parti d'extrême droite réalise sa plus forte percée (+ 10,65 points) devant le Var et le Rhône (+ 8,56 points). Dans soixante départements, la hausse varie de deux à cinq points par rapport à 1986 ; dans vingt-cinq autres, elle oscille entre cinq et dix points. En métropole, seules les Hautes-Alpes font apparaître un recul de 2,81 points.

Les résultats du premier tour des cantonales confirment également une percée du FN. Si celle-ci est moindre que celle observée aux régionales, le parti d'extrême droite est cependant en position de se maintenir dans un certain nombre de cantons.

Voir tableau page 13

Seuls les contestataires font progresser localement le vote communiste

Jugés *«encourageants»* par *l'Humanité*, lundi 23 mars, les résultats du PCF aux élections régionales le sont surtout pour les militants contestataires qui faisaient listes à part. C'est en effet dans les départements où les listes présentées par la direction du PCF étaient concurrencées par des listes dissidentes que les statistiques font apparaître les seules progressions notables du parti par rapport au scrutin de 1986.

Tel est le cas dans la Sarthe, où les voix communistes totalisent ainsi 23,65 % des suffrages exprimés, et mettent en évidence une augmentation de 6,60 points par rapport à 1986, grâce au score de la liste conduite par le maire du Mans, M. Robert Jarry, exclu du PCF en 1988, et soutenu aujourd'hui par l'Alternative-Démocratie-Socialisme (ADS), créée par les militants «reconstructeurs» proches de M. Marcel Rigout. Celle-ci a recueilli 18,82 % des suffrages et a eu trois élus, distançant nettement la liste orthodoxe qui n'a obtenu que 4,83 % des suffrages.

C'est aussi le cas du Doubs, où les suffrages communistes représentent globalement 9,68 % des suffrages, soit une hausse de 4,09 points en six ans, mais c'est la liste de l'ancien secrétaire fédéral, M. Martial Bourquin, maire adjoint d'Audincourt, frappé d'ostracisme par la direction du parti et, lui aussi, candidat de l'ADS, qui a rassemblé 7,26 % des suffrages, alors que la liste officielle du PCF n'en obtenait que 2,41.

De même dans la Drôme où le vote communiste globalise 12,36 %, soit un gain de 3,10 points : la liste du maire de Portes-lès-Valence, M. Jean-Guy Pinede, autre ex-PC, a eu un élu en recueillant 6,23 % des suffrages, tandis que celle du PCF en rassemblait un peu moins, 6,13 %.

Dans le Finistère aussi on constate une progression du vote communiste (+1,53), qui totalise 8,17 % des suffrages. Cela s'explique également par la présence de deux listes, celle des «orthodoxes», emmenée par M. Louis Le Roux, arrivant toutefois, dans ce département, avec 4,31 %, juste avant celle des contestataires dirigée par le maire de Carhaix, M. Jean-Pierre Jeudy (3,86 %).

Mais partout ailleurs la comparaison avec 1986 confirme, au mieux, la stagnation du PCF puisque, de l'Orne à la Corrèze le vote communiste a évolué de + 0,61 à – 6,36.

Le seuil des 10 %

Le vote communiste ne franchit désormais le seuil des 10 %, en moyenne, que dans trois régions : le Limousin (10,25), où la liste de Marcel Rigout, porte-drapeau de l'ADS, a eu trois élus en Haute-Vienne, après avoir obtenu 12,48 % des suffrages contre 6,26 à celle du PCF, le Languedoc-Roussillon (11,30), où, en revanche, les partisans de M. Georges Marchais ont effectivement réussi à endiguer leur reflux, et le Nord-Pas-de-Calais, où le mouvement ouvrier cultive ses nostalgies.

Il ne dépasse ce seuil que dans dix-neuf départements métropolitains, grâce, en général, au bilan de ses élus locaux : l'Allier (20,79 %), grâce au travail de M. André Lajoinie dans le terroir du communisme rural, la Dordogne (12,99), la Nièvre (12,48), le Cher (21,21), l'Aude (11,76), le Gard (13,23), l'Hérault (10,21), les Pyrénées-Orientales (11,62), la Corrèze (14,32), la Creuse (12,84), l'Ariège (11,46), les Hautes-Pyrénées (11,16), le Nord (11,86), le Pas-de-Calais (14,28), la Seine-Saint-Denis (18,36) et le Val-de-Marne (16,02), les Bouches-du-Rhône (10,90), les Alpes-de-Haute Provence (10,34), la Somme (11,93).

A. R.

Voir tableau page 12

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* des lundi 23 et mardi 24 mars 1992 :

UN ARRÊTÉ

– Du 29 février 1992 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de veaux de boucherie et (ou) de bovins à l'engraissement soumis à autorisation au titre de la protection de l'environnement.

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les scores des différentes

Parti communiste

Départements par régions	Canto. 10-03-85 (1)	Régio. 10-03-86 (1)	Présid. 24-04-88 (2)	Euro. 18-06-89 (3)	Régio. 22-03-92 (1)	Canto. 22-03-92 (1)
ALSACE						
Bas-Rhin	2,21	1,86	1,30	1,27	1,50	1,52
Haut-Rhin	1,87	2,26	1,51	1,56	1,80	1,58
AQUITAINE						
Dordogne	18,08	15,46	11,34	11,56	12,99	15,32
Gironde	9,36	7,99	6,29	6,71	6,35	8,80
Landes	8,87	8,58	6,94	7,68	7,95	8,05
Lot-et-Garonne	10,95	11,69	8,49	9,27	8,42	9,22
Pyrénées-Atlantiques	7,70	5,98	4,94	5,23	5,27	6,34
AUVERGNE						
Allier	24,25	22,49	18,11	16,89	20,79	20,38
Cantal	8,77	6,42	5,67	4,56	5,76	7,58
Haute-Loire	5,15	5,45	4,44	4,01	3,72	3,18
Puy-de-Dôme	9,15	7,65	7,11	6,66	7,08	8,18
BOURGOGNE						
Côte-d'Or	7,41	5,75	3,94	4,34	4,26	5,65
Nièvre	17,87	14,71	9,59	10,67	12,48	14,47
Saône-et-Loire	10,27	9,36	6,45	7,27	7,17	7,62
Yonne	12,17	10,14	6,30	7,35	9,33	10,80
BRETAGNE						
Côtes-d'Armor	12,03	12,44	7,61	9,24	10,51	9,27
Finistère	8,44	6,64	4,33	5,23	4,31	4,68
Ille-et-Vilaine	4,58	3,21	2,83	3,32	3,49	3,88
Morbihan	8,53	6,73	4,35	4,94	5,76	7,43
CENTRE						
Cher	25,65	25,63	11,78	13,98	21,21	19,66
Eure-et-Loir	7,57	7,23	4,53	5,00	6,05	5,49
Indre	15,06	12,24	8,43	8,92	7,90	10,22
Indre-et-Loire	6,83	6,93	4,96	5,61	6,19	6,13
Loir-et-Cher	11,82	9,62	6,40	6,87	6,50	7,22
Loiret	13,68	9,18	5,97	7,07	9,70	13,35
CHAMPAGNE-ARDENNE						
Ardennes	13,05	15,43	8,20	8,01	9,53	10,57
Aube	16,52	9,75	6,48	6,57	7,52	11,43
Marne	10,79	10,56	5,84	6,67	7,50	7,88
Haute-Marne	10,01	8,11	5,38	4,67	6,23	7,61
CORSE						
Corse-du-Sud	10,66	9,63	8,49	10,76	3,23	8,63
Haute-Corse	8,30	6,85	7,85	10,85	–	4,51
FRANCHE-COMTÉ						
Doubs	5,42	5,59	3,44	3,48	2,41	2,56
Jura	8,18	8,30	5,57	6,09	6,39	6,84
Haute-Saône	7,91	7,76	4,62	4,21	4,59	7,26
Territoire-de-Belfort	5,74	6,96	4,48	4,41	4,19	4,69
ILE-DE-FRANCE						
Paris		4,90	3,65	4,29	4,82	–
Seine-et-Marne	11,33	9,31	6,29	7,29	7,22	8,38
Yvelines	9,13	6,65	4,68	5,48	5,64	6,05
Essonne	16,37	11,56	6,86	8,97	8,97	11,73
Hauts-de-Seine	14,18	10,84	6,86	8,62	8,95	9,04
Seine-Saint-Denis	24,68	20,54	13,50	19,66	18,36	18,52
Val-de-Marne	21,80	17,05	10,94	15,41	16,02	21,18
Val-d'Oise	16,13	12,24	7,89	10,30	9,83	11,63
LANGUEDOC-ROUSSILLON						
Aude	16,75	13,49	10,30	11,59	11,76	14,33
Gard	21,63	19,34	12,07	13,07	13,23	16,01
Hérault	15,48	13,26	9,03	9,77	10,21	10,28
Lozère	9,55	5,50	4,87	4,80	5,29	7,40
Pyrénées-Orientales	14,42	13,96	9,38	10,82	11,62	10,75
LIMOUSIN						
Corrèze	20,80	20,68	13,66	16,16	14,32	13,89
Creuse	16,40	15,84	11,18	11,23	12,84	11,11
Haute-Vienne	26,05	20,61	11,36	13,76	6,26	8,62
LORRAINE						
Meurthe-et-Moselle	16,88	10,44	6,80	8,02	8,19	13,00
Meuse	10,74	7,49	4,53	4,42	5,51	8,32
Moselle	9,05	6,82	4,08	4,06	4,32	6,12
Vosges	12,01	6,06	3,92	3,68	6,65	8,64
MIDI-PYRÉNÉES						
Ariège	17,25	14,15	10,53	11,05	11,46	12,84
Aveyron	4,38	6,39	4,47	4,45	4,45	3,87
Haute-Garonne	8,78	7,97	5,90	7,13	6,11	6,45
Gers	11,40	8,80	5,94	6,35	7,94	10,50
Lot	11,20	9,26	7,07	7,37	7,30	7,90
Hautes-Pyrénées	17,06	13,21	9,75	10,98	11,16	13,65
Tarn	8,76	8,39	6,17	6,73	7,60	6,30
Tarn-et-Garonne	7,70	7,23	5,94	6,04	5,77	6,48
NORD-PAS-DE-CALAIS						
Nord	16,93	14,69	10,34	10,91	11,86	13,79
Pas-de-Calais	21,77	17,02	11,57	12,86	14,28	17,34
BASSE-NORMANDIE						
Calvados	7,59	7,23	4,55	4,91	6,47	6,27
Manche	5,23	3,71	2,82	2,79	3,24	5,83
Orne	7,32	3,64	2,98	3,04	4,25	4,35
HAUTE-NORMANDIE						
Eure	11,03	9,20	5,72	6,20	8,52	7,09
Seine-Maritime	16,33	12,23	8,64	9,52	9,00	13,10
PAYS DE LA LOIRE						
Loire-Atlantique	6,47	5,33	3,97	4,38	4,95	4,83
Maine-et-Loire	4,90	5,21	2,74	3,13	3,60	4,77
Mayenne	3,67	3,22	2,18	2,17	2,94	2,73
Sarthe	14,47	17,05	6,16	6,29	4,83	9,23
Vendée	4,08	3,65	2,71	2,77	3,84	3,52
PICARDIE						
Aisne	17,30	15,61	8,97	9,83	9,83	7,48
Oise	13,49	10,99	7,31	7,99	8,07	10,72
Somme	19,09	15,42	10,07	9,84	11,93	13,77
POITOU-CHARENTES						
Charente	12,64	12,70	7,02	8,02	9,61	10,60
Charente-Maritime	11,64	9,70	5,97	6,32	6,45	7,18
Deux-Sèvres	5,53	4,35	3,18	3,04	3,31	3,70
Vienne	13,76	8,91	5,84	6,25	8,84	10,22
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR						
Alpes-de-Haute-Provence	16,01	14,07	9,18	9,74	10,34	13,10
Hautes-Alpes	7,77	8,33	6,45	6,86	6,75	7,50
Alpes-Maritimes	12,24	9,31	6,18	7,21	6,65	8,37
Bouches-du-Rhône	15,85	15,02	11,18	12,85	10,90	12,89
Var	13,78	10,43	7,12	8,08	6,95	10,84
Vaucluse	13,57	11,00	7,83	8,06	7,85	9,25
RHONE-ALPES						
Ain	8,04	6,05	4,42	4,93	4,78	4,82
Ardèche	12,62	10,30	8,03	8,49	9,41	9,40
Drôme	9,34	9,26	6,38	7,20	6,13	6,68
Isère	13,00	10,15	6,84	7,87	8,23	10,39
Loire	13,12	12,04	6,98	8,11	8,27	9,70
Rhône	9,50	7,67	5,45	6,64	6,02	7,94
Savoie	10,14	8,93	5,89	6,78	7,00	8,09
Haute-Savoie	7,29	4,20	3,21	3,57	3,76	4,61

(1) PC + app. PC
(2) M. André Lajoinie
(3) Liste conduite par M. Philippe Herzog

Majorité présidentielle

Départements par régions	Canto. 10-03-85 (1)	Régio. 10-03-86 (1)	Présid. 24-04-88 (2)	Euro. 18-06-89 (3)	Régio. 22-03-92 (4)	Canto. 22-03-92 (4)
ALSACE						
Bas-Rhin	18,14	23,83	28,19	21,26	11,35	14,24
Haut-Rhin	12,77	25,96	29,60	19,08	15,93	10,78
AQUITAINE						
Dordogne	33,09	34,81	34,84	24,12	23,24	31,71
Gironde	33,61	37,29	38,85	25,71	18,23	27,14
Landes	42,52	45,85	42,06	30,62	34,89	41,13
Lot-et-Garonne	30,80	34,00	33,62	23,01	27,25	24,15
Pyrénées-Atlantiques	32,61	36,89	33,82	25,18	20,86	26,81
AUVERGNE						
Allier	24,75	29,52	30,27	22,09	16,33	23,59
Cantal	30,32	35,36	31,78	22,90	25,10	20,79
Haute-Loire	28,32	27,10	29,97	22,46	18,65	20,28
Puy-de-Dôme	35,56	36,00	34,21	26,60	25,09	31,20
BOURGOGNE						
Côte-d'Or	31,21	33,31	35,75	24,86	26,91	25,89
Nièvre	35,58	41,00	44,52	33,16	34,02	42,18
Saône-et-Loire	32,29	34,78	37,56	27,00	20,93	27,48
Yonne	22,37	29,78	33,15	21,36	25,94	24,59
BRETAGNE						
Côtes-d'Armor	36,67	35,04	38,26	25,63	21,76	34,36
Finistère	30,15	34,42	35,70	26,55	24,08	27,53
Ille-et-Vilaine	26,98	34,55	37,61	23,78	20,73	24,18
Morbihan	25,07	28,46	34,98	22,48	15,66	17,42
CENTRE						
Cher	18,38	21,70	33,28	21,25	13,29	15,15
Eure-et-Loir	35,98	34,40	35,73	23,99	25,04	23,57
Indre	34,70	37,17	37,64	27,49	34,67	28,58
Indre-et-Loire	27,73	34,20	37,53	26,09	18,50	21,01
Loir-et-Cher	23,50	34,43	35,54	25,05	34,91	27,01
Loiret	25,22	30,39	31,82	22,20	19,37	18,62
CHAMPAGNE-ARDENNE						
Ardennes	27,73	32,57	37,19	24,03	20,26	22,58
Aube	19,74	29,51	33,71	21,35	14,42	13,60
Marne	25,46	26,55	34,60	21,35	16,03	16,86
Haute-Marne	22,17	33,37	35,28	22,63	16,94	16,14
CORSE						
Corse-du-Sud	26,34	23,21	25,83	17,05	13,67	11,86
Haute-Corse	45,63	36,72	31,17	21,42	–	47,64
FRANCHE-COMTÉ						
Doubs	31,34	32,78	34,95	26,09	13,54	23,75
Jura	28,46	30,52	33,42	23,94	19,58	23,43
Haute-Saône	38,39	36,69	37,42	27,11	26,95	31,77
Territoire de Belfort	37,85	39,96	36,78	29,17	30,05	30,01
ILE-DE-FRANCE						
Paris	–	29,95	29,47	20,12	16,83	–
Seine-et-Marne	27,76	29,13	33,00	21,90	14,85	18,77
Yvelines	22,02	30,75	29,38	20,39	12,34	14,03
Essonne	25,94	30,80	32,94	23,14	19,66	21,47
Hauts-de-Seine	20,12	26,92	29,10	19,63	15,01	15,62
Seine-Saint-Denis	20,73	25,96	32,91	19,86	15,75	16,43
Val-de-Marne	21,80	26,67	31,46	20,38	16,50	16,07
Val-d'Oise	21,47	29,33	33,19	21,66	14,26	14,04
LANGUEDOC-ROUSSILLON						
Aude	42,94	38,45	40,11	33,88	29,14	36,73
Gard	31,80	28,54	29,04	21,48	26,15	33,12
Hérault	31,19	31,92	31,11	23,53	17,75	26,98
Lozère	21,11	26,91	26,83	20,30	18,39	26,29
Pyrénées-Orientales	26,88	27,74	31,40	23,58	15,76	20,03
LIMOUSIN						
Corrèze	22,76	26,98	28,92	22,64	20,99	22,98
Creuse	37,32	32,53	34,81	27,07	29,99	37,45
Haute-Vienne	34,68	33,04	37,85	28,94	27,75	37,73
LORRAINE						
Meurthe-et-Moselle	23,66	33,59	35,08	24,05	18,09	18,38
Meuse	18,73	36,15	35,13	23,21	18,88	15,71
Moselle	22,30	25,39	33,34	22,07	24,27	24,53
Vosges	26,17	31,08	35,37	23,95	19,05	20,65
MIDI-PYRÉNÉES						
Ariège	42,59	37,37	41,40	37,51	31,08	39,79
Aveyron	27,03	34,80	33,57	24,76	20,61	23,13
Haute-Garonne	45,29	36,04	40,34	30,56	22,01	37,34
Gers	37,16	41,66	40,15	28,52	26,67	31,32
Lot	41,46	51,80	38,76	29,14	34,06	35,72
Hautes-Pyrénées	41,61	43,94	37,85	26,55	25,12	38,48
Tarn	38,57	36,49	36,53	29,14	21,15	33,87
Tarn-et-Garonne	45,18	45,78	36,36	26,11	19,20	35,76
NORD-PAS-DE-CALAIS						
Nord	29,22	30,13	36,74	24,41	20,33	25,73
Pas-de-Calais	33,03	33,67	41,21	27,35	26,85	32,52
BASSE-NORMANDIE						
Calvados	25,14	35,36	37,41	23,54	22,07	20,22
Manche	21,62	27,85	33,78	21,28	14,50	12,55
Orne	18,19	31,47	34,12	21,42	15,96	16,68
HAUTE-NORMANDIE						
Eure	26,92	32,72	36,51	24,55	17,96	24,43
Seine-Maritime	28,71	35,78	39,03	29,08	22,56	27,28
PAYS DE LA LOIRE						
Loire-Atlantique	28,53	35,96	36,79	27,81	21,88	26,02
Maine-et-Loire	23,21	33,02	32,63	22,24	27,58	17,96
Mayenne	25,72	33,51	33,64	21,69	33,79	19,01
Sarthe	24,15	27,16	38,09	26,78	17,01	22,09
Vendée	22,50	27,16	32,19	22,82	19,80	19,60
PICARDIE						
Aisne	25,71	33,37	39,54	24,37	20,36	27,80
Oise	26,78	33,98	36,50	22,23	14,52	16,95
Somme	22,13	27,88	36,68	19,59	14,25	17,65
POITOU-CHARENTES						
Charente	26,02	35,28	41,39	26,42	20,75	20,47
Charente-Maritime	30,22	34,30	36,43	23,51	20,88	27,69
Deux-Sèvres	30,62	37,58	37,47	27,34	27,95	34,47
Vienne	24,66	37,09	37,86	24,84	20,54	23,97
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR						
Alpes-de-Haute-Provence	31,97	32,94	30,36	22,22	25,28	32,87
Hautes-Alpes	34,80	38,06	29,06	21,66	29,01	25,38
Alpes-Maritimes	16,67	22,79	24,38	17,20	18,10	11,98
Bouches-du-Rhône	26,10	25,06	26,96	19,03	27,33	24,43
Var	20,82	25,32	25,45	17,96	18,89	15,28
Vaucluse	29,44	30,01	29,41	21,51	20,93	26,08
RHONE-ALPES						
Ain	27,63	29,36	31,40	22,82	21,35	25,24
Ardèche	28,61	30,99	30,64	23,49	22,33	25,40
Drôme	37,38	36,60	31,60	24,16	16,67	28,60
Isère	32,66	34,27	33,90	24,78	16,97	23,01
Loire	21,90	27,30	30,41	21,55	18,80	19,74
Rhône	24,33	27,57	29,32	21,56	16,97	17,57
Savoie	30,80	30,35	30,36	24,48	25,37	22,37
Haute-Savoie	21,34	27,80	27,15	19,36	17,48	19,03

(1) PS et app. + MRG + div. g.
(2) M. François Mitterrand
(3) Liste conduite par M. Laurent Fabius
(4) PS et app. + FU + div. g.

Ecologistes

Départements par régions	Canto. 10-03-85 (1)	Régio. 10-03-86 (1)	Présid. 24-04-88 (2)	Euro. 18-06-89 (3)	Régio. 22-03-92 (4)	Canto. 22-03-92 (4)
ALSACE						
Bas-Rhin	3,64	5,70	9,37	17,69	18,38	14,81
Haut-Rhin	5,22	6,54	9,29	21,51	20,42	15,66
AQUITAINE						
Dordogne	–	–	3,21	10,10	11,40	4,84
Gironde	0,66	–	3,02	9,25	16,22	13,15
Landes	–	–	2,32	6,56	8,50	5,93
Lot-et-Garonne	0,47	–	3,48	10,31	12,79	9,34
Pyrénées-Atlantiques	–	–	3,40	10,35	9,97	6,86
AUVERGNE						
Allier	0,61	2,73	2,99	8,76	11,19	9,12
Cantal	–	–	2,44	7,12	6,11	0,51
Haute-Loire	–	–	3,99	11,92	10,20	6,68
Puy-de-Dôme	–	2,43	4,03	10,66	14,19	10,15
BOURGOGNE						
Côte-d'Or	–	2,51	4,09	12,38	14,16	11,14
Nièvre	–	–	2,80	9,36	7,80	2,56
Saône-et-Loire	0,62	–	3,26	9,54	8,90	5,47
Yonne	–	–	3,62	11,38	12,49	5,42
BRETAGNE						
Côtes-d'Armor	–	–	4,11	13,98	14,45	7,79
Finistère	0,41	2,57	4,27	12,69	14,64	8,08
Ille-et-Vilaine	0,93	3,42	4,41	14,14	18,14	11,86
Morbihan	–	3,11	3,90	12,61	14,57	9,49
CENTRE						
Cher	–	1,78	3,24	9,72	15,06	8,12
Eure-et-Loir	–	–	3,38	10,32	8,10	8,92
Indre	–	–	2,90	8,60	6,16	3,92
Indre-et-Loire	–	–	3,45	11,45	18,56	11,74
Loir-et-Cher	–	–	3,12	9,66	10,44	7,51
Loiret	–	–	3,73	10,63	16,37	6,39
CHAMPAGNE-ARDENNE						
Ardennes	–	–	3,56	11,53	13,83	4,84
Aube	–	–	3,50	11,23	14,93	9,78
Marne	–	–	3,95	11,63	19,	13,23
Haute-Marne	–	–	4,20	12,67	14,50	6,53
CORSE						
Corse-du-Sud	–	–	2,37	16,91	4,98	
Haute-Corse	–	–	2,63	15,96		
FRANCHE-COMTÉ						
Doubs	0,04	4,50	4,88	13,09	15,44	7,20
Jura	–	4,83	5,35	13,42	19,37	8,15
Haute-Saône	–	–	4,11	11,53	14,09	5,06
Territoire-de-Belfort	0,87	–	5,28	13,93	14,43	14,27
ILE-DE-FRANCE						
Paris	–	3,17	3,64	11,89	17,06	
Seine-et-Marne	0,15	3,36	3,81	13,02	19,34	15,52
Yvelines	–	2,91	3,95	12,03	20,75	15,89
Essonne	0,96	4,14	4,33	13,68	19,93	16,29
Hauts-de-Seine	1,48	2,25	3,67	11,57	16,56	15,23
Seine-Saint-Denis	3,17	3,26	3,26	11,71	16,90	14,34
Val-de-Marne	2,57	4,61	3,80	12,38	16,80	13,52
Val-d'Oise	0,75	4,04	3,80	12,51	20,44	16,87
LANGUEDOC-ROUSSILLON						
Aude	1,18	2,17	3,15	9,77	11,55	9,45
Gard	0,35	–	3,29	10,51	11,58	8,62
Hérault	0,05	2,41	3,34	10,40	15,21	11,88
Lozère	–	–	3,42	9,51	7,12	1,26
Pyrénées-Orientales	–	–	3,18	10,11	12,63	8,85
LIMOUSIN						
Corrèze	–	–	2,41	8,23	7,11	3,14
Creuse	–	–	2,52	7,47	8,69	4,13
Haute-Vienne	0,46	3,24	3,08	9,60	12,86	10,35
LORRAINE						
Meurthe-et-Moselle	–	–	4,20	12,45	18,73	14,13
Meuse	–	–	4,47	12,25	14,27	8,70
Moselle	0,39	4,11	4,82	14,74	17,38	12,29
Vosges	–	4,15	4,81	13,42	14,91	10,92
MIDI-PYRÉNÉES						
Ariège	0,38	–	3,51	10,46	9,60	8,91
Aveyron	–	–	3,93	11,23	10,69	6,06
Haute-Garonne	0,39	2,11	3,70	12,44	12,06	9,03
Gers	–	–	3,77	10,55	12,41	4,11
Lot	–	–	4,40	12,78	13,18	11,27
Hautes-Pyrénées	–	3,23	3,19	8,94	9,16	2,44
Tarn	0,68	2,82	3,87	11,38	11,04	6,72
Tarn-et-Garonne	–	–	3,93	12,87	12,17	9,99
NORD-PAS-DE-CALAIS						
Nord	3,63	3,59	2,92	10,93	11,79	12,16
Pas-de-Calais	1,76	3,85	2,75	10,35	12,63	10,12
BASSE-NORMANDIE						
Calvados	2,14	4,26	4,09	12,59	19,97	14,83
Manche	2,25	5,48	4,31	12,25	20,52	10,50
Orne	–	3,33	4,00	12,18	17,10	7,27
HAUTE-NORMANDIE						
Eure	–	4,23	3,44	11,48	16,97	8,49
Seine-Maritime	–	3,20	3,35	10,93	13,86	10,86
PAYS DE LA LOIRE						
Loire-Atlantique	0,39	3,52	4,26	12,18	15,60	10
Maine-et-Loire	0,19	–	4,14	11,58	18,06	13,64
Mayenne	–	–	4,06	12,33	8,34	11,61
Sarthe	–	–	3,64	11,68	6,14	
Vendée	–	3,54	3,91	10,17	17,14	6,56
PICARDIE						
Aisne	–	4,19	3,26	11,18	15,32	10,31
Oise	–	–	3,33	12,32	16,43	14,63
Somme	0,22	2,59	2,86	9,74	14,58	10,24
POITOU-CHARENTES						
Charente	–	–	3,22	9,92	17,22	10,37
Charente-Maritime	–	–	3,66	10,89	14,96	8,93
Deux-Sèvres	–	–	4,46	11,57	10,68	5,99
Vienne	–	–	3,83	11,06	15,32	9,74
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR						
Alpes-de-Haute-Provence	–	–	4,51	13,51	12,77	2,65
Hautes-Alpes	–	–	5,32	13,61	9,93	9,25
Alpes-Maritimes	0,57	3,40	3,02	10,14	11,01	8,81
Bouches-du-Rhône	1,30	2,15	2,93	11,40	7,84	10,33
Var	–	2,33	2,84	9,84	11,54	8,87
Vaucluse	–	3,25	3,70	11,44	14,58	10,35
RHONE-ALPES						
Ain	1,04	4,53	4,04	11,54	15,25	7,41
Ardèche	–	2,65	4,13	11,39	14,86	8,81
Drôme	0,08	–	4,57	12,81	14,51	8,76
Isère	0,44	3,84	4,59	13,78	20,70	7,95
Loire	1,16	3,61	4,05	10,79	15,95	10,87
Rhône	1,49	4,32	3,80	11,32	15,13	12,12
Savoie	0,14	–	5,00	12,96	14,39	8,82
Haute-Savoie	1,52	3,33	5,38	14,18	15,84	11,17

(1) Verts + Écologistes
(2) M. Antoine Waechter
(3) Liste conduite par M. Antoine Waechter
(4) Verts + G. E. + Écologistes

ET CANTONALES
composantes politiques
Droite



RÉGIONALES

...es scores des différentes

Ecologistes

ET CANTONALES

composantes politiques

Droite

Départements par régions	Canto. 10-03-85 (1)	Régio. 10-03-86 (1)	Présid. 24-04-88 (2)	Euro. 18-06-89 (3)	Régio. 22-03-92 (1)	Canto. 22-03-92 (1)
ALSACE						
Bas-Rhin	63,31	55,02	36,19	41,45	44,52	44,89
Haut-Rhin	69,34	50,85	35,14	39,47	31,34	56,27
AQUITAINE						
Dordogne	42,25	41,94	35,86	31,50	34,72	39,44
Gironde	47,19	43,10	34,94	30,43	29,00	36,28
Landes	42,85	40,53	35,96	30,29	27,81	37,07
Lot-et-Garonne	48,03	46,24	34,56	30,89	37,44	41,81
Pyrénées-Atlantiques	53,67	46,90	42,56	37,75	38,21	44,60
AUVERGNE						
Allier	44,53	38,57	34,45	37,09	37,03	37,63
Cantal	60,33	54,63	48,96	48,38	45,61	59,47
Haute-Loire	59,12	59,80	42,42	46,12	50,98	58,55
Puy-de-Dôme	48,17	45,82	37,06	42,73	45,15	42,32
BOURGOGNE						
Côte-d'Or	51,48	47,36	38,06	40,26	39,33	45,74
Nièvre	39,62	37,23	29,47	31,04	29,57	32,20
Saône-et-Loire	52,42	46,61	37,74	39,85	44,26	45,51
Yonne	53,96	49,35	37,19	38,06	32,10	43,63
BRETAGNE						
Côtes-d'Armor	45,83	44,10	36,13	38,00	34,36	40,04
Finistère	53,44	49,32	40,48	42,10	41,21	48,48
Ille-et-Vilaine	59,70	52,42	41,34	45,43	44,28	52,59
Morbihan	60,06	52,83	39,59	42,42	50,29	53,31
CENTRE						
Cher	51,97	42,46	35,29	36,78	35,66	46,36
Eure-et-Loir	46,29	48,39	36,91	40,41	40,18	44,62
Indre	47,67	44,26	34,52	36,88	31,56	47,17
Indre-et-Loire	56,36	49,30	37,04	38,92	40,97	50,94
Loir-et-Cher	56,51	46,36	37,57	40,09	36,20	47,26
Loiret	55,75	45,42	39,30	40,43	37,67	45,57
CHAMPAGNE-ARDENNE						
Ardennes	50,85	42,40	31,55	34,82	35,02	48,13
Aube	54,73	51,00	38,26	40,21	39,81	52,05
Marne	52,97	51,30	37,70	40,87	36,77	49,40
Haute-Marne	61,75	47,65	35,20	39,38	38,04	61,39
CORSE						
Corse-du-Sud	51,20	48,85	45,92	40,69	46,49	52,03
Haute-Corse	34,08	43,25	42,43	38,14		28,62
FRANCHE-COMTÉ						
Doubs	57,36	45,89	37,14	39,99	41,93	50,53
Jura	58,37	44,91	36,19	38,71	42,06	51,77
Haute-Saône	47,13	45,80	35,61	37,49	42,21	44,48
Territoire de Belfort	45,00	36,68	31,19	32,52	31,99	34,41
ILE-DE-FRANCE						
Paris		49,79	45,16	46,34	46,70	
Seine-et-Marne	46,61	44,46	34,97	36,28	34,97	40,74
Yvelines	53,38	48,51	42,97	43,60	43,14	48,58
Essonne	44,50	42,96	35,17	35,92	34,28	35,93
Hauts-de-Seine	49,44	46,39	41,23	42,20	44,19	45,96
Seine-Saint-Denis	32,43	32,53	25,70	27,05	25,37	29,20
Val-de-Marne	40,40	38,93	33,40	33,46	33,52	33,51
Val-d'Oise	46,77	40,48	32,53	34,74	34,25	38,34
LANGUEDOC-ROUSSILLON						
Aude	31,04	38,66	27,97	26,01	31,66	28,68
Gard	31,32	37,26	29,92	29,38	24,89	24,17
Hérault	37,24	37,24	30,96	28,14	31,51	30,24
Lozère	65,33	62,43	48,52	49,08	63,29	60,54
Pyrénées-Orientales	42,68	37,59	31,20	27,88	28,01	40,34
LIMOUSIN						
Corrèze	55,75	48,35	44,02	38,75	44,97	53,01
Creuse	44,89	47,78	38,16	36,21	41,65	38,58
Haute-Vienne	36,31	37,34	33,11	30,82	31,54	30,57
LORRAINE						
Meurthe-et-Moselle	50,00	43,66	33,60	37,51	39,63	40,77
Meuse	64,61	45,42	36,47	41,44	49,13	53,82
Moselle	56,86	51,61	32,92	37,35	38,26	43,43
Vosges	51,98	49,94	36,54	40,40	38,26	47,50
MIDI-PYRÉNÉES						
Ariège	33,93	29,28	28,59	24,49	38,24	27,64
Aveyron	66,44	53,51	44,26	43,82	58,35	64,52
Haute-Garonne	36,60	45,78	31,52	30,41	42,47	33,66
Gers	46,77	44,23	34,74	32,77	44,29	46,28
Lot	45,99	35,02	35,94	33,15	38,89	37,33
Hautes-Pyrénées	36,71	34,43	33,95	35,79	42,97	33,63
Tarn	43,25	40,51	33,89	32,73	40,83	40,30
Tarn-et-Garonne	41,83	37,99	34,11	32,90	37,92	33,73
NORD-PAS-DE-CALAIS						
Nord	39,73	37,56	30,61	34,04	22,88	33,34
Pas-de-Calais	38,16	37,91	28,46	28,78	22,10	27,95
BASSE-NORMANDIE						
Calvados	58,97	46,25	38,09	39,82	40,31	48,95
Manche	66,71	54,54	44,14	44,53	50,68	62,87
Orne	70,54	54,81	42,71	45,47	51,41	58,64
HAUTE-NORMANDIE						
Eure	50,98	44,91	36,02	37,89	30,99	45,70
Seine-Maritime	47,37	39,71	32,83	34,47	33,96	38,25
PAYS DE LA LOIRE						
Loire-Atlantique	55,48	46,20	39,65	38,77	39,72	47,05
Maine-et-Loire	64,38	49,14	46,33	48,54	35,59	54,75
Mayenne	68,85	58,54	47,53	50,30	46,72	56,59
Sarthe	57,07	49,19	37,46	40,51	45,15	51,40
Vendée	66,75	60,69	48,52	48,70	50,04	61,37
PICARDIE						
Aisne	47,74	37,69	30,48	33,29	32,28	38,93
Oise	49,39	39,80	31,79	34,93	39,97	43,90
Somme	48,18	43,49	31,74	32,13	34,80	44,63
POITOU-CHARENTES						
Charente	53,46	43,93	34,85	34,96	40,35	51,60
Charente-Maritime	50,90	48,79	38,25	35,54	37,80	46,97
Deux-Sèvres	59,54	54,05	42,34	40,60	51,79	49,21
Vienne	54,95	48,70	38,15	38,62	45,48	47,35
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR						
Alpes-de-Haute-Provence	46,61	41,63	34,03	32,25	32,32	40,48
Hautes-Alpes	53,79	45,82	40,43	41,02	38,21	49,89
Alpes-Maritimes	52,31	42,73	39,26	37,03	36,16	43,61
Bouches-du-Rhône	36,73	34,07	28,66	29,92	28,05	30,44
Var	44,78	44,50	36,08	34,25	33,04	40,76
Vaucluse	40,15	36,55	31,91	32,63	32,23	34,23
RHONE-ALPES						
Ain	55,59	50,36	40,33	40,86	43,34	49,93
Ardèche	53,12	48,25	39,03	38,67	40,50	46,38
Drôme	42,14	43,22	35,44	33,92	35,88	42,01
Isère	45,30	39,19	33,52	34,01	32,64	42,77
Loire	52,56	44,21	36,43	39,58	35,79	43,85
Rhône	47,82	46,96	39,34	40,43	38,46	41,45
Savoie	52,10	45,48	38,99	39,15	37,21	46,53
Haute-Savoie	59,33	51,32	45,33	43,88	40,35	52,20

(1) RPR+UDF+div.d.
(2) M. Jacques Chirac+M. Raymond Barre.
(3) Liste conduite par M. Valéry Giscard d'Estaing+liste conduite par Mme Simone Veil.

Extrême droite

Départements par régions	Canto. 10-03-85 (1)	Régio. 10-03-86 (1)	Présid. 24-04-88 (2)	Euro. 18-06-89 (3)	Régio. 22-03-92 (1)	Canto. 22-03-92 (1)
ALSACE						
Bas-Rhin	11,40	12,05	21,93	13,56	22,37	18,40
Haut-Rhin	10,77	14,36	21,70	13,75	24,37	14,31
AQUITAINE						
Dordogne	4,62	6,00	9,81	7,73	7,59	6,07
Gironde	8,87	7,84	12,29	10,01	14,92	14,08
Landes	5,75	5,02	8,96	7,05	7,97	7,47
Lot-et-Garonne	9,40	8,05	15,41	11,22	13,26	12,07
Pyrénées-Atlantiques	5,17	6,84	10,68	8,88	9	7,32
AUVERGNE						
Allier	5,44	6,67	10,14	7,86	9,31	9,21
Cantal	0,36	3,57	7,10	4,94	5,06	3,17
Haute-Loire	6,74	7,63	14,07	8,37	12,80	8,32
Puy-de-Dôme	6,42	5,54	11,57	7,18	8,46	7,71
BOURGOGNE						
Côte-d'or	9,41	9,16	13,91	11,45	13,76	11,55
Nièvre	4,34	7,05	9,72	8,81	10,70	8,56
Saône-et-Loire	4,28	7,06	11,11	8,35	9,48	8,20
Yonne	9,76	10,71	15,72	13,00	15,30	12,31
BRETAGNE						
Côtes-d'Armor	3,84	3,89	8,23	6,21	7,40	5,75
Finistère	5,81	5,04	9,91	8,05	8,69	7,38
Ille-et-Vilaine	4,52	3,95	8,63	6,72	8,26	6,89
Morbihan	4,43	6,82	12,98	9,78	11,01	9,34
CENTRE						
Cher	3,35	6,64	11,56	10,02	12,28	10,68
Eure-et-Loir	9,69	9,96	15,39	12,98	20,61	14,93
Indre	1,94	6,31	11,34	8,65	9,96	6,59
Indre-et-Loire	8,10	7,31	12,22	9,88	12,56	10,15
Loir-et-Cher	8,04	9,58	12,78	9,27	11,92	10,05
Loiret	5,11	9,71	14,92	11,79	14,53	13,23
CHAMPAGNE-ARDENNE						
Ardennes	7,53	9,58	15,06	11,26	13,86	8,55
Aube	8,92	9,71	14,41	12,12	15,22	12,64
Marne	10,27	9,00	14,02	12,21	15,54	12,26
Haute-Marne	5,73	10,86	15,63	11,98	14,54	7,71
CORSE						
Corse-du-Sud	3,93	7,65	14,81	12,45	5,10	6,92
Haute-Corse	3,33	4,78	12,01	9,66	–	2,98
FRANCHE-COMTÉ						
Doubs	4,80	9,49	14,41	10,09	17,07	9,83
Jura	3,76	8,73	14,52	9,73	12,58	9,57
Haute-Saône	6,56	9,72	13,85	10,15	12,13	10,40
Territoire-de-Belfort	9,99	11,21	16,76	13,43	16,21	15,70
ILE-DE-FRANCE						
Paris		10,96	13,38	14,07	12,98	
Seine-et-Marne	13,18	12,01	17,75	15,51	17,53	15,96
Yvelines	13,88	10,18	15,05	14,06	16,61	15,28
Essonne	11,00	9,27	14,98	13,56	15,52	13,97
Hauts-de-Seine	13,89	11,13	14,77	14,37	13,91	13,53
Seine-Saint-Denis	17,32	15,04	19,81	17,47	21,58	21,34
Val-de-Marne	12,20	11,62	15,64	14,52	15,46	14,15
Val-d'Oise	14,16	12,24	18,08	16,26	19,44	18,84
LANGUEDOC-ROUSSILLON						
Aude	7,33	6,14	13,71	10,04	11,60	9,37
Gard	10,71	14,84	20,59	14,75	18,21	14,23
Hérault	15,02	14,07	19,91	15,90	18,29	16,72
Lozère	3,26	5,14	11,63	7,98	5,88	4,49
Pyrénées-Orientales	15,91	17,83	20,52	18,67	22,57	18,40
LIMOUSIN						
Corrèze	0,55	3,97	5,92	5,56	5,21	5,10
Creuse	1,11	3,83	7,78	5,97	6,81	5,86
Haute-Vienne	1,52	3,94	7,83	6,63	7,36	7,12
LORRAINE						
Meurthe-et-Moselle	7,86	9,97	14,84	11,38	15,33	12,02
Meuse	4,17	10,92	15,00	10,76	12,18	11,30
Moselle	9,22	12,05	19,90	14,56	15,75	13,61
Vosges	8,87	7,39	14,88	10,67	12,08	9,59
MIDI-PYRÉNÉES						
Ariège	5,67	4,52	10,29	7,96	8,43	9,46
Aveyron	0,85	5,28	8,86	6,04	5,88	2,41
Haute-Garonne	7,92	6,27	13,15	11,32	10,20	11,02
Gers	3,33	5,28	10,68	7,90	8,67	6,57
Lot	1,33	3,90	8,33	6,64	6,55	4,73
Hautes-Pyrénées	4,43	5,17	9,93	7,76	8,22	7,88
Tarn	8,23	9,72	14,77	10,65	11,93	12,14
Tarn-et-Garonne	4,53	8,98	15,18	11,20	12,13	10,84
NORD-PAS-DE-CALAIS						
Nord	9,86	11,84	15,15	11,65	14,40	14,52
Pas-de-Calais	3,71	7,53	11,39	8,71	10,57	10,01
BASSE-NORMANDIE						
Calvados	4,85	6,88	11,05	9,12	11,16	9,70
Manche	3,96	8,41	10,77	7,84	11,03	8,22
Orne	2,17	6,26	11,79	8,79	11,25	9,22
HAUTE-NORMANDIE						
Eure	8,48	8,91	14,04	11,62	15,49	12,72
Seine-Maritime	7,07	6,40	11,23	9,46	11,88	10,49
PAYS DE LA LOIRE						
Loire-Atlantique	6,99	5,91	10,03	7,67	9,13	8,87
Maine-et-Loire	5,38	5,97	9,52	6,77	9,71	8,19
Mayenne	1,36	4,71	8,20	6,11	8,18	6,86
Sarthe	3,74	5,05	9,34	6,69	8,02	8,61
Vendée	5,02	4,93	8,69	6,46	9,16	7,52
PICARDIE						
Aisne	8,20	9,12	13,40	11,08	12,53	10,08
Oise	10,23	11,66	16,72	13,69	15,57	13,77
Somme	8,71	7,72	13,79	9,13	11,97	10,46
POITOU-CHARENTES						
Charente	6,32	5,34	8,89	7,03	9,62	6,01
Charente-Maritime	6,99	7,18	11,16	8,92	9,78	9
Deux-Sèvres	3,65	4,01	7,49	5,29	6,24	5,91
Vienne	5,24	5,28	9,30	7,10	9,79	8,69
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR						
Alpes-de-Haute-Provence	4,31	11,33	16,71	11,99	13,39	7,42
Hautes-Alpes	3,49	7,77	13,69	10,24	10,72	6,85
Alpes-Maritimes	17,65	21,74	24,23	25,05	28,06	24,05
Bouches-du-Rhône	19,46	22,60	26,39	20,76	22,60	21,88
Var	20,37	17,40	25,08	22,86	24,97	23,14
Vaucluse	15,64	19,17	23,11	17,75	22,56	19,75
RHONE-ALPES						
Ain	7,60	9,68	16,08	12,56	15,26	12,58
Ardèche	5,37	7,79	12,89	8,73	12,87	9,35
Drôme	10,97	10,90	16,69	11,77	14,54	13,93
Isère	7,70	11,46	16,09	12,59	16,14	14,26
Loire	10,66	11,42	17,36	12,68	19,26	15,20
Rhône	15,88	12,31	18,03	15,36	21,99	20,54
Savoie	6,43	9,12	15,20	11,25	13,60	12,24
Haute-Savoie	9,71	8,99	15,47	11,44	14,71	12,60

(1) FN + E.-D.
(2) M. Jean-Marie Le Pen
(3) Liste conduite par M. Jean-Marie Le Pen

LES RÉSULTATS DES RÉGIONALES EN ILE-DE-FRANCE

Au péril de l'extrême droite

Le constat est sans appel : le Front national est, dorénavant, une des principales forces politiques de l'Ile-de-France. Devant les communistes, devant les socialistes, devant chacune des deux familles divisées de l'écologie, devant l'UDF, si l'on se réfère, pour répartir le score de l'UPF entre ses composantes, aux différents résultats de celles-ci lors de consultations antérieures. Pour le devancer il ne reste vraiment que le RPR.

Le premier résultat de ce bouleversement du jeu traditionnel ne s'est pas fait attendre. M. Alain Juppé, qui rêvait de présider le conseil de la première région de France, a renoncé devant la difficulté de la tâche. Quel que soit celui qui aura à la remplir, elle ne sera pas aisée. L'assemblée régionale est éclatée en quatre forces antagonistes, dont on ne voit pas sur quel schéma certaines d'entre elles pourraient se retrouver. Le pivot est incontestablement la droite républicaine, avec 85 sièges ; mais, sur la droite de cette droite on trouve 37 élus du Front national et, de l'autre côté, 37 écologistes des deux obédiences, le tout sous le regard de 50 conseillers de gauche.

Cette percée de l'extrême droite ne se limite pas à quelques points forts. Comme le montrent les résultats de toutes les villes d'Ile-de-France de plus de 15 000 habitants, que nous publions ci-dessous, elle est fortement présente partout. Dans les « beaux » quartiers comme dans ceux où la misère est censée expliquer l'attirance de leurs habitants pour l'extrémisme. Les seuls arrondissements de Paris où le Front national devance le PS sont le dix-septième, le seizième, e huitième et le septième. A Neuilly-sur-Seine, les amis de M. Le Pen recueillent près de 13 % des suffrages. Les raisons de ces scores ne peuvent être les mêmes que celles qui expliquent que l'extrême droite fasse mieux que l'addition du PCF et d'une dissidence communiste à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), ville qui, il y a peu, était dirigée par un communiste – atypique, il est vrai – ou que celles qui font qu'à Epinay-sur-Seine, cité socialiste où les enfants de l'immigration sont mal acceptés par les habitants du centre ancien, il devance le PS.

Dans ces communes-dortoirs, les socialistes sont très concurrencés par les écologistes, qui trouvent là un terrain idéal pour dénoncer les méfaits d'un urbanisme mal maîtrisé. A Noisy-le-Grand, par exemple, une ville que le PS a longtemps rêvé d'arracher au RPR, qui l'avait prise lui-même au PCF, les voix additionnées des Verts et de Génération Ecologie sont supérieures à celles du PS. Même chose à Pavillons-sous-Bois – dont le maire est pourtant socialiste, – à Cergy, à Torcy, à Savigny-le-Temple, à Combs-la-Ville, en plein cœur de « villes nouvelles ». Mais, là encore, les raisons de ces résultats ne peuvent être identiques à celles qui permettent aux seuls amis de M. Brice Lalonde de doubler le PS à Rambouillet, à Chatou, au Vésinet, cités à l'environnement particulièrement protégé.

Les considérations simples ne peuvent donc suffire à expliquer la percée des écologistes ni celle de l'extrême droite, même si, parfois, elles ont pu amplifier l'une et l'autre. Une fois encore, la région parisienne n'est que le miroir grossissant de l'ensemble du pays.

THIERRY BRÉHIER

ILE-DE-FRANCE (197 + 12)

CONSEIL SORTANT. – 19 PC, 1 ex-PC, 59 PS, 6 MRG, 3 UDF-rad., 7 UDF-CDS, 11 UDF-PR, 2 UDF-P et R, 6 UDF. 1 app. UDF, 59 RPR, 2 app. RPR, 2 div. d., 19 FN. *(Prés. : M. Pierre-Charles Krieg, RPR, c. de Paris, m. du 4e arr., a.d., n.s.r.p.)*

NOUVEAU CONSEIL. – 16 PC ; 1 app. PC ; 32 PS ; 1 FU-MRG ; 3 UDF-rad. ; 9 UDF-CDS ; 1 UDF-P et R. ; 13 UDE-PR ; 4 UDF ; 50 RPR ; 3 app. RPR ; 37 FN; 22 GE; 15 Verts; 2 div. d.

PARIS (42)

PS-MRG : Pierre Joxe (PS), min. de la défense, c. de Paris, a.d.
UPF : Alain Juppé (RPR), d., adj. m. de Paris, a.min. délégué.
PC : Alain Lhostis.
GE : Alexandre Minkowski.
CNI : Bernard Lepidi.
LO : Chantal Cauquil.
Verts : Jean-Félix Bernard.
FN : Serge Martinez.

–o–

I., 1 111 772 ; A., 35,48 % ; E., 702 088

UPF	317 402	(45,20)	21 élus
PS-MRG	118 226	(16,83)	8 élus
FN	91 153	(12,98)	6 élus
GE	76 275	(10,86)	5 élus
Verts	43 512	(6,19)	2 élus
PC	33 883	(4,82)	
LO	11 118	(1,58)	
CNI	10 519	(1,49)	

1986. – *I., 1 250 715 ; A., 25,98 % ; E., 908 610.* – RPR (Devaquet), 317 135 (34,90 %), 17 élus ; PS-MRG (Jospin, PS), 272 176 (29,95 %), 15 élus ; UDF (Dominati, UDF-PR), 107 547 (11,83 %), 5 élus ; FN-(Le Pen), 99 601 (10,96 %), 5 élus ; PC (Malberg), 44 596 (4,90 %) ; Verts (Lamy), 28 890 (3,17 %) ; Div. opp. (Garaud), 27 778 (3,05 %) ; Alt. (Comte), 5 481 (0,60 %) ; LO (Cauquil), 5 406 (0,59 %).

1er ARRONDISSEMENT

I., 10 093 ; A., 36,98 % ; E., 6 222

UPF	2 849	(45,78)
PS-MRG	995	(15,99)
FN	802	(12,88)
GE	734	(11,79)
Verts	380	(6,10)
PC	246	(3,95)
CNI	127	(2,04)
LO	89	(1,43)

2e ARRONDISSEMENT

I., 10 140 ; A., 39,67 % ; E., 5 984

UPF	2 230	(37,26)
PS-MRG	1 144	(19,11)
FN	817	(13,65)
GE	776	(12,96)
Verts	465	(7,77)
PC	306	(5,11)
LO	135	(2,25)
CNI	111	(1,85)

3e ARRONDISSEMENT

I., 18 516 ; A., 37,25 % ; E., 11 330

UPF	4 280	(37,77)
PS-MRG	2 411	(21,27)
GE	1 601	(14,13)
FN	1 146	(10,11)
Verts	832	(7,34)
PC	648	(5,71)
LO	220	(1,94)
CNI	192	(1,69)

4e ARRONDISSEMENT

I., 18 103 ; A., 33.66 % ; E., 11 787

UPF	4 930	(41,82)
PS-MRG	2 292	(19,44)
GE	1 616	(13,71)
FN	1 170	(9,92)
Verts	807	(6,84)
PC	592	(5,02)
CNI	203	(1,72)
LO	177	(1,50)

5e ARRONDISSEMENT

I., 39 529 ; A., 30,60 % ; E., 26 893

UPF	12 925	(48,06)
PS-MRG	4 716	(17,53)
GE	3 556	(13,22)
FN	2 224	(8,26)
Verts	1 709	(6,35)
PC	1 071	(3,98)
LO	426	(1,58)
CNI	266	(0,98)

6e ARRONDISSEMENT

I., 28 396 ; A., 33,12 % ; E., 18 676

UPF	9 291	(49,74)
PS-MRG	3 270	(17,50)
GE	2 215	(11,86)
FN	1 692	(9,05)
Verts	1 045	(5,59)
PC	561	(3,00)
CNI	328	(1,75)
LO	274	(1,46)

7e ARRONDISSEMENT

I., 34 955 ; A., 33,84 % ; E., 22 781

UPF	13 561	(59,52)
FN	2 732	(11,99)
PS-MRG	2 700	(11,85)
GE	1 792	(7,86)
Verts	940	(4,12)
CNI	476	(2,08)
PC	399	(1,75)
LO	181	(0,79)

8e ARRONDISSEMENT

I., 22 702 ; A., 37,67 % ; E., 13 940

UPF	8 486	(60,87)
FN	1 884	(13,51)
PS-MRG	1 353	(9,70)
GE	998	(7,15)
Verts	516	(3,70)
CNI	333	(2,38)
PC	205	(1,47)
LO	165	(1,18)

9e ARRONDISSEMENT

I., 30 857 ; A., 36,80 % ; E., 19 086

UPF	8 606	(45,09)
PS-MRG	3 356	(17,58)
FN	2 566	(13,44)
GE	2 166	(11,34)
Verts	1 061	(5,55)
PC	738	(3,86)
LO	311	(1,62)
CNI	282	(1,47)

10e ARRONDISSEMENT

I., 41 465 ; A., 37,62 % ; E., 25 269

UPF	9 607	(38,01)
PS-MRG	4 584	(18,14)
FN	3 710	(14,68)
GE	3 055	(12,08)
Verts	1 899	(7,51)
PC	1 594	(6,30)
LO	469	(1,85)
CNI	351	(1,38)

11e ARRONDISSEMENT

I., 69 151 ; A., 36,35 % ; E., 42 957

UPF	15 570	(36,24)
PS-MRG	9 261	(21,55)
FN	5 662	(13,18)
GE	5 306	(12,35)
Verts	2 986	(6,95)
PC	2 738	(6,37)
LO	885	(2,06)
CNI	549	(1,27)

12e ARRONDISSEMENT

I., 74 417 ; A., 34,27 % ; E., 47 841

UPF	20 492	(42,83)
PS-MRG	8 612	(18,00)
FN	6 100	(12,75)
GE	5 520	(11,53)
Verts	3 291	(6,87)
PC	2 357	(4,92)
LO	767	(1,60)
CNI	702	(1,46)

13e ARRONDISSEMENT

I., 88 856 ; A., 34,20 % ; E., 56 931

UPF	21 116	(37,09)
PS-MRG	11 640	(20,44)
GE	7 455	(13,09)
FN	6 659	(11,69)
PC	4 136	(7,26)
Verts	4 041	(7,09)
LO	1 169	(2,05)
CNI	715	(1,25)

14e ARRONDISSEMENT

I., 72 328 ; A., 34.97 % ; E., 46 070

UPF	19 009	(41,26)
PS-MRG	8 758	(19,01)
GE	5 824	(12,64)
FN	5 373	(11,66)
Verts	3 231	(7,01)
PC	2 421	(5,25)
LO	829	(1,79)
CNI	625	(1,35)

15e ARRONDISSEMENT

I., 125 214 ; A., 34,69 % ; E., 80 170

UPF	40 752	(50,83)
PS-MRG	12 377	(15,43)
FN	9 225	(11,50)
GE	8 314	(10,37)
Verts	4 614	(5,75)
PC	2 661	(3,31)
CNI	1 250	(1,55)
LO	977	(1,21)

16e ARRONDISSEMENT

I., 88 989 ; A., 34,43 % ; E., 57 578

UPF	37 504	(65,13)
FN	7 516	(13,05)
PS-MRG	5 164	(8,96)
GE	3 568	(6,19)
Verts	1 740	(3,02)
CNI	1 211	(2,10)
PC	629	(1,09)
LO	246	(0,42)

17e ARRONDISSEMENT

I., 85 934 ; A., 35.54 % ; E., 54 267

UPF	28 659	(52,81)
FN	7 656	(14,10)
PS-MRG	7 020	(12,93)
GE	4 909	(9,04)
Verts	2 806	(5,17)
PC	1 620	(2,98)
CNI	944	(1,73)
LO	653	(1,20)

18e ARRONDISSEMENT

I., 90 023 ; A., 38,48 % ; E., 54 056

UPF	21 677	(40,10)
PS-MRG	9 305	(17,21)
FN	8 758	(16,20)
GE	5 606	(10,37)
Verts	3 873	(7,16)
PC	3 185	(5,89)
LO	1 079	(1,99)
CNI	573	(1,06)

19e ARRONDISSEMENT

I., 73 776 ; A., 35,88 % ; E., 46 085

UPF	17 007	(36,90)
PS-MRG	8 842	(19,18)
FN	7 143	(15,49)
GE	4 899	(10,63)
PC	3 556	(7,71)
Verts	3 144	(6,82)
LO	930	(2,01)
CNI	564	(1,22)

20e ARRONDISSEMENT

I., 88 387 ; A., 37,15 % ; E., 54 165

UPF	18 851	(34,80)
PS-MRG	10 426	(19,24)
FN	8 318	(15,35)
GE	6 365	(11,75)
PC	4 220	(7,79)
Verts	4 132	(7,62)
LO	1 136	(2,09)
CNI	717	(1,32)

ESSONNE (20 + 1)

FU : Michel Brétagnol (MRG), c.r.
UPF : Xavier Dugoin (RPR), prés. c.g., d., m. de Mennecy.
GE : André Holleaux.
PC : Gérard Lefranc, c.r., m. d'Étampes.
PS : Jacques Guyard, sec.E. à l'enseignement technique, m. d'Évry.
Div. g. : Jean-Loup Englander, c.g., m. de Saint-Michel-sur-Orge.
FN : Michel de Rostolan, a.d., c.m. de Saint-Michel-sur-Orge.
Verts : Philippe Le Pont.
Div. d. : Pierre Avenard.
LO : Yves Thoraval.

–o–

I., 670 059 ; A., 32,98 % ; E., 433 300

UPF	140 588	(32,44)	8 élus
FN	67 271	(15,52)	4 élus
PS	62 325	(14,38)	3 élus
GE	49 552	(11,43)	2 élus
PC	38 887	(8,97)	2 élus
Verts	36 846	(8,50)	2 élus
Div. g.	16 268	(3,75)	
Div. d.	7 957	(1,83)	
LO	7 007	(1,61)	
FU	6 599	(1,52)	

1986. – *I., 612 767 ; A., 23,53 % ; E., 455 486.* – PS-MRG (Touquoy-Morichaud, PS), 140 334 (30,80 %), 7 élus ; RPR (Campredon), 98 799 (21,69 %), 5 élus ; UDF (Sergent), 61 289 (13,45 %), 3 élus ; PC (Vizet), 52 670 (11,56 %), 2 élus ; FN (Dordain), 42 254 (9,27 %), 2 élus ; Div. opp. (Dessault, PL), 35 631 (7,82 %), 1 élu ; Verts (Coste), 18 884 (4,14 %) ; LO (Thoraval), 5 625 (1,23 %).

ÉVRY

I., 19 622 ; A., 36,82 % ; E., 12 014

PS	3 259	(27,12)
UPF	2 817	(23,44)
FN	2 015	(16,77)
GE	1 457	(12,12)
Verts	935	(7,78)
PC	621	(5,16)
Div. g.	399	(3,32)
LO	196	(1,63)
Div. d.	168	(1,39)
FU	147	(1,22)

ATHIS-MONS

I., 15 846 ; A., 34.19 % ; E., 10 018

UPF	2 931	(29,25)
FN	1 811	(18,07)
PS	1 506	(15,03)
GE	1 050	(10,48)
PC	935	(9,33)
Verts	886	(8,84)
Div. g.	317	(3,16)
LO	216	(2,15)
FU	206	(2,05)
Div. d.	160	(1,59)

BRÉTIGNY-SUR-ORGE

I., 11 422 ; A., 32,48 % ; E., 7 476

UPF	2 811	(37,60)
FN	965	(12,90)
PS	947	(12,66)
GE	786	(10,51)
PC	582	(7,78)
Div. g.	576	(7,70)
Verts	537	(7,18)
LO	113	(1,51)
Div. d.	94	(1,25)
FU	65	(0,86)

BRUNOY

I., 15 891 ; A., 36,36 % ; E., 9 863

UPF	3 608	(36,58)
FN	1 569	(15,90)
GE	1 280	(12,97)
PS	1 277	(12,94)
Verts	751	(7,61)
PC	499	(5,05)
Div. d.	257	(2,60)
Div. g.	255	(2,58)
FU	197	(1,99)
LO	170	(1,72)

CHILLY-MAZARIN

I., 10 416 ; A., 36,57 % ; E., 6 389

UPF	2 167	(33,91)
PS	1 397	(21,86)
FN	946	(14,80)
GE	708	(11,08)
Verts	483	(7,55)
PC	274	(4,28)
Div. g.	168	(2,62)
LO	90	(1,40)
FU	81	(1,26)
Div. d.	75	(1,17)

CORBEIL-ESSONNES

I., 18 781 ; A., 36,35 % ; E., 11 548

UPF	3 390	(29,35)
PC	2 530	(21,90)
FN	2 077	(17,98)
PS	1 149	(9,94)
GE	923	(7,99)
Verts	799	(6,91)
Div. g.	243	(2,10)
LO	189	(1,63)
Div. d.	136	(1,17)
FU	112	(0,96)

DRAVEIL

I., 17 220 ; A., 35,10 % ; E., 10 806

UPF	3 628	(33,57)
FN	1 683	(15,57)
PS	1 508	(13,95)
GE	1 360	(12,58)
Verts	938	(8,68)
PC	819	(7,57)
Div. g.	318	(2,94)
Div. d.	214	(1,98)
LO	181	(1,67)
FU	157	(1,45)

ÉTAMPES

I., 11 711 ; A., 33,72 % ; E., 7 497

UPF	2 600	(34,68)
PC	1 779	(23,72)
FN	1 192	(15,89)
GE	561	(7,48)
PS	526	(7,01)
Verts	414	(5,52)
LO	133	(1,77)
Div. g.	132	(1,76)
FU	97	(1,29)
Div. d.	63	(0,84)

GIF-SUR-YVETTE

I., 13 766 ; A., 30,84 % ; E., 9 223

UPF	3 921	(42,51)
PS	1 234	(13,37)
GE	1 229	(13,32)
FN	874	(9,47)
Verts	759	(8,22)
Div. g.	377	(4,08)
PC	367	(3,97)
Div. d.	183	(1,98)
FU	164	(1,77)
LO	115	(1,24)

GRIGNY

I., 10 973 ; A., 45,18 % ; E., 5 811

PC	1 411	(24,28)
UPF	1 230	(21,16)
FN	1 115	(19,18)
PS	679	(11,68)
Verts	496	(8,53)
GE	476	(8,19)
LO	138	(2,37)
Div. g.	124	(2,13)
Div. d.	74	(1,27)
FU	68	(1,17)

LONGJUMEAU

I., 11 777 ; A., 40,49 % ; E., 6 790

UPF	2 191	(32,26)
PS	1 111	(16,36)
FN	1 073	(15,80)
GE	763	(11,23)
Verts	587	(8,64)
PC	405	(5,96)
Div. g.	301	(4,43)
LO	157	(2,31)
Div. d.	108	(1,59)
FU	94	(1,38)

MASSY

I., 22 216 ; A., 36.17 % ; E., 13 777

UPF	3 663	(26,58)
PS	2 795	(20,28)
FN	1 911	(13,87)
GE	1 849	(13,42)
Verts	1 259	(9,13)
PC	1 130	(8,20)
Div. g.	525	(3,81)
LO	289	(2,09)
Div. d.	183	(1,32)
FU	173	(1,25)

MONTGERON

I., 14 642 ; A., 37,33 % ; E., 8 610

UPF	2 848	(33,07)
FN	1 472	(17,09)
GE	1 082	(12,56)
PS	1 047	(12,16)
Verts	723	(8,39)
PC	529	(6,14)
Div. d.	480	(5,57)
Div. g.	192	(2,22)
FU	120	(1,39)
LO	117	(1,35)

MORSANG-SUR-ORGE

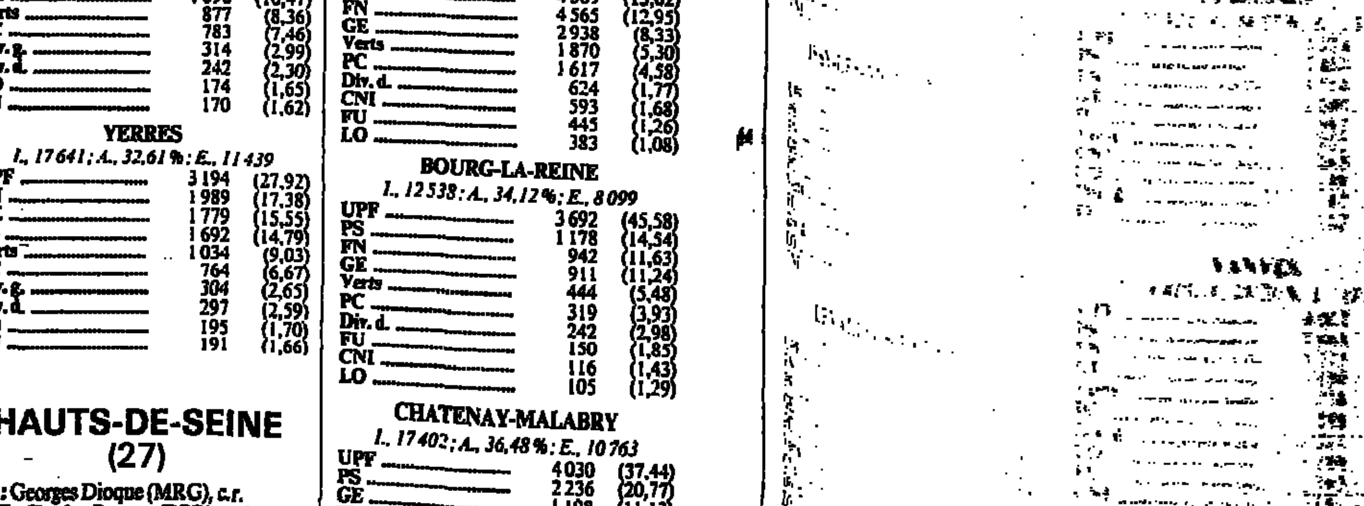
I., 11 958 ; A., 34,06 % ; E., 7 622

UPF	2 039	(26,75)
PC	1 501	(19,69)
FN	1 151	(15,10)
PS	772	(10,12)
GE	736	(9,65)
Verts	696	(9,13)
Div. g.	274	(3,59)
Div. d.	217	(2,84)
LO	151	(1,98)
FU	85	(1,11)

PALAISEAU

I., 19 342 ; A., 34,08 % ; E., 12 398

UPF	3 769	(30,40)
PS	1 824	(14,71)
PC	1 532	(12,35)
FN	1 498	(12,08)
GE	1 477	(11,91)
Verts	997	(8,04)
Div. g.	517	(4,17)
FU	393	(3,16)
Div. d.	206	(1,66)
LO	185	(1,49)



RIS-ORANGIS

I., 14 868 ; A., 36,43 % ; E., 9 175

UPF	2 576	(28,07)
FN	1 766	(19,24)
PS	1 529	(16,66)
PC	952	(10,37)
GE	924	(10,07)
Verts	747	(8,14)
Div. g.	230	(2,50)
Div. d.	195	(2,12)
FU	134	(1,46)
LO	122	(1,32)

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

I., 18 501 ; A., 34,63 % ; E., 11 661

UPF	3 160	(27,09)
FN	1 680	(14,40)
PC	1 576	(13,51)
GE	1 233	(10,57)
PS	1 229	(10,53)
Div. g.	1 165	(9,99)
Verts	1 066	(9,14)
LO	195	(1,67)
FU	195	(1,67)
Div. d.	162	(1,38)

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

I., 12 488 ; A., 35,00 % ; E., 7 849

UPF	2 283	(29,08)
Div. g.	1 565	(19,93)
FN	1 069	(13,61)
GE	799	(10,17)
PS	691	(8,80)
Verts	604	(7,69)
PC	468	(5,96)
Div. d.	141	(1,79)
LO	117	(1,49)
FU	112	(1,42)

SAVIGNY-SUR-ORGE

I., 21 114 ; A., 33,52 % ; E., 13 553

UPF	4 587	(33,84)
FN	2 201	(16,23)
PS	2 153	(15,88)
GE	1 353	(9,98)
PC	1 139	(8,40)
Verts	1 088	(8,02)
Div. g.	469	(3,46)
LO	195	(1,43)
Div. d.	195	(1,43)
FU	173	(1,27)

LES ULIS

I., 10 416 ; A., 30,55 % ; E., 6 980

UPF	1 470	(21,06)
PS	1 463	(20,95)
FN	1 088	(15,58)
GE	936	(13,40)
Verts	612	(8,76)
PC	576	(8,25)
Div. g.	387	(5,54)
LO	173	(2,47)
FU	156	(2,23)
Div. d.	119	(1,70)

VERRIÈRES-LE-BUISSON

I., 10 592 ; A., 31,41 % ; E., 7 089

UPF	3 051	(43,03)
PS	954	(13,45)
GE	879	(12,39)
FN	783	(11,04)
Verts	504	(7,10)
PC	286	(4,03)
Div. g.	247	(3,48)
Div. d.	194	(2,73)
FU	124	(1,74)
LO	67	(0,94)

VIGNEUX-SUR-SEINE

I., 15 186 ; A., 40,80 % ; E., 8 654

UPF	1 897	(21,92)
PC	1 697	(19,60)
FN	1 620	(18,71)
GE	928	(10,72)
PS	918	(10,60)
Verts	913	(10,55)
Div. g.	282	(3,25)
LO	171	(1,97)
FU	141	(1,62)
Div. d.	87	(1,00)

VIRY-CHÂTILLON

I., 15 855 ; A., 31,81 % ; E., 10 483

UPF	3 390	(32,33)
FN	2 053	(19,58)
PS	1 382	(13,18)
GE	1 098	(10,47)
Verts	877	(8,36)
PC	783	(7,46)
Div. g.	314	(2,99)
Div. d.	242	(2,30)
LO	174	(1,65)
FU	170	(1,62)

YERRES

I., 17 641 ; A., 32,61 % ; E., 11 439

UPF	3 194	(27,92)
FN	1 989	(17,38)
GE	1 779	(15,55)
PS	1 692	(14,79)
Verts	1 034	(9,03)
PC	764	(6,67)
Div. g.	304	(2,65)
Div. d.	297	(2,59)
LO	195	(1,70)
FU	191	(1,66)

HAUTS-DE-SEINE (27)

FU : Georges Dioque (MRG), c.r.
UPF : Charles Pasqua (RPR), prés. c.g., sén., c.m. de Neuilly-sur-Seine, a.min.
PC : Guy Schmauss, c.r., a.sén.
Verts : Henri Afonso.
GE : Jean-Jacques Porchez.
CNI : Jean-Marie Autran.
FN : Jean-Yves Le Gallou, c.r., c.m. de Colombes.
Div. d. : Jean Ordner.
LO : Michel Breton.
PS : Michel Sapin, min. délégué à la justice.

–o–

I., 786 986 ; A., 33,25 % ; E., 512 298

UPF	209 819	(40,95)	12 élus
FN	71 308	(13,91)	4 élus
PS	69 350	(13,53)	4 élus
GE	50 241	(9,80)	3 élus
PC	45 857	(8,95)	2 élus
Verts	34 633	(6,76)	2 élus
CNI	8 335	(1,62)	
Div. d.	8 252	(1,61)	
FU	7 559	(1,47)	
LO	6 944	(1,35)	

1986. – *I., 816 869 ; A., 23,25 % ; E., 612 285.* – RPR (Pasqua), 178 458 (29,14 %), 8 élus ; PS-MRG (Catoire, PS), 164 842 (26,92 %), 8 élus ; UDF (Fourcade, UDF-PR), 105 608 (17,24 %), 5 élus ; FN (Stirbois), 68 194 (11,13 %), 3 élus ; PC (Schmaus), 66 385 (10,84 %), 3 élus ; Verts (Pouey-Mounou), 13 819 (2,25 %) ; Alt. (Puzin), 9 355 (1,52 %) ; LO (Palacio), 5 624 (0,91 %).

NANTERRE

I., 38 428 ; A., 35,09 % ; E., 24 268

UPF	6 627	(27,30)
PC	5 758	(23,72)
FN	3 560	(14,66)
PS	3 431	(14,13)
Verts	1 961	(8,08)
GE	1 886	(7,77)
LO	404	(1,66)
Div. d.	239	(0,98)
FU	221	(0,91)
CNI	181	(0,74)

ANTONY

I., 35 107 ; A., 29,38 % ; E., 24 201

UPF	9 371	(38,72)
PS	3 510	(14,50)
GE	3 067	(12,67)
FN	2 999	(12,39)
PC	1 982	(8,18)
Verts	1 780	(7,35)
Div. d.	427	(1,76)
FU	388	(1,60)
CNI	345	(1,42)
LO	332	(1,37)

ASNIÈRES-SUR-SEINE

I., 37 898 ; A., 36,67 % ; E., 23 421

UPF	8 658	(36,96)
FN	4 627	(19,75)
PS	3 021	(12,89)
GE	2 202	(9,40)
Verts	1 842	(7,86)
PC	1 207	(5,15)
CNI	689	(2,94)
Div. d.	479	(2,04)
LO	350	(1,49)
FU	346	(1,47)

BAGNEUX

I., 20 767 ; A., 37,60 % ; E., 12 619

UPF	3 218	(25,50)
PC	3 206	(25,40)
FN	1 711	(13,55)
GE	1 461	(11,57)
PS	1 391	(11,02)
Verts	933	(7,39)
LO	252	(1,99)
FU	159	(1,26)
Div. d.	150	(1,18)
CNI	138	(1,09)

BOIS-COLOMBES

I., 13 834 ; A., 31,03 % ; E., 9 319

UPF	3 880	(41,63)
FN	1 618	(17,36)
PS	1 188	(12,74)
GE	973	(10.44)
Verts	600	(6,43)
PC	432	(4,63)
CNI	241	(2,58)
FU	149	(1,59)
Div. d.	147	(1,57)
LO	91	(0,97)

BOULOGNE-BILLANCOURT

I., 56 227 ; A., 36,09 % ; E., 35 243

UPF	17 619	(49,99)
PS	4 589	(13,02)
FN	4 565	(12,95)
GE	2 938	(8,33)
Verts	1 870	(5,30)
PC	1 617	(4,58)
Div. d.	624	(1,77)
CNI	593	(1,68)
FU	445	(1,26)
LO	383	(1,08)

BOURG-LA-REINE

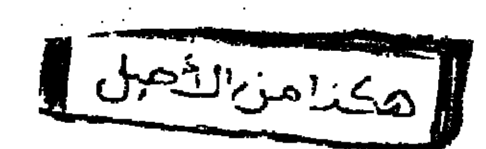
I., 12 538 ; A., 34,12 % ; E., 8 099

UPF	3 692	(45,58)
PS	1 178	(14,54)
FN	942	(11,63)
GE	911	(11,24)
Verts	444	(5,48)
PC	319	(3,93)
Div. d.	242	(2,98)
FU	150	(1,85)
CNI	116	(1,43)
LO	105	(1,29)

CHATENAY-MALABRY

I., 17 402 ; A., 36,48 % ; E., 10 763

UPF	4 030	(37,44)
PS	2 236	(20,77)
GE	1 198	(11,13)
FN	1 186	(11,01)
PC	776	(7,20)
Verts	719	(6,68)
LO	177	(1,64)
Div. d.	172	(1,59)
FU	163	(1,51)
CNI	106	(0,98)



LES RÉSULTA

DE-FRANCE

LES RÉSULTATS DES RÉGIONALES EN ILE-DE-FRANCE

CHÂTILLON
I., 15 780 ; A., 29,01 % ; E., 10 880

UPF	4 486	(41,23)
PS	1 614	(14,83)
FN	1 268	(11,65)
GE	1 104	(10,14)
PC	926	(8,51)
Verts	877	(8,06)
LO	182	(1,67)
Div. d.	152	(1,39)
FU	148	(1,36)
CNI	123	(1,13)

CHAVILLE
I., 12 078 ; A., 34,14 % ; E., 7 757

UPF	2 913	(37,55)
PS	1 165	(15,01)
FN	1 028	(13,25)
GE	779	(10,04)
Verts	586	(7,55)
FU	474	(6,11)
PC	410	(5,28)
Div. d.	160	(2,06)
CNI	148	(1,90)
LO	94	(1,21)

CLAMART
I., 30 265 ; A., 34,51 % ; E., 19 343

UPF	7 235	(37,40)
PS	2 857	(14,77)
FN	2 638	(13,63)
GE	2 127	(10,99)
Verts	1 583	(8,18)
PC	1 476	(7,63)
CNI	570	(2,94)
Div. d.	341	(1,76)
FU	263	(1,35)
LO	253	(1,30)

CLICHY
I., 24 606 ; A., 37,77 % ; E., 14 901

UPF	4 856	(32,58)
PS	3 374	(22,64)
FN	2 394	(16,06)
PC	1 423	(9,54)
GE	1 183	(7,93)
Verts	981	(6,58)
LO	254	(1,70)
Div. d.	159	(1,06)
FU	141	(0,94)
CNI	136	(0,91)

COLOMBES
I., 44 471 ; A., 34,93 % ; E., 28 146

UPF	8 754	(31,10)
FN	5 158	(18,32)
PC	4 532	(16,10)
PS	3 289	(11,68)
GE	2 816	(10,00)
Verts	2 052	(7,29)
LO	490	(1,74)
FU	391	(1,38)
CNI	346	(1,22)
Div. d.	318	(1,12)

COURBEVOIE
I., 32 327 ; A., 30,29 % ; E., 22 084

UPF	9 992	(45,24)
FN	3 240	(14,67)
PS	2 857	(12,93)
GE	2 283	(10,33)
Verts	1 368	(6,19)
PC	979	(4,43)
CNI	430	(1,94)
Div. d.	376	(1,70)
FU	314	(1,42)
LO	245	(1,10)

FONTENAY-AUX-ROSES
I., 14 836 ; A., 32,54 % ; E., 9 762

UPF	3 271	(33,50)
PS	1 617	(16,56)
GE	1 217	(12,46)
FN	1 205	(12,34)
Verts	842	(8,62)
PC	670	(6,86)
FU	319	(3,26)
CNI	269	(2,75)
Div. d.	192	(1,96)
LO	160	(1,63)

GARCHES
I., 11 118 ; A., 32,11 % ; E., 7 388

UPF	3 827	(51,80)
FN	966	(13,07)
PS	794	(10,74)
GE	713	(9,65)
Verts	442	(5,98)
PC	188	(2,54)
Div. d.	136	(1,84)
CNI	133	(1,80)
FU	127	(1,71)
LO	62	(0,83)

LA GARENNE-COLOMBES
I., 13 201 ; A., 31,49 % ; E., 8 784

UPF	3 693	(42,04)
FN	1 261	(14,35)
PS	1 201	(13,67)
GE	865	(9,84)
Verts	721	(8,20)
PC	466	(5,30)
CNI	187	(2,12)
FU	142	(1,61)
Div. d.	137	(1,55)
LO	111	(1,26)

GENNEVILLIERS
I., 18 929 ; A., 36,81 % ; E., 11 622

PC	4 316	(37,13)
FN	2 272	(19,54)
UPF	2 055	(17,68)
PS	970	(8,34)
GE	827	(7,11)
Verts	718	(6,17)
LO	238	(2,04)
Div. d.	79	(0,67)
FU	76	(0,65)
CNI	71	(0,61)

ISSY-LES-MOULINEAUX
I., 28 448 ; A., 36,24 % ; E., 17 565

UPF	7 098	(40,40)
PS	2 605	(14,83)
FN	2 210	(12,58)
GE	2 014	(11,46)
PC	1 408	(8,01)
Verts	1 251	(7,12)
FU	267	(1,52)
Div. d.	266	(1,51)
LO	242	(1,37)
CNI	204	(1,16)

LEVALLOIS-PERRET
I., 25 439 ; A., 29,11 % ; E., 17 593

UPF	7 716	(43,85)
FN	2 541	(14,44)
PS	2 198	(12,49)
GE	1 662	(9,44)
PC	1 331	(7,56)
Verts	1 133	(6,44)
CNI	317	(1,80)
Div. d.	247	(1,40)
LO	243	(1,38)
FU	205	(1,16)

MALAKOFF
I., 19 449 ; A., 38,78 % ; E., 11 579

PC	3 672	(31,71)
UPF	2 746	(23,71)
FN	1 446	(12,48)
PS	1 361	(11,75)
GE	1 049	(9,05)
Verts	715	(6,17)
LO	205	(1,77)
FU	135	(1,16)
Div. d.	125	(1,07)
CNI	125	(1,07)

MEUDON
I., 28 861 ; A., 32,54 % ; E., 19 041

UPF	8 082	(42,44)
PS	2 814	(14,77)
GE	2 301	(12,08)
FN	2 134	(11,20)
Verts	1 367	(7,17)
PC	1 088	(5,71)
Div. d.	347	(1,82)
CNI	344	(1,80)
FU	315	(1,65)
LO	249	(1,30)

MONTROUGE
I., 22 103 ; A., 35,15 % ; E., 13 970

UPF	5 335	(38,18)
PS	2 494	(17,85)
FN	1 840	(13,17)
GE	1 615	(11,56)
Verts	966	(6,91)
PC	907	(6,49)
LO	233	(1,66)
Div. d.	224	(1,60)
CNI	181	(1,29)
FU	175	(1,25)

NEUILLY-SUR-SEINE
I., 34 816 ; A., 31,34 % ; E., 23 593

UPF	15 684	(66,47)
FN	3 051	(12,93)
PS	1 519	(6,43)
GE	1 335	(5,65)
Verts	666	(2,82)
CNI	461	(1,95)
Div. d.	405	(1,71)
PC	183	(0,77)
FU	182	(0,77)
LO	107	(0,45)

LE PLESSIS-ROBINSON
I., 12 950 ; A., 30,22 % ; E., 8 793

UPF	3 525	(40,08)
PC	1 263	(14,36)
PS	1 159	(13,18)
FN	861	(9,79)
GE	789	(8,97)
Verts	771	(8,76)
LO	129	(1,46)
CNI	108	(1,22)
Div. d.	104	(1,18)
FU	84	(0,95)

PUTEAUX
I., 22 079 ; A., 28,07 % ; E., 15 306

UPF	7 688	(50,22)
FN	2 239	(14,62)
PS	1 583	(10,34)
GE	1 418	(9,26)
Verts	1 000	(6,53)
PC	681	(4,44)
Div. d.	196	(1,28)
LO	178	(1,16)
CNI	170	(1,11)
FU	153	(0,99)

RUEIL-MALMAISON
I. 39 328 ; A., 30,30 % ; E., 26 668

UPF	12 216	(45,80)
PS	3 472	(13,01)
FN	3 232	(12,11)
GE	2 691	(10,09)
Verts	2 076	(7,78)
PC	1 230	(4,61)
Div. d.	505	(1,89)
FU	493	(1,84)
CNI	412	(1,54)
LO	341	(1,27)

SAINT-CLOUD
I., 18 945 ; A., 34,82 % ; E., 12 092

UPF	6 877	(56,87)
FN	1 598	(13,21)
PS	1 310	(10,83)
GE	973	(8,04)
Verts	565	(4,67)
PC	191	(1,57)
CNI	191	(1,57)
Div. d.	183	(1,51)
FU	116	(0,95)
LO	88	(0,72)

SCEAUX
I., 12 909 ; A., 28,53 % ; E., 9 069

UPF	4 322	(47,65)
PS	1 306	(14,40)
GE	999	(11,01)
FN	949	(10,46)
Verts	556	(6,13)
PC	308	(3,39)
Div. d.	241	(2,65)
FU	155	(1,70)
CNI	120	(1,32)
LO	113	(1,24)

SÈVRES
I., 13 573 ; A., 31,29 % ; E., 9 135

UPF	3 735	(40,88)
PS	1 422	(15,56)
GE	1 233	(13,49)
FN	972	(10,64)
Verts	639	(6,99)
PC	545	(5,96)
FU	173	(1,89)
Div. d.	160	(1,75)
CNI	151	(1,65)
LO	105	(1,14)

SURESNES
I., 20 921 ; A., 34,55 % ; E., 13 344

UPF	5 274	(39,52)
PS	2 463	(18,45)
FN	1 710	(12,81)
GE	1 240	(9,29)
PC	943	(7,06)
Verts	922	(6,90)
CNI	265	(1,98)
LO	188	(1,40)
Div. d.	187	(1,40)
FU	152	(1,13)

VANVES
I., 14 489 ; A., 28,20 % ; E., 10 107

UPF	4 003	(39,60)
PS	1 669	(16,51)
FN	1 225	(12,12)
GE	1 150	(11,37)
Verts	758	(7,49)
PC	598	(5,91)
Div. d.	211	(2,08)
LO	169	(1,67)
FU	163	(1,61)
CNI	161	(1,59)

VILLENEUVE-LA-GARENNE
I., 11 337 ; A., 40,08 % ; E., 6 581

UPF	2 070	(31,45)
FN	1 606	(24,40)
PS	868	(13,18)
PC	676	(10,27)
GE	516	(7,84)
Verts	515	(7,82)
LO	122	(1,85)
CNI	76	(1,15)
Div. d.	71	(1,07)
FU	61	(0,92)

SEINE-ET-MARNE (18 + 3)

UPF : Didier Julia (RPR), c.r., d.
Verts : Alain Rist.
PC : Daniel Brunel, c.r.
LO : Daniel Lioubowny.
GE : François Lapoix.
FN : Jean-François Jalkh, a.d., c.m. de Melun.
CPNT : Richard Bertin.
PS : Yannick Bodin, c.r.

–o–

I., 638 402 ; A., 34,63 % ; E., 401 334

UPF	140 366	(34,97)	9 élus
FN	70 373	(17,53)	4 élus
PS	59 608	(14,85)	3 élus
GE	40 959	(10,20)	2 élus
Verts	36 683	(9,14)	2 élus
PC	28 997	(7,22)	1 élu
CPNT	16 051	(3,99)	
LO	8 297	(2,06)	

1986. – *I., 584 598 ; A., 23,99 % ; E., 425 776.* – PS-MRG (Fourré, PS), 124 060 (29,13 %), 6 élus ; RPR (Julia), 97 617 (22,92 %), 5 élus ; UDF (Meutey, UDF-rad.), 62 539 (14,68 %), 3 élus ; FN (Prillard), 51 141 (12,01 %), 2 élus ; PC (Brunel), 39 678 (9,31 %), 2 élus ; UDF (Augier, UDF-PSD), 17 944 (4,26 %) ; Verts (Laugier), 14 317 (3,36 %) ; Div. opp. (Hourtal), 11 231 (2,63 %) ; LO (Marsault), 7 249 (1,70 %).

MELUN
I., 18 622 ; A., 43,10 % ; E., 10 185

UPF	3 685	(36,18)
FN	2 078	(20,40)
PS	1 539	(15,11)
GE	1 158	(11,36)
Verts	785	(7,70)
PC	485	(4,76)
CPNT	263	(2,58)
LO	192	(1,88)

CHAMPS-SUR-MARNE
I., 10 513 ; A., 38,67 % ; E., 6 241

UPF	1 464	(23,45)
FN	1 103	(17,67)
PC	1 000	(16,02)
PS	905	(14,50)
Verts	818	(13,10)
GE	701	(11,23)
CPNT	133	(2,13)
LO	117	(1,87)

CHELLES
I., 26 133 ; A., 38,05 % ; E., 15 683

UPF	5 316	(33,89)
FN	3 236	(20,63)
PS	2 319	(14,78)
GE	1 539	(9,81)
Verts	1 329	(8,47)
PC	1 261	(8,04)
CPNT	385	(2,45)
LO	298	(1,90)

COMBS-LA-VILLE
I., 10 857 ; A., 30,68 % ; E., 7 213

UPF	2 490	(34,52)
PS	1 274	(17,66)
FN	1 115	(15,45)
GE	846	(11,72)
Verts	764	(10,59)
PC	412	(5,71)
CPNT	187	(2,59)
LO	125	(1,73)

DAMMARIE-LES-LYS
I., 11 309 ; A., 40,81 % ; E., 6 481

UPF	2 146	(33,11)
PS	1 134	(17,49)
FN	1 093	(16,86)
GE	678	(10,46)
PC	625	(9,64)
Verts	474	(7,31)
CPNT	192	(2,96)
LO	139	(2,14)

FONTAINEBLEAU
I., 10 223 ; A., 37,29 % ; E., 6 181

UPF	3 302	(53,42)
FN	935	(15,12)
PS	662	(10,71)
GE	550	(8,89)
Verts	400	(6,47)
CPNT	124	(2,00)
PC	120	(1,94)
LO	88	(1,42)

LAGNY-SUR-MARNE
I., 10 730 ; A., 41,03 % ; E., 6 105

UPF	2 276	(37,28)
FN	1 033	(16,92)
PS	793	(12,98)
Verts	715	(11,71)
GE	660	(10,81)
PC	348	(5,70)
CPNT	156	(2,55)
LO	124	(2,03)

MEAUX
I., 21 346 ; A., 37,90 % ; E., 12 734

UPF	4 305	(33,80)
PS	2 585	(20,29)
FN	2 573	(20,20)
GE	1 008	(7,91)
Verts	864	(6,78)
PC	754	(5,92)
CPNT	343	(2,69)
LO	302	(2,37)

LE MÉE-SUR-SEINE
I., 10 951 ; A., 38,97 % ; E., 6 428

UPF	1 971	(30,66)
FN	1 358	(21,12)
PS	1 019	(15,85)
GE	821	(12,77)
Verts	590	(9,17)
PC	367	(5,70)
LO	159	(2,47)
CPNT	143	(2,22)

MITRY-MORY
I., 9 821 ; A., 37,01 % ; E., 6 009

PC	1 554	(25,86)
UPF	1 348	(22,43)
FN	1 207	(20,08)
PS	605	(10,06)
Verts	499	(8,30)
GE	476	(7,92)
CPNT	188	(3,12)
LO	132	(2,19)

MONTEREAU-FAUT-YONNE
I., 8 356 ; A., 33,79 % ; E., 5 316

UPF	1 766	(33,22)
PS	886	(16,66)
FN	858	(16,13)
PC	830	(15,61)
Verts	345	(6,48)
GE	329	(6,18)
LO	187	(3,51)
CPNT	115	(2,16)

NOISIEL
I., 6 937 ; A., 40,42 % ; E., 4 024

PS	996	(24,75)
UPF	965	(23,98)
FN	732	(18,19)
GE	455	(11,30)
Verts	402	(9,99)
PC	287	(7,13)
CPNT	103	(2,55)
LO	84	(2,08)

OZOIR-LA-FERRIÈRE
I., 9 588 ; A., 35,71 % ; E., 5 940

UPF	2 080	(35,01)
FN	1 061	(17,86)
PS	912	(15,35)
GE	675	(11,36)
Verts	627	(10,55)
PC	341	(5,74)
CPNT	163	(2,74)
LO	81	(1,36)

PONTAULT-COMBAULT
I., 13 968 ; A., 35,23 % ; E., 8 774

UPF	2 528	(28,81)
PS	1 989	(22,66)
FN	1 437	(16,37)
Verts	947	(10,79)
GE	891	(10,15)
PC	657	(7,48)
CPNT	183	(2,08)
LO	142	(1,61)

ROISSY-EN-BRIE
I., 10 264 ; A., 41,15 % ; E., 5 801

UPF	1 414	(24,37)
PS	1 353	(23,32)
FN	1 067	(18,39)
Verts	684	(11,79)
GE	652	(11,23)
PC	378	(6,51)
CPNT	154	(2,65)
LO	99	(1,70)

SAVIGNY-LE-TEMPLE
I., 8 976 ; A., 34,89 % ; E., 5 616

UPF	1 454	(25,89)
PS	1 154	(20,54)
FN	998	(17,77)
GE	773	(13,76)
Verts	580	(10,32)
PC	415	(7,38)
CPNT	132	(2,35)
LO	110	(1,95)

TORCY
I., 8 356 ; A., 38,16 % ; E., 5 025

UPF	1 528	(30,40)
PS	1 024	(20,37)
FN	715	(14,22)
Verts	577	(11,48)
GE	552	(10,98)
PC	401	(7,98)
LO	119	(2,36)
CPNT	109	(2,16)

VILLEPARISIS
I., 10 354 ; A., 38,80 % ; E., 6 163

UPF	1 886	(30,60)
FN	1 224	(19,86)
PS	925	(15,00)
PC	815	(13,22)
GE	517	(8,38)
Verts	512	(8,30)
CPNT	156	(2,53)
LO	128	(2,07)

SEINE-SAINT-DENIS (26 + 1)

UPF : Robert Pandraud (RPR), d., a.min.
LO : Jean-Louis Gaillard.
PC : Jean-Louis Mons, c.g.
Verts : Jean-Luc Bennahmias.
Div. g. : Jean-Noël Chassigneux, c.r., adj. m. de Clichy-sous-Bois.
PS : Marcel Debarge, sec.E. au logement, m. du Pré-Saint-Gervais, a.sén.
FN : Roger Holeindre, a.d., c.m.de Sevran.
GE : Zaïr Kedadouche, c.m. d'Aubervilliers.

–o–

I., 670 930 ; A., 37,35 % ; E., 406 386

UPF	103 112	(25,37)	7 élus
FN	87 732	(21,58)	6 élus
PC	74 620	(18,36)	5 élus
PS	55 763	(13,72)	4 élus
GE	39 094	(9,61)	3 élus
Verts	29 586	(7,28)	2 élus
Div. g.	8 274	(2,03)	
LO	8 205	(2,01)	

1986. – *I., 708 257 ; A., 28,57 % ; E., 490 575.* – PS (Mahéas), 127 241 (25,93 %), 7 élus ; RPR (Calmejane), 108 085 (22,03 %), 6 élus ; PC (Ralite), 100 776 (20,54 %), 6 élus ; FN (Briard), 73 825 (15,04 %), 4 élus ; UDF (Salles, UDF-CDS), 48 633 (9,91 %), 3 élus ; Alt. (Bennahmias, Verts), 16 022 (3,26 %) ; LO (Laguiller), 8 640 (1,76 %) ; Div. (Lascary), 4 355 (0,88 %) ; Div. opp. (Suire), 2 552 (0,52 %) ; Div. opp. (Pougnaud), 328 (0,06 %) ; Div. g. (Nari), 119 (0,02 %).

BOBIGNY
I., 19 512 ; A., 38,95 % ; E., 11 513

PC	3 816	(33,14)
FN	2 483	(21,56)
UPF	1 780	(15,46)
PS	1 255	(10,90)
GE	974	(8,46)
Verts	746	(6,47)
LO	297	(2,57)
Div. g.	162	(1,40)

AUBERVILLIERS
I., 29 268 ; A., 43,48 % ; E., 15 897

PC	5 033	(31,66)
FN	3 529	(22,19)
UPF	2 781	(17,49)
PS	1 575	(9,90)
GE	1 378	(8,66)
Verts	1 006	(6,32)
LO	351	(2,20)
Div. g.	244	(1,53)

AULNAY-SOUS-BOIS
I., 37 752 ; A., 38,44 % ; E., 22 521

UPF	6 685	(29,68)
FN	5 045	(22,40)
PC	3 087	(13,70)
PS	2 869	(12,73)
GE	2 186	(9,70)
Verts	1 756	(7,79)
Div. g.	451	(2,00)
LO	442	(1,96)

BAGNOLET
I., 15 842 ; A., 40,00 % ; E., 9 250

PC	2 774	(29,98)
FN	1 726	(18,65)
UPF	1 719	(18,58)
PS	1 159	(12,52)
GE	812	(8,77)
Verts	729	(7,88)
LO	186	(2,01)
Div. g.	145	(1,56)

LE BLANC-MESNIL
I., 23 830 ; A., 34,08 % ; E., 15 197

PC	3 646	(23,99)
FN	3 491	(22,97)
UPF	3 364	(22,13)
PS	1 758	(11,56)
GE	1 291	(8,49)
Verts	1 035	(6,81)
LO	307	(2,02)
Div. g.	305	(2,00)

BONDY
I., 23 427 ; A., 36,98 % ; E., 14 258

FN	3 474	(24,36)
PS	3 327	(23,33)
UPF	3 056	(21,43)
PC	1 475	(10,34)
GE	1 320	(9,25)
Verts	1 002	(7,02)
Div. g.	306	(2,14)
LO	298	(2,09)

CLICHY-SOUS-BOIS
I., 9 602 ; A., 40,46 % ; E., 5 524

FN	1 467	(26,55)
UPF	1 105	(20,00)
Div. g.	935	(16,92)
PS	590	(10,68)
GE	526	(9,52)
PC	427	(7,72)
Verts	367	(6,64)
LO	107	(1,93)

LA COURNEUVE
I., 14 717 ; A., 39,55 % ; E., 8 631

PC	2 902	(33,62)
FN	1 875	(21,72)
UPF	1 415	(16,39)
PS	813	(9,41)
GE	661	(7,65)
Verts	589	(6,82)
LO	257	(2,97)
Div. g.	119	(1,37)

DRANCY
I., 18 868 ; A., 40,74 % ; E., 10 778

PC	3 360	(31,17)
FN	2 407	(22,33)
UPF	1 987	(18,43)
GE	985	(9,13)
PS	946	(8,77)
Verts	736	(6,82)
LO	212	(1,96)
Div. g.	145	(1,34)

ÉPINAY-SUR-SEINE
I., 25 323 ; A., 42,23 % ; E., 14 165

UPF	3 542	(25,00)
FN	3 464	(24,45)
PS	2 667	(18,82)
GE	1 574	(11,11)
PC	1 468	(10,36)
Verts	934	(6,59)
LO	304	(2,14)
Div. g.	212	(1,49)

GAGNY
I., 21 653 ; A., 36,10 % ; E., 13 340

UPF	4 988	(37,39)
FN	2 580	(19,34)
PS	1 751	(13,12)
GE	1 496	(11,21)
PC	1 044	(7,82)
Verts	997	(7,47)
Div. g.	285	(2,13)
LO	199	(1,49)

LES LILAS
I., 11 325 ; A., 29,58 % ; E., 7 742

UPF	3 041	(39,27)
PS	1 462	(18,88)
FN	1 313	(16,95)
GE	696	(8,98)
PC	510	(6,58)
Verts	465	(6,00)
LO	179	(2,31)
Div. g.	76	(0,98)

LIVRY-GARGAN
I., 21 351 ; A., 32,22 % ; E., 14 015

UPF	4 004	(28,56)
FN	3 227	(23,02)
PS	2 949	(21,04)
GE	1 337	(9,53)
Verts	1 019	(7,27)
PC	987	(7,04)
Div. g.	296	(2,11)
LO	196	(1,39)

MONTFERMEIL
I., 10 744 ; A., 30,79 % ; E., 7 180

UPF	2 413	(33,60)
FN	1 740	(24,23)
PC	827	(11,51)
PS	826	(11,50)
GE	620	(8,63)
Verts	477	(6,64)
Div. g.	162	(2,25)
LO	115	(1,60)

MONTREUIL
I., 44 430 ; A., 37,70 % ; E., 26 788

UPF	6 550	(24,45)
PC	5 925	(22,11)
FN	4 875	(18,19)
PS	3 433	(12,81)
GE	2 826	(10,54)
Verts	2 123	(7,92)
LO	636	(2,37)
Div. g.	420	(1,56)

NEUILLY-PLAISANCE
I., 10 240 ; A., 33,96 % ; E., 6 594

UPF	2 710	(41,09)
FN	1 147	(17,39)
PS	842	(12,76)
GE	640	(9,70)
PC	515	(7,81)
Verts	473	(7,17)
Div. g.	152	(2,30)
LO	115	(1,74)

NEUILLY-SUR-MARNE
I., 15 648 ; A., 33,63 % ; E., 10 011

PS	2 443	(24,40)
UPF	2 412	(24,09)
FN	1 928	(19,25)
GE	1 096	(10,94)
PC	884	(8,83)
Verts	748	(7,47)
Div. g.	289	(2,88)
LO	211	(2,10)

NOISY-LE-GRAND
I., 25 031 ; A., 37,60 % ; E., 15 089

UPF	4 511	(29,89)
FN	2 968	(19,66)
PS	2 427	(16,08)
GE	1 755	(11,63)
Verts	1 515	(10,04)
PC	1 298	(8,60)
Div. g.	332	(2,20)
LO	283	(1,87)

NOISY-LE-SEC
I., 19 521 ; A., 38,56 % ; E., 11 612

UPF	2 763	(23,79)
PC	2 559	(22,03)
FN	2 472	(21,28)
PS	1 391	(11,97)
GE	1 032	(8,88)
Verts	987	(8,49)
LO	206	(1,77)
Div. g.	202	(1,73)

PANTIN
I., 22 112 ; A., 39,85 % ; E., 12 944

UPF	3 237	(25,00)
FN	2 542	(19,63)
PC	2 367	(18,28)
PS	2 216	(17,11)
GE	1 144	(8,83)
Verts	910	(7,03)
LO	307	(2,37)
Div. g.	221	(1,70)

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
I., 11 064 ; A., 36,52 % ; E., 6 698

UPF	1 992	(29,74)
FN	1 512	(22,57)
PS	1 222	(18,24)
GE	793	(11,83)
Verts	476	(7,10)
PC	461	(6,88)
Div. g.	154	(2,29)
LO	88	(1,31)

PIERREFITTE-SUR-SEINE
I., 10 696 ; A., 32,73 % ; E., 6 942

PC	1 705	(24,56)
FN	1 676	(24,14)
UPF	1 418	(20,42)
PS	713	(10,27)
GE	697	(10,04)
Verts	492	(7,08)
LO	131	(1,88)
Div. g.	110	(1,58)

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS
I., 7 121 ; A., 32,03 % ; E., 4 714

PS	1 797	(38,12)
UPF	1 047	(22,21)
FN	794	(16,84)
GE	343	(7,27)
PC	333	(7,06)
Verts	264	(5,60)
LO	85	(1,80)
Div. g.	51	(1,08)

ROMAINVILLE
I., 12 767 ; A., 39,31 % ; E., 7 492

PC	2 437	(32,52)
FN	1 466	(19,56)
UPF	1 431	(19,10)
PS	750	(10,01)
GE	661	(8,82)
Verts	488	(6,51)
LO	161	(2,14)
Div. g.	98	(1,30)

ROSNY-SOUS-BOIS
I., 20 935 ; A., 36,48 % ; E., 12 911

UPF	5 012	(38,81)
FN	2 505	(19,40)
PS	1 463	(11,33)
PC	1 417	(10,97)
GE	1 191	(9,22)
Verts	884	(6,84)
LO	232	(1,79)
Div. g.	207	(1,60)

SAINT-DENIS
I., 35 368 ; A., 42,22 % ; E., 19 692

PC	4 979	(25,28)
FN	4 903	(24,89)
UPF	3 127	(15,87)
PS	2 387	(12,12)
GE	1 945	(9,87)
Verts	1 436	(7,29)
LO	555	(2,81)
Div. g.	360	(1,82)

SAINT-OUEN
I., 16 801 ; A., 32,89 % ; E., 10 879

PC	3 208	(29,48)
FN	2 270	(20,86)
UPF	2 247	(20,65)
PS	1 074	(9,87)
GE	979	(8,99)
Verts	709	(6,51)
LO	242	(2,22)
Div. g.	150	(1,37)

SEVRAN
I., 20 733 ; A., 36,88 % ; E., 12 621

FN	3 218	(25,49)
UPF	2 757	(21,84)
PC	2 352	(18,63)
PS	1 474	(11,67)
GE	1 284	(10,17)
Verts	1 024	(8,11)
LO	272	(2,15)
Div. g.	240	(1,90)

STAINS
I., 15 870 ; A., 38,62 % ; E., 9 407

PC	3 077	(32,70)
FN	2 093	(22,24)
UPF	1 540	(16,37)
PS	874	(9,29)
GE	799	(8,49)
Verts	677	(7,19)
LO	202	(2,14)
Div. g.	145	(1,54)

TREMBLAY-EN-FRANCE
I., 17 919 ; A., 37,43 % ; E., 10 833

PC	2 607	(24,06)
FN	2 542	(23,46)
UPF	2 043	(18,85)
PS	1 198	(11,05)
GE	1 109	(10,23)
Verts	872	(8,04)
Div. g.	252	(2,32)
LO	210	(1,93)

VILLEMOMBLE
I., 15 962 ; A., 32,85 % ; E., 10 398

UPF	4 143	(39,84)
FN	2 184	(21,00)
PS	1 482	(14,25)
GE	965	(9,28)
Verts	722	(6,94)
PC	511	(4,91)
Div. g.	250	(2,40)
LO	141	(1,35)

VILLEPINTE
I., 12 747 ; A., 33,91 % ; E., 8 135

UPF	2 336	(28,71)
FN	1 897	(23,31)
PS	1 224	(15,04)
PC	925	(11,37)
GE	875	(10,75)
Verts	549	(6,74)
Div. g.	169	(2,07)
LO	160	(1,96)

VAL-DE-MARNE (23 + 1)

UPF : Michel Giraud (RPR), d., m. du Perreux-sur-Marne, a.prés. c.r.
Verts : Alain Lipietz.
FN : Jean-Pierre Schenardi, a.d., c.m. de Chennevières.
PS : Laurent Cathala, sec. d'Etat à la famille, aux peronnes âgées et aux rapatriés, m. de Créteil.
GE : Loïc Le Guénedal.
PC : Michel Germa, prés. c.g.
LO : Serge Franceschina.

–o–

I., 671 960 ; A., 34,48 % ; E., 430 924

UPF	144 462	(33,52)	9 élus
PS	71 137	(16,50)	4 élus
PC	69 069	(16,02)	4 élus
FN	66 660	(15,46)	4 élus
GE	42 292	(9,81)	2 élus
Verts	30 130	(6,99)	1 élu
LO	7 174	(1,66)	

1986. – *I., 694 208 ; A., 24,46 % ; E., 510 551.* – PS (Tabanou), 136 206 (26,67 %), 7 élus ; RPR (Giraud), 112 090 (21,95 %), 5 élus ; PC (Germa), 87 067 (17,05 %), 4 élus ; UDF (Griotteray, UDF-PR), 86 706 (16,98 %), 4 élus ; FN (d'Ormesson), 59 371 (11,62 %), 3 élus ;

LES RÉSULTATS DES RÉGIONALES EN ILE-DE-FRANCE

Verts (Carré), 23 580 (4,61 %) ; LO (Franceschina), 5 531 (1,08 %).

CRÉTEIL
I., 43 420 ; A., 37,31 % ; E., 26 411

PS	9 227	(34,93)
UPF	6 967	(26,37)
FN	3 751	(14,20)
GE	2 399	(9,08)
PC	2 097	(7,93)
Verts	1 606	(6,08)
LO	364	(1,37)

ALFORTVILLE
I., 19 490 ; A., 32,49 % ; E., 12 567

PS	4 348	(34,59)
UPF	2 665	(21,20)
FN	1 933	(15,38)
PC	1 283	(10,20)
GE	1 205	(9,58)
Verts	822	(6,54)
LO	311	(2,47)

ARCUEIL
I., 11 642 ; A., 36,47 % ; E., 7 102

PC	2 442	(34,38)
UPF	1 485	(20,90)
FN	863	(12,15)
PS	848	(11,94)
GE	745	(10,49)
Verts	573	(8,06)
LO	146	(2,05)

BOISSY-SAINT-LÉGER
I., 7 526 ; A., 36,18 % ; E., 4 654

UPF	1 409	(30,27)
PS	930	(19,98)
FN	749	(16,09)
GE	522	(11,21)
Verts	488	(10,48)
PC	483	(10,37)
LO	73	(1,56)

CACHAN
I., 13 050 ; A., 30,85 % ; E., 8 662

UPF	2 522	(29,11)
PS	2 255	(26,03)
FN	1 254	(14,47)
GE	922	(10,64)
PC	871	(10,05)
Verts	687	(7,93)
LO	151	(1,74)

CHAMPIGNY-SUR-MARNE
I., 39 224 ; A., 37,54 % ; E., 23 872

UPF	6 919	(28,98)
PC	6 565	(27,50)
FN	3 670	(15,37)
PS	2 879	(12,06)
GE	2 001	(8,38)
Verts	1 499	(6,27)
LO	339	(1,42)

CHARENTON-LE-PONT
I., 14 431 ; A., 35,10 % ; E., 9 132

UPF	4 094	(44,83)
PS	1 538	(16,84)
FN	1 314	(14,38)
GE	901	(9,86)
Verts	658	(7,20)
PC	472	(5,16)
LO	155	(1,69)

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE
I., 9 205 ; A., 33,99 % ; E., 5 876

UPF	2 308	(39,27)
FN	1 100	(18,72)
PS	934	(15,89)
GE	507	(8,62)
PC	503	(8,56)
Verts	427	(7,26)
LO	97	(1,65)

CHEVILLY-LARUE
I., 9 254 ; A., 30,10 % ; E., 6 224

UPF	1 761	(28,29)
PC	1 458	(23,42)
PS	895	(14,37)
FN	868	(13,94)
GE	654	(10,50)
Verts	459	(7,37)
LO	129	(2,07)

CHOISY-LE-ROI
I., 18 550 ; A., 37,27 % ; E., 11 287

UPF	2 896	(25,65)
PC	2 642	(23,40)
PS	1 966	(17,41)
FN	1 801	(15,95)
GE	957	(8,47)
Verts	724	(6,41)
LO	301	(2,66)

FONTENAY-SOUS-BOIS
I., 31 134 ; A., 38,00 % ; E., 18 863

UPF	5 548	(29,41)
PC	5 314	(28,17)
FN	2 750	(14,57)
PS	2 032	(10,77)
GE	1 584	(8,39)
Verts	1 341	(7,10)
LO	294	(1,55)

FRESNES
I., 13 150 ; A., 33,66 % ; E., 8 489

UPF	2 501	(29,46)
PS	1 965	(23,14)
FN	1 337	(15,74)
GE	1 045	(12,31)
PC	798	(9,40)
Verts	701	(8,25)
LO	142	(1,67)

GENTILLY
I., 8 706 ; A., 33,63 % ; E., 5 590

PC	1 824	(32,62)
UPF	1 242	(22,21)
PS	736	(13,16)
FN	685	(12,25)
GE	550	(9,83)
Verts	397	(7,10)
LO	156	(2,79)

L'HAY-LES-ROSES
I., 17 226 ; A., 32,23 % ; E., 11 304

UPF	3 382	(29,91)
PS	2 915	(25,78)
FN	1 702	(15,05)
GE	1 314	(11,62)
PC	978	(8,65)
Verts	810	(7,16)
LO	203	(1,79)

IVRY-SUR-SEINE
I., 25 245 ; A., 32,41 % ; E., 16 546

PC	7 793	(47,09)
UPF	2 631	(15,90)
PS	1 860	(11,24)
FN	1 703	(10,29)
GE	1 159	(7,00)
Verts	1 056	(6,38)
LO	344	(2,07)

JOINVILLE-LE-PONT
I., 10 262 ; A., 31,35 % ; E., 6 875

UPF	2 829	(41,14)
FN	1 171	(17,03)
PS	1 006	(14,63)
GE	704	(10,24)
PC	572	(8,32)
Verts	500	(7,27)
LO	93	(1,35)

LE KREMLIN-BICÊTRE
I., 9 775 ; A., 31,18 % ; E., 6 562

UPF	2 141	(32,62)
PS	1 159	(17,66)
FN	1 103	(16,80)
PC	795	(12,11)
GE	656	(9,99)
Verts	582	(8,86)
LO	126	(1,92)

LIMEIL-BRÉVANNES
I., 8 065 ; A., 27,34 % ; E., 5 655

UPF	1 809	(31,98)
FN	926	(16,37)
PS	904	(15,98)
PC	832	(14,71)
GE	639	(11,29)
Verts	447	(7,90)
LO	98	(1,73)

MAISONS-ALFORT
I., 32 300 ; A., 32,23 % ; E., 21 180

UPF	9 001	(42,49)
FN	3 714	(17,53)
PS	3 367	(15,89)
GE	1 925	(9,08)
PC	1 520	(7,17)
Verts	1 263	(5,96)
LO	390	(1,84)

NOGENT-SUR-MARNE
I., 16 468 ; A., 32,80 % ; E., 10 787

UPF	5 534	(51,30)
FN	1 591	(14,74)
PS	1 303	(12,07)
GE	1 118	(10,36)
Verts	704	(6,52)
PC	421	(3,90)
LO	116	(1,07)

ORLY
I., 10 650 ; A., 37,03 % ; E., 6 456

PC	1 490	(23,07)
UPF	1 260	(19,51)
FN	1 126	(17,44)
PS	986	(15,27)
Verts	917	(14,20)
GE	500	(7,74)
LO	177	(2,74)

LE PERREUX-SUR-MARNE
I., 18 224 ; A., 34,13 % ; E., 11 652

UPF	6 327	(54,29)
FN	1 637	(14,04)
PS	1 340	(11,50)
GE	1 003	(8,60)
PC	608	(5,21)
Verts	605	(5,19)
LO	132	(1,13)

SAINT-MANDÉ
I., 12 065 ; A., 30,20 % ; E., 8 271

UPF	4 385	(53,01)
FN	1 199	(14,49)
PS	1 081	(13,06)
GE	810	(9,79)
Verts	474	(5,73)
PC	243	(2,93)
LO	79	(0,95)

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
I., 46 089 ; A., 31,95 % ; E., 30 546

UPF	15 409	(50,44)
FN	4 582	(15,00)
PS	3 741	(12,24)
GE	3 183	(10,42)
Verts	2 008	(6,57)
PC	1 336	(4,37)
LO	287	(0,93)

SUCY-EN-BRIE
I., 15 514 ; A., 30,77 % ; E., 10 443

UPF	4 416	(42,28)
FN	1 689	(16,17)
PS	1 531	(14,66)
GE	1 279	(12,24)
Verts	776	(7,43)
PC	609	(5,83)
LO	143	(1,36)

THIAIS
I., 14 032 ; A., 33,33 % ; E., 9 094

UPF	3 508	(38,57)
PS	1 456	(16,01)
FN	1 354	(14,88)
PC	1 072	(11,78)
GE	950	(10,44)
Verts	611	(6,71)
LO	143	(1,57)

VILLEJUIF
I., 24 492 ; A., 37,61 % ; E., 14 754

PC	4 873	(33,02)
UPF	3 055	(20,70)
FN	2 017	(13,67)
PS	1 893	(12,83)
GE	1 415	(9,59)
Verts	1 152	(7,80)
LO	349	(2,36)

VILLENEUVE-LE-ROI
I., 10 391 ; A., 32,42 % ; E., 6 796

PC	2 162	(31,81)
UPF	1 621	(23,85)
FN	1 191	(17,52)
PS	695	(10,22)
GE	594	(8,74)
Verts	406	(5,97)
LO	127	(1,86)

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
I., 13 446 ; A., 32,70 % ; E., 8 712

UPF	2 179	(25,01)
PS	1 731	(19,86)
PC	1 700	(19,51)
FN	1 638	(18,80)
GE	772	(8,86)
Verts	524	(6,01)
LO	168	(1,92)

VILLIERS-SUR-MARNE
I., 13 136 ; A., 35,12 % ; E., 8 283

UPF	2 610	(31,51)
PS	1 623	(19,59)
FN	1 510	(18,23)
GE	1 015	(12,25)
PC	774	(9,34)
Verts	596	(7,19)
LO	155	(1,87)

VINCENNES
I., 27 161 ; A., 32,98 % ; E., 17 657

UPF	8 024	(45,44)
FN	2 765	(15,65)
PS	2 620	(14,83)
GE	1 958	(11,08)
Verts	1 229	(6,96)
PC	854	(4,83)
LO	207	(1,17)

VITRY-SUR-SEINE
I., 40 464 ; A., 36,84 % ; E., 24 786

PC	8 052	(32,48)
UPF	4 826	(19,47)
FN	4 208	(16,97)
PS	3 079	(12,42)
GE	2 240	(9,03)
Verts	1 850	(7,46)
LO	531	(2,14)

VAL-D'OISE (18 + 3)

UPF : Jean-Philippe Lachenaud (UDF), prés. c.g., d.
GE : Gilles Vannier.
FN : Jean-Michel Dubois, c.r. (Seine-Saint-Denis).
PS : Manuel Valls, c.r. (Paris), adj. m. d'Argenteuil.
LO : Patrice Crunil.
Verts : Pierre-François Siméoni.
PC : Robert Hue, c.g., m. de Montigny-lès-Cormeilles, a.c.r.
CNI : Yvon Briant, a.d.

–o–

I., 578 204 ; A., 34,43 % ; E., 367 287

UPF	106 927	(29,11)	7 élus
FN	71 418	(19,44)	4 élus
PS	52 399	(14,26)	3 élus
GE	38 911	(10,59)	2 élus
Verts	36 169	(9,84)	2 élus
PC	36 132	(9,83)	2 élus
CNI	18 879	(5,14)	1 élu
LO	6 452	(1,75)	

1986. – *I., 555 052 ; A., 25,11 % ; E., 402 642.* – PS-MRG (Béquet, PS), 118 121 (29,33 %), 7 élus ; RPR (Bardet), 80 841 (20,07 %), 4 élus ; UDF (Chauvin, UDF-CDS), 63 465 (15,76 %), 3 élus ; FN (Cottinet), 49 316 (12,24 %), 2 élus ; PC (Hue), 49 293 (12,24 %), 2 élus ; Verts (Richard), 16 272 (4,04 %) ; Div. opp. (Guay), 8 060 (2,00 %) ; Div. opp. (Leclerc), 6 010 (1,49 %) ; LO (Crunil), 4 737 (1,17 %) ; Div. opp. (Gontard), 4 636 (1,15 %) ; Alt. (Lallaoui), 1 891 (0,46 %).

PONTOISE
I., 14 014 ; A., 34,18 % ; E., 8 952

UPF	2 833	(31,64)
FN	1 719	(19,20)
PS	1 307	(14,60)
GE	1 062	(11,86)
Verts	844	(9,42)
CNI	521	(5,81)
PC	499	(5,57)
LO	167	(1,86)

ARGENTEUIL
I., 48 468 ; A., 41,38 % ; E., 27 446

FN	6 175	(22,49)
PC	6 027	(21,95)
UPF	5 474	(19,94)
PS	3 314	(12,07)
Verts	2 444	(8,90)
GE	2 393	(8,71)
CNI	961	(3,50)
LO	658	(2,39)

BEZONS
I., 13 244 ; A., 40,80 % ; E., 7 571

PC	2 114	(27,92)
FN	1 626	(21,47)
UPF	1 289	(17,02)
PS	820	(10,83)
GE	666	(8,79)
Verts	651	(8,59)
CNI	251	(3,31)
LO	154	(2,03)

CERGY
I., 18 798 ; A., 38,80 % ; E., 11 207

UPF	2 850	(25,43)
PS	2 255	(20,12)
FN	1 997	(17,81)
GE	1 511	(13,48)
Verts	1 107	(9,87)
CNI	640	(5,71)
PC	614	(5,47)
LO	233	(2,07)

CORMEILLES-EN-PARISIS
I., 10 452 ; A., 30,93 % ; E., 7 028

UPF	2 205	(31,37)
FN	1 239	(17,62)
PS	852	(12,12)
GE	835	(11,88)
PC	829	(11,79)
Verts	634	(9,02)
CNI	358	(5,09)
LO	76	(1,08)

DEUIL-LA-BARRE
I., 12 358 ; A., 36,62 % ; E., 7 624

UPF	3 018	(39,58)
FN	1 467	(19,24)
PS	853	(11,18)
GE	732	(9,60)
Verts	603	(7,90)
CNI	456	(5,98)
PC	403	(5,28)
LO	92	(1,20)

EAUBONNE
I., 15 329 ; A., 32,87 % ; E., 9 979

UPF	3 914	(39,22)
FN	1 588	(15,91)
PS	1 394	(13,96)
GE	1 010	(10,12)
Verts	868	(8,69)
CNI	562	(5,63)
PC	519	(5,20)
LO	124	(1,24)

ÉRAGNY-SUR-OISE
I., 8 119 ; A., 33,08 % ; E., 5 254

UPF	1 195	(22,74)
FN	922	(17,54)
PS	874	(16,63)
Verts	649	(12,35)
GE	645	(12,27)
PC	643	(12,23)
CNI	247	(4,70)
LO	79	(1,50)

ERMONT
I., 16 632 ; A., 35,03 % ; E., 10 512

UPF	3 083	(29,32)
FN	2 040	(19,40)
PS	1 521	(14,46)
GE	1 268	(12,06)
Verts	1 027	(9,76)
PC	682	(6,48)
CNI	675	(6,42)
LO	216	(2,05)

FRANCONVILLE
I., 20 345 ; A., 37,27 % ; E., 12 375

UPF	4 293	(34,69)
FN	2 183	(17,64)
PS	1 719	(13,89)
Verts	1 508	(12,18)
GE	1 213	(9,80)
PC	732	(5,91)
CNI	537	(4,33)
LO	190	(1,53)

GARGES-LÈS-GONESSE
I., 14 057 ; A., 40,00 % ; E., 8 175

UPF	2 122	(25,95)
PC	1 757	(21,49)
FN	1 450	(17,73)
PS	1 286	(15,73)
GE	579	(7,08)
Verts	557	(6,81)
CNI	245	(2,99)
LO	179	(2,18)

GONESSE
I., 11 272 ; A., 36,24 % ; E., 6 969

UPF	1 893	(27,16)
FN	1 614	(23,15)
PS	1 080	(15,49)
Verts	684	(9,81)
GE	636	(9,12)
PC	607	(8,71)
CNI	308	(4,41)
LO	147	(2,10)

GOUSSAINVILLE
I., 11 757 ; A., 36,49 % ; E., 7 235

FN	1 834	(25,34)
UPF	1 553	(21,46)
PC	1 248	(17,24)
PS	965	(13,33)
Verts	681	(9,41)
GE	567	(7,83)
CNI	250	(3,45)
LO	137	(1,89)

HERBLAY
I., 12 947 ; A., 30,82 % ; E., 8 712

UPF	2 694	(30,92)
FN	1 521	(17,45)
PS	1 142	(13,10)
GE	1 079	(12,38)
Verts	940	(10,78)
PC	663	(7,61)
CNI	515	(5,91)
LO	158	(1,81)

JOUY-LE-MOUTIER
I., 6 926 ; A., 32,87 % ; E., 4 513

UPF	1 102	(24,41)
FN	866	(19,18)
PS	788	(17,46)
GE	666	(14,75)
Verts	504	(11,16)
PC	240	(5,31)
CNI	217	(4,80)
LO	130	(2,88)

MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES
I., 8 556 ; A., 36,11 % ; E., 5 338

PC	1 565	(29,31)
UPF	1 246	(23,34)
FN	940	(17,60)
Verts	441	(8,26)
GE	436	(8,16)
PS	410	(7,68)
CNI	249	(4,66)
LO	51	(0,95)

MONTMORENCY
I., 13 117 ; A., 35,39 % ; E., 8 289

UPF	3 030	(36,55)
FN	1 381	(16,66)
PS	1 008	(12,16)
GE	905	(10,91)
CNI	816	(9,84)
Verts	778	(9,38)
PC	274	(3,30)
LO	97	(1,17)

SAINT-GRATIEN
I., 12 611 ; A., 36,65 % ; E., 7 767

UPF	2 449	(31,53)
FN	1 489	(19,17)
PS	1 147	(14,76)
GE	888	(11,43)
Verts	706	(9,08)
PC	607	(7,81)
CNI	352	(4,53)
LO	129	(1,66)

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE
I., 9 466 ; A., 37,41 % ; E., 5 713

FN	1 371	(23,99)
UPF	1 343	(23,50)
PS	1 126	(19,70)
Verts	590	(10,32)
GE	507	(8,87)
PC	412	(7,21)
CNI	241	(4,21)
LO	123	(2,15)

SANNOIS
I., 13 411 ; A., 32,03 % ; E., 8 853

UPF	2 698	(30,47)
FN	1 742	(19,67)
PS	1 276	(14,41)
GE	998	(11,27)
Verts	880	(9,94)
PC	677	(7,64)
CNI	416	(4,69)
LO	166	(1,87)

SARCELLES
I., 26 019 ; A., 40,51 % ; E., 14 982

UPF	4 894	(32,66)
PS	2 881	(19,22)
FN	2 634	(17,58)
PC	1 790	(11,94)
GE	1 280	(8,54)
Verts	884	(5,90)
CNI	354	(2,36)
LO	265	(1,76)

SOISY-SOUS-MONTMORENCY
I., 9 872 ; A., 36,73 % ; E., 6 095

UPF	1 972	(32,35)
FN	1 247	(20,45)
PS	849	(13,92)
GE	676	(11,09)
Verts	593	(9,72)
CNI	388	(6,36)
PC	291	(4,77)
LO	79	(1,29)

TAVERNY
I., 15 190 ; A., 37,53 % ; E., 9 239

UPF	2 711	(29,34)
FN	1 758	(19,02)
PS	1 422	(15,39)
GE	1 181	(12,78)
Verts	990	(10,71)
CNI	558	(6,03)
PC	484	(5,23)
LO	135	(1,46)

VILLIERS-LE-BEL
I., 11 332 ; A., 39,50 % ; E., 6 643

PS	1 642	(24,71)
FN	1 561	(23,49)
UPF	1 344	(20,23)
PC	573	(8,62)
GE	566	(8,52)
Verts	545	(8,20)
CNI	293	(4,41)
LO	119	(1,79)

YVELINES (23 + 3)

PS-MRG : Jean Le Gars (PS), c.r., a.d.
UPF : Michel Péricard (RPR), d., m. de Saint-Germain-en-Laye, a.c.g.
Verts : Anny Poursinoff.
LO : Daniel Bénard.
UDF-rad. diss. : Jean-Luc Grattepanche, adj. m. de Montigny-le-Bretonneux.
PC : Joseph Tréhel, c.r., adj. m. des Mureaux.
FN : Martine Lehideux, d.eur.
GE : Monique Le Saux, adj. m. d'Achères.
Div. d. : Robert Delorozoy, c.r., m. de Choisel.

–o–

I., 784 700 ; A., 33,04 % ; E., 509 394

UPF	182 659	(35,85)	11 élus
FN	84 612	(16,61)	5 élus
GE	65 270	(12,81)	4 élus
PS-MRG	62 898	(12,34)	3 élus
Verts	40 449	(7,94)	2 élus
PC	28 740	(5,64)	1 élu
Div. d.	19 320	(3,79)	
UDF-rad. diss.	17 810	(3,49)	
LO	7 636	(1,49)	

1986. – *I., 750 037 ; A., 22,72 % ; E., 566 301.* – PS (Rocard), 169 517 (29,93 %), 8 élus ; RPR (Péricard), 158 148 (27,92 %), 7 élus ; UDF (Tenaillon, UDF-CDS), 60 181 (10,62 %), 3 élus ; FN (Wagner), 57 697 (10,18 %), 2 élus ; UDF diss. (Delorozoy), 56 404 (9,96 %), 2 élus ; PC (Tréhel), 37 694 (6,65 %), 1 élu ; Verts (Schaefer), 16 530 (2,91 %) ; LO (Benard), 5 474 (0,96 %) ; MRG (Scarbonchi), 4 656 (0,82 %).

VERSAILLES
I., 54 980 ; A., 33,03 % ; E., 36 057

UPF	15 818	(43,86)
FN	5 596	(15,51)
PS-MRG	3 398	(9,42)
GE	3 348	(9,28)
Div. d.	3 202	(8,88)
Verts	1 819	(5,04)
UDF-rad. diss.	1 601	(4,44)
PC	876	(2,42)
LO	399	(1,10)

ACHÈRES
I., 8 812 ; A., 39,10 % ; E., 5 185

UPF	1 332	(25,68)
FN	884	(17,04)
PC	843	(16,25)
GE	829	(15,98)
PS-MRG	559	(10,78)
Verts	469	(9,04)
Div. d.	92	(1,77)
LO	91	(1,75)
UDF-rad. diss.	86	(1,65)

LA CELLE-SAINT-CLOUD
I., 14 789 ; A., 36,86 % ; E., 9 165

UPF	3 892	(42,46)
GE	1 264	(13,79)
FN	1 163	(12,68)
PS-MRG	1 051	(11,46)
Verts	681	(7,43)
Div. d.	389	(4,24)
UDF-rad. diss.	301	(3,28)
PC	299	(3,26)
LO	125	(1,36)

CHATOU
I., 18 175 ; A., 35,85 % ; E., 11 369

UPF	4 822	(42,41)
FN	1 716	(15,09)
GE	1 387	(12,19)
PS-MRG	1 249	(10,98)
Verts	808	(7,10)
Div. d.	485	(4,26)
PC	385	(3,38)
UDF-rad. diss.	370	(3,25)
LO	147	(1,29)

LE CHESNAY
I., 19 679 ; A., 38,20 % ; E., 11 947

UPF	5 762	(48,22)
FN	1 542	(12,90)
GE	1 356	(11,35)
PS-MRG	1 128	(9,44)
Div. d.	672	(5,62)
Verts	667	(5,58)
UDF-rad. diss.	435	(3,64)
PC	278	(2,32)
LO	107	(0,89)

LES CLAYES-SOUS-BOIS
I., 10 459 ; A., 37,55 % ; E., 6 299

UPF	1 805	(28,65)
GE	903	(14,33)
PC	878	(13,93)
FN	850	(13,49)
PS-MRG	755	(11,98)
Verts	624	(9,90)
UDF-rad. diss.	192	(3,04)
Div. d.	164	(2,60)
LO	128	(2,03)

CONFLANS-SAINTE-HONORINE
I., 19 524 ; A., 35,98 % ; E., 12 022

UPF	3 004	(24,98)
PS-MRG	2 442	(20,31)
FN	2 253	(18,74)
GE	1 486	(12,36)
Verts	1 188	(9,88)
PC	716	(5,95)
Div. d.	344	(2,86)
UDF-rad. diss.	335	(2,78)
LO	254	(2,11)

ÉLANCOURT
I., 12 111 ; A., 32,27 % ; E., 7 944

UPF	2 098	(26,40)
PS-MRG	1 814	(22,83)
GE	1 198	(15,08)
FN	1 072	(13,49)
Verts	648	(8,15)
PC	411	(5,17)
UDF-rad. diss.	368	(4,63)
Div. d.	243	(3,05)
LO	92	(1,15)

GUYANCOURT
I., 9 269 ; A., 31,89 % ; E., 6 103

UPF	1 415	(23,18)
PS-MRG	1 161	(19,02)
GE	1 004	(16,45)
FN	809	(13,25)
Verts	680	(11,14)
PC	448	(7,34)
UDF-rad. diss.	285	(4,66)
Div. d.	182	(2,98)
LO	119	(1,94)

HOUILLES
I., 17 394 ; A., 33,22 % ; E., 11 248

UPF	3 337	(29,66)
FN	2 036	(18,10)
GE	1 461	(12,98)
PS-MRG	1 449	(12,88)
PC	1 190	(10,57)
Verts	1 127	(10,01)
Div. d.	270	(2,40)
UDF-rad. diss.	218	(1,93)
LO	160	(1,42)

MAISONS-LAFFITTE
I., 15 194 ; A., 35,20 % ; E., 9 643

UPF	4 324	(44,84)
FN	1 589	(16,47)
GE	1 156	(11,98)
PS-MRG	991	(10,27)
Verts	590	(6,11)
Div. d.	344	(3,56)
UDF-rad. diss.	333	(3,45)
PC	222	(2,30)
LO	94	(0,97)

MANTES-LA-JOLIE
I., 19 026 ; A., 43,47 % ; E., 10 396

FN	3 270	(31,45)
UPF	2 586	(24,87)
PS-MRG	1 306	(12,56)
GE	993	(9,55)
Verts	788	(7,57)
PC	718	(6,90)
Div. d.	274	(2,63)
UDF-rad. diss.	236	(2,27)
LO	225	(2,16)

MANTES-LA-VILLE
I., 10 930 ; A., 32,96 % ; E., 6 971

FN	1 958	(28,08)
UPF	1 346	(19,30)
PS-MRG	1 240	(17,78)
PC	744	(10,67)
GE	724	(10,38)
Verts	507	(7,27)
Div. d.	159	(2,28)
UDF-rad. diss.	152	(2,18)
LO	141	(2,02)

MARLY-LE-ROI
I., 11 855 ; A., 33,68 % ; E., 7 684

UPF	3 282	(42,71)
PS-MRG	1 087	(14,14)
GE	1 054	(13,71)
FN	906	(11,79)
Verts	618	(8,04)
PC	287	(3,73)
UDF-rad. diss.	188	(2,44)
Div. d.	151	(1,96)
LO	111	(1,44)

MAUREPAS
I., 13 660 ; A., 37,73 % ; E., 8 238

UPF	2 455	(29,80)
GE	1 291	(15,67)
PS-MRG	1 282	(15,56)
FN	1 140	(13,83)
Verts	644	(7,81)
UDF-rad. diss.	566	(6,87)
PC	460	(5,58)
Div. d.	271	(3,28)
LO	129	(1,56)

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
I., 16 015 ; A., 34,49 % ; E., 10 170

UPF	2 497	(24,55)
GE	1 791	(17,61)
PS-MRG	1 608	(15,81)
FN	1 212	(11,91)
UDF-rad. diss.	1 193	(11,73)
Verts	905	(8,89)
PC	428	(4,20)
Div. d.	387	(3,80)
LO	149	(1,46)

LES MUREAUX
I., 13 299 ; A., 39,43 % ; E., 7 780

FN	2 291	(29,44)
UPF	1 658	(21,31)
PS-MRG	1 032	(13,26)
GE	897	(11,52)
PC	832	(10,69)
Verts	551	(7,08)
Div. d.	186	(2,39)
UDF-rad. diss.	168	(2,15)
LO	165	(2,12)

LE PECQ
I., 11 764 ; A., 37,68 % ; E., 7 181

UPF	3 433	(47,80)
PS-MRG	924	(12,86)
FN	860	(11,97)
GE	804	(11,19)
Verts	456	(6,35)
UDF-rad. diss.	229	(3,18)
PC	205	(2,85)
Div. d.	197	(2,74)
LO	73	(1,01)

PLAISIR
I., 14 299 ; A., 36,35 % ; E., 8 784

UPF	2 884	(32,83)
PS-MRG	1 624	(18,48)
GE	1 265	(14,40)
FN	1 085	(12,35)
Verts	878	(9,99)
PC	393	(4,47)
UDF-rad. diss.	282	(3,21)
Div. d.	230	(2,61)
LO	143	(1,62)

POISSY
I., 19 549 ; A., 31,17 % ; E., 13 104

UPF	4 369	(33,34)
FN	2 597	(19,81)
PS-MRG	1 630	(12,43)
GE	1 549	(11,82)
Verts	1 168	(8,91)
PC	971	(7,40)
Div. d.	352	(2,68)
UDF-rad. diss.	258	(1,96)
LO	210	(1,60)

RAMBOUILLET
I., 15 340 ; A., 31,87 % ; E., 10 097

UPF	3 918	(38,80)
GE	1 504	(14,89)
FN	1 322	(13,09)
PS-MRG	1 231	(12,19)
Verts	821	(8,13)
PC	469	(4,64)
UDF-rad. diss.	359	(3,55)
Div. d.	296	(2,93)
LO	177	(1,75)

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
I., 26 329 ; A., 36,58 % ; E., 16 318

UPF	8 942	(54,79)
FN	1 856	(11,37)
GE	1 686	(10,33)
PS-MRG	1 532	(9,38)
Verts	948	(5,80)
PC	395	(2,42)
Div. d.	394	(2,41)
UDF-rad. diss.	359	(2,20)
LO	206	(1,26)

SARTROUVILLE
I., 25 694 ; A., 32,13 % ; E., 16 765

UPF	4 680	(27,91)
FN	3 242	(19,33)
PS-MRG	2 408	(14,36)
PC	2 035	(12,13)
GE	1 821	(10,86)
Verts	1 360	(8,11)
UDF-rad. diss.	571	(3,40)
Div. d.	373	(2,22)
LO	275	(1,64)

TRAPPES
I., 11 127 ; A., 39,51 % ; E., 6 484

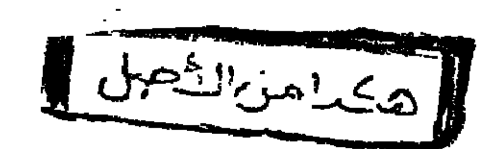
PC	1 538	(23,71)
FN	1 238	(19,09)
UPF	1 128	(17,39)
PS-MRG	788	(12,15)
GE	690	(10,64)
Verts	573	(8,83)
LO	205	(3,16)
UDF-rad. diss.	177	(2,72)
Div. d.	147	(2,26)

VÉLIZY-VILLACOUBLAY
I., 14 949 ; A., 32,99 % ; E., 9 721

UPF	4 133	(42,51)
GE	1 251	(12,86)
FN	1 241	(12,76)
PS-MRG	1 217	(12,51)
Verts	710	(7,30)
PC	504	(5,18)
Div. d.	295	(3,03)
UDF-rad. diss.	253	(2,60)
LO	117	(1,20)

LE VÉSINET
I., 11 715 ; A., 32,79 % ; E., 7 756

UPF	4 258	(54,89)
FN	1 025	(13,21)
GE	733	(9,45)
PS-MRG	517	(6,66)
Verts	469	(6,04)
Div. d.	314	(4,04)
UDF-rad. diss.	287	(3,70)
PC	97	(1,25)
LO	56	(0,72)



LES ÉLEC

La gauche progress

RÉGIONALES

GUYANE

GUADELOUPE

MARTINIQU

CANTONALES

effet Free-Dom »

cauchemar à la

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET CANTONALES

Dans les départements d'outre-mer

La gauche progresse mais se divise davantage

Dans les quatre régions départementales d'outre-mer les élections régionales se traduisent partout par des situations très originales.

Le cas le plus étonnant est celui de La Réunion où ce scrutin a vu la victoire de l'«ennemi numéro un» de tous les hommes politiques de l'île en la personne du président-fondateur de Radio Free-Dom, dont les prises de position avaient contribué au déclenchement des émeutes de l'an dernier dans le quartier du Chaudron, à Saint-Denis. M. Camille Sudre a pris une revanche spectaculaire sur ses détracteurs en devenant la force politique la plus importante de la nouvelle assemblée régionale. Le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, a souligné que «la manifestation de ce vote protestataire pèsera sur l'avenir de la collectivité réunionnaise». C'est en effet le moins qu'on puisse dire puisqu'un tiers des suffrages exprimés ont plébiscité un homme réputé pour ses excès.

La droite classique, elle, a perdu 24 points dans la bataille par rapport à 1986 et le Parti communiste réunionnais, qui avait essayé de capter le mécontentement populaire provoqué par l'interdiction de Télé Free-Dom, en a perdu près de 10.

Ailleurs, les listes de gauche, malgré leur multiplication, ont nettement progressé, mais il n'y a qu'en Guyane que la situation soit plus claire. Le Parti socialiste guyanais remporte un succès absolu puisqu'il détiendra seize des trente-et-un sièges du nouveau conseil régional. C'est une lourde défaite pour le président sortant, M. Georges Othily, le sénateur du département français d'Amérique du Sud, battu par ses anciens amis. La droite locale n'a plus que deux élus régionaux. Quant au Front national, qui avait mené une campagne tapageuse, il n'a pas réussi à percer.

Aux Antilles, la gauche est aussi majoritaire en voix mais ses divisions ne clarifient pas le paysage politique. En Martinique, le Parti progressiste martiniquais (PPM), qui détenait la présidence de l'assemblée sortante par l'intermédiaire de M. Camille Darsières, se retrouve à la merci de l'intransigeant président du Mouvement pour l'indépendance de la Martinique (MIM), M. Alfred Marie-Jeanne, qui compte autant d'élus que lui (neuf), et même s'il s'allie au PS, qui compte trois élus, le parti fondé par M. Aimé Césaire ne disposera pas d'une majorité compte tenu de la présence de quatre élus du Parti communiste local et des seize élus de l'UPF. Les tractations promettent d'être ardues.

De même, en Guadeloupe, la gauche est majoritaire mais son éclatement pourrait surtout profiter à la droite.

Là, comme aux Antilles et en Guyane, les mouvements indépendantistes avaient accepté de participer à la vie démocratique en présentant des listes et ils ont eu des élus en Martinique et en Guadeloupe où ils vont peser sur les débats.

Les élections cantonales ont fait apparaître, en revanche, une extrême stabilité. Aucun bouleversement des équilibres politiques ne semble devoir intervenir sauf en Martinique où la gauche semble en mesure d'enlever au RPR une présidence qu'il n'avait pu conserver qu'in extremis, en 1988, à la suite des divergences entre le MIM et le PPM.

A. R.

• RÉGIONALES

Nous avons publié dans nos éditions datées mardi 24 mars les résultats des élections régionales à la Réunion.

GUADELOUPE

I. 225 794; V., 132 111; E., 121 589

UPLG	6 673	2 élus
LCR	687	
LO	1 081	
PGC	7 096	3 élus
Ex. PC	13 108	5 élus
PS	21 226	9 élus
PS diss.	18 706	7 élus
D. G.	3 664	
Div.	974	
Div.	3 608	
Div.	887	
RPR	35 590	15 élus
RPR diss,	3 527	
App. RPR	4 762	

BASSE-TERRE
I. 9 308; V., 4 656; E., 4 160

UPLG	417
LCR	40
LO	48
PGC	185
Ex. PC	883
PS	392
PS diss.	197
D. G.	57
Div.	26
Div.	139
Div.	26
RPR	1 635
RPR diss,	102
App. RPR	13

POINTE-A-PITRE
I. 16 649; V., 10 758; E., 9 726

UPLG	593
LCR	79
LO	130
PCG	708
Ex. PC	3 766
PS	680
PS diss.	630
D. G.	174
Div.	83
Div.	654
Div.	57
RPR	1 836
RPR diss,	271
App. RPR	65

GUYANE

I. 33 807; V., 22 988; E., 21 812

PNPG	700	
MDES	721	
PSG	8 626	16 élus
PS	664	
Ex. PSG	5 090	10 élus
PD-DISS	1 559	3 élus
UFF	798	
App. UDF	510	
RPR	1 273	2 élus
RPR diss.	633	
Ex. RPR	475	
FN	763	

CAYENNE
I., 12 999; V., 8 691; E., 8 187

PNPG.	404
MDES	386
PSG	3 688
PS	207
Ex-PSG	1 872
PS-diss.	222
UDF	376
App. UDF	149
RPR	390
RPR-diss.	170
Ex-RPR	127
FN	196

MARTINIQUE

I. 225 794; V., 132 111; E., 121 589

UPLG	6 673	2 élus
LCR	687	
LO	1 081	
PGC	7 096	3 élus
Ex. PC	13 108	5 élus
PS	21 226	9 élus
PS diss.	18 706	7 élus
D. G.	3 664	
Div.	974	
Div.	3 608	
Div.	887	
RPR	35 590	15 élus
RPR diss,	3 527	
App. RPR	4 762	

• CANTONALES

Nous avons publié dans nos éditions datées mardi 24 mars les résultats des élections cantonales en Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion.

MARTINIQUE

CONSEIL SORTANT : 2 ind., 3 PCM, 11 PPM, 8 div. g., 4 UDF, 6 RPR, 11 div. d. *(Prés. : M. Emile Maurice, RPR, m. de Saint-Joseph).*

Ducos
I., 6 579; V., 4 113; E., 3 661
Maurice Louis-Joseph-Dogué, c.s., PS diss., d., m., 1 805; Georges André, RPR, 198; Lucien Cilla, PS, 718; Marcel Liénafa, CNCP, 153; Vincent Maximin-Tartare, ind., 163; Philippe Petit, div. d., 624. *BALL.*

Fort-de-France-3
I., 4 473; V., 2 035; E., 1 830
Miguel Laventure, c.s., UDF, 697; Félix Fortuné, div. g., 87; Renaud de Grandmaison, PPM, 668; Alex Ursulet, RPR diss., 124; Jean Crusol, PS, 254. *BALL.*

Fort-de-France-4
I., 4 839; V., 2 315; E., 1 975
Emile Nabéti, c.s., PPM, 862; Eugène Decaille, RPR, 85; Gratian Joachim, div. g., 269; Michel Jobello, PS, 85; Bernard Mazarin, écol., 45; Serge Merlini, UDF, 260; Michel Michalon, MIM, 167; Gustave Montout, div. d., 202. *BALL.*

Fort-de-France-6
I., 7 738; V., 4 036; E., 3 247
Raymond Bellerose, PS, 157; Rolande Carole, CNCP, 297; Serge Letchimy, PPM, 1 624; Violette Malmain, div., 74; Georges Nesouai, MIM, 285; Raymond Philoclès, div., 88; Georges Surena, UDF, 272; Théodore Tally, ind., 289; Marc Alie, RPR, 161. *BALL.*
Camille Darsières, c.s., PPM, prés. c.r., n.s.r.p.

Fort-de-France-8
I., 8 102; V., 4 062; E., 3 285
Jean-Claude Duverger, c.s., PPM, 2 248, *RÉÉLU.*

Fort-de-France-9
I., 5 562; V., 3 042; E., 2 574
Maurice Montézume, c.s., PPM, 682; Charles Conconne, PPM, 190; Christian Dachir, div. g., 31; Yves-André Joseph, div. g., 677; Marie-Gabrielle Marguerite, div., 331; Jacques Napoly, div. g., 248; Gilbert Pago, ind., 205; Roger Legretard, PS, 52; Patrick Dore, CNCP, 158. *BALL.*

Le François-2
I., 5 559; V., 3 264; E., 2 907
Nicolas Jumontier, c.s., UDF, 799; Victor Grandin, PS, 914; Ernest Wan-Ajouhu, PS diss., m., 1 194. *BALL.*

Le Lamentin-2
I., 4 831; V., 3 203; E., 2 859
Pierre Samot, c.s., PCM, m., 2 498 *RÉÉLU.*

Le Lorrain
I., 5 558; V., 3 857; E., 3 504
Hector Allaguy Salachy, PS, 207; Marthe Carole-Clédelin, PS diss., 219; Georges Manyri, UDF, 1 457; Jacques Onier, div. g., 29; Siméon Salpétrier, PS diss., 1 306; Hugues Sarpon, PPM, 286. *BALL.*
Michel Thalmensy, c.s., RPR, m., n.s.r.p.

Macouba-Grand'Rivière
I., 3 109; V., 2 302; E., 2 233
Guinette Boulinval, div. d., 15; Sainte-Rose Cakin, RPR, m., 509; Elie Léopoldie, div. d., 904; Rigobert Marcho, div. g., 261; Pierre Travailleur, PCM, 116; Julien Tronc, div., 428. *BALL.*
André Forestal, c.s., RPR, n.s.r.p.

Le Marigot
I., 2 432; V., 1 689; E., 1 533
Michel Renard, c.s., div. d., m., 1 045 *RÉÉLU.*

Le Prêcheur
I., 1 409; V., 1 051; E., 1 015
Jules Clémente, c.s., div. d., m., 605 *RÉÉLU.*

Rivière-Pilote
I., 8 482; V., 6 047; E., 5 827
Alfred Marie-Jeanne, c.s., MIM, m., 5 365 *RÉÉLU.*

Rivière-Salée
I., 5 943; V., 3 801; E., 3 559
André Lesueur, UDF, m., 1 916 *ÉLU.*

Le Robert-1
I., 6 102; V., 4 070; E., 3 567
Emmanuel Lucien, c.s., div. d., 1 192; Emile Capgras, PCM, 297; Edouard de Lépine, PPM, m., 1 691; Alex Foucade, div. d., 72; Léon Seveur, CNCP, 315. *BALL.*

Le Robert-2
I., 4 982; V., 3 355; E., 3 050
Belfort Birota, PPM, 1 220; Omer Luzier, CNCP, 181; Alex Monthieux, UDF, 1 649. *BALL.*
Marius Stéphanie-Victoire, c.s., div. d., n.s.r.p.

Sainte-Marie-1
I., 5 813; V., 3 432; E., 3 003
Guy Renard, c.s., div. g., 2 106 *RÉÉLU.*

Sainte-Marie-2
I., 7 878; V., 4 625; E., 4 031
Marcel Belfroy, c.s., RPR, 1 184; Dominique-Charles Diser, div., 147; Roger Jeanne, div. g., 2 269; François Marliacy, PS, 431. *BALL.*

Schœlcher-1
I., 5 089; V., 2 620; E., 2 391
Alfred Almont, c.s., RPR, 1 647 *RÉÉLU.*

Schœlcher-2
I., 4 886; V., 2 622; E., 2 351
Moléon Jean-Baptiste, c.s., div. d., 1 360 *RÉÉLU.*

La Trinité
I., 7 628; V., 4 236; E., 3 919
Louis-Joseph Manscour, c.s., PS, m., 2 190 *RÉÉLU.*

Les Trois-Ilets
I., 2 852; V., 1 776; E., 1 677
Serge Pain, c.s., div. g., 822; Guy Berniac, div. d., 70; Guy Dedeyne, UDF, 425; Richard Marton, div. g., 15; Pierre N'Guela, MIM, 213; André-Augustin René-Corail, CNCP, 132. *BALL.*

Le Vauclin
I., 6 259; V., 4 235; E., 4 096
Yves Juston, c.s., UDF, m., 2 050; Félix Marguerite, div. g., 151; Raymond Occolier, app. PS, 1 851; Frantz Zozor, PS diss., 44. *BALL.*

L'« effet Free-Dom » est devenu un cauchemar à la Réunion

SAINT-DENIS LA RÉUNION

de notre correspondant

La Réunion s'est réveillée, lundi matin 23 mars, encore sous le choc du résultat des élections régionales, qui ont vu la liste «apolitique» de Télé Free-Dom, conduite par M. Camille Sudre, prendre l'ascendant sur toutes ses concurrentes avec 30,79 % des suffrages exprimés et surtout dix-sept élus au sein de la nouvelle assemblée. L'«effet Free-Dom» n'a épargné personne. A droite comme à gauche, le cauchemar redouté depuis plusieurs mois s'est réalisé. Même le Parti communiste réunionnais (PCR), qui se considérait jusqu'ici comme le représentant naturel des couches sociales les plus défavorisées, est sévèrement battu sur ses propres plates-bandes.

Ce «*séisme politique*» – comme l'appelle déjà le secrétaire du PCR, M. Paul Vergès – est la réplique presque logique des violents événements qui avaient secoué les banlieues de Saint-Denis il y a plus d'un an, après la saisie des émetteurs de Télé Free-Dom. Depuis cette date, les partisans de M. Sudre n'ont jamais baissé les bras, et l'essentiel de leur longue campagne électorale a porté sur le retour dans le paysage audiovisuel réunionnais de la chaîne interdite. Dans ce combat, M. Camille Sudre a disposé d'une arme redoutable : les ondes de sa radio qui couvrent l'ensemble de l'île. Plus que sur un programme électoral, les électeurs de Free-Dom se sont avant tout prononcés, en direct tous les jours bien avant le lancement de la campagne électorale, pour exiger le retour sur leurs petits écrans des «*ailes blanches*» de la «*colombe*» Free-Dom. Même si M. Sudre ne réalise pas la majorité absolue qu'il escomptait pour redémarrer ses émissions dès le 22 mars, tout semble indiquer que Télé Free-Dom émettra de nouveau avant la fin de la semaine. Avec un tiers de l'électorat derrière lui, M. Sudre, souvent traité de «*danger public*» par les autorités, a beau jeu de défier le Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui avait demandé la saisie des émetteurs de Free-Dom en 1991. Sur l'île, la classe politique est consciente qu'une nouvelle saisie des émetteurs de la chaîne plongerait cette fois-ci le pays tout entier dans le chaos, tant les plaies ouvertes en février 1991 restent ouvertes et vives. Campé sur une position forte, M. Sudre attend désormais que les formations politiques classiques viennent à lui négocier quelque alliance, sur la base de la reprise des émissions de Télé Free-Dom et de la «*fin de toutes les injustices*» entre les Réunionnais et les Français de l'Hexagone.

Malgré tout, ce scrutin aura été pour le moins contradictoire et, au regard des résultats des élections cantonales partielles, il apparaît nettement que les appels de M. Sudre exhortant ses partisans à «*sanctionner*» des élus qualifiés de «*corrompus*» ou d'«*incapables*» n'ont pas été suivis jusqu'au bout. En effet, dans les cantons, les candidats ont été élus ou réélus avec de confortables majorités dans le cadre d'une participation générale plus forte que prévu.

Il n'y a donc pas eu de «rejet» de la classe politique comme pourrait le laisser croire une analyse sommaire, mais bien cristallisation d'une revendication forte – le retour de Télé Free-Dom – sur le vote régional. En ce sens, les électeurs «free-domiens» ont fait montre d'un certain «réalisme» politique. Mais, pour eux aussi, le réveil risque d'être difficile, après le «rêve» entretenu par Free-Dom. En effet, le seul retour de la «télé vert pomme» ne saurait apporter de réponse aux difficultés économiques et sociales cruciales auxquelles l'île est confrontée...

ALIX DIJOUX

La totalisation du «Monde»...

Elections régionales
(Métropole et DOM-TOM)

		%
Inscrits	38 004 692	
Votants	26 116 791	68,71
Exprimés	24 877 613	95,25
UPF	8 249 844	33,16
PS	4 083 948	16,42
Ecologistes	3 575 406	14,37
– dont Verts	1 718 158	
– dont Génération Ecologie	1 667 486	
Extrême droite	3 461 614	13,91
PCF	2 164 349	8,70
Divers	1 172 112	4,71
Majorité présidentielle + divers gauche	1 002 867	4,03
Divers droite	920 069	3,69
Extrême gauche	247 404	0,99

Elections cantonales
(Métropole et DOM-TOM)

		%
Inscrits	18 842 712	
Votants	13 198 918	70,04
Exprimés	12 549 214	95,07
UPF	3 857 064	30,73
PS	2 422 195	19,30
Extrême droite	1 540 314	12,27
Divers droite	1 462 914	11,65
Ecologistes	1 287 573	10,26
PCF	1 244 895	9,92
Majorité présidentielle + divers gauche	537 154	4,28
Divers	169 221	1,35
Extrême gauche	27 884	0,22

... et celle du ministère de l'intérieur

Élections régionales
Totalisation en métropole

Inscrits	37 344 864	
Votants	25 652 385	68,7 %
Expr.	24 431 676	65,4 %
Abst.		31,3 %
Extr. g.	298 643	1,2 %
PC	1 963 562	8 %
PS	4 468 849	18,3 %
Div. g.	523 070	2,1 %
GE	1 744 350	7,1 %
Verts	1 659 798	6,8 %
Ecol.	184 916	0,8 %
Aut. rég.	108 549	0,4 %
Catég.	942 217 (1)	3,9 %
UPF	8 071 623	33 %
Div. d.	1 021 079	4,2 %
FN	3 396 141	13,9 %
Extr. d.	48 879	0,2 %

Élections cantonales
Totalisation en métropole
(sur 1 975 cantons)

Inscrits	18 800 923	
Votants	13 204 219	70,23 %
Expr.	12 557 920	66,79 %
Abst.	5 596 704	29,76 %
Extr. g.	106 020	0,84 %
PC	1 211 304	9,64 %
PS	2 379 437	18,94 %
Div. g.	108 853	0,86 %
Maj.	514 562	4,09 %
GEC	253 596	2,01 %
VEC	993 653	7,91 %
Aut. rég.	41 197	0,32 %
RPR	1 822 389	14,51 %
UDF	1 850 954	14,73 %
Div. d.	1 726 745	13,75 %
FN	1 530 094	12,18 %
Extr. d.	19 116	0,15 %

(1) Le pourcentage obtenu par les listes dites catégorielles est de 3,9 %, et non de 0,9 % comme indiqué par erreur dons éditions du 24 mars.

Rectificatifs et précisions

Nous publions ci-dessons plusieurs précisions et rectificatifs concernant les résultats des élections régionales et cantonales publiés par *le Monde* dans ses éditions datées 24 mars. Des erreurs ont été commises par les préfectures dans le décompte des voix, d'autres sont dues à des transmissions défectueuses.

Régionales

HAUTES-ALPES. – *I., 84 532; A., 26,69 %; E., 59 130.*

UPF (Marcel Lesbros, UDF, prés. c. g., sén., m. de La Saulce), 22 599 (38,21 %), 3 élus.

Maj. p. (Daniel Chevallier, PS diss., d., c. g. s., m. de Veynes) 18 963 (18,37 %), 1 élu.

FN (Alain Marcoux), 6 342 (10,72 %).

Verts (Hervé Gasdon), 5 876 (9,93 %).

PS (Robert de Caumont, a. d., a. m. de Briançon), 3 362 (5,68 %).

CPNT (Jean-Marie Tesnière), 3 153 (5,33 %).

MRG (Joël Giraud, MRG, m. de L'Argentière), 2 938 (4,96 %).

LANGUEDOC-ROUSSILLON. – Nouveau conseil : 8 PC; 13 PS; 1 FU; 4 GE; 3 Verts; 1 UDF-Rad; 4 UDF-CDS; 5 UDF-PR; 1 UDF-app; 10 RPR; 3 div. D.; 13 FN; 1 CPNT.

Cantonales

SEINE-ET-MARNE : Lagny-sur-Marne

Gérard Denaeyer, Verts, candidat arrivé en deuxième position derrière le conseiller général sortant RPR, Claude Avisse, n'est pas décédé comme indiqué par erreur à la suite d'une fâcheuse confusion dont nous prions M. Denaeyer de bien vouloir nous excuser.

Fontainebleau. – *I., 27 799; V., 18 296; E., 17 807.*

Jean-François Robinet, div. d., 3 599; Bernard Chevalier, RPR, 2 984; Pierre Pic, div. d., 2 779; Bruno Racouchot, FN, 2 339; Gérard Dorlé, Verts, 2 024; Michel Kremer, PS, 1 964; Georges Galipon, GE, 1 419; Liliane Ganille, PC, 699.

Paul Séramy, président du conseil général, décédé, était UDF et non Verts.

DOUBS (18)

Un incident technique nous a empêché de présenter dans nos éditions datées mardi 24 mars 1992 la totalité des résultats des élections cantonales du département du Doubs. Nous publions dans cette édition les résultats des cantons manquants.

CONSEIL SORTANT : 9 PS, 1 div. g., 1 UDF-rad., 1 UDF-PR, 4 UDF, 1 app. UDF, 12 RPR, 1 app. RPR, 5 div. d. *(Prés. : M. Georges Gruillot, RPR, sén., m. de Vercel-Villedieu-le-Camp).*

Pont-de-Roide
Louis Cuénin, RPR, c.m., 2 965; Michel Tarreinbergue, c.s., PS, m., 2 486; Christophe Cunchon, FN, 554; Denis Noëgelen, FU, 492; Denis Folletête, ADS, c.m., 436; Jean-Pierre Javaux, PC, 165. *BALL.*

Quingey
Jean Vercellotti, c.s., app. RPR, c.m., 1 446; Jacques Breuil, PS, m., 1 305; Philippe Edme, AREV, 305; Jean-Pierre Poupeney, Verts, 287; Michel Eme, FU, 272; Claude Humbertjean, div. d., 260; Pierre Jayé, FN, 250; Jean Jourdan, PC, 135. *BALL.*

Rougemont
Roland Genin, c.s., ex-PS, 878; Lionel de Moustier, UDF, 819; Henry Demesmay, div. d., 182; Jean-François Kiefer, ADS, 123; Solange Saulnier, FN, 117; Michel Mourey, PC, 102. *BALL.*

Roulans
Pierre Grandjacquet, c.s., div. d., 1 136; Jean-François Brahier, div. d., 948; Romain Ghiglieri, div., 446; Serge Grass, Verts, 334; Marie-Thérèse Poinsot, FN, 288; Michel Delanoë, FU, sout. PS, 272; Jacques Reigney, ADS, 174; Christian Pillot, PC, 147. *BALL.*

Le Russey
Jean-François Humbert, UDF-PR, 1 858. *ÉLU.*
Pierre Magnin-Feysot, PS, m., 1 167; Elisabeth Manna, FN, 138; Pierre Arbey, PC, 35.
Jean-Claude Dupas, c.s., div. d., n.s.r.p.

Saint-Hippolyte
Roger Macabrey, c.s., RPR. *RÉÉLU.*

Vercel-Villedieu-le-Camp
Georges Gruillot, c.s., RPR, prés. c.g. *RÉÉLU.*

SOCIÉTÉ

RELIGIONS

L'Eglise dans la mêlée médiatique

Un texte du Vatican plaide pour un service public de l'information et annonce une nouvelle stratégie de communication

« La liberté de la presse est la plus funeste. C'est une liberté exécrable pour laquelle on n'éprouvera jamais assez d'horreur » : cette imprécation, on la trouve sous la plume d'un pape, dans l'encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI, en 1832. Trente-deux ans plus tard, le fameux *Syllabus* de Pie IX, qui porte bien son nom usuel de « catalogue des erreurs *modernes », fulmine à son tour con*tre la liberté de la presse qui aurait dépravé les mœurs du peuple et égaré ses valeurs et sa foi.

Il faudra attendre, un siècle plus tard, le concile Vatican II (1962-1965) pour que l'Eglise catholique nuance enfin son jugement sur les médias. Et encore le décret conciliaire sur la communication passe-t-il souvent pour l'un des plus bâclés et décevants. C'est avec le pape Paul VI, dans l'instruction *Communio et progresso* de 1971, que l'Eglise passe d'une conception purement utilitariste des médias, – moyens de combattre l'ennemi et de transmettre la bonne parole, – à une attention portée pour eux-mêmes aux médias, aux professionnels de l'information et à la nécessité pour l'Eglise de trouver sa place dans les nouvelles technologies de communication.



La loi du profit

Le texte *Aetatis novae* (*A l'aube d'un nouvel âge*) qu' avec l'aval de Jean-Paul II la commission pontificale des moyens de communication sociale a rendu public à Rome le 17 mars, est de la même veine. Le discours moralisant et l'appel à l'autodéfense n'ont pas disparu. Les nouvelles techniques sont qualifiées, du bout des lèvres, de *« demi-bienfait »*. Elles seraient responsables du *« sécularisme »* ambiant, du *« consumérisme »*, du *« matérialisme »*, de la *« déshumanisation »*, de la cupidité et du manque d'intérêt pour les plus démunis, qui envahissent le monde moderne.

Mais le terrain de la critique a changé. Selon la ligne de Jean-Paul II, lui-même passé maître dans l'art de domestiquer les médias, plus attaché qu'aucun de ses prédécesseurs à l'articulation entre la foi et la culture contemporaine, le discours de l'Eglise tourne à la protestation contre le désengagement de l'Etat dans les moyens de communication moderne, contre les privatisations et les concentrations d'entreprises de presse et d'images.

Si la superficialité de la culture médiatique, l'invasion de la violence et de la pornographie restent dénoncées, le nouveau document romain va droit pour la première fois au cœur du système et dénonce la loi du marché qui règne dans les médias : *« Tout comme le mauvais usage du service public peut mener à la manipulation idéologique et politique, la commercialisation non règlementée et la privatisation de la diffusion ont également de profondes conséquences*, est-il écrit. *En pratique, et souvent, la responsabilité publique de l'usage des ondes se trouve dévalorisée. C'est en fonction du profit, et non du service, que l'on tend évaluer son succès. »*

Accusés d'*« exercer une influence anormale sur le contenu des médias »*, les annonceurs publicitaires sont dans le collimateur. Le Vatican déplore qu'*« ils outrepassent leur rôle légitime et que, poussés par des motifs mercantiles, ils s'efforcent de créer des besoins et des modèles artificiels de consommation »*. Condamnés, donc, le *diktat* de l'audimat, les situations de monopole, l'influence des lobbies et la loi de l'argent, qui sélectionnent l'accès à la communication. Face à *« l'extension du contrôle de certains groupes économiques, sociaux et politiques qui s'exercent sur les médias »*, ce texte est un appel à la défense de la liberté de l'information.

De l'« excommunication » à l' « estime exagérée »

Cette nouvelle approche critique des médias n'a donc presque plus rien de commun avec l'antimodernisme des papes du siècle dernier. Elle est motivée, cette fois, par le souci de l'égalité devant le droit à la communication et à une information correcte, élevé au premier rang des libertés de l'homme. Dans les pays communistes, l'Eglise a fait l'expérience de la censure et des interdits, et sa solution n'est donc pas dans le renforcement, plein de risques, du contrôle étatique sur les médias. Elle est dans une meilleure formation à la communication, au sens critique, et *« dans une plus ample règlementation, conforme aux normes du service public, ainsi que dans une responsabilité publique plus grande »*. La conception utilitariste des médias n'est pas pour autant abandonnée. L'Eglise revendique pour elle-même un plus large accès à la presse écrite, à la télévision et à la radio. Ses organisations, son clergé, ses laïcs sont invités à surmonter leur méfiance, à définir des stratégies, à investir massivement dans les relations publiques, la presse et l'audiovisuel. La communication est conçue comme la pièce maîtresse d'une sorte de catéchèse moderne et de *« nouvelle évangélisation »*.

Mais cet enthousiasme de néophyte peut laisser sceptique, et pas seulement dans l'Eglise de France qui vient d'amputer l'effectif et le budget de son principal organisme de communication, appelé Chrétiens-médias (*le Monde* du 11 février). L'Eglise reste écartelée entre deux discours, l'un pessimiste et moraliste, l'autre optimiste et *« providentialiste »*, *comme dit* Jean Bianchi, enseignant à l'institut catholique de Lyon (1). Le dernier document du Vatican traduit cette tension.

Dans une conférence prononcée devant un public spécialisé à Bangkok en novembre 1990, et que la revue *Etudes* vient de publier intégralement (2), le cardinal Carlo-Maria Martini, archevêque de Milan et personnalité forte de l'épiscopat italien, déplore sévèrement l'incompétence de l'Eglise, *« ses complexes d'infériorité face aux grands systèmes publics de presse, de télévision, de radio »*. Il met en cause sa capacité à encourager des programmes de qualité et à choisir une attitude ferme entre *« l'excommunication »* et l'*« estime exagérée »* de ceux qui comme les charismatiques promoteurs d'« Evangélisation 2000 » *(3)*, pensent qu'avec les satellites, ils vont pouvoir convertir le monde.

Le fossé demeure béant entre l'Eglise et un système médiatique qui a ses lois propres, exige des compétences et des investissements considérables. Outre un langage parfois inadapté, elle tolère mal le vedettariat (à part celui du pape) jugé pervers parce qu'il privilégie quelques-uns au détriment d'une communauté. La superficialité de la culture médiatique lui apparait en contradiction avec le sens profond de son message. Elle voit aussi une contradiction, presque de nature, entre le poids de sa tradition écrite (présente dans toutes les religions du Livre) et les formules simples, rapides, personnalisées, sans respect des nuances, à la base de la communication moderne.

Les dérapages médiatiques sont-ils la cause ou la conséquence des tensions actuelles de la société ? Pour sa part, le cardinal Martini n'entend pas battre sa coulpe sur la poitrine du voisin. Il dit tout haut, dans l'article d'*Etudes* déjà cité, que l'Eglise n'est pas à l'aise dans les médias, parce qu'elle n'est pas à l'aise dans sa propre manière de communiquer : *« Nous prétendons corriger les médias*, dit-il. *Nous avons à corriger, d'abord, notre propre communication. »*

HENRI TINCQ

(1) Dans un dossier d'*Action religieuse dans le monde* de juillet-août 1991, 163, boulevard Malesherbes, Paris-17è, sur le thème : Les religions sous le feu des médias.

2) *Etudes*, mars 1992. 14, rue d'Assas, *75006 Paris*.

3) Le prêtre américain Tom Forrest, président du Conseil pour le renouveau charismatique international, a lancé, avec le concours d'un industriel hollandais, Piet Derksen, un programme d'évangéli*sation de l'Amérique latine par* les moyens les plus modernes de communication, appelé Lumen 2000, contesté par l'épiscopat du sous-continent.

Au tribunal de la rote

Un premier jugement favorable à la nullité du mariage de Caroline de Monaco

Un premier jugement favorable à la declaration de nullité du mariage de la princesse Caroline de Monaco avec M. Michel Junot en 1978 a été rendu par une commission spéciale du tribunal de la rote au Vatican. Mais un deuxième jugement est nécessaire, a rappelé, lundi 23 mars, le porte-parole du Saint-Siège

Selon une tradition, c'est à Rome même, auprès des papes, que l'Eglise traite des demandes de nullité de mariage des rois, des princes et de leurs enfants. Là où le peuple catholique voit un privilège, les canonistes expliquent que c'est une manière de protéger l'indépendance des juges ecclésiastiques, moins malléables, à Rome, aux pressions des souverains que les juges locaux.

C'est pourquoi le prince Rainier de Monaco, en qualité de chef d'Etat, en avait appelé directement au pape pour obtenir la nullité du mariage de sa fille Caroline avec M. Michel Junot, le 28 juin 1978. Le tribunal civil de Monaco avait prononcé leur divorce en 1980. Jean-Paul II avait donc désigné en 1982 une commission de trois juges, au sein du tribunal de la rote qui traite de telles *affaires. Après un premier avis* estimant qu'il n'y avait pas lieu d'examiner ce dossier (sans doute en raison d'éléments insuffisants), la procédure avait été gelée jusqu'en 1990, quand la princesse avait décidé de relancer la justice ecclésiastique.

La commission spéciale de la rote a donc réexaminé la demande de nullité du mariage de Caroline de Monaco et de M. Michel Junot et vient de rendre un jugement positif. Il ne s'agit toutefois pas d'un verdict définitif. Comme dans la justice des hommes, un deuxième jugement est nécessaire, à la suite d'une procédure d'appel lancée par celui qu'on appelle le « défenseur du lien ». C'est ce que, dans les tribunaux romains on appelle le *« deuxième tour »* (d'où le nom de rote, venant de l'italien *rota)*. Le pape doit donc nommer une nouvelle commission de trois juges différents et le mariage ne serait déclaré nul que si les deux jugements sont conformes.

Le motif de nullité serait celui de l' *« immaturité affective »* des conjoints au moment du mariage, l'un des plus souvent plaidés, avec l'incapacité psychique ou le *« grave défaut de discernement »*, que prévoit aussi le code de droit canon. A plusieurs reprises depuis le début du pontificat, le pape a mis en garde les juges ecclésiastiques contre le trop grand nombre des déclarations de nullité *« sous prétexte d'immaturité et de faiblesse psychique des époux »*. En France, on compte chaque année de cent à deux cents déclarations de nullité de mariage. La princesse Caroline avait épousé civilement, en deuxièmes noces, Stefano Casiraghi, mort dans un accident de bateau off-shore en octobre 1990.

H. T.

Tests de dépistage du sida pour des séminaristes aux Etats-Unis

Plusieurs diocèses de l'Eglise catholique des Etats-Unis, dont ceux de Boston, de Miami et de Seattle, ont décidé d'imposer à leurs séminaristes un test de dépistage du sida. John Walsh, le porte-parole de l'archevêché de Boston (Massachusetts), où de tels tests sont déjà pratiqués depuis trois ans, a déclaré : *« La fonction du prêtre est rigoureuse, et c'est un engagement à vie. C'est tout simplement une question de santé et de bon sens. »*

Mais pour d'autres responsables, comme le directeur des études religieuses de la faculté de théologie de Harvard, la décision de faire subir ce test serait liée au développement de l'homosexualité, qui reste, selon lui, *« une question taboue »* au sein de l'Eglise catholique.

La Conférence épiscopale américaine a décidé de laisser à chaque diocèse le libre choix sur la question du dépistage du sida. – *(AFP, AP.)*

□ **Une jeune employée licenciée au Vatican.** – Une jeune Italienne, Stefania Graziosi, employée à l'Institut des Œuvres de la Religion (IOR), la « banque du Vatican », a dû présenter sa démission lors de son mariage. A l'époque de son embauche, elle avait signé un contrat dans lequel elle s'engageait à renoncer à son emploi au cas où elle se marierait. Le directeur de la salle de presse du Vatican, M. Navarro-Valls, a déclaré, lundi 23 mars, que l'IOR disposait de son propre règlement et a promis que de tels contrats ne pourraient plus jamais être signés par un organisme du Vatican.



JUSTICE

L'affaire Carrefour du développement devant la cour d'assises de Paris

M. Christian Nucci au banc des victimes

Libre depuis le 22 septembre 1987 après avoir effectué dix mois de détention provisoire, M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci, restera détenu pendant l'audience de la cour d'assises de Paris, qui le juge depuis le lundi 23 mars pour le crime de *« soustraction de deniers publics par dépositaire public »*. Accusé de complicité, M. René Trillaud fait l'objet de la même mesure, alors que M. Philippe Leroy a été remis en liberté pour raison médicale. Dans le même arrêt, la cour a rejeté la demande de la défense de M. Chalier, qui soutenait l'irrecevabilité de la constitution de partie civile de M. Nucci, assis au banc des victimes, en lui reprochant *« une certaine audace »*.

« Sur les 26 millions de francs détournés, c'est pas 26 millions à titre personnel. Pour la tentative de détournement de 9 millions, je plaide non coupable. Les détournements à titre personnel, pour un certain nombre, je plaide coupable », énumère M. Chalier, qui se montre plus réservé sur d'autres aspects du dossier. M. Trillaud, ancien chef du service de l'ordonnancement des dépenses au ministère de la coopération, plaide non coupable en déclarant : *« J'ignorais que ces opérations donnaient lieu à des détournements. »*

M. Leroy, gérant de société, accusé d'avoir fait des fausses factures, conteste s'être enrichi. Bien au contraire, car il affirme que ses factures correspondaient bien à une prestation réelle et qu'on lui doit encore de l'argent. Enfin, Mme Marie-Danielle Bahisson soutient que, si elle a aidé M. Chalier lors de l'achat d'un château en acceptant d'être *« un actionnaire de paille »*, c'était en toute bonne foi puisqu'elle croyait que le chef de cabinet avait investi son propre argent.

En quelques mots jetés maladroitement après la lecture de l'arrêt de renvoi qui a occupé deux greffières pendant deux heures, chacun a donc présenté l'axe de sa défense. Il n'aurait *manqué que les plaidoiries si*, dès l'ouverture de l'audience, Me Xavier de Roux, défenseur de M. Chalier, ne s'était lancé dans un propos où l'ancien ministre de la coopération faisait figure d'accusé.

Refus d'être filmé

« J'aperçois M. Nucci au banc de la partie civile, grommela l'avocat. *Il faut une certaine audace pour que M. Nucci vienne aujourd'hui réclamer justice. »* Et Me de Roux évoqua les poursuites engagées contre l'ancien ministre ainsi que l'arrêt de la commission d'instruction de la Haute Cour le mettant en cause malgré l'amnistie, avant de lancer : *« Et il voudrait maintenant demander réparation à son collaborateur pour des faits identiques ? »* Pour Me de Roux, l'affaire se résume par *« un mécanisme financier permettant de soutirer pendant une longue période de temps des sommes d'argent en les transvasant de la comptabilité publique à la comptabilité privée d'une association nommée Carrefour du développement »*. Magistrats depuis moins d'une heure, les jurés parisiens étaient d'emblée placés au cœur du débat, car l'avocat ajoutait : *« Le montage demandait une décision politique et non pas la simple fantaisie d'un chef de cabinet. M. Nucci s'est servi de son collaborateur pour réaliser la politique qu'il suivait pour son compte ou pour le compte d'autres. »* Et, s'adressant à la cour, l'avocat concluait : *« Ne permettez pas que, sur les bancs de la partie civile, celui qui a profité de l'amnistie vienne, en plus, participer à l'accusation et à l'accablement ! »* Plus directement, Me Jean Maggiani, défenseur de M. Leroy, évoquait M. Nucci en montrant le box des accusés pour murmurer : *« La place qu'il aurait dû normalement occuper est ici. »* Mais son argumentation était plus subtile car elle le conduisait à constater, montrant cette fois le banc de la partie civile : *« le fait qu'il soit là n'est pas innocent... »*

Le ton était donné, et Me Francis Szpiner, conseil de M. Nucci, se trouvait contraint de prendre le rôle du défenseur en se montrant *« scandalisé »* que des avocats aient pu déclarer son client *« coupable alors qu'il n'a pas été jugé »*. Pour lui, l'ancien ministre a été *« victime de ses adversaires politiques »* et s'il a, à son tour, évoqué la Haute Cour qui avait prononcé un non-lieu partiel et l'amnistie, c'est en dénonçant *« une décision scandaleuse qui manquait de courage et d'honnêteté intellectuelle »*. Mais l'avocat s'est toutefois inspiré des arguments de la Haute Cour pour établir une différence entre M. Nucci et M. Chalier : *« Il y a une disparité de situation entre ceux qui se sont enrichis personnellement et ceux qui l'ont fait à des fins politiques. »*

Sans entrer aussi loin dans le *débat, l'avocat général* Philippe Bilger a estimé que la partie civile de M. Nucci était recevable et, si le magistrat a une opinion sur la présence de l'ancien ministre au banc des victimes, il l'a exprimée de manière sibylline en susurrant : *« Nous n'avons pas à examiner ici, sur le strict plan juridique, l'élégance de la constitution de partie civile de M. Nucci... »*

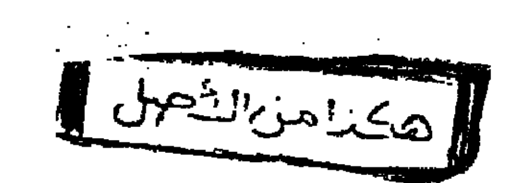
La cour a répondu en constatant que les faits reprochés à M. Chalier *« sont différents de ceux reprochés à M. Nucci qui apparaît avoir un droit à agir »*. Le procès pouvait commencer, chacun ayant oublié la demande de renvoi faite du bout des lèvres par la défense et la tentative de constitution de partie civile du Syndicat des justiciables présentée par M. Jacques Bidalou, selon une tradition désormais immuable dans les grands procès. Oublié aussi l'affolement des premières minutes *de l'audience où M. Chalier* refusait d'être filmé laissant ainsi M. Nucci figurer seul sur la photo souvenir. Maintenant le débat est installé et Me Szpiner en rappelait les termes à ses adversaires : *« Vous voulez dire* que Chalier et Nucci c'est la même chose ? Je vous donne rendez-vous à la fin de ce procès. » Et, se tournant vers les jurés, il ajoutait : *« Vous et vous seuls, vous vous ferez votre opinion. »*

MAURICE PEYROT

« Le Canard enchaîné » condamné pour diffamation envers le président du conseil général du Gers

La 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par M. Claude Grellier, a condamné, lundi 23 mars, M. Roger Fressoz, directeur du *Canard enchaîné*, à 15 000 F d'amende et 50 000 F de dommages et intérêts, pour un article jugé diffamatoire envers M. Jean-Pierre Joseph, *président* (PS) du conseil général du Gers.

L'hebdomadaire avait publié, le 24 juillet 1991, un article dans lequel il était *« allégué ou insinué »* que M. Joseph aurait tiré profit, grâce à sa position, de liens avec des sociétés. Les magistrats ont estimé que la société mise en cause n'est pas une création de M. Joseph et que *le Canard enchaîné* n'avait pas fait, dans cette affaire, une enquête sérieuse.



SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

La polémique sur l'extension du stade Roland-Garros

Le « bois » contre la terre battue

Un mois après l'annulation, par le tribunal administratif, du permis de construire destiné à permettre l'extension du stade Roland-Garros à Paris, les travaux sont toujours arrêtés sur le site. Comme la ville a décidé de faire appel du jugement (*le Monde* daté 23-24 février), adversaires et partisans du projet fourbissent leurs armes. Une belle bataille de juristes en perspective.

Vu de son bureau, le paysage qui s'offre à Patrice Clerc est plutôt déprimant. Lorsque le directeur de Roland-Garros porte son regard à droite, il aperçoit les tribunes désertes du court central. Laissée en jachère, la terre battue retrouvera sa couleur à la fin du mois de mai, pour le tournoi. A gauche, c'est pis encore : deux grues surveillent un trou béant et des remblais. Caché derrière de sinistres palissades, le chantier est désert. Voilà un mois que les travaux d'extension du stade Roland-Garros ont été arrêtés, après l'annulation du permis de construire par le tribunal administratif de Paris en février dernier (*le Monde* du 18 février).

Le 21 octobre 1991, la Ville de Paris autorise la Fédération française de tennis (FFT) à construire, sur 2 hectares et demi, un nouveau court central de 10 000 places – le « central bis », – un parking de 560 places, un gymnase et treize courts supplémentaires sur une langue de terre pointue occupée par deux terrains de football et quelques courts de tennis. La FFT assume seule les dépenses du projet, 215 millions de francs.

Ouvert en 1928, le stade Roland-Garros, accueille l'un des quatre tournois dit du grand chelem et compte au nombre des grands rendez-vous du tennis mondial (1). De fait, il s'est considérablement développé et a déjà « poussé les murs » à plusieurs reprises.

Depuis 1980, le court nº 1, installé sur un nouveau terrain concédé par la Ville de Paris, peut accueillir 4 500 spectateurs. Son inauguration a coïncidé avec un programme de rénovation de 150 millions de francs sur huit ans, achevé en 1989 par l'ouverture sur le central d'une tribune B plus vaste. Le programme à peine terminé, la FFT demande encore de la place. Elle lorgne sur les deux terrains de football. Lors des Internationaux de 1990, le maire de Paris, M. Jacques Chirac, dans la fièvre du tournoi, a donné son accord de principe à M. Philippe Chatrier, président de la FFT.

Fin 1991, la mairie de Paris consulte et obtient l'avis favorable du commissaire enquêteur après enquête publique, du conseil du 16e arrondissement dont fait partie le bois de Boulogne, de la commission départementale des sites. Et aussi du ministère de l'équipement : le ministre, M. Paul Quilès, approuve le projet le 2 décembre, quelques heures après la victoire de l'équipe de France en Coupe Davis.

Ces feux verts ne suffisent pas. Pour obtenir le permis de construire, le projet de la FFT nécessite une modification du plan d'occupation des sols (POS) de Paris. Ancien domaine de chasse des rois de France, le bois de Boulogne est en effet jalousement protégé depuis... 1852, au titre de « lieu de promenade publique ». Déclaré zone non constructible en 1930, il a été classé en 1957. Les édiles de la ville contournent l'obstacle législatif : le terrain est classé « plan de masse », donc constructible. Le permis de construire est délivré le 9 décembre. Les travaux commencent immédiatement. La FFT a promis d'ouvrir ses nouvelles installations en 1993, il n'y a donc pas une minute à perdre.

Une association de défense, Boulogne environnement, ne l'entend pas de cette oreille. Excédée de voir le bois grignoté par des bétonneurs et des arracheurs d'arbres, elle saisit la justice, avec succès. Le tribunal administratif estime illégaux les travaux d'extension, entraînant l'annulation du permis. M. Chirac décide de faire appel. Il attend l'aval du conseil de Paris qui se réunira le 30 mars.

« Si l'on touchait à une partie boisée, pour la bétonner, je comprendrais l'émotion des riverains, explique Patrice Clerc . *Or, cette zone est occupée par deux terrains de football vieillots, quelques courts de tennis. Nous proposons de construire un court central, des courts d'entraînement et un gymnase bâti à la demande de la Ville de Paris.*

Situation « kafkaïenne »

» On nous a reproché d'élever un immeuble de cinq étages. Il n'existe pas ! On a confondu niveaux et étages : trois niveaux souterrains pour le parking qui désengorgera le quartier pendant le tournoi ; deux niveaux de salons, d'espaces pour les télévisions, installés sous les travées du « central bis ».

Arracheur d'arbres ? *« Il y avait 184 plantations. Le projet en compte cent de plus. Nous avons transplanté les plus précieux. De plus, nous avons passé l'été à négocier avec la mairie de Boulogne et une association boulonnaise de défense de l'environnement, l'Association du Parc des Princes. Nous avons consenti à des modifications : les guichets ont été supprimés, l'entrée du parking a été déplacée. La situation est kafkaïenne. »*

Pour les opposants, le projet d'extension du stade Roland-Garros est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Cette fois, les adversaires, comme les juges, ont sans doute eu peur qu'une nouvelle entorse au POS accélère la disparition du bois. *« Ce n'est pas parce que le bois de Boulogne a été agressé en toute impunité pendant des années qu'il faut continuer »,* s'exclame Mº Laurent Vallery-Radot, avocat de Boulogne environnement.

Aujourd'hui, les techniciens et les juristes de la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris tentent de régler le problème. Le seul moyen pour poursuivre les travaux consisterait à placer officiellement ces arpents de terre en zone constructible en révisant le POS. Mais une telle modification exige la concertation entre la préfecture et la Mairie de Paris. Il restera à « neutraliser » les adversaires du projet, actuellement plus vigilants que jamais. La bataille juridique promet d'être chaude.

Dans son bureau, Patrice Clerc se dit écœuré. *« Si la zone est inconstructible, alors tout le stade Roland-Garros est dans l'illégalité. Rasons-le ! Si nous ne voulons pas que les joueurs et les spectateurs boudent Paris, il faut leur offrir de nouvelles installations. Sinon, ils iront voir ailleurs. »*

Dans la banlieue de New-York et de Londres, les directeurs de Flushing Meadow et Wimbledon tablent sur le succès encore vivace du tennis. Ils prennent un pari – un risque ? – sur l'avenir en poussant eux aussi leurs murs. Le complexe américain devrait passer de 8 à 14 hectares, avec un nouveau stade de 20 000 à 25 000 places. Sur ses 18 hectares de terrain, Wimbledon a récemment élevé un nouveau central de 7 000 places. Patrice Clerc pense à ses homologues étrangers qui, de leur fenêtre, voient leur empire et leur prestige grandir. A Paris, il faudra choisir entre principe et prestige. Ou envisager une délocalisation...

BÉNÉDICTE MATHIEU

(1) Quatre rendez-vous internationaux composent le carré d'as du grand chelem : les Internationaux d'Australie, en janvier ; les Internationaux de France à Roland-Garros, en mai ; les Championnats de Grande-Bretagne à Wimbledon, en juillet, et l'Open des Etats-Unis, à Flushing Meadow, en septembre.

Réunion à Bruxelles des ministres de la CEE

Les Douze veulent interdire le « tourisme des déchets »

Réunis, lundi 23 mars, à Bruxelles, les ministres de l'environnement de la Communauté européenne se sont mis d'accord pour limiter strictement l'exportation des déchets toxiques. S'ils ont refusé d'interdire totalement le principe même de l'exportation, comme le demandaient le Parlement européen et le mouvement Greenpeace, les Douze en ont défini les règles.

L'exportation pour mise en décharge sera désormais interdite aux Etats membres de la CEE, sauf vers quelques pays industrialisés voisins, comme la Suisse ou l'Autriche. Quant aux déchets destinés au recyclage ou à l'élimination dans un centre de traitement, ils ne pourront être exportés que vers les pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques, qui regroupe la plupart des pays industrialisés) et à condition qu'ils signent la convention de Bâle de 1989.

L'exportation de déchets vers les pays du tiers-monde ou de l'Europe de l'Est ne sera possible qu'avec les Etats signataires de la convention de Bâle et après accord exprès de la CEE pour une « gestion écologique » de ces déchets. *« C'est un virage de la politique européenne,* a souligné le ministre français de l'environnement, M. Brice Lalonde. *Il n'y aura plus de tourisme des déchets. »*

Les ministres des Douze ont aussi demandé que les signataires du protocole de Montréal pour la suppression des CFC (chlorofluorocarbones) avancent la date d'interdiction de ce produit de 2000 à 1996. Ils proposent que, dès 1994, la communauté mondiale réduise de 85 % la production et la consommation de CFC, halons, tétrachlorure de carbone et trichloroéthane, soupçonnés de s'attaquer à l'ozone stratosphérique.

Enfin, les ministres européens ont décidé de ramener le taux de soufre du diesel, qui est actuellement de 0,3 %, à 0,2 % en octobre 1994 et à 0,05 % en octobre 1996. Quant au fioul domestique, il sera limité à 0,2 % de soufre en 1994 et à 0,1 % en 1999. – *(AFP, Reuter.)*

MÉDECINE

A la veille de la décision du gouvernement

Le Comité national d'éthique se prononce contre le dépistage obligatoire du sida

Dans un avis rendu public lundi 23 mars, le Comité consultatif national d'éthique s'est prononcé contre le dépistage systématique et obligatoire de l'infection par le virus du sida.

Ce comité a notamment estimé qu'*« aucun élément fondamentalement nouveau »* n'était apparu depuis 1988, date à laquelle il s'était déjà prononcé contre une telle mesure. A la différence de l'Académie nationale de médecine et du conseil de l'ordre des médecins, qui se sont prononcés récemment en faveur du dépistage obligatoire lors des examens prénataux et prénuptiaux, le Comité national d'éthique, rejoignant le Haut Comité de la santé publique, estime que l'urgence est ailleurs.

« Que le dépistage soit ou non obligatoire, écrit-il dans son avis, *la prévention n'est pas seulement entre les mains des médecins... Cette tâche pose un problème d'éducation sanitaire totalement nouveau, dont les moyens doivent être repensés. »*

Le gouvernement doit annoncer, le 25 mars, au terme du conseil des ministres, les mesures qu'il entend prendre dans ce domaine.

EN BREF

□ **L'accident d'avion à New-York a fait 27 morts.** – Le dernier bilan de la catastrophe qui s'est produite le 22 mars sur l'aéroport new-yorkais de La Guardia, où un appareil Fokker-28 de la compagnie US Air s'est écrasé au sol et a explosé peu après le décollage (*le Monde* du 24 mars), est de 27 morts, parmi lesquels le commandant de bord, et de 24 blessés sur un total de 47 passagers et 4 membres d'équipage. En attendant les résultats de l'analyse du contenu de la « boîte noire », retrouvée à proximité de l'épave de l'appareil, les circonstances et les raisons exactes de l'accident restent sujettes à hypothèses. L'une d'elles est que le dégivrage des ailes de l'avion a pu être effectué trop tôt avant le décollage. – *(Corresp.)*

□ **L'unique exemplaire de l'aérotrain détruit par un incendie.** – Le prototype de l'aérotrain, conçu par l'ingénieur français, Jean Bertin, et qui avait battu, en mars 1974, le record du monde de vitesse sur coussin d'air en atteignant plus de 400 kilomètre/heure, a été détruit, dimanche 15 mars, par un incendie à Chevilly (Loiret). Vraisemblablement d'origine volontaire, cet incendie a totalement anéanti cet exemplaire unique entreposé dans un hangar de la direction départementale de l'équipement du Loiret. Seul un long rail en forme de « T » inversé, surmontant un viaduc en béton long d'une vingtaine de kilomètres, au nord d'Orléans, témoigne désormais de l'invention de l'ingénieur Bertin, mort en 1975. Le projet de liaison par aérotrain entre la Défense et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise avait été jugé trop onéreux et abandonné par le gouvernement en juillet 1974.

□ **SKI NORDIQUE : Anne Briand deuxième de la Coupe du monde de biathlon.** – Dixième de la dernière épreuve de la saison dimanche 22 mars à Novossibirsk (Russie), la Française Anne Briand a terminé deuxième de la Coupe du monde de biathlon, derrière la Russe Anfissa Restzova. Chez les hommes, le Norvégien Jon Age Tyldum a enlevé le trophée.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Restes de ferveurs

LOUIS JOUVET se tenant tout droit, côté cour, pommettes en carton, yeux riboulant, il expédie les syllabes comme du morse, et pourtant il dit la prose la plus onctueuse, ce soir d'après la guerre : du Giraudoux (*l'Apollon de Bellac*) ; il explique à une jeune amoureuse (c'est ce que Jouvet fait le mieux, expliquer des choses à une jeune amoureuse) que les garçons aiment à être complimentés pour leur physique. Le public fait provision de douceur ; il en aura besoin, car Giraudoux précède la création des *Bonnes*, de Genet, premier cri d'un fauve pris au piège du Bien et du Mal.

Une autre fois, vers ces mêmes années, toujours à l'Athénée, Jouvet, encore lui, gonflant le torse rouge et or de don Juan, un don Juan à qui peu importent les femmes : la grande affaire de sa vie, c'est avec le Ciel. Le même Jouvet, à quelques soirs de là, hennit de chagrin en Arnolphe de *l'Ecole des femmes*, pris à cet autre piège, l'âge, qui se referme sur son désir comme les hauts murs du jardin d'angle dessiné par Bérard. Après le spectacle, Jouvet quittant les coulisses par la rue Caumartin, un gros chien dans les jambes, manteau beige au vent, la voix caverneuse et saccadée des films résonne sous la voûte, où une concierge dévote salue le patron. Mémoire, quand tu cahotes...

Après 1960, une comédienne brûlante et blessée animera les lieux, Françoise Spira. Elle y fera jouer Audiberti, James, et un certain *Vicaire*, rappel du temps où le pape Pie XII aurait pu offrir sa poitrine aux barbaries antisémites, et ne l'a pas fait, rappel insupportable à quelques nervis, d'où des pugilats. Les mots comptaient, alors, on s'empoignait à leur propos. Comment dit-on, déjà : affaire d'honneur ?

Pourquoi ces souvenirs jaillissent-ils, comme des déguisements d'une vieille malle aux odeurs d'andrinople ? A cause d'une soirée, la semaine passée, dans l'Athénée de Jouvet. Que vaut le spectacle mis en scène par Christian Rist ? Soulagement de n'avoir plus à en débattre. Ce qui m'a frappé, c'est qu'en 1992 de jeunes inconnus ne jugent pas déplacé ni vain de rejouer *Bérénice*. Joli pied-de-nez à notre époque, où l'éloge de la culture classique passe pour hideusement élitiste et où la Comédie-Française elle-même, payée pour conserver le grand répertoire, préfère à la tragédie racinienne la modernité et ses inévitables débauches de fumigène.

Ici, pas l'ombre d'une fumée en scène. Cela devient original. Vertu de la pauvreté, tant décriée naguère. Juste un mur noir ardoise, et des acteurs en lin, dévoués aux vers. Seul luxe : deux comédiens pour chacun des rôles principaux, tantôt psalmodiant en chœur, tantôt se relayant. Chiqué de metteur en scène, pense-t-on d'abord. Et puis l'utilité de ce dédoublement se fait jour. On avait oublié que les héros raciniens, non contents d'ouvrir leur cœur à un confident, s'interpellent eux-mêmes. C'est même tout l'art de ce siècle dit grand : délibérer dans son *petto* (pardon pour le latin, langue de morgue, paraît-il !).

Mérite somptueux de ce culte théâtral à l'ancienne, maintenu à l'Athénée mais aussi ailleurs, dans le Limousin, par exemple, où j'apprends que revit *Rodogune* : montrer que l'analyse du cœur humain par les Classiques vaut mieux que les déballages bafouillants et le jargon psychiatrique auxquels l'a rabaissée le spectacle d'aujourd'hui ; nous rendre, avec le raffinement des mots, celui des sentiments, nous égaler ainsi au bonheur des princes...

On raconte qu'à la sortie d'un spectacle classique des adultes auraient murmuré : *« si nous avions su que c'était aussi ennuyeux, nous aurions envoyé les gosses ! »* La perte de prestige des humanités classiques vient de ce que bien des parents élevés dans ce culte ont perdu la foi pour eux-mêmes, tels les croyants mous qui imposent aux enfants une pratique qu'ils ont délaissée.

C'est sans doute vers 1960 que s'est jouée la défaite de la littérature sur la scène, ainsi que le note justement Robert Abirached (*le Théâtre et le Prince*, Plon) ; et, comme pour la plupart des mouvements historiques, le sort du texte a basculé au moment où il connaissait un regain de gloire et de faveur.

Défaite visible, lisible, sur les murs des salles. Les stucs de l'Athénée ont pris la patine particulière des endroits que personne n'habite, mais où des groupes de rencontre ont partagé, un soir, les mêmes émotions. C'est vrai des églises comme des théâtres. La communion muette des assistances successives a donné aux lustres, aux plâtres dorés, le poussiéreux, la crasse luisante, des têtes de lit, des nids, des clapiers. Respect à ces lieux où le sublime a séjourné, où rires et ferveurs ont alterné leurs houles et leurs silences de jusant.

Il y a donc eu des sanctuaires où le langage, ramené à ses rythmes essentiels, exprimait le mystère de l'existence, mettait de l'authenticité et du spirituel dans notre séjour terrestre, comme le dit Mallarmé de la poésie. Désespérer de cela, c'est désespérer d'à peu près tout.





CULTURE

PHOTO

La mort de Claude Bricage

Saisir « ce qui arrive »

Le photographe de théâtre Claude Bricage est mort du sida dans la nuit du 20 au 21 mars à l'âge de cinquante-cinq ans (*le Monde* du 24 mars). Michel Cournot lui rend hommage.

« Le théâtre, c'est ce qui arrive », disait Claudel, *« ce qui nous arrive »*. Claude Bricage traversait une plage, une prairie, cheveux noirs, yeux noirs, beau, irradiant une gaieté d'enfance, inquiète. Il quittait tout juste un théâtre, il venait d'y songer, d'y inventer, d'y saisir *« ce qui nous arrive »*. Pour Claude Bricage, serrer dans sa main l'appareil photo, c'était serrer une autre main. Renfort discret, pas bavard. Compagnie de rêve pour aller passer quelques soirs à Elseneur, à Séville. Des arbres dans l'acte deux, et, dans les arbres, l'or du point du jour. *« Vous changez de visage »*. Attendre de voir ce qui arrive.

« Dans la vie, rien ne se passe », ajoutait Claudel, pour simplifier. C'est qu'il y faut des gravités particulières. Tristan *« n'a plus la force de retenir sa vie »*, mais une barque approche : *« C'est elle, dit-il, elle est arrivée ? »* L'âme personnelle de Claude Bricage était d'apercevoir la barque, avant qui que ce soit. Parfois, d'être le seul à l'avoir devinée. Et des jours et des nuits passaient, et il y avait une image, une photo de lui, même pas bien imprimée, et un cri échappait : *« Oui, nous ne l'avions pas vu, mais c'était cela qui nous était arrivé, cette ombre, ces doigts tendus, cette bouche qui veut avaler l'air... Nous l'avions senti après, quand le sommeil ne venait pas. »* Poésie, vérité, espérance : le théâtre n'est rien de défini, aucune page tournée. Lorsque des « apparitions » de Claude Bricage avaient été réunies, au palais des Papes, à Avignon, cet été de 1991, il y avait, loin des portes et des croisées, dans un recoin, comme dans une cabane où s'isolent les enfants, cinq grandes images affreuses, d'une incroyable beauté, comme les « négatifs blancs », les absences illuminées, du corps nu d'un homme qui semblait vouloir s'arracher au monde, déchirer des draps qui eussent été son dernier havre, et Bricage avait jeté, là-dessus, des giclées de noir, qui barraient et affirmaient ces déchirures, cette lutte corps à corps. Un seul titre pour ces cinq images : *HIV+*. Claude Bricage, ce juillet-là, avait le sida depuis six années.

« Nous lui aurions dit... »

Lorsqu'un être que l'on aime meurt, c'est toujours, toujours, ce réflexe de ne pas lui avoir dit, pas avoir fait, ce qui peut-être, un jour ou l'autre, l'aurait allégé un instant. *« Nous lui aurions dit !... »* Oui, c'est une lettre de Flaubert à George Sand, ce n'est pas la mort de quelqu'un, juste son absence, mais l'ombre de Claude Bricage est là derrière... George Sand était venue se promener une heure à Rouen, avec Flaubert, et personne n'en avait rien su, mais le lendemain le journal le dit. Flaubert rencontra un vieil homme, tout rouge d'émotion, qui lui dit : *« Ah ! Monsieur, si nous l'avions su... Nous lui aurions... Nous lui aurions... »*. Et il ne trouvait pas, se troublait, bafouillait, et finalement il dit : *« Si nous l'avions su, nous lui aurions... souri ! »*

MICHEL COURNOT

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

CINÉMA

Vertige

Contrebande sur la frontière de la folie

BORDER LINE
de Danièle Dubroux

Border Line est un terme employé en psychiatrie pour désigner les « personnalités limite », les gens à cheval sur la frontière qui sépare la raison de la folie, toujours prêts à passer de l'autre côté et à manipuler les autres. Une fois qu'on sait cela, il n'y a plus qu'à se laisser envahir – on ne voit pas d'autre mot – par le film français le plus stupéfiant de la saison, qui surgit sans tapage médiatique.

Stupéfiant parce que ce film, écrit et réalisé par une femme qui n'en est pas à son coup d'essai (*les Amants terribles, la Petite Allumeuse*), mais prend toujours son temps pour tourner et se fiche éperdument des modes, semble se faire sous nos yeux, à partir de la première image apparue sur l'écran. Parce que cet itinéraire d'une dérive féminine est enregistré à l'intérieur de l'espace cinématographique occupé par Danièle Dubroux elle-même dans le rôle d'Hélène, femme au bord de la maturité qui dérape et entraîne tout son entourage, avec une douceur et une obstination terribles, dans les glissements progressifs de son obsession.



D.R.

Danièle Dubroux dans *Border Line.*

Hélène, mariée à Alexandre, restaure des tableaux et mène une vie bourgeoise. Tout commence lorsqu'elle va sonner à la porte de Charles Pietri. Elle l'a aimé autrefois, elle ne l'a pas revu depuis vingt ans. Il est revenu ; non, il est mort et c'est son fils, Julien (David Léotard) qui reçoit Hélène. Le regard de Danièle Dubroux chavire et la partie commence.

L'auteur-réalisatrice se filme, comédienne et personnage. Ce pourrait être le comble du narcissisme ; c'est tout le contraire : la plus juste approche d'une histoire insensée – mais qui ne l'est pas pour la protagoniste, – d'un comportement aberrant qui doit paraître normal pour les autres, spectateurs compris. Tous les chemins d'Hélène mènent à Hélène, et ceux qui ne peuvent pas les suivre sont éliminés.

Suspense criminel ? Non, même si la mort se manifeste. Hélène s'en fait une alliée en toute innocence. Mais qu'est-ce qu'elle a, Hélène ? Elle est amoureuse de Julien, elle reporte sur lui son amour pour son père ? Oui, puisqu'elle le prend pour amant, laissant à son mari cardiologue (André *Dussolier) les peines de cœur. Jadis,* Hélène a failli avoir un enfant de Charles Pietri mais l'a perdu au moment où il allait naître, dans un accident de voiture. Enfin, c'est ce qu'il avait dit. Julien, cet amant pour *lequel elle éprouve des angoisses de* mère lorsqu'il disparaît au cours d'une visite à un musée, elle voudrait qu'il soit le fils disparu. Or ce jeune homme a une mère (Manuela Gourary, une vieille connaissance des films de Dubroux), pédicure en province.

Quand on s'est volontairemenmt donné le rôle de Jocaste auprès d'un Œdipe ignorant son complexe, on ne peut pas accepter une rivale. Et le film rebondit d'obstacle en obstacle, sous le regard féminin qui le détermine, détermine les êtres, abolit le hasard pour créer une vérité mentale se substituant, sans espoir de retour, à la réalité, dans l'abîme vertigineux ouvert à la dernière séquence.

JACQUES SICLIER

[La sortie de *Border Line* à Paris, prévue le 18 mars, a été retardée au 25 du fait de la désorganisation des circuits de distribution où règne une concurrence sauvage, dominée par les grands circuits, Gaumont-Pathé et UGC. Le travail de « mise en place » du film a ainsi subi un grave préjudice. Dans une lettre ouverte, la Société des réalisateurs de films vient d'attirer l'attention de Jack Lang sur cette situation qui tend à se généraliser, et menace la production et la distribution indépendantes.]

MUSIQUES

L'Amérique, aux points

Charles Ives et George Crumb face à un Stravinsky et un Berio des mauvais jours

Pierre Boulez entre d'un pas vif. Ce soir, 20 mars, premier jour du printemps, il fait sa rentrée parisienne. Il y a neuf mois, depuis ce *22 juin 1991 où il dirigeait* dans le même Théâtre du Châtelet, l'*Histoire du soldat* de Stravinsky au bénéfice de Médecins sans frontières, qu'il ne s'est pas produit dans la capitale. Il fera bientôt sa vraie rentrée, ici même, dans *Pelléas et Mélisande* (*le Monde* du 13 février 1992). Sa bonne mine fait plaisir à voir (il a subi une intervention chirurgicale) et il remplace Lorin Maazel, à son tour forfait pour raisons de santé, à la tête de l'Ensemble InterContemporain.

Pierre Boulez n'a pas modifié le programme choisi par son confrère américain : *A Set of Theater Pieces* de Charles Ives, *Ancient Voices of Children* de George Crumb, *Ritorna degli snovidenia* de Luciano Berio et, pour finir, le *Dumbarton Oaks Concerto* d'Igor Stravinsky.

L'œuvre de Charles Ives, le premier grand compositeur américain, est constituée de trois mouvements – « Dans la cage », « Dans l'auberge » et « Dans la nuit ». Elle date des premières années du vingtième siècle. *A Set of Theater Pieces* est bien dans la manière de Charles Ives. Musique à programme (« une promenade à Central Park par une chaude journée d'été ; halte dans un estaminet ; un vieil homme mourant seul dans la nuit, triste et déprimé ») ; musique plus impressionniste que descriptive ; musique savante et ludique en ce qu'elle associe en un tout harmonieux et dissonant des fantômes de *plain-chant, des mélodies*, des rythmes et des tonalités qui se superposent, se télescopent ; musique qui ne fait pas son âge. Peut-être Boulez pourrait-il mettre moins de distance, plus d'affect dans une œuvre aussi humaine, fraternelle ? Il le fait bien, tout à la fin !

Pierre Boulez s'est désolidarisé de l'œuvre de George Crumb en se bornant à la mettre en place. Nous comprenons bien tout ce qui peut détourner Boulez compositeur d'*Ancient Voices of Children :* une structure floue, un hédonisme sonore qui scintille au détriment d'un langage trop simple, une féminité affichée, un exotisme trop chromo. Mais Boulez chef d'orchestre aurait dû y trouver son compte. Rares sont les œuvres des années 70 qui ont conservé leur capacité d'étonner et d'émouvoir – oui, d'émouvoir.

Cette mise en résonance de cinq poèmes de Lorca réunit un instrumarium assez inusité. Outre une voix d'enfant et celle d'un soprano parfois amplifiées par un micro qui capte aussi le souffle harmonique, la réverbération du plan de cordes et de la table d'harmonie d'un piano à queue, *Ancient Voices of Children* convoque une mandoline, une scie musicale, un hautbois, un harmonica, une harpe, des percussions (cloches, gong), un piano-jouet. La musique de Crumb est le prolongement sonore des textes de Lorca qui évoquent *« la vie, la mort, l'amour, l'odeur de la terre, la rumeur du vent et de la mer »* ; sa séduction immédiate ne peut masquer son tragique, un peu comme dans certaines pièces de Ravel.

Bien que ce soit davantage à l'*Abschied* de Mahler (la dernière pièce du *Chant de la terre*) que Crumb fasse curieusement référence avec une citation furtive (un coup de gong, une mélopée du hautbois en coulisses, et voilà le vague à l'âme qui s'installe). Quel dommage que Boulez n'ait pas joué le jeu (et pourquoi avoir remplacé le piano-jouet par un clavier numérique au son si bête qu'il ne peut imiter l'inimitable joujou qui renvoie vers l'enfance). C'est une trahison. Sans avoir la séduction de celle de Jean De Gaetani qui a enregistré cette œuvre (disque compact Nonesuch-Warner), la voix de Françoise Kubler surmonte sans efforts apparents ce que lui demande Crumb...

Composé pour le chef d'orchestre et mécène suisse Paul Sacher, *Ritorno degli snovidenia* de Berio dure plus longtemps que ses dix-huit minutes d'horloge : informe, pâteuse, terne harmoniquement, cette pièce « concertante » pourrait éventuellement passer la rampe si elle bénéficiait de la présence de Rostropovitch que Sacher tint, à l'époque de la création, à avoir pour soliste. Le jeune et excellent violoncelliste Jean-Guihen Queyras manque de pouvoir sur le public. Il est trop musicien pour être comédien.

Après cette piquette de Berio, le concert s'achevait par le *Dumbarton Oaks Concerto,* un petit cru du Stravinsky néo-classique année 1938. Faux *Brandebourgeois* qui n'a retenu que l'écorce de Bach, dirigé sans charme par Boulez (*« Le rythme, c'est le retard »*, disait Casals), à la tête d'un orchestre qui montre ses limites musicales dans sa difficulté à phraser avec souplesse une musique toute simple. Il n'y a guère que Neville Marriner qui puisse diriger cela avec l'humour pince-sans-rire requis et, évidemment, Lorin Maazel.

ALAIN LOMPECH

Les Pieds-Nickelés font du rock

LES CASSE-PIEDS
au Passage du Nord-Ouest

C'est un « fabuleux groupe de rock français », leurs affiches le proclament. C'est aussi un groupe français de rockers affabulateurs. C'est encore une bande de trublions incorrigibles. La brève saga des Casse-pieds les mène pour deux soirs au Passage du Nord-Ouest, jeune salle de spectacle à visage humain mais moderne, où ils présenteront leur musique, définie comme du rock'n'drôle, et un ensemble de vidéos retraçant leur carrière.

Celle-ci commença sur le réseau RATP, au temps où les Casse-pieds investissaient les wagons de seconde classe du métro pour récolter quelques sous. Vint ensuite l'équivalent alternatif du rapt des Sabines. Manu Chao, leader de la Mano Negra, entraîna dans son sillage la moitié des Casse-pieds pour compléter ses effectifs. Les survivants reconstituèrent le groupe (plus grand qu'avant, ils sont aujourd'hui neuf, section de cuivres comprise) et se lancèrent dans une campagne multimédias tout à fait originale : de nombreux organes de presse se firent l'écho de l'aventure extraordinaire des Casse-pieds, remarqués dans le métropolitain par un grand réalisateur américain qui les emmena dans son pays pour en faire des vedettes de cinéma. Sauf que ce n'était pas vrai. Dignes émules de Croquignol, Ribouldingue et Filochard, les Casse-pieds se plaisent à rouler le bourgeois, à frôler la filouterie. Leur musique même est faite d'emprunts, au rockabilly, au yéyé, à tout ce qui leur tombe sous la main.

Les purs et durs de la scène alternative les ont vus sans surprise signer un contrat discographique avec Paul Martinez, pilier du show-biz traditionnel qui veille entre autres aux destinées des Gipsy Kings. Mais qui parmi les purs et durs peut se vanter d'avoir défié TF 1 comme l'ont fait les Casse-pieds en direct, le soir de la Fête de la musique en déployant sur scène une banderolle anti-playback ? C'est qu'aux purs, tout est pur, et les Casse-pieds, de tours en détours, n'ont jamais perdu de vue leur première raison d'être : le plaisir de l'insolence.

THOMAS SOTINEL

▶ **Les 24 et 25 mars, à 20 h 30, Passage du Nord-Ouest, 13, rue du Faubourg-Montmartre, Paris IXe.**



هكذا من الأصل

CULTURE

THEATRE

Elle les a tant aimés

ESTELLE
ou Marie-Stuart

Estelle se maquille avec le soin méticuleux d'un top model sur le point d'être photographié pour la «une» de *Vogue*. Physiquement, pourtant, avec son chignon maigre sur le front et son corps lourd, elle n'a rien de glamour. Seulement, elle a de l'humour. Et des souvenirs pas tristes. Estelle, qui a beaucoup fréquenté les dancings, a beaucoup aimé. Elle a été la mère de beaucoup d'hommes qui n'étaient pas ses fils. Des étrangers avec un corps d'Argentin et le sourire de Dominguin. On en rêve.

C'est une chance d'aimer. Cette Estelle a eu plein de chance, et l'autre aussi, qui a défait son chignon, danse en s'enroulant dans un voile rouge. Elle regrette son Algérie, celle d'avant qu'on l'oblige à être française, elle qui était juive et arabe. Elle a connu pour la première fois l'a[illegible]r sur un tapis de chèvre et, dep[illegible] dans des tas d'endroits, avec des tas d'hommes. Elle qui voulait un grand amour unique. Mais voilà, ils l'aiment, et on ne lui a pas appris à désobéir.

Ces deux Estelle, aux façons de parler si dissemblables, mais si pareilles dans leur désarroi et leur tendresse, dans leur sensualité comblée, ont la générosité de Françoise Merle, clownesse de charme. Elle est dirigée par Mario Gonzalès – tous deux se sont connus chez Ariane Mnouchkine, – qui a su lui faire utiliser au plus fin son tempérament explosif. Elle est irrésistible.

C. G.

► **Du mardi au samedi à 20 h. Jusqu'au 28 mars. Tél. : 45-08-17-80.**

L'échographie de la reine

Dédoublement de chaque acteur et tenue de gym obligatoire soumettent Racine à un traitement de choc

BÉRÉNICE
à l'Athénée

C'est une *Bérénice* «up to date» que nous sert, sur un plateau nu (juste un sol de terre ocrée, et trois câbles qui tombent des cintres), Christian Rist. L'empereur de Rome, le roi de Comagène et les autres convives de la tragédie portent des survêtements actuels, gris ou blanc cassé, combinaisons légères d'entraînement au parcours du combattant. L'usage est aujourd'hui, chez les compagnies jeunes, de se chauffer les muscles avant d'entrer en scène; un côté «gourou», «exercice de secte», s'est joint à cela, si bien que l'athlétisme pré-opératoire est devenu «théâtre à part entière». Sur le programme de cette *Bérénice*, l'«entraînement corporel» (Isabelle Morane) est mis sur le même plan que la «mise en scène» (Christian Rist). Et, cette fois, un pas de plus est accompli : les comédiens ne vont plus, dans les loges, se changer, ils restent en tenue de sport. *«Je demeurai longtemps errant dans Césarée»*, raconte Antiochus, et nous nous disons que le malheureux, sous le soleil assassin de cette ville étrangère, se transbahutait, d'un gymnase à l'autre, en quête de barres parallèles ou de trapèze de son choix. C'est bien. Tout ce qui peut rajeunir nos bons vieux classiques est à prendre.

Second caractère actuel : l'omniprésence des jumeaux. Le jeune théâtre connaît peu d'individus-prototypes : son monde n'est fait que de doubles, de jumeaux. Cela depuis que Freud a découvert que tout ce qui est en double exemplaire suscite d'*«inquiétantes étrangetés»*.

Il n'est pas douteux, en effet, que tout ce qui est double, l'écho, l'ombre, le reflet, détermine un doute léger, le sentiment d'un désaveu de la présence. Chez des sociétés «ultramarines», la rencontre de son double peut conduire soit à un bien-être, soit à la folie et très vite à la mort. Le théâtre est «manifestement» le lieu rêvé d'une auscultation de cette fantasmagorie du jumeau, du compagnon trop beau pour être vrai, trop démoniaque pour ne pas provoquer d'adorables désastres.

Les débats du fort intérieur

La *Bérénice* de Racine se prête exceptionnellement à cette échographie par le double. Avec une parfaite mauvaise foi, Racine prévient, dans la préface : *«Toute l'invention consiste à faire quelque chose de rien.»* Le licenciement d'une reine de Palestine, ce n'est pas rien. Mais, tout de même, c'est vrai, les événements du scénario sont réduits à peu de chose, et Racine s'est vu obligé d'accroître, de dispatcher, les débats du for intérieur de chacun des protagonistes, si bien que les deux Bérénice, les deux Titus, les deux Antiochus, ne s'en tiennent pas, devant nous, à se partager le texte des tirades, mais s'engagent dans de vrais échanges entre l'un des Titus et l'autre, qui ne sont pas du même sentiment, qui s'interrogent, se chamaillent presque, s'appellent au secours ou s'envoient paître gentiment. Soumise à ce traitement jumelé, la pièce de Racine n'est plus là, elle n'emmène plus l'auditeur dans les délices de son parcours sensible. Nous disposons d'une «lecture» plus analysée, plus entière, qui ne saurait devenir la loi, mais qui est amusante, émouvante même parfois, parce que les jeunes comédiens de Christian Rist disent les vers assez simplement. Et puis Bérénice (Katia Caballero et Fejria Deliba), Titus (Bruno Karl Boës et Arnaud Décarsin), Antiochus (Simon Bakhouche et Philippe Müller) ont des physiques de tragédie, c'est-à-dire une certaine densité de présence, et les lumières de Didier Gord, qui les prend dans des ors obliques comme lorsque le soleil se lève ou va tomber, animent avec beauté leurs traits.

MICHEL COURNOT

► **Salle Louis-Jouvet, du mercredi au samedi à 20 h 30. Mardi à 19 h. Dimanche à 16 h. Jusqu'au 29 mars et du 14 au 30 avril. Tél. : 47-42-67-27.**

□ **Humour à Vienne.** – Bernard Haller, Anne Roumanoff, les Nouveaux Nez... ce sont quelques artistes qui, en même temps que des spectacles de rue, de cirque et de café-théâtre, doivent participer au Festival d'humour de Vienne, organisé par la maison des jeunes et de la culture de la ville, et qui se tient du 26 mars au 3 avril. Renseignements : 74-53-21-97.

MUSIQUES

Mozart en réduction

Une fable philosophique pour jeunes chanteurs et jeune public

LA PETITE FLÛTE ENCHANTÉE
à Lyon

L'Atelier lyrique de l'Opéra de Lyon, placé sous la direction du chef d'orchestre Claire Gibault, réalise des productions qui utilisent à la fois de jeunes chanteurs professionnels en stage et une maîtrise d'enfants. Après *Apollo et Hyacinthus* de Mozart présenté l'an dernier, l'atelier récidive avec une *Petite Flûte enchantée*, condensée de la «grande».

En Grande-Bretagne, en Allemagne ou aux Etats-Unis, où l'on est plus libre avec les chefs-d'œuvre, *la Flûte enchantée* a souvent donné lieu à des arrangements ou à des réductions. Louis Erlo y pensait depuis vingt ans. Il en assure, aujourd'hui, la mise en scène. La «petite» flûte enchantée lyonnaise, enlevée en moins de deux heures, a perdu au passage son ouverture, quelques airs, chœurs et couplets. L'orchestre se compose d'un quatuor à cordes, d'une contrebasse, d'un glockenspiel et de dix instruments à vent. La partition est chantée en français, dans une adaptation réalisée par Louis Erlo et Myriam Tanant : splendide travail de professionnels.

Dans un décor magique, créé par Montserrat Casanova (scénographe de *Cendrillon* de Prokofiev), le metteur en scène anime une bande dessinée qui balade les personnages d'un bout à l'autre d'une grande boîte. Dans cette sorte de maison de poupée, les héros, dans leurs costumes boudinés, glissent de pièce en pièce, alors que les accessoires surgissent. Après un premier acte presque «classique», les inventions jaillissent, Sarastro semble échappé de *Star Trek*, Papageno mange un «McDo» (tout cela sans démagogie aucune).

Les compagnons de Sarastro ne sont plus des vieillards graves et maçonniques, mais des enfants qui s'ouvrent au monde. En leur demandant s'ils sont d'accord pour aider Tamino à vaincre ses épreuves, Sarastro fait confiance à leur sagesse. L'Opéra de Lyon a fait de même. Le message passe.

PIERRE MOULINIER

► **Jusqu'au 8 avril, gymnase Berthelot. Renseignements et location, tél. : 78-28-09-60.**

□ **Récital de piano de Dominique Salloum.** – Le jeune pianiste libanais Dominique Salloum donnera un récital de piano le jeudi 26 mars, à 20 heures 30, salle Cortot. Il jouera des sonates de Mozart, de Beethoven et des préludes et fugues de Bach. Salle Cortot, 78, rue Cardinet 75017 Paris, métro Malesherbes.

ARTS

Un musée de la peinture américaine près de la maison de Monet

Dix ans après l'ouverture de la maison de Monet à Giverny (Eure), on pourra visiter tout à côté un musée d'art américain à partir du 2 juin. Financé par l'Américain Daniel Terra à qui l'on doit le Musée de l'art américain de Chicago, le musée de Giverny, conçu par l'architecte français Philippe Robert, offrira une surface d'exposition de 3 000 m² sur deux niveaux, avec un auditorium de 200 places, une librairie et un restaurant. Ce bâtiment de 90 millions de francs sera semi-enterré avec des plantations sur les toitures-terrasses.

Autour d'une collection permanente de tableaux d'artistes américains (Mary Cassatt, Theodore Butler, Mary Fairchild Mac Monnies, Berny Ossawa Tanner, Theodore Wendel) peints en France sous l'influence de l'impressionnisme, le musée organisera des expositions temporaires.

Mais l'afflux touristique supplémentaire qu'entraînera l'ouverture de ce musée dans un village de 500 habitants qui accueille déjà 370 000 visiteurs par an n'est pas sans inquiéter. Un comité de défense a attaqué devant le tribunal administratif la construction au cœur du village d'un nouveau parking de 350 places, contre lequel ont pris position la majorité des habitants. Le maire, Bernard Berche, a été mis en minorité par son conseil municipal, qui refuse de voter les budgets, provoquant une mise sous tutelle de la Cour des comptes.

EXPOSITION

Le bûcher des vanités

«La silhouette créée depuis trente ans par Francesco Smalto est plus qu'une forme, c'est un mouvement.» Dans le catalogue doré, on peut lire cette appréciation signée d'un client de chez Smalto, Francis Bouygues. Le même catalogue renferme une étude de Michel Ange à côté d'un portrait de Titien. Car il s'agit de célébrer les noces de l'art et du métier de tailleur. A l'hôtel Sully, Smalto fête donc ses trente ans de création (jusqu'au 12 avril). Du smoking à baguette de vinyle, aux trois-pièces flanelle des années 80, voici mis en scène l'itinéraire du petit garçon de Reggio-de-Calabre, filmé *live* dans son studio : *«J'essaye de faire un costume sur mon client comme un peintre réalise un tableau.»* Rideaux bleu céruléen, torchères de bois doré, le décor cossu de Jean-Paul Scarpitta est à la hauteur de cette touchante ambition.

Mais Smalto n'est pas le seul à être atteint d'une fièvre commémorative. Au sous-sol du palais de Chaillot, les tissus Dormeuil fêtent leur cent-cinquantenaire : le patronage du tsar Alexandre II, les carnets d'échantillons, et le portrait du fondateur inséré dans une gigantesque liasse en trompe-l'œil, composent les éléments principaux de cette autocélébration besogneuse. Comment pourrait-il en être autrement? En quoi le Tonik, *«champion des tissus, tissu des champions»*, peut-il passionner le public?

Au palais Galliera, une autre rétrospective encore, consacrée (du 25 mars au 1er avril) aux cent ans de la société Weill. Toutes les cartes se brouillent en douceur. Elle révèlent la fragilité des institutions culturelles, incapables de résister au marketing de la griffe. Et au léger ridicule que déclenchent de pareils honneurs.

LAURENCE BENAÏM

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

MERCREDI

Septembre chilien (1973), de T. Robichet, O Salto (1967), de Christian de Chalonges, 18 h 30 ; le Saint-Firmin (1962), de R. Destanque ; la Corrida (1975), de Christian Broutin ; la Peau et les Os (1961), de J.P. Sassy et J.- Panigel, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Hommage à la Warner Bros : le Capitaine Blood (1935, v.o. s.t.f.), de Michael Curtiz, 14 h 30 ; les Fantastiques Années vingt (1939, v.o. s.t.f.), de Raoul Walsh, 17 h 30 ; Excalibur (1980, v.o. s.t.f.), de John Boorman, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

MERCREDI

Voisins, voisines : Jeune Public : la Grande Vadrouille (1966) de Gérard Oury, 14 h 30 ; Actualités anciennes : France Actualités, 16 h 30 ; Carte blanche à Roland Topor : le Locataire (1976) de Roman Polanski, 18 h 30 ; A comme amour : Antoine et Colette (1962) de François Truffaut, Adorables Créatures (1952) de Christian-Jaque, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A QUOI TU PENSES-TU ? (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

L'AFFUT (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46).

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AMOUREUSE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

AU SUD DU SUD *(Fr.) : 14 Juillet Parnasse*, 6e (43-26-58-00).

AUTOUR DU DÉSIR (It.-Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LE BAL DES CASSE-PIEDS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BARTON FINK (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BETTY (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

BUGSY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LE CERCLE DES INTIMES (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LE CIEL DE PARIS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CONTE D'HIVER *(Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard*, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e *(43-59-36-14)*.

LA COTE D'ADAM *(Sov., v.o.) : Forum* Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

DANZON (Mex., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DEAD AGAIN *(*) (A., v.o.) : Gaumont* Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; *v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount* Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) : Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DELICATESSEN (Fr.) : Forum Horizon, *1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e* (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LE DERNIER SAMARITAIN (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DOCTEUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES DOORS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

LES ENFANTS DU NAUFRAGEUR (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e *(47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade*, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

EUROPA (Dan.-Su., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FAMILY EXPRESS (Fr.-Suis.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE FESTIN NU (*) (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

> Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi *(daté jeudi)*.

FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FRANKIE & JOHNNY (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

GRAND CANYON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA GUERRE SANS NOM *(Fr.) : Saint-*André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

HAMLET (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

JFK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

JUSQU'AU BOUT DU MONDE (Fr.-All.-Autr., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LUCKY LUKE *(A., v.f.) : Lucernaire, 6e* (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MÉCHANT GAR,ON (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MON PÈRE CE HÉROS (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).

LA MORT D'UN MAITRE DE THÉ (Jap., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Les Trois Luxembourg, *6e (46-33-97-77)*.

LES NERFS A VIF (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Max Linder Panorama, *9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet* Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e *(42-36-83-93) ; UGC Montparnasse*, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e *(47-42-56-31) ; Les Nation*, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NIGHT ON EARTH *(A., v.o.) : Ciné* Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

NORD (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

OLIVER ET OLIVIA (Dan., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

PARIS S'ÉVEILLE *(Fr.) : Reflet Médicis* Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

PARISTORIC (Fr.) : Espace Hebertot, 17e (42-93-93-46).

LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, *6e (43-26-58-00)*.

LE PASSAGER (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE PETIT HOMME (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LE PRINCE DES MARÉES (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

PROMENADES D'ÉTÉ *(Fr.) : Gaumont* Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; République Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : UGC *Triomphe*, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; George V, 8e (45-62-41-46).

UNE LUEUR DANS LA NUIT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Gaumont *Parnasse*, 14e (43-35-30-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

VAN GOGH (Fr.) : Publicis Saint-Germain, *6e (42-22-72-80) ; Les Trois Balzac*, 8e (45-61-10-60).

LA VIE DE BOHÈME (Fr.-Su.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA VIE SUR UN FIL (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

VILLE A VENDRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LA VOIX (Fr.) : *George V*, 8e (45-62-41-46).

VOYAGE A MELONIA (Su., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

LES SÉANCES SPÉCIALES

A LA VITESSE D'UN CHEVAL AU GALOP (Fr.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) mer., jeu. 19 h, 21 h.

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam. 13 h 30.

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 19 h.

ALICE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 17 h 30.

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 19 h.

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) mer., jeu., ven. 19 h, 21 h 30, sam., dim., lun. 14 h, 16 h 30.

BAD INFLUENCE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 15.

BAR DES RAILS (Fr.) : République Cinémas, *11e (48-05-51-33) mer. 19 h 30*, dim. 11 h 50, lun. 17 h 40.

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

BLANCHE NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) mer., sam., dim. à 14 h, 16 h 05 film 30 *mn après. ; UGC Montparnasse, 6e* (45-74-94-94) mer., sam., dim., séances à 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15 film 25 mn après. ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) séances mer., sam., dim. à 14 h, 16 h film 30 mn après. ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) mer., sam., dim., séances à 13 h 55, 15 h 45 film 20 mn après. ; Mistral, 14e (45-39-52-43) séances mer., sam., dim. à 13 h 30, 15 h 15, 17 h film 20 mn après. ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., dim. 15 h 15 ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96) mer., sam., dim., séances à 13 h 40, 15 h 35, 17 h 30 film 10 mn après.

BOYZ'N THE HOOD (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 16 h, ven. 17 h 45, dim. 22 h.

LES BRANCHES DE L'ARBRE (Fr.-Ind., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 20 h, dim. 21 h 45.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e *(43-54-72-71) (copie neuve) mer.* 20 h 20 dim. 20 h 10, jeu., ven., sam. 16 h, lun., mar. 20 h.

CASABLANCA (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 19 h, ven. 21 h.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven. 21 h.

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45, dim. 19 h.

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

LE DÉCALOGUE 1, UN SEUL DIEU TU ADORERAS *(Pol., v.o.) : Reflet Médicis* Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., avec.

LE DÉCALOGUE 2, TU NE COMMETTRAS POINT DE PARJURE (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h.

DINOSAURES *(A., v.f.) : Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 13 h 30, sam. 16 h 45.

LES DISPARUS DE SAINT-AGIL (Fr.) : 14 Juillet Parnasse,, 6e (43-26-58-00) séances mer., sam., dim. à 13 h 45, 15 h 35, film 10 mn après. - de 14 ans : 16 F.

DOMANI, DOMANI (It., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 22 h 15, sam. 17 h 30, dim. 18 h.

DRUGSTORE COW-BOY (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 14 h, mar. 22 h 15.

DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 45.

ECRANS DE SABLE (Fr.-It.-Tun.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 18 h 10, lun. 21 h 45, mar. 18 h.

EMMANUELLE (**) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

FANTASIA (A.) : Denfert, 14e *(43-21-41-01) mer., sam., dim.* 15 h 20.

FLESH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 55.

LA FLUTE A SIX SCHTROUMPFS (Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

LE GRAND BLEU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) (SR - version longue) mer. 21 h.

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 18 h 45, sam. 19 h 15.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) *mer., sam., dim.* 17 h 40.

JULES ET JIM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) mer., ven., dim., mar. 12 h.

LES LUMIÈRES DE LA VIE ( ) : La Géode, 19e (40-05-80-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 16 h à 19 h toutes les heures.

LUNE FROIDE (**) (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 22 h 15.

LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 16 h.

MALINA *(All.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet*, 5e (43-54-42-34) mer., lun. 11 h 50.

MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 17 h.

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (english subtitles) mer. 10 h 30.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 30, sam. 0 h 30.

LES P'TITS SCHTROUMPFS (Bel.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) mer., sam., dim. 14 h.

PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.f.) : *République* Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 13 h 50.

PETER LE CHAT (Su., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45, 16 h 45, sam., dim. 15 h.

POIL DE CAROTTE (Fr.) : Escurial, 13e *(47-07-28-04) mer., dim. 10 h* (- de 15 ans : 16 F).

LE PREMIER EMPEREUR DE CHINE (Can.-Chin.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 10 h à 15 h toute les heures.

QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven. 19 h, lun. 14 h.

ROBINSON & CIE (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 15 h,.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 15 h 40, sam., dim. 13 h 50 ; Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 10 h, 13 h 50, sam., dim. 13 h 40.

ROLLING STONES (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) mer., jeu., *ven., sam., dim., mar. à 20 h ven. sam.* dim. 22 h.

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can., v.f.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 18 h.

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h (- de 15 ans : 16 F.).

VOYAGE SUR JUPITER (Can.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 19 h toutes les 15 minutes.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) *mer.* 13 h 30.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 17 h 20, sam., dim. 15 h 40.

LES GRANDES REPRISES

AMELIA LOPEZ O'NEIL (Fr.-All.- espagnol, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BLANCHE NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e *(43-54-51-60)*.

EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

FACES (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FANTASIA (A.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES FOURBERIES DE SCAPIN (Fr.) : Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE GRAND CHANTAGE (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

HUSBANDS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MADE IN USA (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

SHADOWS (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e *(43-54-51-60)*.

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA VIE D'OHARU, FEMME GALANTE (Jap., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

LE VOYEUR (Brit., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

LES FILMS NOUVEAUX

LA BELLE HISTOIRE. Film français de Claude Lelouch : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BORDER LINE. Film français de Danièle Dubroux : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois *Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Par*nassiens, 14e (43-20-32-20).

LA DAME DE COEUR . Film britannique de Jon amiel, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

KAFKA. Film américain de Steven Soderbergh, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LE QUATRIÈME HOMME. Film hollandais de Paul Verhoeven, v.o. : Accatone, 5e (46-33-86-86).

LA STAZIONE. Film italien de Sergio Rubini, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 25 MARS

« Les passages couverts (deuxième parcours), exotisme et dépaysement assurés », 14 h 30, 33, boulevard de Strasbourg (Paris autrefois).

« Jardins et cours de Clignancourt », 14 h 30, métro Jules-Joffrin (Paris pittoresque et insolite).

« Masques et statuettes de l'Afrique » (limité à trente personnes), hall du Musée des arts africains, 293, avenue Daumesnil (Visite pour les jeunes, Monuments historiques).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« *L'hôtel Mezzara, construit par Guimard* », 14 h 30, 80, rue La Fontaine (Paris et son histoire).

« Du Moyen Age à l'impressionnisme : les collections du Musée Marmottan » (limité à trente personnes), 15 heures, 2, rue Louis-Boilly (Monuments historiques).

« *Sainte Elisabeth et les deux* énigmes du Temple », 15 heures, 195, rue du Temple (Approche de l'art).

Exposition : « Bonington », 15 h 30, hall du Petit Palais (M. Hager).

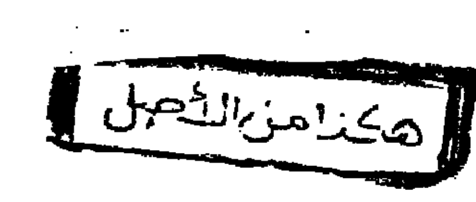
Exposition : « Bonington », 18 h 30, Petit Palais (G. Marbeau-Caneri).

CONFÉRENCES

Université européenne de la recherche, 1, rue Descartes (salle débats B), 18 heures : Les problèmes du pouvoir dans l'Europe médiévale : auctoritas, potestas, universitas, dominium », par M. de Gandillac (Séminaire J. Quillet).

5, rue de l'Abbaye, 18 h 15 : « La joie dans le judaïsme » par C. Nisenbaum (Fraternité d'Abraham).

142, avenue des Champs-Elysées, 19 heures : « Les différences culturelles en Europe », avec E. Todd et L. Vissing (Maison du Danemark).



Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

La défense de la science en français

En dépit de l'émotion soulevée en 1989 par la rédaction en anglais des publications de l'Institut Pasteur (1), le déclin du français comme langue scientifique se poursuit

AVEC l'accord du ministre de l'éducation nationale, M. Lionel Jospin, le directeur de la recherche et des études doctorales, M. Vincent Courtillot, a adressé à des universitaires étrangers, dans leurs pays respectifs, un questionnaire sur leur évaluation de la recherche française. Ce document n'était pas rédigé dans la langue de chaque destinataire, ni même en français (ou bilingue) pour ceux qui sont réputés francophones, mais tout en anglais...

Et cela quelques semaines après la «sortie» du président Mitterrand, s'écriant lors de la clôture du quatrième sommet francophone à Paris, le 21 novembre 1991 : *«Quand j'entends dire que des représentants de la France ont oublié de s'exprimer en français, cela a le don de m'exaspérer. (...) Ceux qui commettent ce genre d'erreurs graves doivent considérer qu'ils en supporteront les conséquences dans leur carrière»* (*le Monde* du 23 novembre et du 15 décembre).

Quelque temps avant ce qu'il faut bien appeler une «menace» – qui n'était d'ailleurs pas la première de ce type dans la bouche d'un haut personnage de l'Etat, – M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, avait publié un article en anglais dans le bulletin de l'Agence spatiale européenne dont le siège est à Paris et dont les idiomes sont le français et l'anglais.

Des exemples de ce type ne sont plus rares *(voir l'article de l'ingénieur Maurice Cassan dans* le Monde *du 20 novembre 1991)* en dépit de l'existence d'un ministère de la francophonie, délégué auprès du ministre des affaires étrangères, et d'une délégation à la langue française dépendant du premier ministre. Il y a plus inquiétant, lorsque des savants français sont freinés, voire arrêtés, dans leur cursus par l'administration parce qu'ils n'ont pas publié en anglais mais seulement en français.

Prenons un cas, parmi d'autres du même acabit : M. Claude Roux, né en 1945, est agrégé en sciences biologiques et docteur d'Etat ès sciences. Chargé de recherche de première classe au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), il travaille à l'Institut méditerranéen d'écologie et de paléoécologie de la faculté des sciences et techniques de Saint-Jérôme, à Marseille.

Aucune chance de promotion

Lichénologue de réputation internationale, il a publié sur les lichens plusieurs ouvrages, les seuls à faire partout autorité sur les points traités (flore des lichens d'Europe occidentale, flore des champignons lichénicoles du monde entier). En 1981 sa thèse a été reprise en français par la prestigieuse collection allemande *Biblioteca lichenologica.*

Travaillant en liaison avec plusieurs de ses collègues étrangers, notamment américains; membre du jury de plusieurs thèses étrangères; accueillant volontiers des stagiaires étrangers dans son laboratoire provençal, M. Roux ne passe pas pour un scientifique replié sur lui-même et, lorsque c'est nécessaire, il utilise l'anglais.

En 1990, puis en 1991, il a présenté sa candidature au poste de directeur de recherche de deuxième classe au CNRS. Le dossier de son rapport de candidature porte la mention *«Avis favorable»*. Et pourtant par deux fois la candidature de M. Roux a été rejetée. Cherchant à connaître les raisons de ce rejet, il a reçu un appel *«amical»* du professeur Balandreau, membre de la commission ayant examiné son dossier, qui lui a indiqué, selon l'intéressé : *«Votre dossier est très bon, mais vous n'aviez aucune chance d'être retenu car vous n'avez pas publié en anglais...»*

Le professeur Marcel Barbero, directeur du laboratoire où œuvre M. Roux, a alors téléphoné au ministère de la francophonie où, selon lui, on s'est montré *«incrédule»*. Des sources scientifiques ont ensuite précisé à M. Roux que, pour être admis comme directeur au CNRS, il faudrait que certains de ses articles, *«même à la rigueur publiés en français»*, soient retenus par le *World Translation Index* ou le *Citation Index*, deux banques de données américaines *«ne recensant pratiquement que des publications anglo-saxonnes»*. M. Barbero, qui est aussi président des élus socialistes de La Seyne-sur-Mer (Var), a alors écrit à l'Elysée, exprimant le désarroi de nombreux scientifiques devant la multiplication des situations où chercher et communiquer en français est devenu un handicap *(voir encadré)*. Ainsi, au congrès universitaire international d'écologie, prévu prochainement à Marseille, seul l'anglais sera autorisé...

A l'instar d'autres experts français de diverses disciplines ayant été l'objet de la même déconvenue que M. Roux, on peut penser que ce dernier, s'il tient à sa promotion, va publier désormais en anglais. Ainsi à la dévalorisation du français, langue des sciences, s'ajoute peu à peu une discrimination inavouée – et même souvent démentie par l'administration – qui pénalise de plus en plus les utilisateurs de la langue française, en France ou hors de France.

Rénover la loi de 1975

Il est évidemment exclu d'essayer d'empêcher d'user de l'anglais les chercheurs français, mais il faudrait au moins – sinon à quoi bon une «francophonie» régulièrement célébrée en grande pompe? – que ceux qui veulent travailler en français en France ou dans d'autres pays francophones n'en souffrent pas dans leur carrière scientifique.

C'était l'avis de l'académicien Alain Decaux, ministre délégué à la francophonie de 1988 à 1991. C'est aujourd'hui l'opinion de M. Bernard Cerquiglini, délégué général à la langue française (2), qui préconise notamment un élargissement, une remise à jour, à la fois plus souple et plus efficace, de la loi Bas-Lauriol de 1975 sur l'utilisation du français en France.

«Chaque fois que j'apprends qu'à tel congrès, notamment scientifique, là où la langue française est reconnue comme obligatoire, elle n'est pas employée, chaque fois j'adresse des réprimandes aussi sévères que possible à ceux qui n'ont pas respecté notre contrat», lançait encore le chef de l'Etat à l'issue du sommet francophone. Apparemment, les *«réprimandes»* – si elles ont été réellement faites ou transmises – n'ont guère eu de résultat. Peut-être est-il donc temps, comme l'estime M. Cerquiglini, qu'intervienne le législateur pour exiger que la langue française, en France, ne soit jamais exclue et que son emploi ne puisse constituer un critère suffisant pour évaluer négativement un travail scientifique ou autre.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

(1) Il existe toutefois dans la même institution, depuis 1990, une publication trimestrielle de haute vulgarisation, *Annales de l'Institut Pasteur-Actualités*, dirigée par M. Georges Cohen (abonnements : 29, rue Buffon, 75005 Paris. Tél. : (1) 47-07-11-22).

(2) Parmi les publications de la délégation générale à la langue française, signalons un petit *Glossaire des termes officiels de l'informatique* (25 p., 25 F. Direction des journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15) et le *Répertoire 1992 des organisations et associations francophones* (170 p., 75 F. La Documentation française, 29, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07). D'autre part, le Haut Conseil de la francophonie, présidé par M. Mitterrand, vient de publier son rapport annuel, *Etat de la francophonie dans le monde* (données de 1991), comprenant, outre les utiles rubriques habituelles, six enquêtes inédites notamment sur le français dans l'environnement et dans les organisations internationales (415 p., 120 F. La Documentation française).

Une responsabilité politique

Face à la menace de l'anglais, la réaction s'organise. C'est ainsi que le Haut Conseil de la francophonie, organe consultatif de droit français à composition internationale présidé par M. Mitterrand, doit se réunir à Paris du 31 mars au 2 avril sur le thème «La francophonie dans la communauté scientifique mondiale : la responsabilité partagée des politiques et des scientifiques».

D'autre part, une trentaine de personnalités politiques et intellectuelles se sont réunies, samedi 21 mars, à la Sorbonne pour discuter des *«modalités d'une action»* face au *«bilinguisme anglo-américain qui s'installe insidieusement en France, notamment dans le secteur scientifique»*. Parmi les participants, les écrivains Régis Debray et Frédéric Grendel, l'ancien ministre communiste Jack Ralite, le député UDF Pierre-André Wiltzer, le gaulliste de gauche Philippe de Saint-Robert, ancien commissaire général de la langue française, etc.

Enfin, la chaîne internationale francophone TV 5 et l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) ont présenté à la presse, au palais de l'Institut de France, vendredi 20 mars, en présence de Catherine Tasca, ministre délégué à la francophonie, un nouveau programme, «Connaissance de la science», qui sera diffusé cette année en Europe occidentale, en Afrique noire, au Maghreb, en Amérique du Nord et dans les Caraïbes.

Cousins proches, mais uniques

L'«Homo sapiens sapiens» est issu d'une petite population qui vivait, en Afrique orientale ou au Proche-Orient, il y a 1 000 ou 2 000 siècles

TOUS les représentants de l'espèce *Homo sapiens sapiens*, fossiles et actuels, sont proches cousins. Mais la richesse du génome (tous les gènes portés par tous les chromosomes d'une espèce) humain et les mécanismes de la reproduction sexuée font que chaque être humain est unique – à l'exception des vrais jumeaux dont les génomes sont identiques.

Au cours des années 70, les progrès de la biologie ont permis à des équipes de généticiens américains, français et suisses de montrer que les hommes, si différents les uns des autres, sont pourtant semblables au point d'être, à coup sûr, tous issus d'un unique groupe-ancêtre – forcément peu nombreux puisque, dans ces temps lointains, la population humaine totale était sûrement très restreinte – qui vivait en Afrique orientale ou au Proche-Orient il y a seulement 100 000 ou 200 000 ans. Ils ont montré aussi que l'arrangement des séquences des nucléotides de l'homme est extraordinairement semblable à celui du chimpanzé et que l'homme et les singes anthropoïdes africains ont divergé de leur lignée commune il n'y a que de 10 à 5 millions d'années.

Mais à partir de 1980, des équipes de généticiens américains sont allées encore plus – trop? – loin : tous les spécimens d'*Homo sapiens sapiens*, fossiles ou vivants, descendaient non pas d'un petit groupe humain, mais d'une seule femme mutante, vite appelée l'«Eve noire». Théorie reprise et utilisée, bien sûr, par des idéologues racistes, surtout après la publicité que lui ont faite Allan Wilson et son équipe de l'université de Californie à Berkeley.

Des généticiens européens ont tout de suite combattu l'hypothèse de l'«Eve noire» en se fondant sur des arguments purement biologiques. Mais il a fallu attendre la mort d'Allan Wilson en juillet 1991 pour que les généticiens anglo-saxons qui avaient soutenu la théorie commencent à la mettre en doute dans leurs publications.

Désormais, les généticiens sérieux sont d'accord pour attaquer l'«Eve noire» par la biologie et la statistique.

Toutes les cellules composant les organismes ayant une reproduction sexuée sont faites – en simplifiant – du cytoplasme contenant un noyau et d'autres toutes petites unités, dont les mitochondries. Les mitochondries vivent dans une sorte de symbiose avec la cellule à laquelle elles fournissent l'énergie indispensable à la vie.

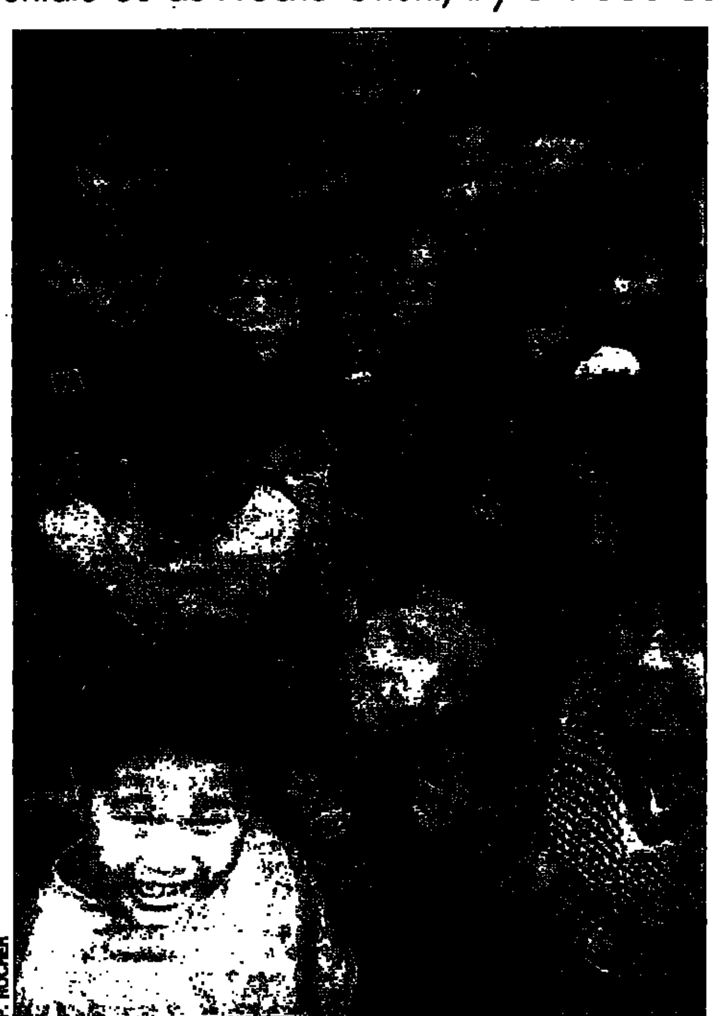
Dans le noyau sont entortillés les chromosomes faits d'ADN (acide désoxyribonucléique) support de l'hérédité. Dans les cellules sexuelles, il n'y a que «n» chromosomes, contrairement à toutes les autres cellules qui ont «2 n» chromosomes. Ainsi, lors de la fécondation, le stock de «n» chromosomes maternels se combine-t-il au stock de «n» chromosomes paternels, pour faire la première cellule à «2 n» chromosomes – fruit de cette fécondation – d'où viendront toutes les autres. Avec les milliards de combinaisons possibles qui font de la reproduction sexuée une véritable loterie de l'hérédité.

Dans les mitochondries se trouve un autre ADN (dit mitochondrial) qui, lui, se divise dans le cytoplasme pour se répliquer.

100 000 contre 50 ou 100

Une cellule reproductrice maternelle, l'ovocyte, contient quelque 100 000 mitochondries, alors qu'une cellule reproductrice paternelle, le spermatozoïde, n'en contient que de 50 à 100. Lorsque la tête d'un spermatozoïde pénètre dans un ovocyte, elle y introduit ses mitochondries, qui se gonflent, se désagrègent, mais en laissant leur ADN dans le cytoplasme de l'ovocyte. Les mitochondries maternelles se divisent très souvent pour se répliquer : la moitié de ces mitochondries sont remplacées tous les cinq jours. Au cours de leurs réplications, elles peuvent incorporer des restes de l'ADN des mitochondries paternelles.

Ainsi l'évolution de l'ADN mitochondrial est-elle de cinq à dix fois plus rapide que celle de l'ADN nucléique qui, lui, ne peut évoluer qu'à l'occasion de la reproduction sexuée : il y a 2 000 générations de mitochondries pendant les quelque vingt ans d'une seule génération humaine. Sans oublier que des morceaux de l'ADN des mitochondries paternelles subsistent dans les cellules composant l'organisme issu d'une reproduction sexuée.


P. ROCHER

Cette rapidité de l'évolution des mitochondries fait même que l'ADN mitochondrial peut être différent chez des veaux faux jumeaux.

Martin Pickford (laboratoire de paléoanthropologie et de préhistoire du Collège de France) est un de ceux qui s'étonnent, après les études de Luca Cavalli-Sforza (université Stanford) et de Neil Roychoudhury (université du Texas), puis d'André Langaney (université de Genève et Muséum national d'histoire naturelle, de Paris), d'Alicia Sanchez-Mazas, de Laurent Excoffier et de Béatrice Pelligrini (université de Genève), de ce que les partisans de la théorie de l'«Eve noire» se soient fondés sur l'idée que les mitochondries tenaient leur hérédité des seuls antécédents maternels.

Dès les années 70, on avait pourtant la technique qui aurait permis d'identifier les séquences d'ADN mitochondrial paternelles et les séquences d'ADN mitochondrial maternelles. On rend les spermatozoïdes radioactifs et on peut ainsi détecter, grâce à leur radioactivité, les bases d'origine paternelle présentes dans les mitochondries.

Diverses études fondées sur plusieurs techniques d'identification avaient fait l'objet de publications montrant que les mitochondries sont bien faites de bases paternelles et de bases maternelles dans le rapport moyen de 1 à 1 000, qui reflète le nombre de mitochondries paternelles introduites dans l'ovocyte. Mais les tenants de l'«Eve noire» n'ont jamais utilisé cette méthode d'étude des mitochondries alors que la seule présence, même en faible proportion, d'ADN mitochondrial d'origine paternelle compromet déjà la théorie de l'«Eve noire».

L'ordre n'est pas indifférent

De plus, une «Eve» unique et sa descendance se seraient obligatoirement métissées à chaque génération, d'abord avec des non-mutants, puis avec les descendants de ceux-ci. Ce qu'Allan Wilson avait tout de même reconnu juste avant sa mort. Et ce qui constitue un autre argument contre la théorie de l'«Eve» unique.

L'évolution des mitochondries est totalement différente de celle qui a pour siège le génome. On peut donc être très dubitatif sur les reconstitutions de l'histoire de toute espèce vivante faites en se fondant sur l'évolution des seules mitochondries.

Tout cela, en revanche, ne contredit pas l'hypothèse que tous les hommes modernes descendent d'un groupe humain ayant vécu il n'y a pas si longtemps en Afrique orientale ou au Proche-Orient. Mais quand?

Pendant quelques décennies, on a cru que les rythmes de l'évolution de l'ADN, nucléique ou mitochondrial, étaient seulement fonction du temps, puisque commandés par une sorte d'horloge moléculaire constante sur toute la Terre pour une espèce donnée et pour un gène donné. Etant entendu que l'un est beaucoup plus lent que l'autre, comme nous l'avons dit plus haut.

Il faut tenir compte, toutefois, de la radioactivité naturelle, qui varie selon les régions (en fonction, notamment, de la nature du sol et du sous-sol ainsi que de l'activité volcanique). Et la radioactivité favorise les mutations, c'est bien connu.

Une autre grande source d'erreurs vient de l'ignorance de certains biologistes en informatique et en statistique. Selon Michel Kerszberg (CNRS et laboratoire de neurobiologie moléculaire de l'Institut Pasteur), il faut d'abord se rappeler que les mutations, dans l'ADN nucléique, sont produites principalement par trois phénomènes.

Il y a la *substitution* : un des trois éléments (ou bases) des triplets, dont sont faites les séquences constitutives des protéines de l'ADN, est remplacé par une des trois autres bases du code génétique.

Il y a aussi la *délétion* : une des bases d'un ou plusieurs triplets a disparu. Ce qui entraîne la capture, par le triplet déficitaire, d'une base du triplet voisin, puis, par «ricochet», pourrait-on dire, le glissement de tous les triplets constituant le gène où s'est produite la délétion. Ici, il faut rappeler que chaque gène est fait de 1 000 à 1 000 000 de paires (1) de bases... Si la délétion a affecté un triplet situé au début d'un gène, il y aura décalage tout le long de celui-ci. A moins que ce nouvel agencement n'engendre un «stop» au milieu des séquences.

YVONNE REBEYROL

Lire la suite page 24

(1) Des paires parce que chaque base est située sur un brin d'ADN et que l'ADN complet se compose de deux brins.

Des vigies pour l'écologie

La France va bientôt disposer d'un réseau d'observatoires de l'environnement dont toutes les données seront rassemblées dans un institut installé à Orléans

L'ÉCOLOGIE est d'abord une science, au moins historiquement. C'est pourquoi une politique de l'environnement ne peut se concevoir sans instruments scientifiques appropriés, capables de livrer instantanément les dernières données de l'observation et de la recherche. Jusqu'en 1991, le ministère de l'environnement ne disposait que d'un service de pilotage (et de financement) de la recherche, le SRETIE (service de la recherche, des études et du traitement de l'information sur l'environnement). Depuis le début de cette année, il dispose – sur le papier pour l'instant – d'un nouvel organisme qui collectera et diffusera à la demande toutes les données concernant l'environnement : l'Institut français de l'environnement ou IFEN.

Cette banque des données de l'environnement, qui sera le correspondant en France de l'agence européenne de l'environnement (à créer, elle aussi), va bientôt s'installer dans ses meubles à Orléans, la capitale de la région Centre, un symbole pour une « banque centrale ». Elle sera dirigée par un scientifique, Jacques Varet, un géologue de quarante-sept ans qui a naguère arpenté l'Ethiopie avec Haroun Tazieff et séjourné en Chine comme conseiller scientifique de l'ambassade de France. Après avoir travaillé dix ans au BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), Jacques Varet avait pris la direction du département « énergies et ressources minérales » au ministère de la recherche et de la technologie.

« *Je n'ai qu'un regret*, dit-il, *c'est qu'on ait finalement refusé à l'IFEN la double tutelle de l'environnement et de la recherche* ». Toutefois, le ministère de la rue Descartes conservera un droit de regard sur l'IFEN par son représentant au conseil d'administration, Jean Labrousse, chef du département « *terre, océan, espace, environnement* », et aussi par les membres du conseil scientifique qu'il proposera au conseil. Tous les grands organismes de recherche (IFREMER, INRA, INSERM, CEMAGREF, Muséum, Météorologie nationale) y seront représentés, et l'INSEE fournira le premier contingent de statisticiens de l'institut.

La valeur financière d'un paysage

Doté d'un budget de 45 millions de francs, l'IFEN devrait démarrer avec une vingtaine de personnes au siège, plus une dizaine de « mis à disposition » par d'autres organismes. La direction des programmes et des relations internationales sera confiée à un statisticien de l'INSEE, la direction scientifique sera assurée par une personne détachée du SRETIE. La direction des observatoires devrait échoir à un homme de la Météorologie nationale. Enfin, la direction des études et des recherches économiques devrait être assurée par un chercheur de l'Institut pour une politique européenne de l'environnement, naguère dirigé par Brice Lalonde.

L'IFEN aura pour mission « *d'élaborer et de diffuser la documentation et l'observation à caractère scientifique et statistique* » dans les domaines suivants : utilisation du sol et ressources naturelles ; occupation du territoire et des paysages ; état de la faune, de la flore et des écosystèmes terrestres et marins ; protection du littoral, de la montagne et autres espaces protégés ou sensibles ; qualité des eaux et déversement de polluants ; qualité de l'air et émission de polluants atmosphériques ; qualité des sols ; gestion des déchets ; émissions sonores ; *environnement urbain* ; *dissémination* des substances chimiques dangereuses ; risques naturels et technologiques ; pratiques socio-économiques de l'environnement.

Parmi les observatoires spécifiques qui seront mis en place, deux ont déjà été demandés par les instances politiques pour le littoral et l'environnement dans le Pacifique sud. *On prévoit aussi* des observatoires pour la Loire, l'environnement méditerranéen, la montagne, le Sahara et le Sahel. La comptabilité du patrimoine naturel sera aussi privilégiée, car on ne fait que balbutier en la matière. Il est encore très difficile d'apprécier la valeur financière d'un paysage, d'un écosystème ou même d'un animal sauvage. Or cette valeur doit être connue lorsqu'on doit prendre une décision qui lui portera atteinte.

L'IFEN, qui publiera chaque année l'état de l'environnement, devra, comme l'a dit le ministre au premier conseil d'administration, le 19 février, « *répondre en temps réel* » à la demande des administrations, des élus, des chercheurs, et aussi des associations et du grand public. Il s'agit en effet d'un institut officiellement *indépendant*, où l'Etat n'aura que neuf représentants sur vingt-cinq membres du conseil d'administration. L'IFEN sera donc un service public mis à la *disposition de tous*, en France comme à l'étranger. Nul doute que les trente permanents recrutés par l'institut en 1992 devront bien vite être renforcés s'ils veulent remplir leurs nouvelles et nombreuses missions.

ROGER CANS

L'infécondité française

Chaque année 60 000 femmes ayant des difficultés à concevoir sont prises en charge médicalement

SOUVENT répétitif, toujours nécessaire, parfois dérangeant, le débat sur les procréations médicalement assistées, leur légitimité et leurs dérives, manque cruellement de références concrètes et chiffrées. Où situer l'excès et les carences, les déséquilibres entre l'offre de soins, immanquablement coûteux, et la demande, parfois irraisonnée, la dangereuse surconsommation et les insuffisances de l'infrastructure thérapeutique ? Autant d'interrogations qui renvoient à la définition de la stérilité, autant qu'à cette mouvante galaxie, pathologique et existentielle, qu'est l'« infécondité ».

Le corps médical spécialisé s'est *toujours gardé de donner une définition* trop précise de ce qui, dans les difficultés d'un couple à procréer, doit être considéré comme anormal et donc du ressort de la thérapeutique. En décembre dernier, (« le Monde Sciences-médecine » du 18 décembre 1991), le Collège national des gynécologues-obstétriciens précisait, dans une conférence de consensus sur la stérilité, que la « fécondabilité » humaine correspondait à la probabilité pour un couple de concevoir au cours d'un cycle, cette « fécondabilité » passant normalement de 25 % en moyenne à l'âge de vingt-cinq ans (âge des deux partenaires) à 0 ou presque au-delà de quarante-cinq ans. Il ne s'agit bien évidemment là que de données *statistiques*. On sait, en effet, que le souhait de ne pas engager d'action médicale avant d'être certain que le couple ait, durant plusieurs cycles, tout fait pour avoir un enfant est souvent en pratique bien loin d'être exaucé.

Les résultats d'une étude, qui viennent d'être publiés dans une revue spécialisée donnent pour la première fois avec précision, des données sur ce que peut être en France la réalité de l'infécondité (1). Ce travail a porté, de juillet 1988 à juin 1989, sur près de mille *sept cents* couples consultant pour une infécondité auprès d'équipes spécialisées, publiques et privées.

Selon leurs auteurs, ces résultats « *confirment le fait que l'infécondité est essentiellement une affaire de couple ; dans 39 % des cas, l'homme et la femme présentent chacun des troubles de leurs fonctions de reproduction. La responsabilité seule de la femme apparaît dans un tiers des cas et celle de l'homme dans un cinquième des cas* ». Les chercheurs estiment que près de soixante mille femmes demandent chaque année en France une consultation pour un problème d'infécondité, soit, au total, un taux peu différent de celui établi chez les femmes nord-américaines ou britanniques.

« *L'infécondité est un important problème de santé publique*, concluent-ils. *Des modalités de prise en charge correcte ont été mises sur pied, un développement de procréations médicalement assistées depuis une quinzaine d'années plaçant notre pays au premier rang des pays industrialisés. L'ampleur du problème fait cependant apparaître l'importance de la prévention, qui devrait permettre d'éviter un grand nombre de cas d'infécondité.* » Il s'agit, en d'autres termes, de savoir si la lutte préventive contre les maladies sexuellement transmissibles en général et contre le sida en particulier permettra, *via* l'usage du préservatif, de rejoindre celle qui est menée contre l'infécondité.

JEAN-YVES NAU

(1) « L'infécondité en France : résultats d'une étude multicentrique dans trois départements français. » Cette publication parue dans la revue *Contraception-fertilité* (1992, volume 20, n°1) est signée d'un groupe de spécialistes de l'INSERM, de la Direction générale de la santé, de l'Observatoire régional de la santé des Pays de Loire, ainsi que des CHU de Tours, de Limoges et de Nantes.

POINT DE VUE

La procréation et la loi

IL n'est pas digne d'une vraie politique de multiplier les affirmations de principe nobles et généreuses pour les contredire dès qu'il s'agit de les mettre en œuvre. Or le projet de loi sur la bioéthique qui va être bientôt soumis aux parlementaires n'est fait que de principes, aussitôt assortis d'exceptions, voire de propositions qui les démentent.

Nous n'avons pas pour autant « la » solution, car il n'est pas certain qu'il y ait de bonnes réponses légales au projet biomédical sur l'identité et la filiation humaines. Quelques propositions concrètes montrent qu'il serait possible de *sortir des généralités proposées*.

• Diagnostic préimplantatoire, diagnostic prénatal.

Quand on suspecte qu'un foetus est atteint d'une anomalie génétique, il est courant de pratiquer un diagnostic prénatal et de provoquer un avortement si l'anomalie est confirmée. Pour éviter cet avortement, dramatique pour tous, des *diagnostics très précoces sont* actuellement élaborés afin de détecter les défauts de l'œuf, avant même de le placer dans l'utérus maternel. Ce diagnostic préimplantatoire consiste à trier les « bons » embryons parmi ceux produits en nombre par les femmes soumises à superovulation. Offrir cette possibilité ouvrirait la porte à des dérives eugéniques infinies (choix du sexe, critères esthétiques ou de performance, facteurs de risque). Le recours au diagnostic prénatal doit rester le moyen adéquat pour prévenir les naissances d'enfants gravement atteints.

Pour ce qui est du diagnostic prénatal, le dispositif actuel mériterait quelques précisions. Tout diagnostic devrait être contrôlé par deux médecins agréés, choisis dans la spécialité dont relève la maladie suspectée ; la cause de l'avortement thérapeutique devrait être indiquée avec précision, le dossier médical étant conservé. Chaque année une collecte des données devrait être faite par le ministère de la santé.

Nos propositions :

Le diagnostic génétique sur l'embryon est interdit avant l'implantation. Tout diagnostic anténatal doit être confirmé par deux médecins agréés, choisis dans la spécialité dont relève la maladie suspectée. Des registres devront être conservés *par le ministère de la santé*, indiquant avec précision les causes de l'avortement thérapeutique.

• L'utilisation thérapeutique des produits du corps humain.

Les produits du corps humain ne peuvent être donnés que volontairement et gratuitement. Ce principe ne connaît aucune autre exception que les cheveux et le lait. Par ailleurs, *toute activité de mise à disposition*, préparation et transformation liée aux produits du don, ne peut faire l'objet d'aucun bénéfice. En effet, la gratuité du don ne peut *servir à masquer les activités lucratives* ultérieures. Il faut néanmoins couvrir tous les coûts de production, y compris les coûts de recherche éventuels, les évaluations étant faites par des instances compétentes et objectives.

Nos propositions :

Les activités biomédicales liées au don des produits du corps humain ne peuvent faire l'objet que d'une indemnisation des coûts réels engagés tels qu'évalués par des cabinets d'experts comptables indépendants. Elles sont réservées à des fins strictement thérapeutiques.

• Les registres de la procréation médicalement assistée (PMA).

Afin d'éviter une utilisation abusive dont les couples ne seraient pas informés (commerce, don, recherche), les gamètes et embryons ne peuvent pas être recueillis ou conservés sans faire l'objet d'une inscription qui permette de connaître leur devenir. Comme le prévoit la seule disposition intéressante de la loi britannique, les registres obtenus pourraient faire l'objet d'un contrôle d'une autorité indépendante et du Parlement.

Nos propositions :

Les gamètes et embryons obtenus dans le cadre des PMA doivent figurer le jour même dans un registre à disposition du Parlement. Ce registre devra mentionner le devenir des gamètes et embryons, dès l'exécution des actes les concernant.

• Le remboursement de l'accès aux PMA.

Les conditions financières d'accès aux PMA sont exceptionnelles *en France* puisque la Sécurité sociale en assure le remboursement intégral. Ces conditions expli*quent en partie le grand nombre* de couples ainsi pris en charge, parfois sans nécessité démontrée. Il n'est pas normal que l'infécondité, qui n'est pas une maladie, bénéficie d'une meilleure couverture sociale que de nombreuses affections très graves.

Nos propositions :

Les actes de PMA sont rembour*sés à un taux inférieur à 100 %* qui devra être déterminé, le remboursement intégral étant maintenu pour les couples relevant de l'aide sociale.

• Anonymat des donneurs.

L'anonymat des donneurs de gamètes fait peser sur l'enfant le poids d'une ignorance qui peut être dangereuse pour son identité. La loi ne peut ici faire alliance avec le mensonge. Il convient donc de donner à l'enfant la possibilité de connaître à sa majorité le donneur de gamètes, sans que pour autant *un lien de filiation* puisse être établi entre eux.

Nos propositions :

A sa majorité l'enfant né d'un *don de gamètes aura, s'il le désire*, la possibilité de connaître l'identité du donneur qui est à l'origine de sa naissance. En aucun cas, un lien de filiation ne pourra être établi entre eux.

• Désaveu de paternité.

L'interdiction de désavouer un enfant conçu par IAD paraît être une proposition équitable, responsabilisant le père, protégeant la mère et l'enfant. *Cependant*, l'interdiction du désaveu de paternité est contraire au droit commun de la filiation : on créerait donc une discrimination entre les enfants IAD et les autres. Si l'on reste dans le droit commun, il faut bien entendu prévoir l'obligation pour le père qui a désavoué l'enfant, de lui verser une pension alimentaire. Par ailleurs, l'impossibilité de désavouer introduirait une contractualisation de la filialisation. Or, la filiation est une institution, non pas un contrat. Et qu'en serait-il du désaveu de maternité en cas de don d'ovocyte ?

Notre proposition :

En cas de désaveu d'un enfant né d'une IAD, le père sera tenu de verser une pension alimentaire à l'enfant.

• Appariement des donneurs et receveurs.

Le donneur de gamètes est en *général choisi par l'équipe biomédicale*. Il est justifié de ne pas admettre un donneur susceptible de transmettre un germe pathogène ou le gène d'une maladie grave. Hormis cette hypothèse, on ne doit pas chercher à apparier un donneur et un receveur en fonction des facteurs de risques éventuels supposés retentir sur l'enfant. En effet, de tels facteurs de risque étant présents chez tout individu, leur révélation et leur valorisation dans le cadre de la procréation constitue une attitude eugénique dont les limites sont impossibles à définir.

Notre proposition :

Les facteurs de risque à base polygénique ne peuvent déterminer les pratiques du don de gamètes.

Ces quelques propositions, qui concernent surtout les PMA, pourraient permettre d'éviter les dérives les plus graves. Elles laissent entières nombre de questions (*réduction embryonnaire*, don d'embryon, don d'ovocyte...) pour lesquelles rien n'indique qu'il puisse y avoir de bonnes réponses. Dans ce contexte la biomédecine a travaillé dans le sens de la fuite en avant et de l'expérimentation – physique ou psychique – dont d'autres que nous paieront le prix. Nous attendons de la loi qu'elle assume sa fonction de gardienne de l'interdit, *ce qui* implique des renoncements individuels mais protège des valeurs collectives précieuses pour tous, telles que l'interdiction de l'instrumentalisation ou de l'appropriation d'autrui.

► Ce texte est signé de Bernard Edelman (avocat à la cour d'appel de Paris), Marie-Angèle Hermitte (directeur de recherche au CNRS sciences du droit – Paris), Jacques Testart (biologiste, directeur de recherche à l'INSERM Clamart) et Monette Vacquin (psychanalyste Paris.)

Cousins proches mais uniques

Suite de la page 23

Il y a enfin l'*insertion* par laquelle une base se glisse dans un triplet. Ce qui produit aussi le décalage de tous les triplets suivants.

Il peut y avoir aussi des duplications de séquences (d'une centaine de triplets parfois) qui se mettent à la queue leu leu ou tête-bêche en s'installant dans le gène à des endroits préférentiels. Sans que l'on sache très bien à quoi servent ces séquences répliquées à de nombreux exemplaires, ni pourquoi certaines de ces séquences surnuméraires s'éliminent d'elles-mêmes. La nature a donné aux gènes diverses possibilités de se réparer eux-mêmes, soit par suppression ou par limitation de ces défauts, soit par utilisation des copies multiples.

Dans l'ADN mitochondrial, les séquences sont le résultat de la succession de très nombreuses mutations. Et les différences entre individus pour des séquences analogues permettent de retrouver la séquence ancestrale originelle et peuvent donner une idée de l'époque où s'est produite la divergence entre deux lignées issues d'un ancêtre commun.

La variété de tous ces processus *rend très délicat l'établissement des* modèles et des programmes qui servent à reconstituer les phases anciennes de l'évolution. L'extrême diversité des séquences des nucléotides implique que ces programmes comportent une quantité énorme de données. Or, l'ordre dans lequel on injecte les données influe sans doute possible sur le résultat obtenu : des essais ont montré, notamment pour la comparaison des ADN mitochondriaux, que l'injection dans les programmes des mêmes séquences mais selon des ordres différents donne des arbres généalogiques différents...

YVONNE REBEYROL

« Tous parents, tous différents »

L'escalier du Musée de l'Homme (qui fait partie intégrante du Muséum national d'histoire naturelle de Paris) est tapissé d'affiches portant en quatre-vingts langues le titre de la nouvelle exposition *Tous parents, tous différents* (1). Ainsi, dès son arrivée, le visiteur perçoit-il que l'ensemble de la population de la Terre ne fait qu'une seule famille de cousins.

On le prévient ensuite qu'« *on laisse la culture au vestiaire* », et que seule la biologie – c'est-à-dire « *l'homme nu* » – sera prise *en compte*. Après, *bien évidemment*, une présentation de la « *carrosserie* », c'est-à-dire des différences visibles : couleurs de la peau, des yeux et des cheveux qui varient à l'infini avec toutes les teintes et demi-teintes imaginables, tailles différant selon les ethnies, les régions et le sexe, sans oublier la variabilité individuelle et sans oublier non plus les ornements, les teintures, les peintures corporelles, et autres modifications de l'aspect physique imposés par les modes et les habitudes...

L'exposition très originale et très compréhensible, conçue par Ninian Hubert van Blijenburgh, tord le cou à bon nombre d'idées reçues, anciennes mais extraordinairement tenaces. Non, il n'y a pas de races : les mêmes composantes du patrimoine génétique se retrouvent chez les Chinois comme chez les Anglais, chez les Polynésiens comme chez les Indiens d'Amérique, chez les Français comme chez les Esquimaux. Non, rien, sauf la compatibilité des *groupes sanguins* ou des groupes tissulaires du donneur et du receveur, *n'empêche* un Coréen « jaune » de donner son sang ou un organe à un Sénégalais « noir » ou à un Européen « blanc » et réciproquement.

Des schémas et des audiovisuels interactifs font comprendre la double réalité, qui peut sembler contradictoire : tous les *Homo sapiens sapiens*, fossiles et actuels, sont différents (sauf les vrais jumeaux) en raison de l'extraordinaire loterie qu'est la reproduction sexuée et à côté de laquelle le loto – ou tout autre jeu de hasard – n'est qu'une activité garantissant de gagner le gros lot ; tous les *Homo sapiens sapiens* sont cousins, même s'ils habitent des régions très éloignées les unes des autres, même s'ils ont vécu il y a des milliers d'années ou s'ils vivent maintenant, même si l'un est grand, noir, mince et l'autre petit, blanc et rond.

De cette loterie, viennent aussi, malheureusement, les redoutables maladies génétiques avec leur cortège de morts ou de handicaps physiques ou mentaux... Le patrimoine génétique de toute espèce vivante est d'une extrême complexité.

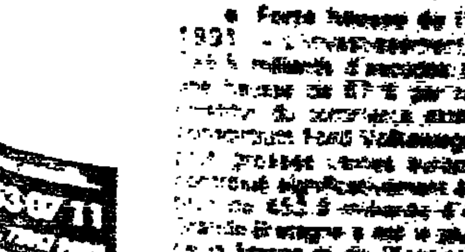
Mais l'exposition permet de s'en faire une idée conforme, bien sûr, à l'état actuel des connaissances. Elle permet aussi de comprendre – et cela ne pourra être changé par les recherches à venir – que le racisme n'a aucun fondement scientifique.

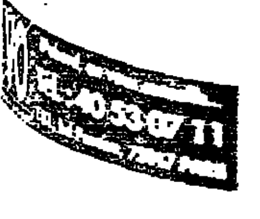
Y. R.

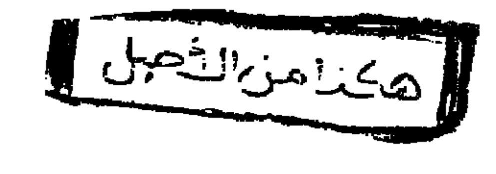
(1) L'exposition a été réalisée par le laboratoire d'anthropologie biologique du Muséum national d'histoire naturelle de Paris et par les services du Musée de l'Homme avec l'appui financier du secrétariat d'État aux grands travaux, du Muséum et de la Société des amis du Musée de l'Homme, la participation de l'Association française contre les myopathies, du laboratoire Généthon, de *divers autres « sponsors » et des universités* de Genève et de Montréal.

► Musée de l'Homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro, Paris-16e. Ouvert tous les jours, sauf les mardis et jours fériés, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 25 F. Jusqu'au 30 novembre.

Une brochure, *Tous parents, tous différents*, très claire et très illustrée, faite par André Langaney, Ninian Hubert van Blijrnburgh et Alicia Sanchez-Mazas, a été éditée par Chabaud pour « *accompagner* » l'exposition (71 pages, 70 F).







La fin d'une époque

Plus jamais un tel imbroglio juridico-financier ! Tel est le souhait de nombreux intervenants après cette longue et tumultueuse bataille italo-franco-suisse qui permet finalement à Nestlé d'acquérir Perrier pour 15,1 milliards de francs.

Sans tomber dans l'excès d'un marché où fusions et acquisitions ne se feraient que par accords réciproques et sans litiges, les acteurs de la place se prennent à espérer d'un lieu aux règles du jeu plus claires.

En ce sens, ils ont lieu d'être satisfaits depuis quelques jours grâce à deux offres publiques d'achat (OPA), l'une sur le Printemps et l'autre sur Perrier.

Dans le premier cas, tirant les leçons de la grogne des actionnaires minoritaires qui contestaient le rachat partiel d'une société, les autorités boursières ont décidé d'obliger toute OPA à se faire sur l'intégralité du capital et non plus sur les deux tiers.

Si les petits actionnaires du Printemps ne bénéficieront pas de la future réglementation, ceux de Perrier ou de sa maison-mère Exor peuvent se réjouir. Sous la pression de deux importants minoritaires (le Crédit agricole et Suez), les initiateurs ont préféré devancer immédiatement les futures règles.

De plus, la pression des minoritaires, au nom de leurs intérêts et de ceux de leurs clients, a conduit tant Nestlé que la famille Agnelli à relever leurs prix d'OPA de manière substantielle par rapport aux propositions initiales : 15 % dans Nestlé et près de 10 % dans Exor.

Parallèlement, l'« affaire Perrier » marque un progrès dans les mœurs boursières françaises, en mettant un terme aux méthodes anciennes de rachat en tapinois. Les décisions des tribunaux de commerce de Nîmes et de Paris, basées sur les rapports de la Commission des opérations de Bourse, ont sanctionné vivement ces pratiques qui permettaient à un industriel ou à un financier ami de prendre en catimini le contrôle d'un groupe, en payant ainsi un prix peu élevé. Cette entrée en douce prônée par les dirigeants successifs de Perrier est révolue. Désormais, la jurisprudence existe, et le simple fait d'exister est en soi une barrière. Elle devrait décourager d'autres groupes.

Contrairement à ce qui a eu lieu pour la modification de la réglementation des OPA, demandée par le ministère des finances, les pouvoirs publics ont eu une attitude curieuse dans cette évolution des pratiques boursières qui devrait redorer l'image de la place française à l'étranger. Présents sur la forme, ils ont été absents du débat de fond. Au nom, peut-être, du principe selon lequel la justice et le marché sont souverains.

DOMINIQUE GALLOIS



La bataille autour de Perrier s'achève par une convention tripartite

L'accord entre Nestlé et Agnelli permet à BSN de se renforcer dans le secteur de l'eau minérale

La bataille autour de Perrier s'est achevée, lundi 23 mars, par un accord de partage entre tous les protagonistes *(nos dernières éditions du 24 mars)*. Le groupe suisse Nestlé et Indosuez auront le contrôle de Perrier en lançant une offre publique d'achat (OPA) sur cette source au prix unitaire de 1 700 francs. Le groupe Agnelli gardera Exor, qui détient Château Margaux et un important patrimoine immobilier, grâce à une OPA au prix de 1 450 francs. Quant à BSN, non seulement il obtient Volvic à la suite d'un accord avec Nestlé, mais en plus il se réconcilie avec la famille Agnelli en s'associant à l'OPA lancée sur Exor.

« Quand vous jouez au tennis ou au golf avec votre meilleur ami, vous avez envie de le battre, c'est d'une certaine manière ce qui se passe pour Perrier », racontait M. Antoine Riboud voici un mois, alors que la bataille l'opposant à son allié, M. Giovanni Agnelli, président de Fiat, redoublait d'intensité. Quatre OPA étaient alors dénombrées, deux sur Perrier et deux sur sa maison mère Exor, le tout sur fond de joutes verbales et de recours incessants devant les tribunaux. Mais deux revers consécutifs infligés par la justice au groupe Agnelli et à ses alliés Société générale et Saint Louis, conjugué à la détermination financière de Nestlé ont conduit tout le monde vers la table de négociation à la fin de la semaine dernière. Le protocole signé ressemble à ce qui était espéré depuis le début par les « assaillants » de Perrier et d'Exor (Nestlé, Indosuez, BSN et Lazard), avec toutefois un coût plus élevé.

Le conflit avait éclaté en novembre 1991 lorsque l'IFINT, holding luxembourgeois du groupe Agnelli, franchissait le seuil des 33 % dans le capital d'Exor et était contraint par la réglementation boursière de lancer une OPA sur cette société. D'un coup, la famille turinoise prenait le contrôle d'un holding possesseur d'un patrimoine immobilier conséquent (100 000 m² dans le triangle d'or parisien) et d'une participation de 2,5 % dans Suez. Elle devenait aussi propriétaire du grand cru bordelais Château Margaux et surtout le premier actionnaire de Perrier.

Un investissement majoré de 15 %

Sévèrement critiqués par les actionnaires minoritaires (Suez et le Crédit agricole), en raison du faible prix payé, et par les producteurs de Roquefort, filiale de Perrier, inquiets de passer sous la coupe italienne, cette entrée en force déplaisait aussi à BSN. Bien qu'alliée, la firme de M. Riboud n'avait pas été informée de cette incursion italienne dans son secteur, l'agroalimentaire. Après avoir tenté de négocier, BSN, soutenu par son actionnaire principal la Banque Lazard, rejoignait le géant suisse Nestlé et la banque Indosuez dans leur projet d'OPA sur Perrier avec la promesse d'obtenir Volvic en cas de succès.

L'ADVERSAIRE SUIVANT : LE ROBINET !

PERRIER

PESSIN

L'offensive boursière était lancée le 20 janvier, et on retrouve ses grandes lignes dans le protocole présenté deux mois plus tard. Nestlé et Indosuez vont donc arriver à leur fins en faisant passer leur OPA sur Perrier de 1 475 francs à 1 700 francs. Le coût de leur investissement augmentera de 15 % pour atteindre les 15,1 milliards de francs. Ils céderont alors les sources Volvic à BSN et se sont engagés à maintenir la spécificité des Caves de Roquefort.

Exor et ses alliés apporteront leurs 35 % de Perrier, empochant au passage un copieux bénéfice de l'ordre de 1,35 milliard. Dans le même temps, la famille Agnelli, *via* l'IFINT, prendra le contrôle de ce holding en proposant 1 450 francs par action, soit 2 % de plus que la dernière proposition (1 420 francs). L'IFINT ne sera pas seule dans cette opération puisqu'elle l'effectuera en association avec BSN qui l'avait contrée par une surenchère ! Toutefois, la participation du groupe français devrait être symbolique.

Joli bénéfice

A l'issue de cette opération, qui valorise Exor à 6 milliards de francs, BSN devrait en détenir un peu moins de 5 %. *« Après l'OPA pression, Antoine Riboud nous fait une OPA affichage »*, ironise un des acteurs de la bataille pour qui cette participation, même symbolique, veut sceller officiellement la réconciliation franco-italienne.

La partie est terminée, et aujourd'hui il n'est pas question de revanche, mais plutôt de bilan. Chez les vainqueurs, l'heure est celle des comptes et Nestlé devra attendre les résultats de sa stratégie de diffusion américaine de Perrier, qui pourrait se faire *via* le réseau Coca-Cola (groupe concurrent de la firme suisse mais distributeur de certains produits aux Etats-Unis), pour savoir si son investissement justifiait un tel prix.

En revanche, pour BSN, l'arrivée de Volvic dans son groupe renforce immédiatement son potentiel en eaux minérales et ses réserves. Les 745 millions de litres provenant chaque année de cette source d'Auvergne s'ajoutent au 1,3 milliard de litres produits par Evian. En ajoutant Badoit aux deux marques précédentes, la part du groupe français atteint 33 % dans l'eau minérale française et 25 % dans la Communauté européenne.

De son côté, M. Giovanni Agnelli ne doit pas être fâché de s'être tiré du mauvais pas dans lequel il s'était laissé entraîner par le président de Perrier et d'Exor, M. Jacques Vincent, vivement critiqué ensuite par la justice. De plus, le groupe italien est arrivé à s'en sortir en faisant au passage un joli bénéfice.

Quelles seront maintenant les relations entre les trois septuagénaires qui ont dominé cette affaire, MM. Jacques Vincent, Giovanni Agnelli et Antoine Riboud ? La question se pose inévitablement. Même si, officiellement, l'heure est au sourire, une tel affrontement laisse forcément des traces...

D. G.

Au lendemain des élections

Le franc se raffermit et les marchés financiers faiblissent

Bien que les résultats des élections régionales et cantonales n'aient pas, à proprement parler, provoqué une véritable surprise, les marchés ont réagi, mais de manière divergente. Sur les marchés des changes, le franc s'est encore raffermi vis-à-vis du mark, dont le cours a glissé le lundi 23 mars de 3,3945 à un peu plus de 3,39 francs, ce qui signifie théoriquement que les milieux financiers internationaux ne craignent pas vraiment un changement de politique économique majeur dans le sens du laxisme. Cette fermeté s'est confirmée le mardi 24 mars à l'ouverture.

Sur les marchés financiers, en revanche, la morosité qui prévalait avant les élections s'est maintenue et s'est même aggravée : les cours de la Bourse de Paris ont perdu plus de 1 % et le marché des taux d'intérêt, le MATIF, a vu se poursuivre la hausse des rendements à long terme, celui de l'emprunt d'Etat à dix ans (OAT) passant de 8,66 % à 8,83 %. Cette morosité est due essentiellement à l'abstention des acheteurs, notamment les étrangers qui s'interrogent sur les suites des élections régionales et le sort du gouvernement, et se cantonnent donc dans une prudente réserve.

Ils sont toutefois défavorablement impressionnés par la montée des taux d'intérêt que l'on peut observer aussi en Allemagne, où le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans (Bund) vient de repasser au-dessus de 8 %. A cet égard, les inquiétudes nourries par les opérateurs sur la possibilité d'un relèvement des taux directeurs de la Banque fédérale d'Allemagne contribuent à déprimer les marchés de chaque côté du Rhin.

FRANÇOIS RENARD

INDICATEURS

FRANCE

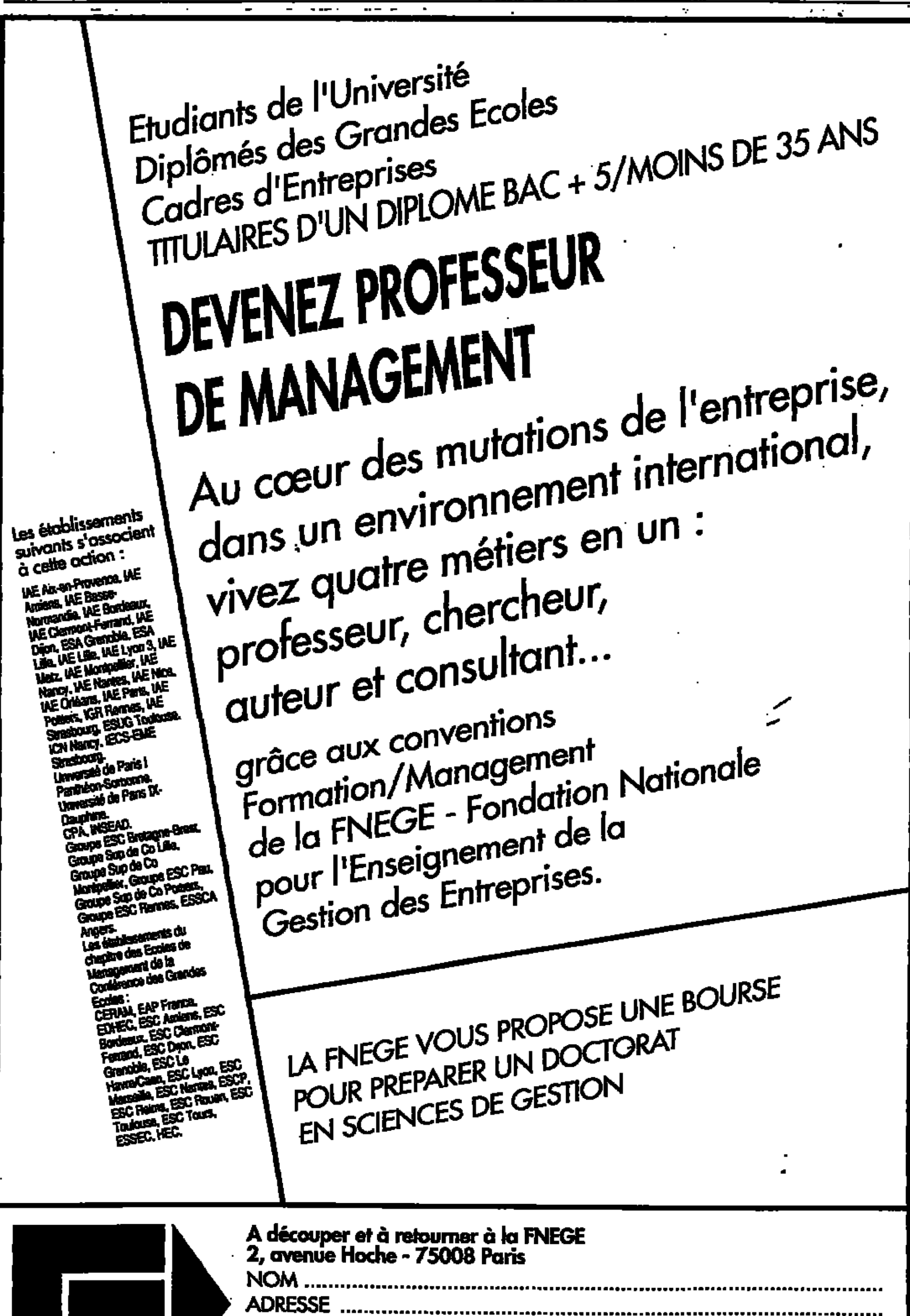
• **Balance des paiements : ralentissement des investissements à l'étranger en 1991.** – Les investissements directs de la France à l'étranger, qui avaient beaucoup progressé ces dernières années, se sont ralentis en 1991, revenant de 147,7 milliards de francs à 108,6 milliards. En revanche, les investissements directs de l'étranger en France ont progressé de 23,7 %, passant de 49,4 milliards de francs en 1990 à 61,1 milliards en 1991. La France reste l'un des pays investissant le plus à l'étranger, se classant au deuxième ou troisième rang mondial.

GRANDE-BRETAGNE

• **Le déficit des paiements courants a atteint 750 millions de livres en février.** – La balance des paiements courants a été déficitaire de 750 millions de livres (environ 7,5 milliards de francs) en février en Grande-Bretagne, contre 858 millions en janvier, a annoncé le 23 mars l'Office central de statistique (CSO). Les analystes prévoyaient un déficit de 500 millions de livres après le déficit de 794 millions initialement annoncé pour janvier. Le déficit commercial s'est élevé à 1,05 milliard de livres en février contre 1,16 milliard en janvier. Il a été partiellement compensé par un excédent de 300 millions de livres sur les transactions invisibles (banque, assurance, tourisme etc.), un chiffre inchangé par rapport à janvier.

PORTUGAL

• **Forte hausse de l'investissement direct étranger en 1991.** – L'investissement direct étranger au Portugal a atteint 798,5 milliards d'escudos (30 milliards de francs) en 1991, soit une hausse de 67 % par rapport à 1990, a indiqué le 23 mars l'Institut du commerce extérieur du Portugal (ICEP). Le projet du consortium Ford-Volkswagen de construire au Portugal une des plus grosses usines européennes d'assemblage de voitures a contribué significativement à cette hausse, avec un investissement brut de 453,9 milliards d'escudos (17 milliards de francs). La Grande-Bretagne a été le plus gros investisseur au Portugal, suivie de la France et de l'Espagne.



ÉCONOMIE

Afin de faire reculer l'inflation en Allemagne

M. Kohl lance un nouvel appel à la rigueur salariale

De retour des Etats-Unis, M. Helmut Kohl, chancelier fédéral d'Allemagne, a lancé, lundi 23 mars, un nouvel appel à la modération salariale afin, a-t-il dit au cours d'une conférence de presse donnée à Bonn, de faire reculer l'inflation *« nettement en dessous de la barre des 4 % »* en rythme annuel. *« En raison d'un environnement économique moins favorable, la marge de manœuvre pour la répartition* (des profits) *est devenue plus étroite »*, a ajouté M. Kohl.

Pour le chancelier, il est indispensable que, dans les négociations salariales qui ont lieu actuellement, les parties prenantes ajustent les augmentations possibles sur les gains de productivité. Un gros effort d'investissement doit être fait dans la partie orientale du pays et celui-ci ne *pourra être financé sans inflation* que si chacun est conscient de ses responsabilités. Ces rappels sont faits au moment où va s'engager une phase importante de la négociation sur les salaires dans la métallurgie entre patronat et syndicat.

A un moment, aussi, où les négociations avec le syndicat des services publics et des transports ont échoué. D'autre part, les grèves tournantes se poursuivent dans le secteur bancaire et les marges de manœuvre du patronat et des pouvoirs publics sont réduites par les admonestations de la Bundesbank, qui vient à nouveau de rappeler au gouvernement que le déficit public était trop important et la rigueur insuffisante.

Les négociations sur le commerce international

Les Etats-Unis voudraient exclure l'essentiel des services de la clause de la nation la plus favorisée

Les Etats-Unis voudraient exclure une grande partie des échanges de services de la clause de la nation la plus favorisée (MNF), qui veut que tout avantage accordé par un pays à un autre le soit à l'ensemble des pays qui adhèrent aux règles du GATT (Arrangement général sur les tarifs et le commerce). Cette proposition américaine viserait quatre secteurs : les transports maritimes, les services financiers, les transports aériens et les télécommunications de base. Pour les trois derniers, Washington serait disposé à négocier.

Selon les estimations de la CEE, qui, selon une source communautaire est *« extrêmement préoccupée »* par l'attitude américaine, ces secteurs représentent les trois quarts du commerce global des services et constituent d'importants appuis pour le commerce international. Les services sont un secteur essentiel des négociations GATT, qui achoppent déjà sur le problème agricole. Un échec des négociations de l'Uruguay Round apparaît probable : un compromis n'aurait pu être trouvé sur les demandes américaines en matière de subventions et d'exportations agricoles qu'après des concessions sur les services acceptées par les Etats-Unis.

Dans cette épreuve de force, le front européen semble s'être un peu ressoudé avec la déclaration faite lundi 23 mars par M. Helmut Kohl, de retour des Etats-Unis où il avait rencontré M. George Bush, assurant qu'il se refuserait à faire pression sur la France pour qu'un compromis sur les subventions agricoles puisse être trouvé rapidement.

INDUSTRIE

La production automobile française a augmenté de 23,3 % en février

Les constructeurs automobiles français parient sur la reprise. La production de voitures particulières a augmenté de 23,3 % en février par rapport à février 1991, avec 290 910 véhicules contre 235 896 il y a un an, selon des statistiques publiées lundi 23 mars par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). Parallèlement, les exportations ont aussi notablement progressé pendant le même mois, avec une hausse de 22,6 % et 187 252 véhicules vendus à l'extérieur, contre 152 727 en février 1991.

Automobiles Peugeot est le constructeur dont la production a le plus augmenté en février, avec 102 086 voitures (+ 27,74 %), suivi par Renault (132 397 voitures, soit + 26,17 %) et Citroën (56 427 voitures et + 10,55 %).

Spécialisé dans les travaux sous-marins

Comex s'allie au groupe Stolt Tankers

M. Henri Delauze, président de Comex SA, qui est la société mère du groupe marseillais Comex, vient de signer un protocole d'accord avec la société Stolt Tankers and Terminal Holding, dont le siège social est au Luxembourg. D'origine norvégienne (le président du conseil d'administration et actionnaire majoritaire est M. Jacob Stolt-Nielsen Jr.), Stolt Tankers est spécialisé dans le transport maritime et terrestre de produits liquides, chimiques et gazeux.

Aux termes de ce protocole et sous réserve des autorisations nécessaires du ministère des finances, Comex SA cédera sa filiale Comex services (services et travaux sous-marins pour l'industrie off-shore pétrolière, 2 000 salariés, 1,4 milliard de francs de chiffre d'affaires) à Stolt Tankers. Elle conservera son autonomie dans la conception et la réalisation d'engins sous-marins automatisés, de parcs d'attractions sous-marins ainsi que dans la maintenance nucléaire.

Dans le passé, la Comex avait essayé en vain de conclure des alliances avec d'autres partenaires, comme l'américain Halliburton et plus récemment Coflexip. La transaction conclue avec le groupe luxembourgeois lui apportera environ 360 millions de francs d'argent frais.

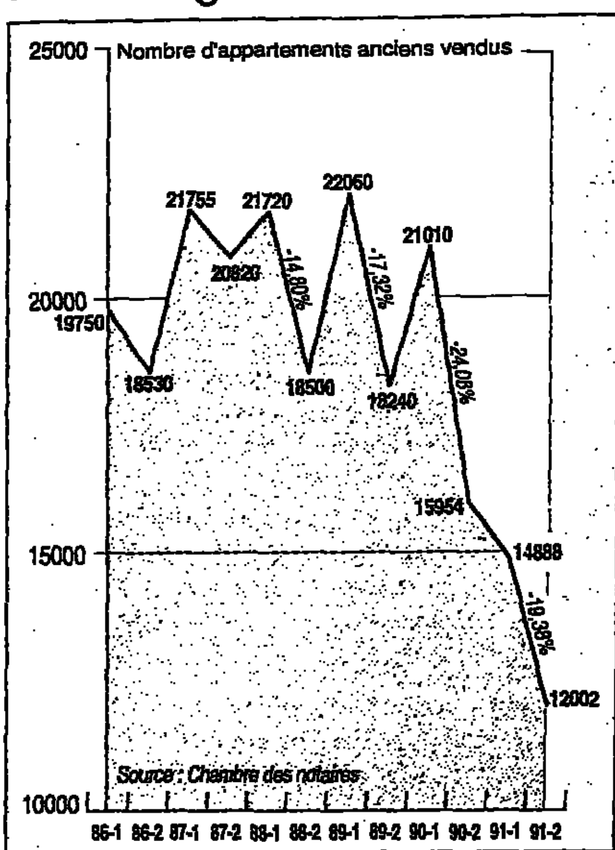
Plus d'un millier de camions bloqués à la frontière franco-espagnole

Plus d'un millier de camions étaient bloqués, lundi 23 mars, de part et d'autre du poste-frontière franco-espagnol de La Junquera (nord-est de l'Espagne), en raison d'une grève du zèle des agents en douane. Les transitaires espagnols présents à leurs postes de travail retenaient les documents de dédouanement des marchandises, ce qui a provoqué des embouteillages de poids lourds longs de 2 kilomètres sur les voies d'accès au poste-frontière.

Plusieurs dizaines de camionneurs s'étaient rassemblés en fin d'après-midi devant les bureaux des agents en douane pour réclamer leurs formulaires, a précisé le gouvernement civil (préfecture) de Gérone. Les agents en douane demandent un plan de reconversion pour leur profession, menacée de disparition en 1993 avec la suppression des frontières intracommunautaires fiscales et douanières.

Selon les notaires

Le marché des logements anciens est resté gelé à Paris fin 1991

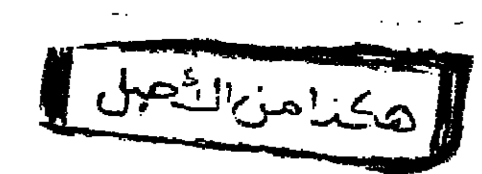


Le marché des logements anciens est resté figé à Paris à la fin de 1991, les vendeurs évitant de baisser leurs prix : le mètre carré dans la capitale n'a donc reculé que de 0,5 % au dernier trimestre, à 22 047 francs, selon l'indicateur (calculé sur les six mois précédents) publié lundi 23 mars par la Chambre syndicale des notaires. Pour mémoire, il s'établissait à 22 198 francs à la fin de 1990, soit une baisse sur un an inférieure à 0,7 %. On n'a donc pas assisté à l'effondrement des prix.

Si effondrement il y a eu, c'est du côté du volume des transactions qu'il faut le rechercher : le nombre d'appartements vendus a baissé de 19,38 % entre la fin du premier semestre et celle du second semestre. *Sur l'ensemble de l'année 1991*, le nombre de ventes (26 890 unités) a reculé de 27,25 % après un retrait de 8,27 % en 1990. Par rapport au sommet atteint en 1987 (42 575 appartements cédés), la chute frôle les 37 %.

La surface moyenne d'un appartement vendu à Paris était, au deuxième semestre 1991, de 52,4 mètres carrés, pour un montant moyen de 1,21 million de francs.

Les notaires publient désormais leurs chiffres tous les trois mois, et non plus tous les six mois. Reflétant l'état du marché à la fin de l'année 1991, ils montrent que les vendeurs qui avaient les moyens d'attendre ne cassaient pas encore les prix de leurs biens. *A contrario*, c'est du côté de ceux qui étaient pressés de vendre que les acheteurs pouvaient espérer faire les « bonnes affaires » dont parle la *vox populi*. Mais l'effort statistique des notaires ne permet pas une ventilation du prix du mètre carré par arrondissement au 31 décembre 1991. Les chiffres sont arrêtés au 30 septembre 1991 et datent donc d'il y a six mois. Ce qui incite à la prudence car, depuis, le marché a évolué.





des logements anciens
gelé à Paris fin 1991

NUMERO

T
VITER
NNES
UCIS.

INFOGREFFE

LA TERRE EST PLATE?

DES HOMMES ILLUSTRES L'ONT CRU...

ÉCONOMIE

Menaces sur la retraite à soixante ans

Suite de la première page

M. Bianco, qui ne cesse de rappeler qu'il soumettra dès le mois d'avril des propositions au premier ministre, souhaiterait introduire cette réforme dont certains syndicats (la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC) ne contestent plus la nécessité. Il est vrai qu'augmenter la durée de cotisation n'a rien d'illogique lorsque l'on sait que l'espérance de vie progresse de trois mois chaque année et accroît d'autant la durée moyenne pendant laquelle est versée une retraite.

Dans ces conditions, affirmer – comme hier M. Rocard, ou aujourd'hui Mme Cresson et M. Bianco – que la retraite à soixante ans n'est pas menacée est un peu court. Certes, placer la barre au-delà du seuil actuel des trente-sept annuités et demie ne remettrait nullement en cause le principe de l'ordonnance de mars 1982. En revanche, cela impliquerait que ceux qui parviennent à l'âge de soixante ans sans pouvoir justifier d'une durée d'activité suffisante devront *de facto* retarder leur départ. Les principaux intéressés seraient les cadres, qui sortent plus tard du système éducatif, et dont le poids au sein de la population active ne va cesser de croître.

Pour autant, il ne faut pas surestimer la portée réelle d'une telle mesure. Les statistiques font en effet apparaître que 60 % des nouveaux pensionnés de la «sécu» ont déjà cotisé pendant au moins quarante années. Nombreux sont donc les retraités (notamment les femmes) qui, ayant commencé à travailler très jeunes, ont largement rempli les conditions fixées pour faire valoir leurs droits lorsqu'ils deviennent sexagénaires. Mais il n'est pas dit que ce phénomène perdurera dans les prochaines décennies en raison de l'élévation de la durée moyenne des études.

Les vingt-cinq dernières années

En tout état de cause, limiter la possibilité de se retirer dès soixante ans serait financièrement plus efficace à long terme et socialement plus juste que modifier le calcul de la pension. Si l'on décidait de prendre en compte non plus les dix meilleures années mais les vingt-cinq dernières, par exemple, les cadres qui cotisent presque toujours au-dessus du plafond de la Sécurité sociale (11 870 francs par mois) ne seraient guère concernés. En revanche, les salariés du bas de l'échelle, surtout s'ils ont connu des aléas de carrière, seraient directement pénalisés.

Mais la problématique n'est pas seulement d'ordre technique et sociologique. Elle est avant tout politique. A cet égard, la perspective d'une réforme – forcément impopulaire – des retraites avant les échéances législatives de 1993 n'enthousiasme guère le Parti socialiste. Soumis à de multiples pressions, les experts du gouvernement se lamentent devant les *«réactions de rejet instinctif»* de certains responsables ou élus socialistes. M. Jean-Claude Boulard, député de la Sarthe et secrétaire national (rocardien) du PS pour les questions sociales, les regrette aussi. *«Il faut être courageux et prendre les mesures qui s'imposent. Plus on attendra l'heure des réformes, plus celles-ci seront douloureuses»*, assure-t-il, tout en prenant soin de préciser qu'il s'exprime *«à titre personnel»*... *«La retraite à soixante ans, nous l'avons instaurée pour les milieux populaires, pour ceux qui s'usent à l'usine. L'allongement de la durée d'activité n'aura pas d'effet sur les travailleurs manuels»*, ajoute M. Boulard, convaincu que *«le gouvernement s'honorerait»* en prenant le taureau par les cornes.

Dans l'entourage de M. Bianco, on assure qu'il vaut mieux, d'un strict point de vue électoral, *«prendre des décisions impopulaires mais dont les Français sont visiblement convaincus de la nécessité plutôt que de ne rien faire du tout et laisser perdurer le sentiment d'incertitude»*. Encore faudrait-il convaincre Matignon et l'Elysée de la pertinence d'une telle analyse.

Pour l'heure, celle-ci ne recueille pas encore un franc succès parmi les partenaires sociaux, très attachés à la retraite à soixante ans (mais on ne peut plus réticents lorsqu'il s'agit d'en assumer les répercussions financières sur les régimes complémentaires, qu'il faudra d'ailleurs renégocier en fin d'année). Aussi, pour établir une sorte de *modus vivendi*, M. Bianco a demandé à M. Brunhes de jouer les poissons pilotes. Après avoir sondé les intentions patronales et, surtout, syndicales, celui-ci préconise une série de mesures *«équilibrées»*. Parallèlement à l'allongement de la durée de cotisation, il suggère de porter de 52 % à 60 % le taux de la pension de reversion (étalée sur huit ans, cette disposition coûterait 4 milliards de francs), de rétablir le paritarisme au sein du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse et d'accorder à cette instance une certaine marge pour déterminer le taux de revalorisation des pensions.

Fort de ces recommandations, M. Bianco espère obtenir le feu vert pour entamer dans les prochaines semaines une discussion *sur les mesures d'accompagnement* permettant de mieux faire accepter l'accroissement du nombre de trimestres de cotisation. Il y serait également question du projet de fiscalisation de certaines prestations de retraite telles que les avantages liés au nombre d'enfants, la validation des périodes chômées et *la redéfinition des pouvoirs des* caisses de sécurité sociale (*le Monde* du 15 janvier).

Que le gouvernement parvienne à ses fins et il pourra légitimement se féliciter d'être le premier à avoir eu le courage politique de se lancer dans une véritable adaptation des régimes de retraite de base. Il aura aussi clarifié la gestion du système tout en améliorant le niveau des pensions de reversion. Mais un tel dispositif serait encore loin d'être suffisant. Relever progressivement la durée d'assurance d'un trimestre par génération ne rapporterait, selon le Livre blanc, que 8,5 milliards de francs d'ici à l'an 2000, alors que le déficit tendanciel est évalué, pour la même période, à 67 milliards de francs. *«Les quelques économies que procurent les projets du gouvernement sont sensiblement atténuées par les contreparties introduites pour «faire avaler la pilule». A l'avenir, il faudra donc inévitablement procéder à un second train de mesures. Mais ce jour-là, il ne restera plus guère de contreparties à accorder»*, estime un haut fonctionnaire, spécialiste des retraites.

Autrement dit, même si le gouvernement consent à atténuer la portée de la retraite à soixante ans, les recettes traditionnelles – revalorisation limitée des pensions et augmentation des cotisations – auront encore de beaux jours devant elles. Mais, au moins, aura-t-on enfin enclenché l'indispensable réforme des régimes de retraite que la plupart des pays industrialisés ont déjà largement engagée.

JEAN-MICHEL NORMAND

CARNET DU Monde

Naissances

– **David et Eva HELFT**

ont la joie profonde de faire part de la naissance de leur fille,

Léa,

le 17 mars 1992.

Décès

– Mme Jeanne Bernardin,
son épouse,
Le docteur Jean-Raoul Bernardin,
son fils,
Et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès brutal du

docteur Raoul BERNARDIN,

survenu le 20 mars 1992 à Paris.

Une messe sera célébrée le vendredi 27 mars, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, *Paris-6e*, *suivie de l'inhumation* au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Pujo. Tournay.

Renée et Nathalie Bordères
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri BORDÈRES,

survenu le 20 mars 1992.

Les obsèques ont été célébrées le mardi 24 mars au cimetière de Tournay (Hautes-Pyrénées).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– **Mme Lydwine CONTESSO,**
née Barelli,
ingénieur des Arts et Manufactures,
chevalier de la Légion d'honneur,

s'est endormie dans la paix du Seigneur, dans sa quatre-vingt-huitième année, le 20 mars 1992.

De la part de
Geneviève, Bernard et Philippe Contesso,
ses enfants,
Olivier et Brigitte, Dominique, Marie-Emilie, Sophie et Guillaume,
ses petits-enfants,
Arnaud,
son arrière-petit-fils,
Ses parents et ses amis.

Les obsèques ont été célébrées, le mardi 24 mars, en l'église de Saint-*Martin-Vésubie*.

– Ses proches, ses élèves, ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Germaine COUSIN,
professeur honoraire à la Sorbonne,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre
des palmes académiques,

survenu à Meudon, le 15 mars 1992, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

– Le conseil d'administration et les membres d'Amitié franco-afghane (AFRANE),
Et du Centre d'études et recherches documentaires sur l'Afghanistan (CEREDAF),
ont la tristesse de faire part du décès de

Louis FOUGÈRE,
conseiller d'Etat honoraire,

et rendent hommage à son action dans le domaine de la coopération juridique et universitaire franco-afghane, ainsi qu'en faveur des réfugiés afghans depuis 1979.

Ils s'associent à la douleur de Mme Louis Fougère et de sa famille.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Troyes. Clérey.

Mme Michelle Déoust,
son épouse,
Pascale et Olivier Tourtiau-Déoust,
ses enfants,
Mme Garraud,
sa tante,
Ses cousins,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Camille, René DÉOUST,
ancien président-directeur général
des *Etablissements Déoust*,
ancien maire adjoint
de la ville de Troyes.

Les obsèques auront lieu le jeudi 26 mars, à 15 heures, au cimetière de Sainte-Savine où l'on se réunira.
Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

Fleurs naturelles seulement.

Une urne sera disposée au cimetière de Sainte-Savine pour recueillir les dons pour la recherche sur le cancer.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Marcelle El Kholti, née Robin,
son épouse,
Le docteur et Mme Hédi El Kholti,
M. et Mme Kamil El Kholti,
ses enfants,
Kamil, Hédi, Karim, Sandra et Ambre,
ses petits-enfants,
M. Taïeb Rasselma
et sa famille,
Mlle Jeannine Leveau,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Mohammed EL KHOLTI,
dit « Kolty »,
docteur ès lettres,
ancien vizir du gouvernement chérifien,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris le 20 mars 1992, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, le vendredi 27 mars, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, rue de Neuilly,
94120 Fontenay-sous-Bois.
2, avenue Allal-Ben-Abdallah,
Casablanca (Maroc).

– Les familles H.J. Joos, A. Boudier, Dr H. Kellner et Dr P. Starck,
ont la douleur de faire part du retour à Dieu de

Mlle Maria JOOS,

le 21 mars 1992, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Suivant la volonté de la défunte, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.
Une messe à sa mémoire, sera célébrée le jeudi 26 mars, à 9 heures, en l'église Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, Paris-6e.

36, rue Saint-Sulpice,
75006 Paris.

– Le conseil d'administration de l'Ecole de physique théorique, réuni aux Houches, le 20 mars,
L'université Joseph-Fourier et l'Institut national polytechnique de Grenoble,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Yves ROCARD,

survenu le 16 mars 1992.

Yves Rocard a apporté un soutien constant à l'Ecole des Houches, dès sa création et pendant de nombreuses années. Le conseil d'administration a décidé que l'amphithéâtre de l'école porterait son nom.

(*Le Monde* du 18 mars.)

– Namiko Kojima Pimentel,
sa fille,
Alberto Pimentel,
son gendre,
Carlos, Sarah Pimentel,
ses petits-enfants,
Makoto Kojima,
son neveu,
Au nom des familles Kojima et Shibasaki,
L'Association amicale des ressortissants japonais en France, qu'il présidait,
ont la tristesse de faire part du décès de

Ryoichi KOJIMA,
ancien correspondant
de l'*Asahi Shimbun* à Paris,

survenu dans sa quatre-vingt-troisième année, le 20 mars 1992, à son domicile parisien.

Il sera incinéré selon ses vœux au cimetière du Père-Lachaise, le mercredi 25 mars, à 8 h 45.

Une réunion en sa mémoire se tiendra dimanche 5 avril au siège de l'association, 97, avenue des Champs-Elysées, Paris-8e, entre 10 heures et 16 heures.

Une cérémonie bouddhique aura lieu à Tokyo.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Bruno Marin,
son épouse,
M. et Mme Philippe Marin
et leur fille,
M. Renaud Marin,
ses enfants,
M. et Mme Jean Fourquin
et leurs enfants,
M. Jean-François Marin,
M. et Mme Louis Marin
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe et Isabel Marin,
Les familles Marin, Rochas, Muracciole, Giacobbi, Delage de Luget, Darnal, Avinin, Lérandy et Nalbert,
ont la tristesse de faire part du décès subit de

Bruno MARIN,
professeur
au lycée de Fort-de-France
(Martinique),
correspondant des journaux
le Monde et *les Echos*,

survenu le 14 mars 1992, à Fort-de-France, dans sa cinquante-neuvième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 16 mars, en la cathédrale Saint-Louis, suivie de l'inhumation au cimetière de Fort-de-France.

54 *bis*, route de Clairière,
97200 Fort-de-France.

(*Le Monde* du 17 mars.)

– M. et Mme Thierry Pontillon,
ses enfants,
Thibaud et Quentin,
ses petits-fils,
Mme Eliane Pontillon,
M. et Mme Jacques Pontillon,
ses sœur, frère et belle-sœur,
M. Fred Pontillon,
son neveu,
Mme Jacqueline Arnoult,
Mme Bruna de Bona,
Les familles Pontillon, Espeisse, Gaspard, Quirin-Dupré, Cabanes, Arnoult et Johany,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert PONTILLON,
sénateur des Hauts-de-Seine,
président de l'Assemblée de l'Union
de l'Europe occidentale,
vice-président
de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe,
président de la section française
du Conseil franco-britannique,
ancien maire de Suresnes,
ancien conseiller général
du canton de Suresnes,

survenu le 20 mars 1992, à l'âge de soixante-dix ans.

Visites au funérarium du Mont-Valérien, 42, chemin des cendres à Nanterre, de 8 h30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30.

Un hommage solennel lui sera rendu le mercredi 25 mars, à 15 heures, au funérarium.

L'inhumation dans la sépulture de famille aura lieu au cimetière Voltaire de Suresnes, dans l'intimité familiale.

35, impasse des Cherchevets,
92150 Suresnes.

– Le comité des présidents,
Et les membres de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale,
Le greffier,
Et les membres du secrétariat de l'Assemblée de l'UEO,
ont la tristesse de faire part du décès, le 20 mars 1992, du sénateur

Robert PONTILLON,
président de l'Asemblée
de l'Union de l'Europe occidentale.

– Le Conseil franco-britannique
a la profonde tristesse de faire part du décès du sénateur

Robert PONTILLON,
président de la section française.

qui a œuvré pendant dix ans au développement du dialogue et de la coopération entre Français et Britanniques.

De la part
Des membres de la section française,
De Sir John Leahy, président,
Et des membres de la section britannique du Conseil.

– Le président,
Et les membres du bureau de l'Association France-Gabon,
ont le regret de faire part du décès de

Robert PONTILLON,
président de l'association
de 1981 à 1984.

(*Le Monde* daté 22-23 mars.)

– Mme de Soye,
M. et Mme Michel de Soye,
M. et Mme Anthony Mitchell,
M. et Mme Christian de Chassy,
Alexandre, Gilles et Jacquelin de Soye,
Mlle Sixtine de Soye,
Mlles Marie et Sigolène de Chassy,
Anne-Henry et Damien de Chassy,
sa mère, son frère, ses sœurs, belle-sœur et beaux-frères, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Jean-Louis de SOYE,
ancien élève de l'ENFOM,
administrateur civil,
croix de la Valeur militaire,

survenu le 22 mars 1992, à Avignon (Vaucluse), dans sa soixantième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 25 mars, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Nazareth de Pernes-les-Fontaines (Vaucluse) et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Carpentras.

Rue Raspail,
84210 Pernes-les-Fontaines.

Remerciements

– Mme Etienne Fodor,
Et sa famille,
dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès survenu le 11 mars 1992 de

M. Etienne FODOR,

remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil par leur présence, envoi de fleurs et messages.

Anniversaires

– Il y a un an disparaissait

M. Emile BEMBARON.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

CARNET DU MONDE
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	96 F
Abonnés et actionnaires	85 F
Communicat. diverses	100 F
Thèses étudiants	55 F

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5743

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		■
III						■			
IV				■					
V					■				
VI					■				■
VII		■					■		
VIII			■					■	
IX					■				
X			■						
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. Une proie pour le faucon. – II. Donner du piquant. – III. Temps d'action. Faisait partager l'ouvrage. – IV. Dut s'adapter au changement. Cela peut être un véritable sagouin. – V. Descend de la montagne. Eloigné de la «flèche». – VI. Qui ont donc fini par se montrer. Petit nom d'un grand chanteur. – VII. Reste plate malgré l'intérêt que l'on peut lui porter. En pente. – VIII. Lettre. Un petit peu de volume. – IX. Agit d'après des différences. Une arrivée entraîna son départ. – X. Préposition. Favorise les bonnes actions. – XI. Est dans la purée. Père fécond.

VERTICALEMENT

1. Qui n'ont donc point de suspension. – 2. Amené à ne pas s'amener. Lieu de dépôt. – 3. Bêtes des arbres. – 4. Vient de Suisse. Est à fables. – 5. Femmes rêvées. Article. Nous fait un peu la vie. – 6. Durcir au bout. A ne pas faire. – 7. Le héros d'une œuvre épique. Cité hongroise. – 8. Cœur que l'on peut avoir sur la main. Ne fait rien de bon. – 9. Tel qu'il n'est pas utile de mieux faire. Est généralement facile à gagner.

Solution du problème n° 5742

Horizontalement

I. Plumard. – II. Râteliers. – III. Ebénistes. – IV. Fossé. Aga. – V. AR.Tn.Ili. – VI. Cabriole. – VII. Et. Us. LSD. – VIII. Oletta. – IX. Ci. Séance. – X. Are. Itou. – XI. Bêtise. IX.

Verticalement

1. Préface. Cab. – 2. Laboratoire. – 3. Utes. Et. – 4. Menstrues. – 5. Aliéniste. – 6. Ris. Taie. – 7. Détaillant. – 8. Règles. Coi. – 9. Essai. Dieux.

GUY BROUTY

هكذا من الأصل

LA VIE DES ENTREPRISES

Désengagement de la famille Bonduelle

Le finlandais Ahlström détiendra 47 % du papetier Sibille-Dalle

La famille Bonduelle s'apprête à céder sa participation de 34 % dans le papetier français Sibille-Dalle au groupe finlandais A. Ahlström Corporation. Cette transaction, dont le montant n'a pas été divulgué et qui doit encore recevoir le feu vert de l'administration française, doit permettre au groupe finlandais de porter sa participation dans Sibille-Dalle à 47 %, puisqu'il en détenait déjà 13 %. *«Cette opération*, précise un communiqué, *ne change pas la position majoritaire du groupe familial Sibille dans sibille SA* [NDLR : holding propriétaire de 53 % de Sibille-Dalle] *et dans Sibille-Dalle».*

Spécialisé dans les papiers spéciaux (emballages souples, adhésifs, papier à usage domestique, papier à tapisser et papier graphique), le groupe *Sibille-Dalle a été formé en 1990 par* la fusion des papeteries Sibille-Stenay (contrôlées par la famille Sibille) et Dalle et Lecomte (détenues par les familles Bonduelle et Dalle) (*le Monde* du 10 février 1990). Ce rapprochement témoignait déjà du désir de la famille Bonduelle de se désengager progressivement de l'industrie papetière où elle s'était aventurée une vingtaine d'années plus tôt, pour se recentrer dans l'agro-alimentaire (les conserves). Son retrait définitif devrait notamment lui donner les moyens de financer des investissements dans l'Est européen.

Avec 2,8 milliards de francs de *chiffre d'affaires et 2 000 salariés*, Sibille-Dalle «pèse» nettement moins lourd que le groupe Ahlström mais est d'un poids équivalent à sa branche papetière. Fondée il y a cent quarante ans, la société finlandaise *est en effet un groupe familial* diversifié, centré principalement sur les industries énergétiques. Il emploie 12 000 personnes et a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires net de 10,4 milliards de francs.

Ahlström Paper, sa branche papetière, est spécialisée dans les papiers techniques, notamment dans les filtres pour automobiles (dont Ahlström détient 45 % du marché mondial), les abrasifs et les adhésifs. Basée en Suisse, elle possède des usines aux Etats-Unis, en Corée et en Finlande, mais ses deux plus grandes unités de production sont situées en Allemagne et en Italie. Sa participation dans Sibille-Dalle lui permet donc de se renforcer encore dans la Communauté européenne. Alliés, les groupes finlandais et français resteront autonomes, aucune coopération commerciale n'étant prévue entre eux. Pour l'instant.

P.-A. G.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

FUSION

□ **Feu vert de la Réserve fédérale américaine à la naissance du second groupe bancaire américain.** – La Réserve fédérale américaine a donné son aval, lundi 23 mars, à la fusion entre BankAmerica et Security Pacific, qui donne naissance au second groupe bancaire américain avec des avoirs de 192 milliards de dollars (1 075 milliards de francs) et des centaines de succursales dans l'ouest des Etats-Unis. Le nouvel ensemble conservera le nom de BankAmerica et aura une position dominante dans les Etats de Californie, Washington et Nevada. La BankAmerica et la Security Pacific avaient annoncé leur intention de fusionner au mois d'août 1991.

RÉSULTATS

□ **Publicis : croissance externe mais bénéfice en baisse.** – *Le* chiffre d'affaires du groupe Publicis a atteint 19,9 milliards de francs en 1991, soit une hausse de 22 %. Malgré une conjoncture maussade, cette croissance a été de 7,5 % à structure constante, le reste provenant des rachats de plusieurs agences publicitaires (The Creative Business, Geers Gross, etc.) qui ont agrandi le groupe. En revanche, le résultat net (part du groupe) a souffert de la conjoncture, et baisse de 13 % pour s'établir à 150,2 millions de francs. Ce bénéfice inclut la dépréciation de FCB-Communications. Quant à la maison-mère Publicis SA, son bénéfice croît de 13 % pour atteindre 59,5 millions.

□ **Altus Finance (Crédit lyonnais) :** *hausse de 40 %. – Altus Finance, le* bras financier du Crédit lyonnais, a enregistré en 1991 un bénéfice net consolidé de 1,098 milliard de francs, en hausse de 40 % par rapport à 1990 (786 millions de francs). Si les dotations brutes aux provisions ont plus que triplé, à 764 millions de francs contre 208 millions de francs en 1990, les opérations de «swaps» ont permis un gain opérationnel de 480 millions et une reprise de provisions de 522 millions de francs. La charge relative au groupe informatique Concept a diminué, à *«un peu moins de 100 millions de francs»*, selon Altus. Enfin, les produits du portefeuille titres ont atteint 1,444 milliard de francs en 1991 contre 1,028 milliard en 1990, tandis que les produits exceptionnels (dont les plus-values sur cession de titres) *se sont élevées à 290 millions de* francs après 43 millions en 1990. Altus a entrepris depuis quelques *semaines une restructuration de son* pôle bancaire autour de la Banque Colbert, de la Banque Saga et de la BAFIP.

□ **La compagnie maritime suédoise Stena Line a enregistré un lourd déficit en 1991.** – *La compagnie de* transports maritimes suédoise Stena Line (l'une des principales entreprises de car-ferries du monde) a enregistré en 1991 un déficit de 302 millions de couronnes suédoises (280 millions de francs), alors que l'exercice 1990 affichait un bénéfice de 255 millions de couronnes, a annoncé lundi 23 mars un communiqué de la direction à Goeteborg. Le chiffre d'affaires est cependant en hausse sensible. Ce sont principalement les pertes dans Sealink Stena Line (desserte des ports de la Manche) qui sont à l'origine du déficit, car les lignes en Scandinavie se sont révélées rentables. La ligne franco-britannique Folkestone-Boulogne a été supprimée. L'actuel PDG de Stena Line, M. Lars Erik Ottosson, quittera son poste lors de la prochaine réunion du 21 mai et il sera remplacé par M. Bo Lernius. – *(AFP.)*

INVESTISSEMENT

□ **Alcatel Kabelmetal : contrat de 340 millions de deutschemarks dans l'ex-RDA.** – Alcatel Kabelmetal, filiale allemande d'Alcatel câble, a signé avec la Deutsche Bundespost Telekom un contrat de 340 millions de deutschemarks (environ 1,1 milliard de francs) pour installer 38 réseaux téléphoniques urbains représentant 170 000 nouveaux abonnés dans l'ex-Allemagne de l'Est, a indiqué lundi 23 mars un communiqué du groupe. Ces 38 réseaux urbains doivent être installés par *Alcatel Cable Contracting*, filiale d'Alcatel Kabelmetal, d'ici à la fin de l'année, notamment dans les villes de Dresde, Leipzig et Berlin. Ce contrat s'inscrit dans le programme de modernisation des infrastructures de télécommunications des provinces de l'ex-Allemagne de l'Est. Alcatel câble a déjà installé plusieurs réseaux en 1991, représentant 70 000 nouveaux abonnés.

COOPÉRATION

□ **Olivetti et Canon concluent un nouvel accord pour la production d'imprimantes.** – L'italien Olivetti et le japonais Canon ont réalisé un accord pour la production d'imprimantes d'une valeur globale de 584 millions de dollars (3,27 milliards de francs environ) prévoyant près de 110 millions de dollars d'investissements, a annoncé lundi 23 mars Olivetti dans un communiqué à Ivrea (Italie du Nord). Ce nouvel accord, qui devrait porter sur une production de quelque 700 000 imprimantes par an, étend la collaboration déjà amorcée par le groupe italien et le groupe japonais dans le secteur des photocopieuses avec la création en 1987 de la société OCI (Olivetti Canon Industriale) basée à Aglie, près d'Ivrea.

□ **Westinghouse et Mitsubishi prolongent leur entente dans le combustible nucléaire.** – Westinghouse Electric et Mitsubishi Heavy Industries ont décidé de prolonger pour une durée de dix ans leur accord de coopération en matière de combustible nucléaire qui arrivait à expiration en 1996, ont annoncé lundi 23 mars les deux firmes. Westinghouse est leader mondial en technologie de centrales nucléaires à réacteurs à eau pressurisée (PWR), équipant 86 usines nucléaires actuellement en fonctionnement ou en construction dans 12 pays. De son côté, Mitsubishi possède 19 usines nucléaires en fonctionnement au Japon et quatre en cours de construction.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE du CRÉDIT UNIVERSEL

(BNP)

EXERCICE 1991

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. Michel REAL DEL SARTE, a examiné l'activité de l'ensemble des sociétés du Groupe et a arrêté les comptes de l'exercice 1991.

ACTIVITÉ

*Dans ses activités traditionnelles de prêt et de location aux entre*prises, d'affacturage, de crédit consommation et de services bancaires, le Groupe a enregistré une production totale de financements nouveaux de *11,5 milliards de francs* sur l'année. Cette hausse de 10 % résulte d'une progression sensible du crédit traditionnel, de l'affacturage et des activités locatives aux entreprises.

Pour leur part, les encours moyens ont progressé sur l'année de 8,5 %.

Au 31 décembre dernier, les engagements de la clientèle (loyers et agios à percevoir inclus) s'élevaient à 18,1 milliards de francs.

RÉSULTATS

A près de 2 milliards de francs les produits d'exploitation bancaire marquent une progression voisine de 10 %.

Le résultat d'exploitation avant amortissements et provisions dépasse 332 millions de francs.

Compte tenu d'un accroissement important de la charge du risque (+ 23,4 %), le résultat net financier consolidé ressort à 43,1 millions de francs contre 92,1 millions en 1990. Corrections faites des éléments financiers à caractère exceptionnel de 1990, ce résultat marque un retrait de 30 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Le dividende de la COMPAGNIE DU CRÉDIT UNIVERSEL qui sera proposé à l'assemblée a été fixé par le conseil d'administration à un montant net unitaire de 15 F, procurant un revenu global par action de 22,50 F en tenant compte de l'avoir fiscal. Les actionnaires bénéficieront aussi cette année de la possibilité de convertir leurs dividendes en actions de la société.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 24 mars ↑

Reprise

Après une ouverture en baisse et un «plus bas» de séance atteint au cours de la matinée avoisinant 0,4 %, les valeurs françaises se sont nettement reprises mardi, jour de liquidation du terme boursier de mars. A la mi-journée, leur progression se situait aux alentours de 0,7 %. Plus tard *dans la séance, aux environs de* 14 heures, l'indice CAC 40 s'inscrivait en hausse de 0,8 % sur son précédent niveau.

Ce redressement du marché s'est effectué, selon les professionnels, dans le sillage de la reprise du MATIF *par rapport à ses plus bas niveaux de* la matinée. Toutefois, toujours selon les boursiers, la hausse du marché des actions demeurait fragile car la menace des taux reste très présente en Allemagne, et la reprise du MATIF n'est pas assez forte pour assurer durablement une relance du marché.

Pour sa part, la liquidation générale était perdante à la mi-journée et se soldait par un bilan négatif de 3,2 %. Le précédent terme boursier avait affiché un solde positif de 6,07 %, et le premier de l'année, celui de janvier, qualifié de «superbe» à l'époque, 13,4 %. Aux valeurs, aux alentours de 14 heures, Saint Louis gagnait 2 % pour 17 000 titres, la société *bénéficiant du règlement intervenu et* de l'accord conclu par Agnelli et Nestlé sur Perrier et Exor.

NEW-YORK, 24 mars ↓

Léger retrait

Wall Street s'est repliée lundi, dans une atmosphère peu active, des prises de bénéfices contribuant à inverser la tendance enregistrée au cours des deux dernières séances. Au terme des transactions, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 272,14 points, en baisse de 4,25 points, soit un léger repli de 0,13 %. Quelque 157 millions de titres ont été échangés. Le nombre des baisses dépassait largement celui des hausses : 984 contre 692 ; *537 valeurs sont restées inchangées.*

Selon des analystes, des prises de bénéfices ainsi qu'une baisse constante de la popularité du président américain George Bush ont contribué au repli de la Bourse new-yorkaise, en l'absence de nouvelles sur le front économique. «Cette semaine, il est peu probable qu'on reçoive des nouvelles économiques surprenantes, l'attention sera donc *tournée vers la scène politique»*, a affirmé M. Alan Ackerman, vice-président chez Reich and Co.

La publication d'informations faisant état de difficultés financières pour le géant de l'immobilier canadien Olympia and York Developments a *aussi contribué au recul des cours*, notamment des valeurs bancaires.

VALEURS	Cours du 20 mars	Cours du 23 mars
Alcoa	70 3/8	70 1/2
ATT	40 5/8	40 1/2
Boeing	44 5/8	43 7/8
Chase Manhattan Bank	25 1/8	24 1/2
Du Pont de Nemours	46 3/8	46 7/8
Eastman Kodak	40 5/8	40 1/2
Exxon	54 7/8	55 1/4
Ford	40 1/2	40
General Electric	78 5/8	78 1/8
General Motors	39 1/8	38 5/8
Goodyear	67 1/4	69 1/4
IBM	86 1/8	85 5/8
ITT	66 1/4	66 1/8
Mobil Oil	58 1/2	59 3/4
Pfizer	71	69 5/8
Schlumberger	56 3/8	56 7/8
Texaco	57	57 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	151	148 5/8
Union Carbide	25	25 1/8
United Tech.	53 5/8	53 7/8
Westinghouse	19 5/8	19 5/8
Xerox Corp.	78 7/8	77 3/8

LONDRES, 24 mars ↓

Nouveau repli

La Bourse de Londres a connu une nouvelle séance de baisse lundi 24 mars. Au terme des échanges, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 15,6 points, soit un repli de 0,6 %, à 2 441,0, après avoir perdu plus de 28 points dans le sillage de l'ouverture en baisse de Wall Street.

Le volume des échanges s'est très sensiblement contracté à 368,8 millions d'actions, contre 585,5 millions vendredi. Le déficit des paiements courants, plus important que prévu (750 millions de livres en février au lieu des 500 millions attendus par les analystes), *a déprimé un marché qui* était déjà sous le coup d'une série de détachements de dividendes et de la publication de plusieurs sondages favorables au Parti travailliste dans la presse du week-end.

TOKYO, 24 mars ↓

Rechute

La Bourse de Tokyo a enregistré une forte baisse mardi 24 mars et l'indice Nikkei est repassé en dessous de la barre des 20 000 points, notamment sous la pression des dénouements de position d'arbitragistes et de ventes des institutions *avant la fin de l'année fiscale. Le* Nikkei perd en clôture 348,03 points, soit 1,72 % à 19 891,57 points.

Le marché, qui comptait sur une baisse du taux d'escompte dès que le gouvernement aurait mis la dernière main à des mesures fiscales de relance, a réagi négativement aux informations faisant état d'un report de ces mesures. Les boursiers craignent, en outre, la séance de mercredi, qui marquera la dernière journée de l'exercice fiscal pour les comptes annuels des sociétés nippones.

VALEURS	Cours du 23 mars	Cours du 24 mars
Akai	510	500
Bridgestone	1 100	1 090
Canon	1 310	1 290
Fuji Bank	2 030	2 010
Honda Motors	1 550	1 540
Matsushita Electric	1 320	1 320
Mitsubishi Heavy	583	584
Sony Corp.	4 100	4 080
Toyota Motors	1 360	1 390

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4120	4150	Immob. Hôtelière	1237	1238
Arnault Associés	272	270	Internat. Computer	154	....
B.A.C.	79 50	77 40	I.P.B.M.	70	....
Bque Vernes	790	790	Locamic	73	80 45 d
Boiron (Ly)	410	413	Matra Comm.	166 40	173 30
Boisset (Lyon)	230	225	Molex	181	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	879	860	Publ.Filipacchi	419 90	411
Calberson	364	326	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	327	327
Cardif	848	825	Select Invest (Ly)	88	90
C.E.G.E.P.	175	176	Seribo	320	320
C.F.P.I.	273	273	Sopra	334	334
C.N.I.M.	1043	1060	TF1	384 90	385
Codetour	290	281	Thermador H. (Ly)	360	....
Conforama	1046	1050	Unilog	243 10	237
Creeks	225	230	Viel et Cie	100	99
Dauphin	315	301	Y. St-Laurent Groupe	869	860
Delmas	1020	1020			
Demachy Worms Cie	345	....			
Devanlay	1015	1002			
Deville	219	219			
Dolisos	120 70	124 90			
Editions Belfond	190	190			
Europ. Propulsion	209	205			
Finacor	105	....			
G.F.F. (group.fon.f.)	116	115 90			
G.I.M.	360	355			
Gravograph	175	183			
Guintoli	880	....			
I.C.C.	192	....			
Idianova	92 40	95			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 23 mars 1992
Nombre de contrats estimés : 109 486

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Dernier	105,50	107,04	107,32
Précédent	105,98	107,60	107,82

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Juin 92	Sept. 92	Juin 92	Sept. 92
106	1,47	2,04	0,35	–

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 20 618

COURS	Mars	Avril	Mai
Dernier	1 895	1 909,5	1 921
Précédent	1 932,5	1 951	1 972

CHANGES

Dollar : 5,63 F ↓

Le dollar s'échangeait en baisse, mardi 24 mars, dans un marché calme. A Paris, la monnaie américaine s'échangeait à 5,6382 F contre 5,6700 F lundi à la cotation officielle.

FRANCFORT	23 mars	24 mars
Dollar (en DM)	1,6750	1,6649
TOKYO	23 mars	24 mars
Dollar (en yens)	134,20	133,80

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (24 mars)	9 7/8 - 10 %
New-York (23 mars)	4 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 31-12-91*)

	20 mars	23 mars
Valeurs françaises	110,60	109
Valeurs étrangères	103,10	102,80
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	520,30	519,20
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 919,12	1 884,50

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	20 mars	23 mars
Industrielles	3 276,38	3 272,10

LONDRES (*Indice «Financial Times»*)

	20 mars	23 mars
100 valeurs	2 456,60	2 441
30 valeurs	1 916,50	1 910,80
Mines d'or	123,40	123,40
Fonds d'Etat	86,06	85,94

FRANCFORT

	20 mars	23 mars
Dax	1 736,30	1 717,47

TOKYO

	23 mars	24 mars
Nikkei Dow Jones	20 240	19 892
Indice général	1 460	1 440

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,6690	5,6710	5,7510	5,7560
Yen (100)	4,2280	4,2320	4,2830	4,2900
Ecu	6,9365	6,9385	6,9325	6,9395
Deutschemark	3,3905	3,3910	3,3925	3,3955
Franc suisse	3,7360	3,7380	3,7470	3,7520
Lire italienne (1000)	4,5115	4,5135	4,4890	4,4945
Livre sterling	9,7200	9,7250	9,7045	9,7160
Peseta (100)	5,3780	5,3825	5,3450	5,3550

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	4 1/4	4 3/8	4 1/4	4 3/8	4 1/2	4 5/8
Yen (100)	5 1/16	5 3/16	4 13/16	4 15/16	4 11/16	4 13/16
Ecu	10	10 1/8	10 3/16	10 5/16	10 1/4	10 3/8
Deutschemark	9 11/16	9 13/16	9 11/16	9 13/16	9 11/16	9 13/16
Franc suisse	9 1/16	9 3/16	8 11/16	8 7/8	8 1/2	8 5/8
Lire italienne (1000)	11 15/16	12 3/16	11 15/16	12 3/16	11 15/16	12 3/16
Livre sterling	10 5/8	10 3/4	10 11/16	10 13/16	10 7/8	11
Peseta (100)	12 1/2	12 3/4	12 1/4	12 1/2	12 1/8	12 3/8
FRANC FRANÇAIS	10	10 1/8	10 1/16	10 3/16	10 1/16	10 3/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DU 24 MARS

Cours relevés à 13 h 47

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
4300	C.N.E 3%	4375	4376	4375	....
888	B.N.P. T.P	889	881	882	- 0 79
842	Cr.Lyon. T.P	867	868	866	- 0 12
1245	Renault T.P	1348	1345	1346	- 0 15
1460	Rhone Poul. T.P	1575	1600	1580	+ 0 32
1073	Saint Gobain T.P	1129	1095	1130	+ 0 09
901	Thomson T.P	902	902	902	....
775	ACCOR	741	742	745	+ 0 54
740	Air Liquide	738	731	740	+ 0 27
605	Alcatel-Alsthom	590	588	592	+ 0 34
1500	Alc.Superm.	1660	1670	1655	- 0 30
330	A L S P I	311	302 60	305	- 1 93
530	AGF Sté Centrale	497 50	490 10	500	+ 0 50
1110	Aux. Entrepr.	1089	1055	1021	- 6 24
161	Avenir H. Média	152 50	152 10	151	- 0 98
930	Axa (ex Cie Midi)	892	885	898	+ 0 67
139	Bafip	160 40	161	160 20	- 0 12
129	Bail-Equipem.	138	138	135 10	- 2 10
760	Bail Investiss.	772	772	772	....
490	Bancaire	462 60	458	461 10	- 0 32
680	Bazar H.-V.	775	782	775	....
585	Beghin-Say	609	609	614	+ 0 82
1090	Berger (M)	1240	1240	1250	+ 0 81
340	Bertrand Faure	400	400	396	- 1 00
670	Bic	664	661	660	- 0 60
1040	B.I.P.	1080	1052	1062	- 1 67
320	BIS	345	346	343	- 0 58
365	B N P (Ci)	373	374 60	370 50	- 0 67
775	Bollore Tech.	795	799	804	+ 1 13
2900	Bongrain	2869	2865	2889	+ 0 70
800	Bon-Marché	802	802	802	....
590	Bouygues	596	592	590	- 1 01
123	BP France	119	119	118 90	- 0 08
1110	B S N	1065	1061	1073	+ 0 75
1080	Canal Plus	1070	1070	1093	+ 2 15
300	Cap Gem.S.	311	309 40	312	+ 0 32
2480	Carrefour	2509	2525	2530	+ 0 84
158	Casino	159 20	161	158 90	- 0 19
100	Casino ADP	97 10	97	96 90	- 0 21
1920	Castorama D.I.	2150	2150	2160	+ 0 47
193	C.C.F.	183 50	182 10	189	+ 3 00
53	CCMC Ly.	54	53 90	53 90	- 0 19
370	C.D.M.E	358 50	353	353	- 1 53
192	C.E.G.I.D.	185 10	184 60	185 70	+ 0 32
159	Centrest (Ny)	141 50	141 50	142 50	+ 0 71
365	C.E.P. Comm.	400	400	400	....
124	Cerus	130	129	129 30	- 0 54
730	Cetelem	835	826	829	- 0 72
305	CF Int.	298	298	298 50	+ 0 17
350	CGI Info.	342	336 50	340 60	- 0 41
1170	C G I P	1201	1224	1226	+ 2 08
575	CGP	689	655	660	- 4 21
1140	Chargeurs S A	1188	1192	1188	....
375	Christian Dior	382	380	385	+ 0 79
590	C I C A (M)	600	580	585	- 5 83
315	Ciments franc.	319 50	320 50	324	+ 1 41
705	Clarins	729	730	725	- 0 55
510	Club Méditer.	513	514	520	+ 1 36
193	CMB Packa.	194 80	194 10	195 90	+ 0 56
790	Colas	812	811	811	- 0 12
270	Cpt. Entrep.	257	252	252	- 1 95
1220	Compt Mod.	1270	1265	1265	- 0 39
270	CPR (Paris Réa.)	273 50	278	275	+ 0 55

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1000	Créd. Foncier	941	935	953	+ 1 28
235	Crédit Loc France	228	227	227 40	- 0 26
590	Cr Lyon.(CI)	574	576	578	+ 0 70
1110	Credit Nat.	1095	1087	1109	+ 1 28
245	CSEE	305	309	304 40	- 0 20
2650	Damart	2800	2825	2805	+ 0 18
345	Dassault Aviation	337	337	337	....
195	Dassault Electr.	196	198	193	- 1 53
1410	De Dietrich	1502	1505	1495	- 0 47
90	Dév.P.d.C.(Li)	101	99	100 80	- 0 20
168	Dév.R.Sud-Est	150	153	153	+ 2 00
280	D M C	306 10	306 10	305	- 0 36
405	Docks France	415	418	414	- 0 24
330	Dynaction	353	353	350	- 0 85
2200	Eaux (Gle)	2225	2210	2225	....
800	E.B.F.	886	905	900	+ 1 58
410	Ecco	425 10	430	428 90	+ 0 89
375	Elf Aquitaine	351 50	351	354	+ 0 71
....	ElfSanofi(ExSanofi)	1168	1162	1170	+ 0 17
250	Essp-Elf (Certif)	242	248	248	+ 2 48
380	Essilor	398	392 80	394	- 1 01
181	Essil.Int.(DP)	184	185 80	184	....
670	Esso	749	739	747	- 0 27
1440	Eurafrance	1625	1612	1610	- 0 92
576	Eurocom	583	585	591	+ 1 37
149	Eurodisneyland	159 90	160	159 90	....
890	Europe 1	906	910	920	+ 1 55
44	Eurotunnel	41 80	41 80	42 05	+ 0 60
1490	Exor	1459	....	....	....
118	Finextel	119 50	118	118	- 1 26
325	Fives Lille	374 90	372	372	- 0 77
2740	Fromager. Bel	2896	2900	2910	+ 0 48
1470	Gal.Lafayette	1800	1767	1800	....
1950	G.A.N.	1900	1900	1898	- 0 11
500	Gascogne (B)	559	559	558	- 0 18
1280	Gaz et Eaux	1425	1425	1425	....
625	Geophysique	607	603	600	- 1 15
865	Gerland Ly.	550	495	521	- 5 27
....	Groupe André SA	746	749	749	+ 0 40
475	Groupe Cité	522	525	520	- 0 38
390	GTM-Entrep.	374 50	370	370	- 1 20
1510	Guyenne-Gas.	1641	1642	1650	+ 0 55
155	Hachette	173 50	170 50	174 80	+ 0 76
485	Havas	477	476	483	+ 1 26
370	[illegible]	348	347	347	- 0 29
300	Imétal	318	318	316	- 0 63
145	Immob. Phénix	147	146 70	144 10	- 1 97
81	Ingénico	90 30	88 10	88	- 2 55
5550	Inst. Mérieux	5940	5920	5910	- 0 51
445	Interbail	450	450	445	- 1 11
700	Intertechnique	801	800	815	+ 1 75
900	J. Lefebvre	935	935	944	+ 0 96
580	Klepierre	628	628	622	- 0 96
705	Labinal	714	714	692	- 3 08
355	Lafarge	345 30	344 30	345 70	+ 0 12
315	Lebon	310	310	309	- 0 32
4100	Legrand	4088	4100	4090	+ 0 05
2340	Legrand (DP)	2358	2275	2355	- 0 13
415	Legris Industries	440	431 10	440	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
695	Locindus	708	708	708	....
4610	L.V.M.H.	4408	4410	4460	+ 1 16
510	Lyon.Eaux/Dumez	494 40	491	496 10	+ 0 34
116	Majorette Ly.	124	121 10	124	....
340	Mar. Wendel	330	330	330	....
172	Matra	165	161	164 10	- 0 55
535	Merlin-Gerin	521	512	512	- 1 73
83	Metaleurop	90	88 90	89 70	- 0 33
42	Métrologie In.	49 20	49	52	+ 5 69
168	Michelin	159 10	158	162 10	+ 1 89
156	Min. Salziq (Ny)	156 10	....	....	....
75	MMB	79 45	80	76 30	- 3 96
168	Moulinex	176 30	176 60	180	+ 2 10
1180	Navig. Mixte	1130	1139	1126	- 0 35
101	Nord-Est	109 20	109	109 20	....
280	Nordon (Ny)	288	288	288	....
455	Nouv Galeries	560	531	558	- 0 36
166	Olipar	166	164	162 50	- 2 11
760	Oréal	763	762	767	+ 0 52
395	Paribas	382	381	384 90	+ 0 76
190	Pechiney Int.	197 20	197 90	196 50	- 0 35
330	Pechiney (CIP)	332	330	330 60	- 0 45
1490	Pernod Ricard	1471	1489	1507	+ 2 45
730	Peugeot	716	716	723	+ 0 98
275	Pinault	282 10	280 20	281	- 0 39
630	Plastic-Omn.	663	683	665	+ 0 30
470	Poliet	523	520	520	- 0 57
705	Primagaz	695	692	700	+ 0 72
850	Printemps	851	846	852	+ 0 12
3030	Promodes	3448	3441	3431	- 0 49
545	Radiotechn.	645	643	635	- 1 55
5390	Redoute (La)	5440	5490	5460	+ 0 37
184	Remy Cointreau	185 10	186	190	+ 2 65
610	R. Poulenc CIP	582	581	592	+ 1 72
310	Robert Franc	341	355	350	+ 2 64
61	Rochette(La)	72 10	71 90	71 60	- 0 69
2130	Roussel Uclaf	2220	2220	2200	- 0 90
2800	R. Impé.Ly *	3150	3150	3140	- 0 32
183	Sade (Ny)	182 90	182 10	182 10	- 0 44
1780	Sagem	1785	1777	1777	+ 0 68
530	Saint Gobain	514	513	522	+ 1 56
1300	Saint Louis	1270	1276	1293	+ 1 81
1870	Salomon Ly.	1800	1600	1800	....
330	Salvepar (Ny)	342	342	342	....
1530	S A T	1501	1501	1501	....
230	Saul. Châtil.	232 10	232	233	+ 0 39
1080	[illegible] (Ny)	1125	1105	1115	- 0 89
690	Schneider	661	679	664	+ 0 45
19 50	SCOA	18 10	18 35	18 05	- 0 28
480	Scor s.a.	445	440	445	....
1970	S.E.B.	2070	2073	2080	+ 0 48
480	Sefimeg	453	451	447	- 1 32
113	Selectibanque	112 90	113	113 50	+ 0 53
220	Sextant A.	226	226	226 10	+ 0 04
830	S F I M	819	811	810	- 1 10
235	S.G.E.	242	237	235	- 2 89
480	Simco	460	460	458	- 0 43
835	Sk. Rossignol	783	784	765	- 2 30
500	Sligos	472	471 20	472 30	+ 0 06

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
545	Société Géné.	502	500	507	+ 1 00
65	Sodexho(B)	66 50	65 40	65 40	- 1 65
144	Sodero(Ny)	145	146 90	143	- 1 38
970	[illegible]	1010	1009	1001	- 0 89
78	Sogenal(Ny)	84	83 10	82 50	- 1 79
385	Sogerap	381	381	389	+ 2 10
1430	Sommer-Allib.	1330	1316	1320	- 0 75
415	SOPHIA	401	400 10	403 80	+ 0 70
1517	Source Perrier	1546	....	....	....
810	Sovac	817	825	820	+ 0 37
330	SPEP	318	312	320	+ 0 63
330	Spie-Batignol.	335	334 90	336	+ 0 30
790	Strafor Facom	760	756	755	- 0 66
340	Suez	324 40	321	323 50	- 0 28
1170	Synthelabo	1196	1180	1215	+ 1 67
162	Thomson CSF	151 20	152 20	156 10	+ 3 24
260	Total	222 40	222	226 10	+ 1 66
170	– (certif)	148 30	158	150 50	+ 1 48
220	[illegible] Fin.	220	223	214 10	- 2 68
570	U.A.P.	525	520	528	+ 0 57
285	U F B Locab.	310	310	310	....
730	U I C	736	736	736	....
480	U I F	478	462	462	- 3 35
720	U I S	722	722	722	....
515	Unibail	521	520	531	+ 1 92
705	Valéo	700	699	706	+ 0 86
275	Vallourec	258 10	266	263 50	+ 2 09
325	Via Banque	323	322 50	324	+ 0 31
370	Worms et Cie	350	341 30	351	+ 0 29
1300	Zodiac	1290	1290	1235	- 4 26
1030	Elf Gabon	1060	1058	1061	+ 0 09
123	Amax	108 50	108 10	106 80	- 1 57
155	Amer. Barrick	142 40	141	140 80	- 1 12
119	Amer. Express	125	125 40	125 10	+ 0 08
215	A.T.T.	230	229	229	- 0 43
178	Anglo Amer.C.	190 20	190 20	189	- 0 63
350	Amgold	329 50	333	334 70	+ 1 58
250	Banco Santander	251 50	249	249	- 0 99
840	B.A.S.F.	820	817	830	+ 1 22
1020	Bayer	1010	1001	1010	....
41	[illegible] Plc	44	44	43 10	- 2 05
45	Buffelsfonz.	38	37	36 75	- 3 29
139	Chase Manh.	135	139 90	137 80	+ 2 07
2540	Daimler Benz	2605	2580	2600	- 0 19
132	De Beers	143 20	143	143	- 0 14
2460	Deutsche Bank	2438	2419	2421	- 0 74
1220	Dresdner Bank	1224	1200	1220	- 0 33
61	Driefontein	60 50	60 90	60 90	+ 0 66
285	Du Pont-Nem.	261	265 30	264 70	+ 1 42
280	Eastman Kodak	231	230 80	230 90	- 0 04
15 50	East Rand	14 60	14 80	14 10	- 2 76
40	Echo Bay	38 20	38 20	38 20	....
230	Electrolux	252	252	252	....
105	Ericsson	122 70	121 50	121 10	- 1 30
325	Exxon Corp.	309 50	312 50	312 50	+ 0 97
220	Ford Motor	225 20	225 80	225 80	+ 0 27
48	Freegold	45 40	45	45 50	+ 0 22
18	Gencor	16 70	17 20	17	+ 1 80
450	Gén. Elect.	445	444 80	443 10	- 0 43

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
220	Gén. Motors	220	220	218 30	- 0 77
380	Gén. Belgique	355 10	355 10	355	- 0 03
92	Gd. Métropol.	85 10	85 50	89 70	+ 5 41
56	Guinness	55	55	55 80	+ 1 45
21	Hanson PLC	21 20	21 15	21 20	....
31	Harmony Gold	29 80	30	30	+ 0 67
425	Hewlett Packard	463 20	469 70	469 70	+ 1 40
37	Hitachi	33 20	32 85	32 95	- 0 75
880	Hoechst	856	856	860	+ 0 58
90	Homestake	74	72 35	71 10	- 3 92
125	I.C.I.	122 40	122	121 20	- 0 98
510	I.B.M.	489	485 40	485 10	- 0 80
345	I.T.T.	376	375 80	376	....
179	Ito Yokado	170	171	171	+ 0 59
59	Matsushita	55 80	55 40	55	- 1 43
3 55	[illegible]	3 55	....	....	....
235	Mc Donald's	240	241	240 80	+ 0 33
825	Merck	830	837	840	+ 1 20
525	Minnesota M.	514	504	504	- 1 95
48	Mitsubishi	45	43 70	43 70	- 2 89
340	Mobil corp.	331 10	337 60	336	+ 1 48
340	Morgan J.P.	337	329 50	329 50	- 2 23
35480	Nestlé	35450	35250	35150	- 0 85
118	Norsk Hydro	130 20	128 10	130 50	+ 0 23
105	[illegible]	102 20	101 30	101 10	- 1 08
1740	Pétrofina	1716	1713	1728	+ 0 70
415	Philip Morris	440	438 10	435 10	- 1 11
98	Philips	110 10	110 10	110	- 0 09
58	Placer Dome	54	54 10	54 05	+ 0 09
580	Procter Gamble	585	565	565	....
198	Quilmès	198 50	192	196	- 1 76
26	Randfontein	24 10	25 20	23 75	- 1 45
346	Rhone Poul. Rorer	326 90	327	327	+ 0 03
420	Royal Dutch	427 90	429 60	428 70	+ 0 19
52	R T Z	53 80	54 20	54 20	+ 0 74
1 65	Saat.& Saatchi	1 67	1 63	1 67	....
35	St Helena	33 50	33 55	33 50	....
340	Schlumberger	321	325	322 80	+ 0 56
43	Shell transp.	44 75	43 15	43 60	- 2 79
2310	Siemens	2258	2230	2252	- 0 27
470	Siemens Nixdorf	450	430 10	449 90	- 0 02
176	Sony	171 20	170 80	170 50	- 0 41
76	Sumitomo Bank	77	74	74	- 3 90
181	T.D.K.	160	161 10	161	+ 0 63
63	Telefonica	62 10	62 10	62 70	+ 0 97
27	Toshiba	24 50	24 30	24 25	- 1 02
595	Unilever	559	558	556	- 0 54
290	Unit.Techn.	300	304 30	305	+ 1 67
335	Vaal Reefs	307 50	317	310 10	+ 0 85
1180	Volkswagen	1209	1205	1200	- 0 74
360	Volvo	380	385	380	....
184	West. Deep.	155	155	155	....
440	Xerox Corp.	434 70	439 70	440	+ 1 22
124	Yamanouchi	118 80	117 30	115	- 3 20
1 67	Zambia Cop.	2 05	2 06	2 12	+ 3 41

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	123 30	7 35
Emp.Etat 9,8%78	100 05	6 85
10,80% 79/94	101 40	5 95
Emp.Etat 13,4%83	105 40	3 44
Emp.Etat 12,2% 84.	100 85	5 60
10,26% mars 86	102 75	0 33
OAT 10% 5/2000	108 40	8 25
OAT 9,9% 12/1997	103 41	2 75
OAT 9,8% 1/1996	101 90	1 44
PTT 11,2% 85	105 20	3 30
CFF 10,30% 86	103	1 62
CFF 10,25% nov 90	107	0 25
CNA 10 % 1979	100 95	0 83
CNB Bques 5000F	98 20	2 03
CNB Paribas 5000F	97 60	2 03
CNB Suez 5000F	98 20	2 03
CNE 11,5% 85	100 70	8 34
CNI 1/82 5000F	98 40	2 03
CNT 9 % 86	....	7 79
CRH 10,90% déc.86	106 20	2 27
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	981	....
Cons	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	571	....
Ly. Eaux cv 6,5%	750	....
Thoms. cv 9,2% 86.	860	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	968	945
Applications Hydr.	1521	1521
Arbel	488	470
Bains C.Monaco	1102	1100
B.Hypoth.Europ.	377	415 50d
B.N.P. Intercont.	380 10	381
Beghin-Say (C I)	475	475
Bénédictine	2850	2720
Bidermann Internat.	470	....
Blanzy Ouest	2300	....
B T P	66	66
Cambodge	880	900
Carbone Lorraine	482	510
Case Poclain	8 80	8 80
C.E.G.F (Frigor.)	582	579
Centenaire Blanzy	370	370
Cerabati	72	....
Champex Ny	90	....
CIC (CIP)	214	213 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1240	1215
C.I.T.R.A.M. (B)	1815	....
Cogifi	345	345
Comiphos	553	552
Cie Industrielle	6580	6510
Cpt Lyon Alemand	366	365
Concorde	864	878
Conserv.Mét.Prov.	28 50	27 60
Crédit Gén.Ind.	125	130
Cr Universel (Cie)	405	399
Darblay	695	....
Degremont	1850	1862
Delmas Vieljeux	3110	3120
Didot Bottin	650	643
Docks Fr. R. Picarde	1225	....
Eaux Bassin Vichy	2800	2800
Eaux Vittel	953	953
Ecia	315 20	313 20
Ent.Mag. Paris	4200	4200
Etex (ex Eternit)	1800	1800
Finalens	292 80	291 10
F.I.P.P.	94 70	....
F.N.A.C.	1780	1780
Foncière (Cie)	525	502
Fonc.Lyonnaise	660	658
Foncina	390	388
Fougerolle	815	827
France I.A.R.D.	780	780
France SA (La)	2294	2236
From. Paul-Renard	2390	....
Gaumont	627	630
Genefim	321	328
Gévelot	450	....
G.F.C.	342 50	351
Groupe Victoire	1420	1400
G.T.I (Transport)	220	210 10
Immobail	338	338
Immobanque	673	675
Im.Marseillaise	5400	5130
Immofice	446	445
Invest.(Ste Cle.)	3280	3250
Lambert Frères	290	....
Lille Bonnières	1115	1073
Locafinancière	495	490
Louis Vuitton	727	721
Louvre	2705	2720
Lucia	1025	....
Machines Bull	32	32 50
Mag.Uniprix	190	193
Magnant	750	....
Métal Déployé	436 10	....
Mors	93	93
Navigation (Nle)	215	208
Opsorg	324	320 90
Oréal (CI)	387	388
Origny-Desvroise	720	....
Palais Nouveauté	1252	....
Paluel Marmont	640	640

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Parfinance	180	....
Paris France	237	236
Paris Orléans	210	214
Parthena Invest	300	....
Pathé Cinéma	570	577
Piper Heidsieck	1360	1360
Porcher	501	501
Promodès (CI)	1698	....
Publicis	758	758
Rochefortaise	105	106
Rosario	170	174 90
Rougier	254 30	....
S.A.C.E.R.	441	482
S.A.F.A.A.	216 60	....
S.A.F.I.C Alcan	202	202
Saga	345 60	340
Saint Dominique (F.)	112 50	111 60
Salins du Midi	605	600
Savoisienne M.	155	....
S.C.A.C.	685	....
[illegible]	410	402
S.Etud.Part. (M)	134	....
Silic	576	576
Siovin	185	180
S.I.P.H.	236	236
S.M.C.I.	115	....
Sofal	742	742
Soffo	380	365
Sofical	1200	1190
Softsam (ex Sotam)	74	76
Sofragi	2407	....
Soudure Autogène	916	935
Sovabail	464 50	464 50
Starol	495 10	....
Taittinger	2850	2850
Testut-Aquitaine	350	350
Tour Eiffel	233	235
Ufiner	1115	1120
Vicat	420	415
Viniprix	1506	1431
Virax	115 10	....
Maroc Sté Brasseries	250	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	690	700
Akzo Nv Sico	441	....
Alcan Aluminium	111 60	111 50
American Brands	246 10	....
Arbed	649	....
Asturienne Mines	124	....
Banco Popular Espa.	595	....
B.Reglements Int.	18300	....
Can.Pacifique	76	....
Chrysler Corp.	98	....
C I R	8 10	....
Commerzbank	860	....
Dow Chemical	335	....
Fiat	21	22
GBL (Brux Lamb.)	530	....
Gevaert	1024	1024
Glaxo Holdings Ltd	76	....
Goodyear Tire	370	380
Grace and Co (WR)	245	246
Honeywell Inc.	400	....
Johannesburg	72	....
Koninklijke Pakhoed	138	135
Kubota	21 60	....
Midland Bank	31 50	....
Noranda Mines	81	....
Olivetti priv.	10 40	....
Pfizer Inc	396 50	....
Ricoh	23 80	18 35o
Robeco	297	295
Rodamco NV	154	....
Rolinco	293 50	291
Saipem	5 90	....
Sema Group	22	22
SKF Aktiebolaget	101	....
Tenneco Inc.	192 10	192 10
Thorn Electrical	70	72 80
Toray Ind.	22 80	....
West Rand Cons.	8 80	8 50

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	....
Calciphos	84 10	....
C G H Cogenhor	8	....
Copanex	605	605
Drouot Assurances	325	....
Electro-Banque	331	....
Europ. Accum.	79 10	79 10
Europ Soutres Ind.	21	....
Gachot S.A.	87	78 55o
Guy Degrenne	442	444
Lecteurs du Monde	210	189 60o
Nicolas	1201	....
Particip. Percier	355	....
Quadrant	16	....
Rorento N.V.	215 30	214 80
St-Gobain-Emballage	1711	2057 o
S.E.P.R.	761	765
S.M.T. Goupil	130	30 65o
S.P.R. act. B	296 10	....
Waterman	1000	1000

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 24/3	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 670	5 638	5 450	5 950
Ecu	6 934	6 936	....	....
Allemagne (100 dm)	339 040	339 050	328	348
Belgique (100 F)	16 473	16 471	16	17
Pays-Bas (100 fl)	301 150	301 130	290	310
Italie (1000 lires)	4 511	4 511	4 250	4 750
Danemark (100 krd)	87 390	87 300	83	91
Gde-Bretagne (1 L)	9 704	9 717	9 300	10 100
Grèce (100 drachmes)	2 928	....	2 800	3 300
Suisse (100 f)	373 080	....	361	381
Suède (100 krs)	93 500	....	89	97
Norvège (100 k)	86 380	....	82	90
Autriche (100 sch)	48 167	....	46 900	49 900
Espagne (100 pes)	5 372	....	5 100	5 650
Portugal (100 esc)	3 937	....	3 600	4 400
Canada (1 $ can)	4 750	....	4 550	4 950
Japon (100 yens)	4 235	....	4 100	4 300

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24/3
Or fin (kilo en barre)	61800	61600
Or fin (en lingot)	62300	61500
Napoléon (20f)	356	354
Pièce Fr (10 f)	449	.....
Pièce Suisse (20 f)	357	358
Pièce Latine (20 f)	357	348
Souverain	452	443
Pièce 20 dollars	2085	2085
Pièce 10 dollars	1040	1060
Pièce 5 dollars	690	.....
Pièce 50 pesos	2325	2270
Pièce 10 florins	370	370

SICAV (sélection) 23/3

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	213 59	207 87
Agepargne	810 63	775 72
Améri-gan	7996 51	7689 95
Ampla	261391 77	261391 77
Amplitude	657 37	638 22
Arbitrages Court.T.	7076 37	7076 37
Associc	1073 95	1073 95
Azur Futur	407 28	397 33
Aurecic	1186 61	1152 06
Avenir Alizes	1746 14	1711 90
Axa Capital	167 81	160 58
Axa Court Terme	7780 84	7780 84
Axa Croissance	987 51	944 99
Axa Europe	131 02	125 38
Axa Investissements	118 81	113 69
Axa NPI	133 90	128 13
Axa Oblig. France	149 66	143 43
Axa Première	116 77	116 42
Axa Sélection	148 58	142 18
Axa Valeurs PER	126 57	121 12
Cadence 1	1050 02	1029 43
Cadence 2	1038 90	1018 53
Cadence 3	1032 50	1012 25
Capimonétaire	6186 83	6180 65
Capioblig	6298 27	6172 81
Capitacic	1284 57	1265 59
Comcic	1293 68	1262 13
Compavalor	3445 62	3440 46
Convertimmo	357 96	350 93
Credinter	479 59	465 62
Credit Mutuel Capital	1256 90	1232 25
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	858 78	858 78•
Cred.Mut.Ep.long.T.	202 34	196 92•
Créd.Mut.Ep.Monde	1295 57	1260 90
Dieze	1318 93	1286 78
Drouot France	870 46	832 98
Drouot Sécurité	247 42	236 77
Ecocic	1080 23	1048 77
Ecupar	135 11	129 29
Ecureuil Capitalisation	2524 07	2499 08
Ecureuil Géovaleurs	2311 26	2243 94
Ecureuil Invest.	443	430 10
Ecureuil Monepremière	65753 37	65753 37
Ecureuil Monétaire	38896 53	38896 53•
Ecureuil Trésorerie	2388 78	2388 78
Ecureuil Trimestr.	2008 18	1988 30
Elicash	2 739887	2 739887
Energie	263 03	251 10
Eparcic	3531 02	3531 02
Eparcourt-Sicav	4559 25	4547 88
Epargne Associat.	28886 52	28461 60
Epargne Capital	10511 21	10407 14
Epargne Croissance	1770 20	1722 82
Epargne Industrie	97 42	94 61
Epargne J.	68301 96	68301 96
Epargne Obligat.	205 47	199 97
Epargne Premiere	14147 49	14042 17
Epargne Ouest	1086 03	1058 98•
Epargne-Unie	1337 09	1304 42
Epargne Valeurs	457 03	444 90
Eufi Cash capi	8232 85	8232 85•
Eufinvest capi	671 61	652 05•
Eurocic Leaders	1104 30	1072 14
Eurodyn	1211 55	1182
Euro Gan	6317 48	6074 50
Europe Nouvelle	559 89	534 50
Fonsicav	14129 75	14129 75
France-gan	10104 49	9715 86
France Garantie	276 46	276 90
France Index Sicav	112 30	109 01
France Obligations	487 84	483 01

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	473 80	460
Francic Pierre	107 86	104 72
Francic-Regions	1262 54	1225 77
Fructi-Associations	34 88	34 68
Fructi-Capi	40 69	40 09
Fructidor	236 36	231 88
Fructifrance act cléd.	911 80	889 56
Gestilion	14495 72	14423 60
Gest.Associations	172 80	169
Horizon	1234 71	1198 75
HLM Monétaire	13660 02	13660 02
Indust.Fse.Court.T.	1441 83	1441 83
Interepar	108858 92	105688 27
Interoblig.	13830 26	13559 08
Intersélection Fce	530 27	519 87
Japacic	155 54	151 01
Jeunepargne	282 89	278 71
Lafitede	2214 35	2211 03
Laeti C.T.	12334 06	12334 06
Laeti L.T.	6814 36	6815 88
Lion Association	11062 87	11062 87
Lion Institution	28926 11	28853 98
Lionplus	954 94	936 22
Lion Trésor	2243 69	2221 48
Lion 20 000	25798 14	25798 14
Livret Bourse Inv.	573 36	556 66
Livret Portefeuil	732 01	710 69
Méditerranée	187 73	179 65
Mensuel CIC	10062 74	9982 11
Monecden	68684 49	68684 49
Mone.J	71339 07	71339 07
Monévalor	80479 52	80479 52
Mutualité dépôts	13183 41	13157 10
Mutuelle Unie Sél.	140 93	134 86
Natio Court Terme	278705 00	278705
Natio-Epargne	17341 21	17189 51
Natio-Ep. Ret.	127 17	123 77
Natio Epang.Trésor	7631	7615 77
Natio-Imm.	1131 91	1101 62
Natio-Inter	1402 30	1364 77
Natio-Monétaire	24880 14	24880 14
Natio-Patrimoine	1364 21	1327 70
Natio-Placements	63058 19	63058 19
Natio-Revenus	1027 50	1017 33
Natio Sécurité	11859 51	11859 51
Natio-Valeurs	898 04	874
Nippon-Gan	5037 22	4843 48
Nord Sud Dévelop.	1559 03	1555 92
Obli-Associations	150 62	149 13
Oblicic-Mondial	2617 33	2578 65
Oblicic-Régions	1078 01	1062 08
Oblifutur	2778 12	2710 36
Oblig. ttes caté.	173 80	171 23
Oblilion	1351 22	1337 84
Oblisécurité Sicav	12658 63	12658 63
Oraction	1019 58	984 71
Orvalor	6987 96	6850 93
Paribas Capitalisation	1477 14	1455 31
Paribas Opportunités	133 23	127 80
Paribas Patrimoine	591 90	567 77
Patrimoine Retraite	218 59	214 30
Pervalor	611 67	599 68
Placement A	1448 86	1420 45
Placement J	7100 66	7088 49
Placement M	65689 85	65558 73
Placement Nord	1010	990 20
Pléiade	133 84	130 06
Poste Croissance	21379 06	21357 70
Poste Gestion	64519 21	64519 21
Première Oblig.	11242 07	11230 84
Prévoy. Ecureuil	117 15	115 99

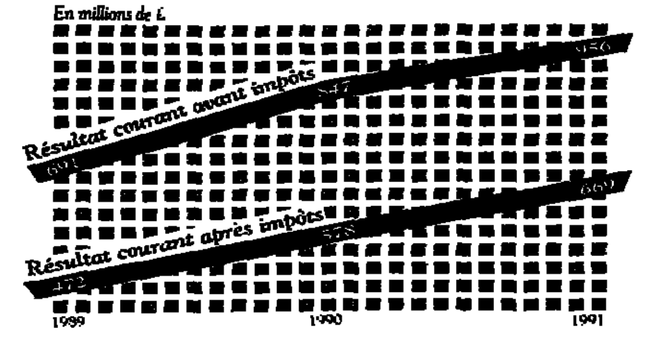
VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	28928 95	28928 95
Proficic	990 05	965 90
Quartz	135 80	132 48
Réalvalor	825 28	808 10
Remacic	160 73	158 35
Revenus Trimestr.	5300 48	5248
Revenu-Vert	1135 14	1118 36
St Honoré Bio-Alim.	1008 12	982 41
St Honoré Bons du Tr.	11027 37	10872 51
St Honoré Global	227 63	217 31
St Honoré Invest	783 02	747 51
St Honoré Mat Plac.	207 49	198 06
St Honoré Pacifique	592 55	586 88
St Honoré PME	542 63	518 02
St Honoré Real	14693 19	14634 65
St Honoré Services	469 06	441 40
Sécuricic	1713 07	1713 07
Sécuri-Gan	12583 42	12336 89
Sécuritaux	1367 22	1367 22
Sicaden	709 37	698 89
Sicav Associations	1813 03	1813 03
SFI-CNP Assur	681 87	662 01
S.G. Fr. opportunités	1187 66	1164 37
Sicav 5.000	447 87	435 88
S.I. Est	1430 23	1368 84
Silvafrance	897 92	879 24
Sivam	415 82	404 69
Sivarente	220 54	216 22
Slivinter	442 81	430 96
S.N.I.	1212 06	1176 78
Sogenfrance	1096 68	1075 18
Sogépargne	310 21	304 13
Sogenar	1072 03	1051 01
Sogeinter	1317 70	1291 88
Soleil Investissements	615 42	591 75
Solstice	2166 91	2161 51
State Street Act. Eur.	10162 65	9818 99•
State Street Act. Frce	10615 62	10307 40
State Street Emer. Mkts	13436 79	12790 79•
Stratégie Actions	809 06	777 94
Stratégie Rendement	1374 22	1330 96
Technocic	1110 84	1078 49
Techno-Gan	6031 48	5799 51
Thesora	650 19	643 75
Trésor Plus	1252 47	1240 07
Trésor Trimestriel	1018 38	1008 30
Trésodicic	127270 18	127270 18
Trilion	5112 24	5046 63
UAP Investissement	458 10	442 51
UAP Actions France	618 05	595 71
UAP Act. Select	655 37	631 68
UAP Aedificandi	581 50	560 48
UAP Alizé	214 01	206 27
UAP Alto Sicav	168 17	162 09
UAP Moyen Terme	136 32	131 39
UAP Premiere Cat.	11366 76	10955 91
Uni-Associations	121 17	121 17
Uni-Foncier	1274 51	1243 42
Unifrance	601	586 34
Uni-Garantie	1258 76	1236 49
Uni Régions	1416 43	1381 88
Univer	232 62	232 62
Univers Actions	1275 78	1244 66
Univers Obligations	1834 18	1789 44
Valorg	2015 97	2013 96
Valrel	52308 90	52282 76

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

GUINNESS PLC

RÉSULTATS 1991





	1990	1991	%
Chiffre d'affaires du Groupe	3 511 M£	4 067 M£	+16
Résultat courant avant impôts	847 M£	956 M£	+13
Résultat courant après impôts	578 M£	669 M£	+16
Résultat par action	29,2 p	33,6 p*	+15
Dividende net par action	9,37 p	10,8 p**	+15

* après dilution - ** dont dividende complémentaire de 7,75 pence proposé à l'Assemblée Générale du 27.05.92 et payable le 01.06.92 aux actionnaires enregistrés à la clôture de la Bourse de Londres le 01.05.92.

Le Président Anthony Tennant a ainsi commenté ces résultats :

"Nous avons connu une année difficile dans certains pays, du fait des perturbations dues à la crise du Golfe et des effets de la récession. Cependant, la vigueur de nos marques "premium" et l'étendue de notre présence géographique se sont révélées de précieux atouts."

"United Distillers, notre branche spiritueux, a dégagé un résultat avant frais financiers et impôts de 749 M£ (+ 12 %). A taux de change constant, la progression aurait été de 15%."

"Guinness Brewing Worldwide a connu à nouveau une année satisfaisante. Son résultat avant frais financiers et impôts a atteint 244 M£ (+ 53 %). A taux de change constant et hormis Cruzcampo il aurait progressé de 17 %."

"LVMH a annoncé un résultat net de 3,7 milliards de francs (+ 11 %)."

"Nous maintiendrons la stratégie du Groupe qui vise à pérenniser la croissance de nos résultats. Les acquisitions d'activités complémentaires et les partenariats sont un précieux enrichissement de nos activités de base, les spiritueux et la bière. Nous entendons aussi poursuivre notre croissance interne, particulièrement pour nos nombreuses marques "premium" internationales."

FINACTIS (ACTIS)

EUFINVEST

SICAV ACTIONS
des Caisses d'Epargne Européennes

Mesdames et messieurs les actionnaires sont priés d'assister à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue le 9 avril 1992 à 15 heures à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, 2, Place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. *Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1991.*
2. *Recevoir et adopter les comptes annuels au 31 décembre 1991 ; affectation du bénéfice.*
3. *Donner quitus aux administrateurs et au Réviseur d'entreprises.*
4. *Nominations statutaires.*
5. *Divers.*

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la Société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'assemblée auprès d'un des agents payeurs :

pour les Pays-Bas :
- Bank der Bondsspaarbanken N.V. SNS Bank Nederland Pettelaarpark 120 NL-5216 PT'S-Hertogenbosch

pour le Luxembourg :
- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg Place de Metz 1, L-1930 Luxembourg

pour la France :
- Caisse des dépôts et consignations rue de Lille 56, F-75007 Paris
- Centre National des Caisses d'Epargne et de Prévoyance rue de la Tombe-Issoire 29, F-75014 Paris

pour la Belgique :
- Caisse Générale d'Epargne et de Retraite rue du Fossé-aux-Loups 48, B-1000 Bruxelles

pour le Portugal :
- Caixa Geral de Depositos Largo do Calhariz, P-1109 Lisbonne

pour l'Italie :
- Cassa di Risparmio delle Provincie Lombarde Foro Buonaparte 35, I-20120 Milan
- Istituto di Credito delle Casse di Risparmio Italiane Via San Basilio 15, I-00187 Rome

pour l'Allemagne :
- Deutsche Girozentrale-Deutsche Kommunalbank Taunusanlage 10, D-6000 Frankfurt am Main 1

Les actionnaires nominatifs inscrits au registre des actionnaires à la date de l'assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue de vote.

Le Conseil d'administration

EUFINVEST SICAV
Siège social : Luxembourg
1, place de Metz
R.C. Luxembourg B - 32.165



EUFI-CASH

SICAV COURT TERME REGULIERE
des Caisses d'Epargne Européennes

Mesdames et messieurs les actionnaires sont priés d'assister à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue le 9 avril 1992 à 16 heures à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, 2, Place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. *Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1991.*
2. *Recevoir et adopter les comptes annuels au 31 décembre 1991 ; affectation du bénéfice.*
3. *Donner quitus aux administrateurs et au Réviseur d'entreprises.*
4. *Nominations statutaires.*
5. *Divers.*

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la Société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'assemblée auprès d'un des agents payeurs :

pour les Pays-Bas :
- Bank der Bondsspaarbanken N.V. SNS Bank Nederland Pettelaarpark 120 NL-5216 PT'S-Hertogenbosch

pour le Luxembourg :
- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg Place de Metz 1, L-1930 Luxembourg

pour la France :
- Caisse des dépôts et consignations rue de Lille 56, F-75007 Paris
- Centre National des Caisses d'Epargne et de Prévoyance rue de la Tombe-Issoire 29, F-75014 Paris

pour la Belgique :
- Caisse Générale d'Epargne et de Retraite rue du Fossé-aux-Loups 48, B-1000 Bruxelles

pour le Portugal :
- Caixa Geral de Depositos Largo do Calhariz, P-1109 Lisbonne

pour l'Italie :
- Cassa di Risparmio delle Provincie Lombarde Foro Buonaparte 35, I-20120 Milan
- Istituto di Credito delle Casse di Risparmio Italiane Via San Basilio 15, I-00187 Rome

pour l'Allemagne :
- Deutsche Girozentrale-Deutsche Kommunalbank Taunusanlage 10, D-6000 Frankfurt am Main 1

Les actionnaires nominatifs inscrits au registre des actionnaires à la date de l'assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue de vote.

Le Conseil d'administration

EUFI-CASH SICAV
Siège social : Luxembourg
1, place de Metz
R.C. Luxembourg B - 32.164



EUFI-RENT

SICAV OBLIGATAIRE
des Caisses d'Epargne Européennes

Mesdames et messieurs les actionnaires sont priés d'assister à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue le 9 avril 1992 à 15 heures 30 à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, 2, Place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. *Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1991.*
2. *Recevoir et adopter les comptes annuels au 31 décembre 1991 ; affectation du bénéfice.*
3. *Donner quitus aux administrateurs et au Réviseur d'entreprises.*
4. *Nominations statutaires.*
5. *Réduction du nombre d'administrateurs de 9 à 8.*
6. *Divers.*

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la Société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'assemblée auprès d'un des agents payeurs :

pour les Pays-Bas :
- Bank der Bondsspaarbanken N.V. SNS Bank Nederland Pettelaarpark 120 NL-5216 PT'S-Hertogenbosch

pour le Luxembourg :
- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg Place de Metz 1, L-1930 Luxembourg

pour la France :
- Caisse des dépôts et consignations rue de Lille 56, F-75007 Paris
- Centre National des Caisses d'Epargne et de Prévoyance rue de la Tombe-Issoire 29, F-75014 Paris

pour la Belgique :
- Caisse Générale d'Epargne et de Retraite rue du Fossé-aux-Loups 48, B-1000 Bruxelles

pour le Portugal :
- Caixa Geral de Depositos Largo do Calhariz, P-1109 Lisbonne

pour l'Italie :
- Cassa di Risparmio delle Provincie Lombarde Foro Buonaparte 35, I-20120 Milan
- Istituto di Credito delle Casse di Risparmio Italiane Via San Basilio 15, I-00187 Rome

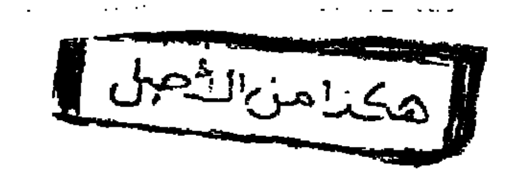
pour l'Allemagne :
- Deutsche Girozentrale-Deutsche Kommunalbank Taunusanlage 10, D-6000 Frankfurt am Main 1

Les actionnaires nominatifs inscrits au registre des actionnaires à la date de l'assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue de vote.

Le Conseil d'administration

EUFI-RENT SICAV
Siège social : Luxembourg
1, place de Metz
R.C. Luxembourg B - 32.166





هكذا من الأصل

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24 MARS 1992 A 0 HEURE TU

METEO FRANCE

PRÉVISIONS POUR LE 25 MARS 1992

LEGENDE: ENSOLEILLE; ECLAIRCIES PEU NUAGEUX; NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES; TRES NUAGEUX OU COUVERT; PLUIE OU BRUINE; NEIGE; AVERSES; ORAGES; BRUMES ET BROUILLARDS; SENS DE DEPLACEMENT

METEO FRANCE — TEMPS PREVU LE 25/03/92 VERS MIDI

Mercredi : accalmie sur le Nord-Ouest. – La plupart des régions situées au sud d'une ligne Bordeaux-Metz se réveilleront sous les nuages. Cette couche nuageuse provoquera des précipitations tantôt sous forme de pluie fine, tantôt sous forme d'averses. Les averses deviendront prédominantes en cours d'après-midi, elles pourraient prendre un caractère orageux, surtout sur le relief. La neige tombera au-dessus de 400-600 mètres. Il pourrait même neiger en plaine sur le nord-est le matin. Les seules régions relativement épargnées seront celles du pourtour méditerranéen, qui verront de belles apparitions du soleil et qui subiront de moindres risques d'averse.

Au nord de la ligne sus-mentionnée, le soleil fera de belles apparitions en cours de journée. Les nuages, moins nombreux, seront aussi moins charnus et ne donneront donc pas ou peu de précipitations.

Le vent, toujours globalement orienté au nord-est, faiblit. Les rafales atteindront 50 km-h sur les côtes de la Manche. Le mistral et la tramontane iront aussi en s'atténuant. Les pointes maximales ne dépasseront guère 60 km-h dans le golfe du Lion.

Les températures seront fraîches pour la saison. Il pourrait geler le long d'une ligne Strasbourg-Auch. Il faudra donc se méfier du verglas le matin. Les minimales seront légèrement plus douces ailleurs, surtout près du littoral, où la température ne descendra guère en dessous de 5 degrés.

Les températures maximales, très homogènes, seront comprises entre 5 degrés et 10 degrés. Elles seront néanmoins nettement plus agréables sur le pourtour méditerranéen, où le mercure pourrait localement grimper jusqu'à la graduation des 15 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 26 MARS 1992 A 12 HEURES TU

METEO FRANCE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 24-3-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 23-3-1992 à 18 heures TU et le 24-3-1992 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	17	8	C
BIARRITZ	12	7	C
BORDEAUX	12	3	N
BOURGES	9	0	C
BREST	10	5	O
CAEN	9	4	P
CHERBOURG	9	5	–
CLERMONT-FER.	14	1	C
DIJON	9	2	C
GRENOBLE	11	2	C
LILLE	6	2	N
LIMOGES	9	1	C
LYON	13	3	P
MARSEILLE	16	5	D
NANCY	7	2	C
NANTES	11	3	D
NICE	18	8	D
PARIS-MONTS	8	3	P
PAU	11	2	–
PERPIGNAN	18	6	D
RENNES	10	3	C
ST-ETIENNE	12	1	C
STRASBOURG	8	3	C
TOULOUSE	13	3	P
TOURS	10	1	C
POINTE-A-PITR	31	20	D

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	22	8	D
AMSTERDAM	9	4	C
ATHÈNES	17	12	C
BANGKOK	36	27	D
BARCELONE	20	4	N
BELGRADE	17	9	D
BERLIN	8	0	N
BRUXELLES	6	2	N
COPENHAGUE	7	3	P
DAKAR	–	–	–
DJERBA	22	11	D
GENEVE	11	2	C
HONGKONG	23	19	P
ISTANBUL	12	6	D
JÉRUSALEM	9	1	N
LE CAIRE	20	12	D
LISBONNE	17	8	C
LONDRES	9	5	D
LOS ANGELES	17	12	D
LUXEMBOURG	4	0	C
MADRID	19	2	N
MARRAKECH	28	12	D
MEXICO	29	13	D
MILAN	11	4	P
MONTRÉAL	–3	–13	D
MOSCOU	3	–4	D
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	28	18	C
NEW-YORK	3	–1	N
OSLO	6	4	N
PALMA-DE-MAJ.	21	9	D
PÉKIN	6	1	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	17	13	C
SINGAPOUR	35	26	C
STOCKHOLM	7	2	C
SYDNEY	23	17	N
TOKYO	6	2	P
TUNIS	21	10	D
VARSOVIE	6	0	D
VENISE	11	10	C
VIENNE	9	7	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Zéro

UNE saynète satirique, sur Canal Plus, quelques minutes avant 20 heures. Discutant au téléphone avec son ami qui tient une baraque à frites, une jeune femme se rend compte qu'il est en train de se faire trucider par des braqueurs. Elle raccroche et accourt sur les lieux, pour trouver un carnage : gros plan sur les blessures sanguinolentes de l'ami et de quelques clients, dessinées de manière particulièrement réaliste.

Ce n'est qu'en voyant les agresseurs s'enfuir à bord d'une 205 rouge que l'on comprend : le sketch s'inspire d'un fait-divers authentique qui s'est déroulé au bord d'une grande route il y a quelques années. Les responsables ont comparu il y a deux semaines, au cours d'un procès dont toute la presse a rendu compte, sous le titre : Les tueurs à la 205 rouge. Ils avaient effectivement tué un vendeur de frites qui tentait de protéger sa paillote. Un vrai vendeur de frites, laissant derrière lui une vraie famille, de vrais proches – peut-être abonnés à Canal Plus – qui n'imaginait pas que son assassinat inspirerait un jour un artiste de la télévision parisienne. Pour que les intentions comiques de l'artiste, qui signe du désopilant pseudonyme de Karl Zéro, ne fassent pas de doute, le sketch s'achève sur un slogan publicitaire détourné, à la manière des Nuls : *«Peugeot 205 : la surprise de taille.»*

Retour sur le plateau où l'animateur Philippe Gildas, laissant entrevoir un fugace malaise, assure avoir vainement tenté de convaincre l'artiste, sinon de brider son talent, au moins d'avoir la main moins lourde sur l'hémoglobine, *«mais que voulez-vous, c'est Karl Zéro».* Implicitement : on a le droit de tout dire sur Canal Plus, la liberté ne se divise pas, etc.

En matière de satire, Canal, depuis sa création, nous a gâtés. Les Nuls, qui nous quitteront samedi prochain pour aller tenter leur chance au cinéma, nous ont aidés à devenir des téléphages moins bêtes. Dans la même veine, la cruelle parodie des tics des stars de la télé, les Guignols de l'info ont créé un rendez-vous vengeur que l'on attend chaque soir avec gourmandise.

Le but des sketchs du type «205 rouge» est évidemment tout autre. Il ne s'agit nullement de faire rire ou réfléchir, mais de choquer pour choquer, sans autre message ni intention, avec pour seule méthode cette terrifiante efficacité froide que certains baptisent «modernité». Du Benetton télévisé, en quelque sorte. Eh bien, voilà qui est fait.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 24 mars

TF 1

- 20.50 **Cinéma : La Crime.** ■ Film français de Philippe Labro (1983). Avec Claude Brasseur, Jean-Claude Brialy, Gabrielle Lazure.
- 22.35 **Magazine : Ciel, mon mardi !**
- 0.30 **Journal et Météo.**

A 2

- 20.50 **Cinéma : C'est pas parce qu'on a rien à dire qu'il faut fermer sa gueule.** □ Film français de Jacques Besnard (1975). Avec Bernard Blier, Michel Serrault, Jean Lefebvre.
- 22.30 **Divertissement : Rire A 2.**
- 23.30 **Journal et Météo.**
- 23.45 **1. 2. 3. Théâtre.**

FR 3

- 20.45 **C'est mon histoire.** Présumé coupable.
- 21.40 ▶ **Documentaire : De jour comme de nuit** (et à 23.05).
- 22.45 **Journal et Météo.**
- 0.05 **Magazine : Ticket bleu.** Voile : Coupe de l'America.

CANAL PLUS

- 20.35 **Cinéma : Black Rain.** ■ Film américain de Ridley Scott (1989). Avec Michael Douglas, Andy Garcia, Ken Takakura.
- 22.35 **Flash d'informations.**
- 22.40 **Cinéma : Les Arnaqueurs.** ■■■ Film américain de Stephen Frears (1990). Avec Anjelica Huston, John Cusack, Annette Bening (v.o.).
- 0.30 **Cinéma : Sidewalk Stories.** ■■ Film américain de Charles Lane (1989). Avec Charles Lane, Sandye Wilson, Darnell Williams.
- 2.10 **Documentaire : Rita Hayworth, *de Brooklyn à Hollywood*.**

LA 5

- 20.50 **Cinéma : P'tit con.** □ Film français de Gérard Lauzier (1983). Avec Bernard Brieux, Guy Marchand, Caroline Cellier.
- 22.30 **Magazine : Ciné Cinq.**
- 22.50 **Cinéma : Big Boss.** □ Film chinois (Hongkong) de Lo Wei (1972). Avec Bruce Lee.
- 0.25 **Journal de la nuit.**

M 6

- 20.40 **Téléfilm : Lassie, sur les traces du passé.**
- 22.15 **Téléfilm : Souviens-toi de Vienne.**
- 23.55 **Documentaire : 60 minutes.**
- 0.50 **Six minutes d'informations.**
- 0.55 **Magazine : Dazibao.**

LA SEPT

- 21.00 **Opéra : Echo et Narcisse.** De Gluck. Enregistré lors du Festival de Schwetzingen 1987.
- 22.40 **Hommage à Serge Lifar.**
- 23.00 **Michel Portal, nomade's land.**

FRANCE-CULTURE

- 20.30 **Archipel médecine.**
- 21.30 **A quoi servent les Salons du livre ?** Débat animé par Roger Vrigny, avec Robert Sabatier, Ambroise Pujebet, Jacqueline Chambon, Alain Gazeau, Bernard Filleudeau, Henri Jobbe-Duval.
- 22.40 **Les Nuits magnétiques.** Demeures intérieures ou la vie monastique aujourd'hui (1).
- 0.05 **Du jour au lendemain.**
- 0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- 20.30 **Concert** (donné le 11 septembre 1991) : Symphonie n° 25 en sol mineur K 183, de Mozart ; Concerto pour violoncelle et orchestre, de Lutoslawski ; Symphonie n° 9 en ut majeur D. 944, de Schubert, par la Junge Deutsche Philharmonie, dir. Michael Gielen ; Yo Yo Ma, violoncelle.
- 22.40 **Espace libre.**
- 23.10 **Ainsi la nuit... .**
- 0.30 **Dépêche-notes.**
- 0.35 **L'Heure bleue.** Par Philippe Carles.

Mercredi 25 mars

TF 1

- 13.40 **Série : Commissaire Moulin police judiciaire.**
- 15.05 **Club Dorothée.**
- 17.25 **Série : Charles s'en charge.**
- 17.55 **Série : Premiers baisers.**
- 18.25 **Jeu : Une famille en or.**
- 18.50 **Feuilleton : Santa Barbara.**
- 19.20 **Jeu : La Roue de la fortune.**
- 19.50 **Tirage du Loto** (et à 21.30).
- 20.00 **Journal, Tapis vert et Météo.**
- 20.40 **Sport : Football.** Match amical France-Belgique, en direct du Parc des Princes.
- 22.40 **Magazine : Médiations.** Nous aussi nous voulons travailler. Invités : Michel Gillibert, secrétaire d'Etat aux handicapés et accidentés de la vie.
- 0.00 **Journal et Météo.**

A 2

- 13.50 **Documentaire : Opération Terre.** Emei Shan vol de Chine ; De singe en singe.
- 15.10 **Série : Les deux font la paire.**
- 16.05 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
- 16.25 **Magazine : Giga.**
- 18.05 **Série : L'homme qui tombe à pic.**
- 19.00 **Série : Flic à tout faire.**
- 19.25 **Divertissement : La Caméra indiscrète.**
- 19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
- 20.50 **Téléfilm : Mémoire d'amour.**
- 22.20 **Magazine : Direct.** La France raciste.
- 23.30 **Magazine : Musiques au cœur du carnaval.** Œuvres de Vivaldi, Campra, Monteverdi (extraits) ; sol. : Isabelle Poulenard, soprano, Nathalie Stutzmann, contralto.
- 0.40 **Journal et Météo.**

FR 3

- 13.40 **Série : La Grande Aventure de James Onedin.**
- 14.30 **C'est Lulo !**
- 18.00 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
- 18.30 **Jeu : Questions pour un champion.**
- 19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
- 20.00 **Un livre, un jour.** *Les Passagers du Roissy-Express,* de François Maspero.
- 20.10 **Divertissement : La Classe.**
- 20.40 **Magazine : La Marche du siècle.** L'hôpital à visage humain. Invités : le docteur Edward Rosenbaum *(A Taste of my Own Medicine)* ; Piem, dessinateur ; le professeur Claude Jasmin, chef du service hématologie de l'hôpital Paul-Brousse à Villejuif ; Gabriel Bez, responsable de la Mission sida au ministère de la santé.
- 22.20 **Journal et Météo.**
- 22.40 **Mercredi en France.** Programmes des télévisions régionales.
- 23.35 **Traverses.** Albanie, planète Terre, documentaire de Michel Rivière. *En route vers la démocratie ? Témoignages et archives.*
- 0.30 **Musique : Mélomanuit.** *Les Sept Dernières Paroles du Christ,* de Haydn, par le Quatuor Mosaïque. Invité : Jacques Rigaud.

CANAL PLUS

- 13.36 **Téléfilm : Chronique d'un amour impossible.**
- 15.35 **Téléfilm : La Rose noire.**
- 17.05 **Les Nuls... l'émission.**
- 17.55 **Dis Jérôme... ?**
- 18.00 **Canaille peluche.**

En clair jusqu'à 21.00

- 18.30 **Ça cartoon.**
- 18.50 **Le Top.**
- 19.20 **Magazine : Nulle part ailleurs.**
- 20.30 **Le Journal du cinéma.**
- 21.00 **Cinéma : Calendrier meurtrier.** ■ Film américain de Pat O'Connor (1988). Avec Kevin Kline, Susan Sarandon, Mary Elizabeth Mastrantonio.
- 22.30 **Flash d'informations.**
- 22.40 **Cinéma : Opération Corned Beef.** ■ Film français de Jean-Marie Poiré (1990). Avec Christian Clavier, Jean Reno, Isabelle Renauld.
- 0.20 **Cinéma : Jeu d'enfant.** ■ Film américain de Tom Holland (1988). Avec Catherine Hicks, Chris Sarandon, Brad Dourif.
- 1.45 **Cinéma : The Tall Guy.** ■ Film britannique de Mel Smith (1988). Avec Jeff Goldblum, Emma Thompson, Rowan Atkinson (v.o.).

LA 5

- 13.20 **Série : L'Inspecteur Derrick.**
- 14.25 **Série : Bergerac.**
- 15.20 **Série : Soko, brigade des stups.**
- 16.15 **Série : Shérif, fais-moi peur.**
- 17.05 **Série : Les deux font la loi.**
- 17.35 **Youpi ! L'école est finie.**
- 18.10 **Série : Deux flics à Miami.**
- 19.05 **Série : La loi est la loi.**
- 20.00 **Journal et Météo.**
- 20.50 **Histoires vraies.** Un amour d'automne. *Deux retraités pleins d'entrain.*
- 22.35 **Débat : Y a-t-il encore des vieux ?**
- 23.35 **Documentaire : La Merveilleuse Aventure de l'automobile.**
- 0.00 **Journal de la nuit.**

M 6

- 13.30 **Série : Madame est servie** (rediff.).
- 14.00 **Série : L'Homme au Katana.**
- 14.45 **Magazine : La Tête de l'emploi.**
- 15.15 **Magazine : Culture pub.**
- 15.45 **Magazine : Culture rock.**
- 16.15 **Musique : Flashback.**
- 16.45 **Magazine : Nouba.**
- 17.15 **Musique : Dance Machine.**
- 17.35 **Série : Drôles de dames.**
- 18.30 **Série : Flipper, le dauphin.**
- 19.00 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
- 19.54 **Six minutes d'informations, Météo, M 6 Finances.**
- 20.00 **Série : Madame est servie.**
- 20.30 **Mode 6.**
- 20.40 **Téléfilm : Pour affaire de mœurs.** *L'information spectacle en accusation.*
- 22.20 **Téléfilm : La Revanche d'un innocent.** *Une difficile réinsertion.*
- 0.00 **Magazine : Vénus.**
- 0.25 **Six minutes d'informations.**

LA SEPT

- 17.10 **Magazine : Mégamix.**
- 18.05 **Magazine : Avis de tempête.**
- 19.00 **Flash d'informations** (et à 19.55, 20.55, 22.40, 0.05).
- 19.05 **Documentaire : Histoire parallèle.**
- 20.00 **Documentaire : Tours du monde, tours du ciel.** 9. Vers les miroirs géants.
- 21.00 ▶ **Documentaire : Premier convoi.**
- 22.45 **Cinéma : Victimas del Pecado.** ■■ Film mexicain d'Emilio Fernandez (1950).

FRANCE-CULTURE

- 20.30 **Antipodes.**
- 21.30 **Correspondances.** Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
- 22.00 **Communauté des radios publiques de langue française.** Arts et artistes : Zao Wou-Ki.
- 22.40 **Les Nuits magnétiques.** Demeures intérieures ou la vie monastique aujourd'hui (2).
- 0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Yvonne Baby (la Vie retrouvée).
- 0.50 **Musique : Coda.** Textile de nuit : exclusivement féminin (3).

FRANCE-MUSIQUE

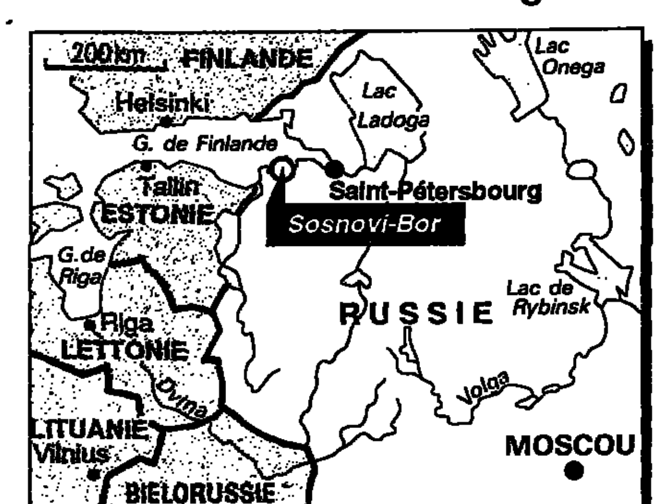
- 20.30 **Concert** (donné le 10 mars 1991 au Concertgebouw d'Amsterdam) : Fidelio (ouverture), Concerto pour piano et orchestre n° 4 en sol majeur op. 58, Symphonie n° 6 en fa majeur op. 68, de Beethoven, par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. : Wolfgang Sawallich ; Murray Perahia, piano.
- 22.00 **Concert** (donné le 24 janvier à Radio-France) : Spintered Unisons, de Horne : Cloches en blanc et noir, de Castagnioli ; White Fire, de Toovey ; Sextuor, de Maudot, par l'Ensemble TM +, dir. Laurent Cuniot.
- 23.10 **Ainsi la nuit...**
- 0.30 **Dépêche-notes.**
- 0.35 **L'Heure bleue.**

Le Monde

Nouvelle alerte sur un réacteur de type Tchernobyl

Un incident sérieux s'est produit dans une centrale nucléaire proche de Saint-Pétersbourg

Une grande quantité de gaz radioactifs se serait échappée accidentellement dans la nuit du 23 au 24 mars, à 0 h 30 (heure française) du réacteur N° 3 de la centrale nucléaire dite Léningrad, située sur les bords de la Baltique à Sosnovi-Bor *(56 000 habitants), à quatre-vingts* kilomètres environ de Saint-Pétersbourg. Le réacteur aurait aussitôt été arrêté.



Selon les indications fournies, avec une grande rapidité, par les Russes à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de Vienne, cette fuite serait consécutive à une rupture de gaine de combustible dans le cœur du réacteur. Cet incident aurait entraîné une brusque augmentation de la radioactivité sur le circuit primaire de la tranche en raison du relâchement immédiat des gaz radioactifs contenus dans la gaine. Ces derniers, du xénon, du krypton et surtout de l'iode, ont donc été évacués à travers les filtres et la cheminée de l'installation, ce qui a conduit à l'alerte.

Les Russes affirmaient, mardi matin, qu'ils étaient en train de refroidir le cœur et qu'ils contrôlaient parfaitement la situation. Selon eux, les rejets de gaz dans l'atmosphère seraient *« conformes aux normes »* et il n'y aurait eu *« aucune évacuation de personnes tant dans la centrale qu'à proximité de celle-ci. »* L'incident a d'ailleurs été classé au niveau trois de l'échelle de gravité de l'AIEA qui en compte sept. A titre indicatif, l'accident de Tchernobyl était de classe sept, mais ce n'est qu'à partir du niveau quatre que l'on envisage des mesures d'évacuation de la population. Toutefois, cette cotation n'est que provisoire. Seule l'enquête en cours permettra de la préciser, mais M. Iouri Rogojine, le porte-parole des services d'inspection nucléaires (Gosatomnadzor), déclarait que *« l'incident était grave, avec des conséquences possibles sur l'environnement et la population »*.

Cette nouvelle affaire pose de nombreuses questions dans la mesure où les réacteurs de la centrale Leningrad sont du même type que celui de Tchernobyl, des RBMK de 1000 mégawatts, et sont installés à proximité d'une grande ville. C'est toute leur sûreté qui est une nouvelle fois en cause. Car, ne l'oublions pas, c'est un réacteur de ce type, la tranche N 4 de la centrale ukrainienne de Tchernobyl qui avait donné lieu, le 26 avril 1986, à la plus grande catastrophe nucléaire de tous les temps : mort de plusieurs dizaines de personnes, évacuation de centaines de milliers d'autres, et contamination d'immenses zones par la radioactivité.

Depuis, les Russes devaient sensiblement modifier ces réacteurs dont beaucoup ne veulent plus en raison de leur conduite délicate. C'est d'ailleurs sur l'un des réacteurs de la centrale Léningrad, le réacteur N 1, qu'avait été observé, en 1975, un an après sa mise en service, un incident précurseur de celui qui a conduit à l'explosion de la centrale de Tchernobyl. Où en est-on de ce programme d'amélioration de la sûreté ? Personne ne le sait avec précision, estiment les experts. *« On sait ce qu'ils devaient faire, mais des incertitudes subsistent sur les modifications réellement effectuées et sur leurs résultats »*, confie l'un d'entre eux.

Tout cela n'est guère rassurant, d'autant que ces réacteurs, au nombre de seize, ne sont pas les seuls à poser problème. Il y a aussi ceux, les VVER-230, dont les Soviétiques eux-mêmes disaient qu'ils étaient dans un état déplorable. Une quinzaine de tranches en tout, dont la plupart installées en Europe de l'Est, en particulier dans la centrale bulgare de fâcheuse réputation de Kozlodoui. Certes, des mesures sont prises. Les Allemands ont arrêté définitivement, par mesure de sûreté, les unités de Greifswald. Les experts occidentaux se penchent en permanence sur le fonctionnement des autres et tentent de les rendre plus sûres et plus fiables.

Mais ces efforts suffiront-ils, en Russie comme ailleurs, à redonner confiance dans le nucléaire à une population traumatisée par Tchernobyl ? Le problème est grave car souvent ces centrales forunissent une quantité d'énergie dont les Républiques, comme les pays de l'Est, ne peuvent se passer (*le Monde* du 24 mars). Une preuve : après l'accident, les réacteurs de Tchernobyl épargnés par la catastrophe ont bien souvent fonctionné au maximum de leurs capacités alors que leur puissance aurait dû être notablement réduite. Que faire dans ces conditions, sinon appeler de ses vœux à une coopération plus étroite et désintéressée des grandes instances internationales pour aider les pays d'Europe de l'Est à gérer ces installations obsolètes jusqu'à la mise en place de nouveaux types de réacteurs auxquels les Russes travaillent déjà avec les Occidentaux ?

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un supplément « Initiatives » folioté de I à XX

Le numéro du « Monde » daté 24 mars 1992 a été tiré à 656 337 exemplaires.

Excédentaire en janvier

Le commerce extérieur de la France a été de nouveau équilibré en février

L'amélioration du commerce extérieur de la France se confirme. En février, la balance commerciale a été équilibrée, avec des exportations atteignant – après correction des variations saisonnières – 103,8 milliards de francs et des importations 103,4 milliards. L'excédent est minime (407 millions de francs) mais consolide les résultats favorables des derniers mois, notamment celui de janvier qui avait été excédentaire de 3,5 milliards de francs. Les exportations progressent de 6,3 % par rapport à février 1991 et les importations de 2,4 %.

La balance des échanges agroalimentaires a été excédentaire de 4,2 milliards de francs, ce qui est supérieur à la moyenne mensuelle des douze derniers mois qui est de 3,8 milliards de francs. De même, si les échanges de produits manufacturés se dégradent par rapport à janvier (– 1,6 milliard de francs après + 1,4 milliard), le résultat moyen mensuel des douze derniers mois était plus défavorable avec un solde négatif de 2,3 milliards de francs. La balance « énergie » enregistre un déficit de 6,7 milliards de francs, après 6 milliards en janvier mais – 7,8 milliards de francs en moyenne au cours des douze derniers mois.

Par zones, le commerce extérieur de la France est excédentaire avec la CEE (+ 2,9 milliards) mais déficitaire de 8,2 milliards avec l'OCDE. Ces résultats s'expliquent par l'équilibre que la France réalise avec l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne alors même qu'elle est lourdement déficitaire avec les Etats-Unis (4,4 milliards de francs contre 2,7 milliards en janvier) et avec le Japon (2,8 milliards après – 2,1 milliards en janvier).

L'élection des présidents de conseils régionaux

M. Michel Poniatowski : la droite doit s'allier « avec Le Pen plutôt qu'avec Waechter »

M. Michel Poniatowski, sénateur RI du Val-d'Oise, a déclaré, mardi 24 mars sur La Cinq que la droite doit s'allier dans les conseils régionaux *« avec le Front national plutôt qu'avec les Verts »*, car *« Antoine Waechter représente une idéologie plus dangereuse que celle de Jean-Marie Le Pen, et plus à gauche que celle du Parti socialiste »*.

M. Poniatowski a réaffirmé que l'opposition RPR-UDF doit passer *« des arrangements électoraux avec le Front national pour éviter une dérive vers un Front républicain ». « Pendant six ans, on ne peut pas se battre à la fois sur notre droite et sur notre gauche (...) et avec 33 %, on ne gouverne ni un pays ni une région »*, a-t-il expliqué.

L'instruction sur le financement du PS dans la Sarthe

Le juge Van Ruymbeke a inculpé M. Gérard Monate

M. Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes chargé de l'instruction sur le financement du PS sarthois, a inculpé, mardi 24 mars, M. Gérard Monate de trafic d'influence, faux et usage de faux. L'ancien PDG d'Urba, le bureau d'études chargé de recueillir des fonds pour le Parti socialiste, a été laissé en liberté. A l'issue du procès de l'affaire des fausses factures du Sud-Est, qui, en éclatant à Marseille en 1989, avait révélé au grand jour le fonctionnement d'Urba, M. Monate avait été condamné, le 31 janvier dernier, à quinze mois de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende par la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris.

M. Van Ruymbeke a également inculpé des mêmes chefs et laissé en liberté Mme Marie-Hélène de Jomaron, présidente de la société Aurige, un bureau d'études créé en novembre 1990 dans la mouvance du PS. Le siège parisien de cette société avait fait l'objet d'une perquisition du magistrat le 25 février (*le Monde* du 27 février). Mme de Jomaron est une ancienne collaboratrice de M. Michel Reyt, PDG de la SAGES, qui est le seul inculpé de ce dossier à avoir été placé sous mandat de dépôt par M. Van Ruymbeke (*le Monde* du 3 mars).

Décollage de la navette spatiale Atlantis

La navette spatiale Atlantis a décollé, mardi 24 mars, à 14 h 14 (heure française) du centre spatial Kennedy à Cap Canaveral (Floride), pour une mission d'une semaine destinée à l'étude des mécanismes de l'atmosphère et de l'influence du Soleil sur ces mécanismes.

GRÈCE : Un Boeing 707 cargo de Sudan Airways s'écrase près d'Athènes. – Un Boeing 707 cargo de la compagnie Sudan Airways, à bord duquel se trouvait uniquement son équipage, s'est écrasé, mardi 24 mars peu après 5 heures du matin, sur le mont Hymette, aux abords de l'aéroport international d'Athènes-Hellenikon. Les corps de trois membres de l'équipage, dont on ignore s'il était composé de quatre ou de cinq personnes, ont été retrouvés par les sauveteurs.

SUR LE VIF CLAUDE SARRAUTE

J'achète !

ALORS, tous pourris, nos politiciens ? Y compris ceux pour qui vous êtes allés voter dimanche ? Et plus particulièrement les écolos, appelés à arbitrer la course au fauteuil de président dans la plupart des régions ? Invité de « Controverse » hier sur RTL, Waechter croulait sous les appels. Vous étiez 73 % à le croire prêt aux plus odieuses compromissions. Il s'est défendu comme un beau diable. Pas question ! D'après lui, côté Lalonde, en revanche, ce Vert biodégradable, cet arriviste de première, c'était probable et même certain.

Ce qui est certain, c'est qu'on va leur faire une cour d'enfer, à ces deux-là. Gaudin, je l'entends d'ici : Tapie, c'est pas le bon client. Monte avec moi, chéri, et tu l'auras, ton petit cadeau. Tiens, qu'est-ce que tu dirais d'une forêt en plein cœur de Marseille ? La Médina, pardon la Canebière, transformée en parc naturel. Chasse interdite. Défense de tirer. Sauf sur les Arabes qui viendraient y braconner. Ça fera plaisir à Le Pen, et il m'appuiera sans que je m'abaisse à le lui demander.

Et Joxe, en Ile-de-France : Allô, Brice, c'est Pierre ! Il me semble t'avoir entendu murmurer un jour, en conseil des ministres, que t'étais contre l'enflure urbaine et pour la réhabilitation de l'habitat rural. J'ouvre la ville à la campagne. Plus de bureaux, des fermes ! Et les crottes de chien, je les remplace par des bouses de vache porte-bonheur. A condition d'y poser le pied. Gauche. Tu *marches* ?

Et dans le Nord-Pas-de-Calais, l'adversaire de ce pauvre Delebarre, comment il s'appelle déjà, le maire de Cambrai, lui au moins, il dit pas de bêtises : J'ai une bonne surprise pour vous, les Verts. Les autoroutes, je les enterre, pareil que le tunnel sous la Manche. Quant aux rails du futur TGV, j'en fais des pistes cyclables. Alors, c'est oui ?

Et Fafa, en Haute-Normandie : Si vous m'aidez à régner sur le pays du calva, c'est pas compliqué, la consommation d'eau, c'est un de vos dadas, je ne la réduis pas, je l'interdis. Ça vous va ?

Je sais bien qu'ils ne sont pas à vendre, les écolos, mais bon, tout s'achète. Suffit d'y mettre le prix.

Mort du Prix Nobel d'économie Friedrich von Hayek

L'économiste austro-britannique Friedrich von Hayek, Prix Nobel d'économie en 1974, est décédé, lundi 23 mars, à Fribourg (Allemagne), des suites d'une longue maladie à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Autant parce qu'il reste un auteur ignoré que parce qu'il a été l'objet de vives controverses, le grand économiste qui vient de mourir, Friedrich von Hayek, né à Vienne en 1899, est une des figures clés non seulement de la pensée mais peut-être même de l'histoire du vingtième siècle. Quand il est invité, au début de l'année 1931, par la London School of Economics à prononcer quatre conférences qui feront date sur la théorie des fluctuations économiques, le professeur von Hayek a déjà derrière lui une carrière brillante de théoricien en Autriche. Mais son œuvre est pratiquement inconnue dans le monde anglo-saxon : cette méconnaissance mutuelle des cultures jouera un grand rôle dans les mésaventures de von Hayek et aussi peut-être dans certains retards de la réflexion économique. Le choc produit par les débuts du professeur von Hayek à Londres se prolongera jusqu'au début des années 50, époque à partir de laquelle il va tomber quasiment en oubli pendant une bonne dizaine d'années.

Von Hayek va d'abord se poser comme l'adversaire numéro un de la pensée de Keynes : son interprétation de la crise de 1930 et les solutions qu'il préconise sont aux antipodes de celles du célèbre économiste britannique. Pour von Hayek, ce que prône Keynes n'est pas autre chose que la politique du *« desperado »*. A vouloir rétablir le plein emploi dans les plus brefs délais par une politique d'expansion monétaire, on court le risque d'une inflation majeure. C'est aussi créer les conditions qui doivent engendrer à terme un chômage encore plus important.

Bien que les événements lui aient donné finalement largement raison, si von Hayek reste si mal compris c'est pour une raison encore plus fondamentale. Il s'en est pris non seulement à la doctrine économique dominante du vingtième siècle jusqu'à une époque récente (le keynésianisme), mais aux méthodes mêmes de l'analyse économique moderne. Sur ce terrain, il s'oppose aussi aux économistes libéraux, théoriciens de l'équilibre général, tel le professeur Debreu, Prix Nobel comme lui-même. Debreu suppose parfaitement connues les informations sur un marché parfait. Von Hayek récuse cette vision en faisant valoir que c'est le jeu même du marché qui rend disponible l'information nécessaire.

De même Von Hayek oppose une vigoureuse critique aux visions habituelles de la macro-économie : les agrégats sur lesquels raisonnent les économistes sont des constructions artificielles des statisticiens : croire que la demande en tant que telle puisse agir directement sur telle autre grandeur économique, c'est prendre une métaphore pour la réalité.

Autre raison pour laquelle von Hayek a longtemps été considéré comme un auteur sentant le soufre : en 1945, il publie un petit livre sous le titre *la Route de la servitude*. Pour lui, l'économie dirigée porte déjà en germe l'abdication de la liberté privée. Que d'anciens communistes soient devenus facilement nazis ne l'étonne pas; entre les deux mouvements il met au jour d'inquiétantes affinités. A la limite, le fascisme, c'est ce qui arrive le jour où les illusions de l'utopie marxiste sont tombées. De telles idées ne sont évidemment pas de nature, après la guerre, à le considérer comme un penseur sérieux !

L'originalité de von Hayek tient aussi aux liens qu'il établit entre, d'une part, le fonctionnement d'une économie libre et, d'autre part, la constitution politique et juridique de la société. Sa vaste érudition touche autant la pensée économique que le droit. Publié en français en trois volumes, son grand ouvrage *Droit, législation et liberté* expose ses idées sur ce double thème qui pour lui n'en forme qu'un seul.

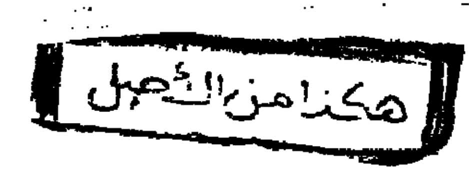
Friedrich von Hayek était devenu citoyen britannique en 1938. En 1950, il s'installe aux Etats-Unis pour enseigner à Chicago. En 1984, il revient en Europe, l'université allemande lui ayant offert une chaire à Fribourg. Pendant les années 70, le professeur von Hayek était revenu en grâce : il reste l'économiste le plus souvent cité par les amis de Mme Thatcher et, dans une moindre mesure, par ceux du futur président Reagan. Mais les nouveaux zélateurs du professeur von Hayek semblent n'avoir retenu de son enseignement que ce qui leur convenait. on Hayek voyait dans l'expansion massive du crédit la cause peut-être principale du mauvais fonctionnement d'une économie de marché.

PAUL FABRA

Mort du chercheur Eugène Herzog

Nous apprenons le décès du chercheur Eugène Herzog, père de M. Philippe Herzog, chef de file des économistes du Parti communiste français, survenu dans la journée du samedi 21 mars .

[Né en 1904 à Zagreb (Croatie), Eugène Herzog était un spécialiste des aciers spéciaux et des procédés anticorrosion. Ses travaux ont permis l'exploitation du gisement de gaz de Lacq, associé à une grosse proportion de gaz sulfureux très corrosif, et ont aidé à l'utilisation de fils d'acier spéciaux dans les pneus X à carcasse radiale. Grand Prix national de la recherche scientifique en 1957, Eugène Herzog était ancien directeur des aciéries de Pompey.]



15 pages d'offres d'emploi

Le Monde

INITIATIVES

La crise des intermédiaires

AVEC son effet d'éteignoir, la guerre du Golfe a d'abord été désignée et sert encore parfois d'excuse à tous les malheurs. Mais, avec le temps, cette explication un peu facile vieillit. Il faut se rendre à l'évidence : dans les secteurs d'activité intermédiaires – le recrutement, la communication d'entreprise, la formation, l'audit, le conseil et l'intérim – ceux-là mêmes qui avaient affiché d'insolentes croissances à la fin des années 80, la récession continue de sévir et s'aggrave. Les plus pessimistes évoquent maintenant une longue période de difficultés ou imaginent que leurs marchés en seront profondément modifiés.

Recul aidant, des professionnels datent désormais le début de la tendance aux premiers mois de 1990, quand quelques indicateurs ont commencé à se retourner. Et, parce que tout le monde n'en a pas pris conscience assez tôt, ils justifient ainsi les déboires actuels. Des cabinets disparaissent, des dépôts de bilan ont lieu. La valse des ventes et des fusions s'accélère. Sous l'effet de la baisse du chiffre d'affaires, beaucoup réduisent leur train de vie et taillent dans leurs effectifs.

Certes, il est difficile de mesurer l'ampleur du phénomène, qui occupe pourtant toutes les conversations et hante les dirigeants. Les rumeurs pullulent autant que les mauvaises nouvelles, authentiques. Par rapport à l'automne (« le Monde Initiatives » du 4 septembre), la situation se serait encore dégradée. S'il y a des professions ou des entités particulières pour proclamer leur bonne santé, dont quelques-unes parce que cela correspond à la réalité, nombreuses sont celles qui se livrent à un savant habillage des rares indices positifs. Commercialement, et humainement, on peut le comprendre...

EN tout état de cause, cette conjoncture défavorable révèle des points communs. D'origine souvent récente, du moins en France, ces métiers ont d'abord vécu dans l'euphorie des temps héroïques. Ils se sont développés rapidement, se sont parfois habitués à de confortables marges et se sont laissé gagner par les mauvaises habitudes de l'opulence facile. Ensuite, ces «niches» ont attiré énormément de nouveaux ou d'ambitieux qui ne disposaient pas toujours des compétences professionnelles requises. Il s'est ensuivi une certaine anarchie, et l'on constate aujourd'hui, avec les mêmes termes, que le marché – du recrutement, de la formation, de l'intérim, etc. – est atomisé, peu structuré, pas encore adulte. Au moment où survient la crise actuelle, on peut considérer que l'ensemble de ces professions «intermédiaires» sont entrées dans une phase de maturité. Elles doivent se structurer, s'organiser et se professionnaliser davantage. D'où les grandes manœuvres, que les circonstances accélèrent.

Au-delà, les conditions générales sont en train de changer et les mutations en cours ne sont peut-être pas que temporaires. D'autant que le comportement des entreprises utilisatrices ou clientes évolue et qu'elles se montrent à chaque fois plus exigeantes. Quand un grand groupe nationalisé divise par dix son budget annuel de recrutement, qu'il accepte de se séparer de la structure qu'il avait créée (Thom and Son), on imagine mal qu'il adopte de nouveau une autre stratégie. Nombreuses sont les sociétés qui reprennent certaines activités en interne ou se déclarent exaspérées par le poids pris par la présence obsédante d'une myriade d'intervenants extérieurs. La demande de services s'en trouvera bouleversée à terme.

Segment par segment, cela entraîne des révisions et des comportements différents du marché. Dans le recrutement, les délais de recherche s'allongent et la rentabilité diminue. Pour les organismes de formation qui s'adressent exclusivement aux entreprises privées, le chiffre d'affaires se tasse, du fait du moindre renouvellement des effectifs à qualifier après une embauche, et les délais de paiement compliquent la situation financière.

HABITUÉS à ne pas licencier, parce qu'ils géraient en fait un *turn-over*, les cabinets d'audit doivent maintenant inciter au départ les consultants les plus anciens, sous peine d'alourdir leurs coûts de fonctionnement. Ceux qui innovaient, dans le conseil ou les bureaux d'études, en proposant des «produits» rares ou pointus, et donc accessoires ou luxueux, sont devenus très vulnérables. L'*outplacement* place moins facilement, y met plus de temps, doit se tourner vers les PME/PMI pour réussir des reclassements, et invente parfois d'autres méthodes. En même temps, heureusement, son «public» se rajeunit, des cadres entreprennent des démarches personnelles, et des expatriés, à l'occasion de leurs vacances, pointent le nez. Cette approche de la rupture avec l'entreprise se banalise. Enfin, l'intérim vit une exaspérante guerre des prix, amplifiée par l'attitude des entreprises qui, avec la gestion en flux tendus, traitent d'importants volumes. Un seul espoir, là encore : le travail temporaire est le premier à se redresser quand la reprise s'amorce et il semble enregistrer quelques légers frémissements.

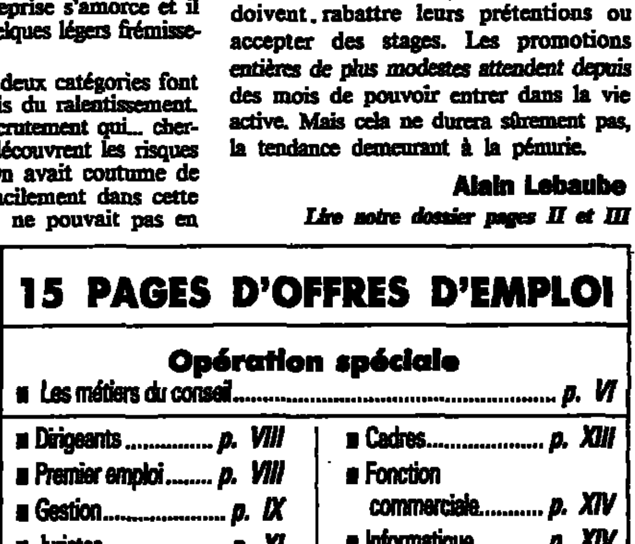
Dans ce contexte, deux catégories font apparemment les frais du ralentissement. Les consultants en recrutement qui... cherchent un emploi et découvrent les risques de leur spécialité. On avait coutume de dire qu'on entrait facilement dans cette carrière, mais qu'on ne pouvait pas en repartir. Cela se vérifie, surtout pour ceux qui y sont venus trop jeunes. Dans les cabinets, on enregistre énormément de candidatures spontanées et, comme le fait remarquer un responsable, *«ce ne sont justement pas celles là qu'on souhaite»*. Momentanément, les jeunes diplômés des grandes écoles – et surtout des moyennes – éprouvent les rigueurs du temps. Les plus prestigieux doivent rabattre leurs prétentions ou accepter des stages. Les promotions entières de plus modestes attendent depuis des mois de pouvoir entrer dans la vie active. Mais cela ne durera sûrement pas, la tendance demeurant à la pénurie.

Alain Lebaube

Lire notre dossier pages II et III

Cadres à Douze

Pour les cadres néerlandais, la période de garantie de l'emploi est terminée et une forte imposition ampute leurs rémunérations ■ En Europe, le travail temporaire est régi par des textes différents suivant les pays .... *page IV*


15 PAGES D'OFFRES D'EMPLOI

Opération spéciale

LA CRISE DES INTERMÉDIARES

Les déconvenues des jeunes diplômés

Les bonnes embauches deviennent rares

RUDE coup, vendredi 28 février dernier, pour les jeunes diplômés fidèles lecteurs de l'édition internationale du *Financial Times*, qui rassemble toutes les semaines un grand nombre d'offres d'emplois. En bas de page, bien visible, une grande annonce : six candidats, collectionneurs de diplômes et munis d'une solide expérience, mais visiblement au chômage, offrent directement leurs services aux entreprises, indiquant leur nom et leur numéro de téléphone. Une démarche pour le moins inhabituelle. Tout aussi inhabituelle que celle, notée également dans le journal britannique, qui indiquait récemment que de jeunes diplômés proposaient aux entreprises de débuter gratuitement pendant quelques mois...

Deux traductions européennes des difficultés sur le marché de l'emploi aujourd'hui. Y compris pour ceux que l'on pourrait croire à l'abri de ce genre d'angoisse. En France, les mêmes symptômes existent. Les quelques grandes écoles, et les moyennes également, confirment avec plus ou moins de franchise les obstacles rencontrés par leurs anciens (ceux de la promotion 1991) candidats à se placer et les inquiétudes de ceux qui vont terminer leur cursus en juin prochain. Les signes sont visibles : baisse du nombre d'offres d'emplois, diminution des stages proposés en cours d'année, allongement de la durée moyenne de recherche d'un poste, présence beaucoup moins importante des entreprises aux forums organisés traditionnellement sur le campus et offres de salaire de départ qui stagnent.

Ce sentiment semble partagé, certes à des degrés plus ou moins importants, quelle que soit la réputation de l'école concernée. Les 5 % à 10 % de polytechniciens qui chaque année décident de faire carrière tout de suite dans le privé (pas forcément les mieux classés, il est vrai) ont ainsi ressenti depuis leur sortie en juin dernier les effets d'une conjoncture économique difficile : *« N'exagérons rien et ne parlons pas de chômage*, explique le responsable du bureau des carrières. *Il est, en revanche, juste de dire que nos élèves ne sollicitent plus les entreprises mais sont choisis par elles. Il est aussi exact qu'ils mettent plus de temps à trouver un emploi. »*

A l'Ecole supérieure de commerce de Rouen, certains jeunes diplômés ont ainsi décroché un poste seulement en janvier dernier, *« soit six mois après la fin de leur année*, explique-t-on au service carrières, *au lieu des trois mois habituels en moyenne! »* Seule l'Ecole supérieure de commerce de Lyon insiste sur la baisse de fréquentation des forums. Début décembre 1991, vingt et une entreprises étaient présentes, contre trente l'année dernière. A celui de janvier, trente-cinq sociétés avaient répondu à l'appel. *« Mais pas encore pour proposer des offres fermes*, souligne Odile Lasserelme, responsable du service carrières de l'école. *Les entreprises sont attentistes, ne savent pas exactement le nombre de recrutements auxquels elles vont procéder cette année et préfèrent ne rien promettre précisément à nos élèves. Elles veulent en savoir plus sur la reprise annoncée. »*

Un langage inquiétant peut-être, mais qui a au moins le mérite de la franchise. Certains groupes ont effectivement indiqué tout de suite leur volonté de diminuer le nombre des embauches entre 1991 et 1992. C'est le cas d'IBM, de BSN par exemple, ou encore des pétroliers et des chimistes. Mais ce n'est pas vrai pour tout le monde. *« Je connais certaines entreprises qui continuent à faire paraître des offres d'emplois dans les journaux alors qu'elles n'ont aucunement l'intention d'embaucher des diplômés*, raconte ce responsable du recrutement dans un grand groupe. *Elles reçoivent les candidats, leur font passer des entretiens mais prétendent que leur profil ne correspond pas au poste... imaginaire. En revanche leur image de marque, leur dynamisme est préservé. »*

Sans pouvoir encore donner de chiffres précis, l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) confirme ce climat actuel pour les jeunes diplômés. *« Les candidatures spontanées marchent à tout va*, explique Jean Prével, directeur de l'APEC. *Il est indéniable* que *nous vivons une période de moindre croissance, de morosité. Cet excès de modération est peut-être la contrepartie de l'excès d'enthousiasme d'il y a dix-huit mois, où les entreprises avaient beaucoup recruté. Mais, d'un côté comme de l'autre, ces deux situations sont exagérées. »*



Même si la reprise doit avoir lieu, comme beaucoup l'annoncent, au second semestre, ce passage à vide ne restera pas sans conséquences. Certaines écoles conseillent déjà à leurs étudiants qui finiront leurs études en juin prochain de rempiler pour une formation complémentaire ou d'aller passer une année à l'étranger. Cela devrait certainement se traduire dans les chiffres dès 1992. Autre conseil prodigué : les élèves qui attaqueront le marché de l'emploi dans les mois qui viennent auront intérêt à faire preuve de souplesse, à se montrer moins exigeants d'abord sur le choix de l'entreprise mais aussi sur le salaire proposé, qui en moyenne aurait tendance à stagner par rapport à 1991. *« Si nous sentons bien que le climat est chaud*, confirme Yves Braby, responsable des relation extérieures et de la communication de l'Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, *nos élèves pour le moment ne sont pas exposés à ces difficultés. Il n'empêche qu'elles les incitent à être moins exigeants face aux offres. »*

De telles attitudes devraient avoir des conséquences pour les élèves des écoles de moins bon niveau. En effet, si les jeunes les mieux diplômés acceptent des offres qu'ils laissaient jusqu'à maintenant de côté, ceux qui sont généralement moins recherchés par les entreprises devront à leur tour se montrer moins exigeants. *« Cette situation, cette angoisse pour les jeunes*, analyse un chasseur de têtes, *a aussi du bon. Elle entraîne plus de souplesse et mène à un élargissement du panel de recrutement des entreprises : ainsi des HEC qui postulent à EDF, ce qui n'est vraiment pas le cas habituellement. C'est une ouverture pour les entreprises comme pour les candidats. »*

Marie-Béatrice Baudet

La formation fragilisée

La demande est plus sélective

« NOUS traversons une période difficile, mais nous ne faisons pas partie des secteurs sinistrés, car la formation est devenue une nécessité », explique Jean Wemaere, président de la Fédération de la formation professionnelle, née récemment de la réunion des trois principaux syndicats patronaux d'organismes privés. *« Les entreprises ne peuvent pas davantage s'en passer, désormais, que les automobiles d'essence : parce que la formation est le levier dont elles ont besoin pour sortir du taylorisme; parce que la moitié des brevets n'existaient pas voilà dix ans, et qu'on se sert aujourd'hui de l'ordinateur comme naguère du crayon; et parce que la population actuellement au travail n'a pas un niveau de qualification suffisant... »* Même avec une économie en faible progression, on devrait passer, d'ici à la fin du siècle, de *« cinquante/soixante heures de formation pour un quart des actifs chaque année »* à *« cent/cent dix heures pour la moitié d'entre eux »*.

Dans le secteur public et parapublic, on affiche une certaine sérénité. *« Il n'est pas évident que ce soit dans les périodes d'expansion que les entreprises lancent leurs programmes de formation les plus ambitieux*, estime Serge Neerkhorn, chargé à l'AFPA du développement pour l'Ile-de-France. *C'est plus souvent sous l'aiguillon des difficultés qu'elles rencontrent ou de reconversions qui s'approchent qu'elles se mettent en mouvement. »* Un optimisme que confirme la progression de l'activité des GRETA (secteur de formation continue de l'éducation nationale) auprès des entreprises : cette progression s'est en effet poursuivie en 1991, atteignant pour la première fois la moitié d'une activité jusque-là majoritairement tournée vers les demandeurs d'emploi et les jeunes en difficulté.

Cela étant, force est de constater que, quand les entreprises cessent d'embaucher ou se mettent à licencier, il y a... moins de monde à former. C'est d'autant plus sensible que, comme le souligne Jean Wemaere, *« ceux qui restent sont moins disponibles pour apprendre car leur charge de travail est plus importante »*, et que *« les services de formation, aux effectifs eux-mêmes réduits, laissent certains projets en souffrance parce qu'ils sont débordés »*. D'autre part, le ralentissement des achats de biens d'équipement restreint également les besoins de formation liés à leur mise en route.

Exigences plus nombreuses

Par ailleurs, la demande de formation se transforme. Les entreprises deviennent plus soucieuses de gérer au mieux leurs fonds. *« Le signe le plus net que nous ayons de leurs difficultés actuelles est leur plus grande exigence à notre égard : de plus en plus, nos prestations doivent être individualisées et adaptées à chaque situation »*, remarque Jean-François Cuisinier, responsable de la formation continue (donc des GRETA) au ministère de l'éducation nationale. Une évolution ressentie également à l'AFPA, où l'on évoque le déclin et même la mort des « stages catalogues », de plus en plus rejetés pour leur manque de souplesse.

Certains objectifs de formation, jugés décevants ou superflus, sont en outre abandonnés ou réduits. Par exemple en langues : les grosses dépenses effectuées ces dernières années dans ce domaine se voient parfois remises en cause parce que nombre de salariés n'ont pas l'occasion d'utiliser les compétences qu'ils acquièrent.

D'autre part, les entreprises sélectionnent davantage les organismes auxquels elles s'adressent et certaines s'orientent vers des partenariats privilégiés avec quelques-uns d'entre eux : elles s'engagent à faire plus souvent appel à eux en échange d'exigences plus grandes. *« Sur un marché jusqu'ici très émietté*, dit Jean Wemaere, *nombre de petits organismes vont disparaître, et l'on devrait à terme voir se produire des regroupements. Le paysage de l'offre de formation va changer... »*

Un mouvement qui n'est pourtant pas à sens unique, comme en témoigne ce qui se passe dans le domaine de l'initiation à l'informatique : *« Là*, s'inquiète Christian Raoul-Duval, l'un des responsables de la nouvelle Fédération de la formation professionnelle, *n'importe qui aujourd'hui peut se décréter formateur tout en n'apportant qu'une prestation rudimentaire du type « comment ça marche ». Bon nombre de responsables de formation dans les entreprises s'y laissent prendre parce qu'on leur propose un prix défiant toute concurrence et qu'ils connaissent mal la bureautique. »* La pression sur les prix, assez générale, s'en trouve accentuée dans cette branche, qui est ainsi de celles qui souffrent le plus de la crise. D'autant plus que les grandes entreprises accentuent leur mouvement vers la formation en interne, ne demandant plus aux organismes spécialisés que... de former leurs formateurs.

Mais le problème le plus aigu est celui que pose l'allongement des délais de paiement. Il ne semble pas concerner le secteur public, qui maintient apparemment sans trop de difficultés ses règles habituelles de paiement : une partie à la commande, une partie en début de prestation, le reste à la fin de cette dernière. En revanche, le secteur privé en est gravement atteint, comme en témoignent les difficultés financières d'organismes comme l'IFG. *« Les métiers privés de la formation sont dans une situation absurde*, souligne son directeur général, Jean-François de Zitter. *Ils sont payés avec deux, trois, quatre, voire six mois de retard, alors qu'ils doivent régler leurs formateurs – au moins lorsque ces derniers sont salariés – dès la fin du mois en cours. Avec un tel système, une partie non négligeable de nos résultats repart chez les banquiers en agios! Cette situation, qu'alourdit encore le développement d'organismes intermédiaires comme ASFO, FAF ou FONGECIF, fait peser de graves menaces sur nos métiers. »*

Marie-Claude Betbeder

Les mécomptes de l'intérim

Après de belles années, le secteur régresse

APRÈS plusieurs années de croissance à deux chiffres, le marché de l'intérim flanche. Déjà touché en 1990 par la récession – le chiffre d'affaires avait progressé d'à peine plus de 15 % contre 31 % en 1989 et 1988, – ce secteur devrait afficher une croissance négative pour 1991.

Le PROMATT (syndicat des professionnels du travail temporaire) l'estime à – 5 %, l'indicateur UNETT-Plus-Consultants (Union nationale des entreprises de travail temporaire) à – 2,5 %, un chiffre établi à partir d'un échantillon « représentatif » de cinquante entreprises de travail temporaire. Pour sa part, l'INSEE annonce une baisse de – 5 % sur les dix premiers mois de l'année 1991, les données officielles de novembre et décembre n'étant pas encore connues. Toutefois, d'une entreprise de travail temporaire (ETT) à l'autre, les résultats sont contrastés. Ecco, par exemple, numéro un de la profession (650 agences), enregistre une baisse de 3 à 4 % par rapport à 1990; Manpower, numéro trois (550 agences), une hausse de 1 %; Adia, quatrième (290 agences), se maintient, tandis que RMO, cinquième (270 agences), baisse de 5 %. Les implantations et les politiques de développement ont fait la différence. Certaines petites ETT, spécialisées, s'en tirent plus difficilement : le chiffre d'affaires de Sonatec (6 agences), société spécialisée dans l'automobile, a chuté de 30 % en 1991. Tandis que celui de Rivershelles (6 agences), ETT axée sur le commerce et le transport internationaux, a baissé de 14 %. Principaux secteurs touchés : l'industrie – qui emploie un intérimaire sur deux, – en particulier l'automobile et l'aéronautique, ainsi que, plus récemment, le BTP – plus d'un intérimaire sur cinq – et les emplois tertiaires.

Malgré ces mauvais scores, le marché reste à un niveau élevé. Actuellement, 325 000 intérimaires en moyenne sont en mission chaque jour, soit trois fois plus qu'en 1984. En outre, l'intérim a poursuivi le maillage du territoire. Selon le ministère du travail, le nombre d'agences est passé de 4 764 fin 1990 à 5 011 en octobre 1991, soit 247 agences de plus. Une croissance forte, même si elle ralentit par rapport aux années précédentes : en 1990, on recensait 600 nouvelles agences; en 1989, 550.

Ce dynamisme n'empêche pas d'importantes restructurations en cours, liées aux sérieuses difficultés que rencontrent certaines ETT, dues à la récession qui les a un peu surprises, mais aussi à une mauvaise gestion. Dopées par l'euphorie des années précédentes, où elles se sont considérablement endettées pour financer leur développement, elles se retrouvent aujourd'hui, sur un marché tendu, sans réserves financières suffisantes.

RMO, par exemple, reconnaît n'avoir *« pas pris les mesures nécessaires assez tôt »*. Ainsi, début 1991, le groupe a poursuivi sa croissance externe avec le rachat d'Everest-Intérim, sans prévoir que le marché allait souffrir cette année-là. *« Il y a eu une augmentation terrible d'impayés, dus aux dépôts de bilans d'entreprises utilisatrices, et un allongement des délais de paiement »*, explique Anne Bonnevay, directrice des ressources humaines de RMO. La Banque de France constate d'ailleurs ce genre d'incident dans l'ensemble du marché de l'intérim. *« Cela a provoqué des difficultés de trésorerie, parce que nous sommes obligés de payer les salaires des intérimaires*, poursuit Anne Bonnevay. *Certaines banques ne nous ont pas renouvelé leur confiance. »*

Stratégie de recentrage

Ce n'est que fin 1991 que RMO a réagi. Le groupe a fermé une dizaine d'agences. Une cinquantaine de collaborateurs permanents, sur mille cinq cents, ont été licenciés. Les dépenses en communication ont été revues à la baisse, les commerciaux sensibilisés à la rigueur et invités à intensifier leur présence sur le terrain. Actuellement, RMO négocie avec des partenaires financiers susceptibles d'entrer dans son capital. Dernière mesure : le groupe s'est séparé de ses filiales n'appartenant pas au secteur de l'intérim (courtage en assurances, nettoyage industriel, etc.), une stratégie de recentrage qu'adopte également Adia : *« Nous regroupons nos forces sur l'activité de l'intérim, car il est clair aujourd'hui, que la bagarre se fait entre les cinq grands groupes*, estime Anne Bonnevay, de RMO. *Nous nous arrachons les marchés. Et malheureusement la concurrence se fait en cassant les prix. Tout le monde y a perdu des plumes. »*

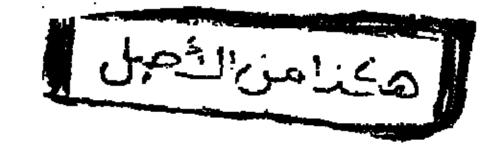
Selon l'INSEE, la marge brute de l'intérim a chuté de 2 % en 1988. Elle aurait à nouveau baissé de 1 % en 1990, selon le PROMATT. Un mouvement qui s'est, semble-t-il, poursuivi en 1991. *« Depuis des années, nous condamnons cette course au volume*, martèle Philippe Portier, délégué général de l'UNETT. *C'est une politique suicidaire. Les ETT ont cédé aux pressions sur les prix faites par les utilisateurs qui, en raison de leur gestion en flux tendu, emploient plus d'intérimaires qu'auparavant. Du coup, certaines ETT se sont fait piéger et se retrouvent maintenant au bord de l'asphyxie. Elles font de l'anémie graisseuse. »*

Chez Ecco (8,5 milliards de chiffre d'affaires en 1991), on a aussi décidé de prendre du recul pour 1992. Le groupe a ouvert soixante agences l'an dernier et racheté deux ETT, MOI et Central-Intérim. Celles-ci ont rejoint son « pôle croissance externe », qui pèse 1,4 milliard de francs et compte 170 agences. Mais pour 1992, pas de nouvel achat prévu. Quant aux agences, Ecco en créera « moins » qu'en 1991. *« On s'adapte en permanence »*, indique François Vassard, directeur du marketing.

Manpower (6,8 milliards de chiffre d'affaires en 1991) parie, lui, sur la reprise, et poursuivra donc sa politique de croissance interne en ouvrant cinquante agences en 1992, soit autant qu'en 1992. *« Ce sont des investissements stratégiques*, confie Michaël Grunelius, président de Manpower. *Ce n'est ni la première ni la dernière crise que nous vivons. Nous devons être partout, car les entreprises ont besoin de ce service. A la reprise, elles nous trouveront. La question est de savoir quand elle aura lieu... »*

Mais, aujourd'hui, personne ne voit rien venir; si ce n'est quelques « frémissements » constatés ici ou là. *« Il n'y a pas de signes évidents de reprise*, résume Bernard Bacquet, président de PROMATT. *Mais nous avons la certitude que l'intérim sera le premier secteur à la déceler. Car le recrutement pour des emplois permanents n'a lieu que lorsque les entreprises ont le sentiment d'être sorties du tunnel. Lors de la dernière crise, l'industrie a mis trois ans avant d'avoir confiance, en 1989. »* Et pendant ce temps-là, l'intérim a vécu ses années folles.

Francine Aizicovici





L'audit critiqué

Les entreprises sont plus exigeantes

JEAN-EMMANUEL COMBES, directeur associé du BEFEC, membre de Price Waterhouse, n'est pas un homme particulièrement inquiet. Bien au contraire. *«La crise*, dit-il, *a pour nous ceci de stimulant que les dirigeants d'entreprise se montrent de plus en plus vigilants quant à l'analyse de leurs coûts. Ils sont extrêmement soucieux de vérifier leur efficacité et leur retour d'investissement. Phénomène nouveau, certains d'entre eux, estimant l'incertitude durable, en profitent pour bâtir des scénarios à long terme. Autre phénomène : il existe aujourd'hui une demande de la part des collectivités locales.»*

De fait, les résultats de Price Waterhouse, l'un des «big six» des cabinets mondiaux d'audit et de conseil, sont parlants : à elles seules, les activités d'audit en Europe ont enregistré une progression de 21 % en 1991 par rapport à l'exercice précédent, avec un rythme particulièrement rapide en Allemagne et en France.

Pour Jean-Emmanuel Combes, cependant, une ombre (interne) au tableau : le turn-over n'est plus ce qu'il était. Face à l'inconnu, les jeunes, pour qui un grand cabinet international est une remarquable école d'application, ne sont guère désireux d'en partir pour aller exercer leurs talents dans le monde de l'entreprise, où ils *deviendraient par* ailleurs des clients potentiels précieux. D'où un effet jugé perturbateur sur la pyramide des âges. Et le risque paradoxal d'accumuler *«trop de compétences»*.

Comme un commandant de navire embarque un pilote sur sa passerelle, il est bien naturel qu'une météo on ne peut plus maussade conduise le dirigeant d'entreprise à s'entourer du maximum de garanties qu'il juge prioritaires. Un phénomène qui n'a rien de nouveau. Les firmes américaines n'ont-elles pas ouvert la voie, en 1929, s'entourant d'experts extérieurs pour enrayer la baisse de leurs ventes, donnant ainsi naissance au consulting?

«Les entreprises qui naviguent à vue, convient en le déplorant le consultant d'un cabinet spécialisé en management et ressources humaines, *veulent y voir clair en priorité en matière de stratégie, développement, investissement. Les conséquences en matière d'emploi, de personnel, peuvent être jugées secondaires, puisqu'elles aspirent d'abord à une vision plus analytique et porteuse de rentabilité.»*

D'où une certaine morosité, difficilement avouée, voire cachée, des cabinets d'audit spécialisés notamment dans l'audit social – bien que les plans sociaux ne se tarissent pas dans l'Hexagone – et dans tout ce qui gravite autour des ressources humaines. Une inquiétude qui n'est pas loin de rappeler, alors que «l'après-Golfe» perdure, la crise vécue par les cabinets de recrutement («le Monde Initiatives» du 4 septembre 1991). Mais une situation qui se veut très nuancée et segmentée : *«C'est bien l'outil opérationnel, les audits de productivité, qui sont privilégiés sur le court terme*, confie Philippe Pastre, du cabinet Sunseil (groupe Courtaud). *Certaines entreprises ont tendance à diminuer leurs coûts de formation jusqu'au seuil minimal. Lorsqu'il y a restructuration, les départs sont traités. Mais la tendance est de moins se préoccuper de ceux qui restent. Certaines entreprises, cependant, maintiennent leurs plans de gestion prévisionnelle.»*

Par ailleurs, une noria de petits cabinets sont touchés. Difficile aujourd'hui pour eux d'aller sonner à la porte d'entreprises *naviguant au* plus près, lorsqu'on est spécialiste de «l'intégration des cultures», de la «mobilisation des énergies», de «l'optimisation des hauts potentiels et de la dynamique des carrières».

Ainsi que le reconnaît Christiane Joguet, elle-même consultante en ressources humaines, *«les dirigeants doivent apprendre à gérer l'imprévu. Ceux qui en ont conscience ont une longueur d'avance. En matière de conseil, ils se montrent de plus en plus sélectifs»*.

Retard conceptuel

En revanche, et signe des temps, l'horizon n'est pas bouché pour les analystes, dont on attend un diagnostic précis. A titre d'exemple, même s'ils ne s'appellent pas Arthur Andersen ou Mc Kinsey, les dix-neuf cabinets comptables français à dominante «audit et conseil» – dix mille personnes en France, 880 emplois créés en 1990-1991 – ont réalisé un chiffre d'affaires total de 5,8 milliards de francs, soit une progression moyenne de 14 % (1).

Comme le dit René Péricaud, consultant en stratégie, *«les entreprises ont actuellement les yeux rivés sur leur métier et se préoccupent plus du comment que du pourquoi»*. Et de souligner au passage : *«Par temps bouché et sans savoir de quoi demain sera fait, on ne peut se contenter d'un simple réajustement. Or le problème tient trop souvent dans le retard conceptuel d'une demande peu ou mal formulée. Dire : trouvez-moi où j'ai mal ne suffit plus.»*

Jean Menanteau

(1) D'après *la Profession comptable libérale* du 21 février 1992.

Le recrutement s'assainit

Le marché était trop atomisé

RUMEUR, ou pas? Chaque semaine, le microcosme parisien du recrutement bruit à la moindre alerte et annonce une demi-dizaine de dépôts de bilan ou de règlements judiciaires parmi les cabinets de la place. Tout y passe, des agences de publicité en passant par les agences de communication et, bien sûr, les conseils en recrutement ou les chasseurs de têtes. Des noms sont jetés en pâture, d'anciennes gloires sont déboulonnées et des équipes décimées. Parfois, un vent de panique souffle.

Comme toujours, il est difficile de démêler le vrai du faux, le probable du certain. Avec des pudeurs inhabituelles dans le milieu, les victimes cachent leurs malheurs ou essaient de donner l'illusion. Ils sont peu nombreux ceux qui, groggy, le teint gris, acceptent de parler et se défendent avec l'énergie d'un boxeur coincé dans les cordes, annonçant *«pour bientôt»*, d'une voix terne, une solution à leurs problèmes. Plus rares encore sont ceux qui reconnaissent que les premières analyses sur la situation («le Monde Initiatives» du 4 septembre) leur ont ouvert les yeux sur l'état de gravité pour la profession. *«Jusqu'à ce moment-là, nous nous taisions. Nous avions tendance à croire que nous étions les seuls touchés»*, avoue le dirigeant d'un grand cabinet multifonctions.

Depuis l'automne, c'est évident, la conjoncture n'a rien amélioré et tout le monde s'accorde à dire que le dernier trimestre a été particulièrement difficile. La baisse des recrutements, de 36 % en rythme annuel, que certains croyaient exceptionnelle, s'est poursuivie sur 1992, cumulant ses effets dévastateurs. *«On a trop longtemps voulu croire que tout cela, c'était la faute de la guerre du Golfe*, souligne Thierry Vuchot, président de l'Association professionnelle des conseils d'entreprise pour la recherche de dirigeants (APROCERD). *Au contraire, elle a caché une tendance qui avait pris naissance dès le début de 1990.»*

Ce qui n'était que de l'inquiétude, à l'époque, s'est transformé en une succession de mauvais présages. Outre les mises en règlement judiciaire et les dépôts de bilan, on a commencé à assister à un mouvement de rachats d'agences, plus encore que de cabinets, ou de fusions, plus ou moins précipitées, habillées pour donner le change, et parfois accompagnées par des déménagements vers des adresses moins prestigieuses. Certains vont chercher de l'aide en s'adossant à des groupes dont l'activité principale n'a rien à voir. Le plus souvent, des spécialistes du recrutement ont dégraissé leurs effectifs de consultants, y compris parmi les leaders du marché. Tel, par exemple, a diminué sa taille de moitié en dix-huit mois, a fermé deux bureaux de province, changé d'étage et réduit la surface de ses bureaux.

Quelques chiffres confirment la tendance. Des 1093 cabinets de recrutement de l'an passé, toutes formes confondues, il n'en reste plus que 758. Alors qu'il y avait une création de cabinet pour un existant en 1987, on en était à une création pour trois cabinets existants en 1990 et le pourcentage a encore baissé. L'APROCERD, dont les 23 membres sont spécialisés dans la chasse de têtes, et sont moins touchés sans doute, annonce quand même une baisse d'activité comprise entre 25 et 30 %. C'est d'ailleurs logique : de 45 % en 1989, la part des créations de postes dans les missions de recrutement est passée à 31 % en 1991, signe que les entreprises se développent moins.

Nouveaux concurrents

Sous l'effet de la crise qui les frappe, les dirigeants de ces cabinets commencent à regarder les faits différemment et battent quelquefois leur coulpe. *Jusqu'en 1985*, disent-ils maintenant, la profession gagnait bien sa vie. Puis, parce que l'accès au métier semblait facile, et lucratif, le marché s'est progressivement encombré de nouveaux concurrents. Les marges sont devenues plus faibles, *«surtout en province»*, et les coûts de fonctionnement se sont élevés. Froidement, un des précurseurs explique ses malheurs : *«Il fallait réinvestir continuellement dans de nouveaux consultants qui soit s'en allaient, soit devenaient obsolètes. Il y avait un effet tonneau des Danaïdes.»* A cause du turn-over, et de ceux qui mettent parfois un an avant d'être opérationnels, l'argent gagné s'évaporait vite. Pour *un salaire de 300 000 francs l'an*, le point mort atteint le million de francs pour équilibrer les frais de structure. Or un consultant ramène au mieux 500 000 francs de chiffre d'affaires la première année.

D'autres, peut-être plus lucides, estiment que *«fatalement, un jour, il fallait bien que ce marché, trop atomisé, se structure»*. Les difficultés actuelles n'auraient fait que précipiter une échéance inéluctable et nécessaire. Au travers des regroupements et des alliances, ils sont persuadés que l'avenir appartiendra *«aux professionnels qui en sortiront renforcés, et à ceux qui offriront la meilleure qualité de service»*. D'une certaine façon, la profession sera assainie et deviendra enfin adulte, à l'image des autres secteurs de l'activité de conseil.

Déjà, on peut envisager les épisodes suivants. La baisse conjoncturelle accélère le passage à un changement structurel plus profond. Des entreprises sont devenues plus exigeantes, réclament d'autres services encore marginaux, et trouvent également des solutions alternatives. Dans ce cas, un palier aurait été atteint qui suppose une recomposition. Certains, qui regardent vers les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne, où la récession a été encore plus forte, y voient les caractéristiques des méthodes de recrutement.

A. Le.

La reconversion d'un chasseur de têtes

VÉRONIQUE V. est optimiste. Le premier choc passé, elle a redressé la tête et s'est mise à la recherche d'une situation, elle qui en a si longtemps cherché pour les autres. Elle souhaite rester anonyme, et surtout ne veut pas que l'on cite le cabinet de chasseurs de têtes qui vient de la licencier : *«Le chiffre officiel de la profession donné par l'APROCERD annonce une chute de 35 % pour 1991. Entre nous, c'est très sous-estimé.»*

Le parcours de Véronique, quarante ans, une maîtrise de droit, est à la fois classique et atypique. Elle a commencé par entrer au département recherche de Spencer Stewart, qui se situe parmi les cinq premiers mondiaux. Au bout de sept ans, elle est entrée chez Korn Ferry, un concurrent encore mieux placé sur le marché. Elle y a créé le département recherche en 1989. Le succès aidant, Véronique est nommée consultant au bout de deux ans. C'est encore l'époque des vaches grasses. En 1991, elle a été «approchée», selon le jargon du métier, par un autre grand du recrutement. On lui propose d'être associée. Elle se laisse débaucher. Le cabinet s'étoffe, un autre associé est recruté en même temps.

Elargir son activité

Les deux derniers consultants embauchés sont licenciés. Véronique n'a aucune amertume. *«C'est normal, les cabinets de chasseurs de têtes ont peu de capitalisation. C'est une activité à court terme : personne ne peut tenir avec un taux d'activité trop faible.»* Elle n'en veut aucunement à ses confrères : *«Ils m'ont licenciée à contre-cœur; il n'y a aucun problème entre nous.»*

Avec quinze ans d'expérience en cabinet, il manquait à Véronique le passage obligé en entreprise. Elle va profiter de ce qu'elle appelle son *«accident de carrière»* pour tenter de le faire. Son idée : les entreprises sont en train d'évoluer et recrutent de plus en plus par approche directe. *«Les cabinets nous coûtent trop cher pour ce que nous pouvons aussi bien faire nous-mêmes»*, disent les grosses sociétés, tant elles reçoivent de candidatures spontanées au plus haut niveau. Véronique cherche donc un groupe de taille suffisante où les recrutements soient centralisés pour proposer son savoir-faire et pratiquer le métier qu'elle connaît au profit, cette fois, d'un seul groupe qui serait aussi son employeur : *«Les directions des ressources humaines n'ont pas encore ce genre de compétences en interne. Je peux le leur apporter. Avec quatre ou cinq recherches par an, l'entreprise amortit son recruteur personnel»*, affirme-t-elle. Finalement, elle se propose de professionnaliser une méthode de recrutement empiriquement ancienne.

Véronique entrevoit un avantage à cette évolution : partant d'un créneau qu'elle connaît bien, elle aura la possibilité *d'élargir son activité à d'autres* tâches en ressources humaines. Michel Chaussin, de l'APEC, confirme cette analyse : *«Le recrutement est un des rares postes du pôle ressources humaines offert, pour environ 10 % des cas, à des débutants. C'est un poste incontournable, un poste trop plein. Un cadre chargé du recrutement dans une entreprise peut aisément élargir son expérience à d'autres opérations de la même famille : formation ou direction du personnel.»*

Véronique oriente aussi ses recherches dans une autre direction du conseil : l'*outplacement*, dont l'aspect humain l'intéresse. Elle a confiance : *«J'arrive au bon moment de l'évolution du recrutement. J'apporte quelque chose de nouveau.»* Elle espère être en place dès le mois de septembre.

Liliane Delwasse

L'outplacement consacré

Ce système a trouvé sa place

POUR les «outplaceurs», cela ne va pas trop mal. Que ce soit chez Arcodev, Mediator, Garon, Bonvalot et Associés, Mutatis ou Leroy Consultants, le chiffre d'affaires a bien progressé en 1991 et l'année 1992 ne s'annonce pas si mal. Un certain nombre de cabinets envisagent même d'ouvrir dans les mois qui viennent des succursales en province, voire à l'étranger.

Bien sûr, les tensions sur le marché du travail ont eu quelques répercussions sur l'activité des cabinets. La durée moyenne de placement s'est allongée de un à deux mois, selon les interlocuteurs, pour se situer aux alentours de six mois. *«C'est une moyenne*, précise Valéry Corrado, de Mutatis. *On a aussi des cas de réussite exceptionnelle, comme ces cadres qui ont retrouvé un emploi en un mois et demi, et pas à n'importe quel poste.»*

«Moi, je dirais qu'il y a un allongement partiel de la durée de placement, indique Jean-Luc Baridans, de G. B. et A. Trajectoires. *66 % des candidats sont des gens pour lesquels il est toujours aussi facile d'accéder au marché. Ils mettent quatre mois et demi comme avant la crise du Golfe. Ceux-là sont des gens qui ont un métier, une bonne dimension professionnelle, savent ce qu'ils veulent faire, ont une détermination pour accéder au marché du travail. Même si le marché est devenu plus dur, plus sélectif, ils arrivent à franchir les obstacles. Les 25 % de candidats restants n'ont pas de métier clairement identifié, pas d'objectif professionnel défini, ils manquent de détermination, sont frileux devant l'obstacle. Pour eux, la durée s'est allongée à six mois et demi. Cette analyse n'est cependant pas vraie pour les secteurs sinistrés comme l'informatique.»*



Face à la crise de l'emploi, chacun essaie de mettre sur pied des stratégies. Certains se montrent plus sélectifs qu'avant dans l'acceptation de missions. D'autres soutiennent des opérations originales, comme MOA, chargé d'animer l'antenne emploi du constructeur informatique Wang. Le 27 février dernier, les vingt-deux salariés en outplacement – informaticiens et administratifs – ont organisé dans les locaux de leur outplaceur un petit déjeuner avec des patrons d'entreprise et ont choisi ceux auprès desquels ils souhaitaient présenter leur candidature. *«A l'issue de la journée*, indique Christian Menard, *neuf étaient sur une piste ferme d'emploi.»*

«Il a fallu être plus ingénieux, plus agressif vis-à-vis du marché, indique de son côté Jean-Pierre Ménard, de Mutatis (sans lien de parenté avec le précédent). *Aujourd'hui, on réinsère la quasi-totalité des candidats dans des PME. 5 % seulement retrouvent un emploi dans une grande entreprise.»* A cet effort de prospection, s'est ajoutée une modification dans les méthodes de réinsertion. *«On a réduit le temps de préparation psychologique des candidats pour les amener à accepter un nouvel emploi. Pour cela, on est passé de la thérapie individuelle à la dynamique de groupe»*, indique Jean-Pierre Ménard, qui précise que, du coup, le temps consacré à l'outplacement collectif aurait même plutôt diminué. Il est vrai aussi que les entreprises, plus regardantes sur les coûts, se sont mises à imposer des contrats plus courts.

Bref, en quelques années, l'outplacement a fini par entrer dans les mœurs. Et les cabinets qui préfèrent en général utiliser les expressions «conseils en dynamique de carrière» ou «conseil en évolution professionnelle» ont ainsi élargi leur champ d'action. *«Crise économique aidant, les entreprises se sont rendu compte qu'il fallait faire du préventif avant de faire du curatif»*, observe Jacques Doïnel, de Mediator. Tandis que Jean-Alain Bup, de Leroy Consultants, souligne que *«les prises de position de Martine Aubry, ministre du travail, en faveur des bilans de compétence, vont encore accélérer le phénomène»*. De beaux jours en perspective donc...

Catherine Leroy

INITIATIVES

CADRES A DOUZE



Pays-Bas : la fin de la tranquillité

Les cols blancs broient du noir

AMSTERDAM

de notre correspondant

HEUREUX le cadre britannique ou allemand qui vit dans une société de classes ou travaille dans une entreprise clairement hiérarchisée ! Aux Pays-Bas, le credo calviniste a fondé une croyance égalitariste toujours bien ancrée qui place les salariés d'un certain niveau de responsabilités devant une question quasiment existentielle : comment être cadre quand le juste milieu occupe toute la place ? *« Il suffit de travailler dur et, pour le reste, de suivre la consigne : faire comme tout le monde »*, constate, cynique, Lo Yppel, cadre commercial dans une société d'ingénierie informatique. Mais l'étiquette du statut n'en colle pas pour autant moins fort. *« Nous sommes perçus comme une organisation presque élitaire »*, affirme ainsi Gerard Van Dalen, président de la Fédération des cadres moyens et supérieurs MHP, la seule du genre aux Pays-Bas et qui compte près de cent cinquante mille membres.

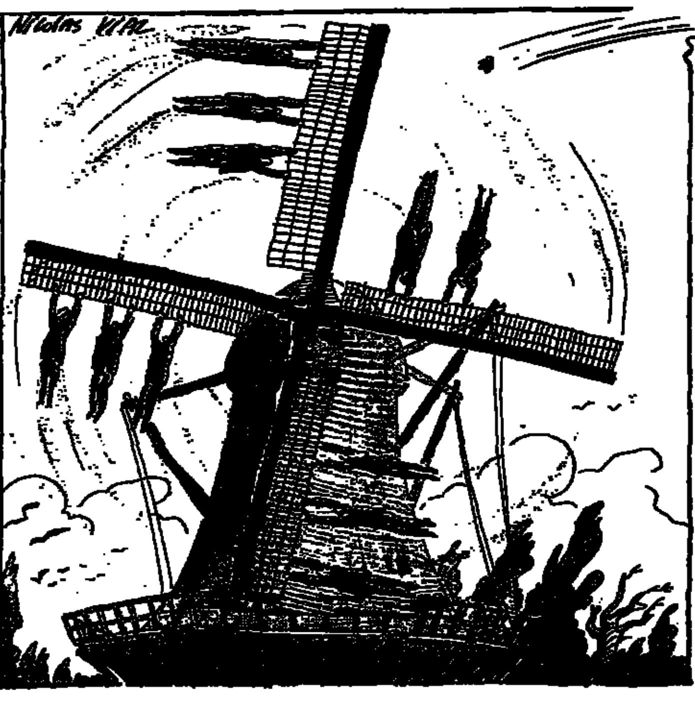
Jusqu'à ces derniers temps, il est vrai, les cadres jouissaient d'un avantage aussi précieux que distinctif sur la masse des cols bleus : leur emploi était sûr. Mais cet attribut *n'en est plus un, comme* l'ont montré les compressions de postes de managers décidées en série par de grandes entreprises néerlandaises (Philips, Akzo, DSM, KLM), et les fusions qui ont marqué dernièrement le secteur des banques et des assurances.

Les temps faciles sont révolus. Le diplôme d'une formation technique supérieure ou d'une université ne constitue plus le passeport socio-économique d'antan. Au mieux est-il le minimum requis pour participer au slalom qu'imposent désormais une offre de travail instable (plus 13 % en 1990, moins 21 % en 1991) et une demande croissante.

Il n'est pas rare que plusieurs candidats soient simultanément mis à l'essai pour un seul et même poste à pourvoir. *« Hier, les salariés en début de carrière se livraient au job-hopping. Aujourd'hui, ce sont les employeurs qui se livrent à ce que l'on pourrait appeler le candidat-switching »*, résume le chasseur de tête *Jos Hauben. Cette évolution lui a* d'autant moins échappé qu'elle lui a été favorable : *« Les cabinets de chasseurs de têtes, bureaux de présélection et de recrutement, et professionnels de l'outplacement sont de plus en plus actifs »*, note Marcella Breedeveld, qui tient la rubrique « Marché du travail » de l'hebdomadaire *Intermédiair*.

Tirée à 215 000 exemplaires et envoyée gratuitement aux diplômés de l'enseignement supérieur, cette publication vit pour l'essentiel des petites annonces d'emploi des cadres. Mais elle ne représente plus un point de passage obligé : *« Seulement 20 % des emplois vacants sont offerts par la voie des PA »*, qui a cessé d'être la voie royale du recrutement des cadres. Aujourd'hui, un bon réseau de contacts personnels ou des offres de services spontanées sont les chemins de traverse que doivent de plus en plus souvent emprunter des candidats livrés à eux-mêmes sur un marché *« changeant et imprévisible »*.

Car les employeurs ont modifié leurs critères d'embauche. *« Une formation spécifique d'ingénieur ou d'économiste ne suffit plus. L'accent est désormais mis sur les qualités personnelles »*, constate Marcella Breedeveld. Induite par la contraction du marché, cette individualisation provoque à son tour des modifications importantes du paysage professionnel des cadres. Puisque la formation n'implique plus automatiquement un niveau de fonction, la *frontière entre les filières technique* et universitaire est de moins en moins nette. Les techniciens ne sont plus voués aux fonctions d'éxécution et aux postes de cadres moyens, les universitaires n'ont plus la priorité pour les fonctions de direction et les postes de cadres supérieurs. Autre conséquence : les rémunérations sont discutées de gré à gré... et baissent. *« Les salaires de départ sont moins élevés qu'il y a quelques années »*, écrivait récemment *Intermédiair* : 3 300 florins brut, soit l'équivalent de 10 000 francs français, constituent un plafond.



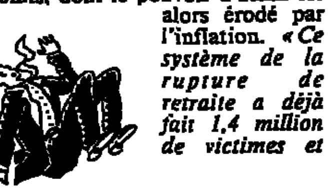
Certes, les premières années de carrière sont marquées de façon générale par une progression rapide des émoluments, mais les cadres néerlandais ne remontent jamais totalement ce handicap de départ et restent moins bien payés que leurs collègues européens. Selon une synthèse effectuée en 1991 par le bureau Berenschot/KPMG Klynveld Management Consultants, un « product manager » gagne de 230 000 francs annuels (dans l'industrie) à 252 000 francs (dans les transports), un manager des ventes de 372 000 francs (dans les services) à 396 000 francs (dans l'industrie), un responsable d'établissement de 360 000 francs (dans les transports) à 450 000 francs (dans l'industrie) et un directeur général de 650 000 francs (dans les transports) à 760 000 francs (dans les services). Il s'agit de salaires bruts qui, à première vue, *« se situent dans la moyenne internationale »*. Mais, comme s'empresse de le préciser le président de la Fédération des cadres moyens et supérieurs MHP, *« la différence entre le net et le brut est ici l'une des plus élevées d'Europe, de même que les taux d'imposition sur les revenus »* : 35 % jusqu'à environ 135 000 francs de revenu imposable, 50 % de 135 000 à 240 000 francs et 60 % au-delà, selon un mode de calcul progressif.

Le Centre néerlandais des directeurs a pour sa part calculé que les Pays-Bas étaient, parmi huit pays européens, *celui qui rétribuait* le moins bien ses directeurs : les Allemands et les Suisses auraient un revenu disponible supérieur de 80 % à 110 %. Mais les Néerlandais percevaient en plus un « extra » dépendant des résultats de l'entreprise et pouvant représenter jusqu'à 20 % du salaire fixe. Cette dualité de rémunération reste, cependant, exceptionnelle, et elle ne vaut que dans les hautes sphères de l'entreprise.

L'intéressement aux bénéfices est une forme de rémunération qui se développe, ainsi que le versement d'un treizième mois, sans pour autant profiter particulièrement aux cadres. La tendance à l'individualisation du marché du travail ne s'est pas encore traduite par la flexibilité des statuts. *« Celui-ci est fixe à 90 % »*, affirme Marcella Breedeveld, en soulignant que la marge des négociations des cadres est donc bien étriquée, bien que leur salaire outrepasse le plus souvent la limite au-delà de laquelle la convention collective de l'entreprise n'est plus valable.

Les 10 % en question concernent essentiellement deux points, qui sont censés représenter des avantages extra-salariaux, au même titre que les traditionnels frais de représentation, possibilités de formation, congés supplémentaires et défalcation des frais de garde des enfants – mais les femmes sont rares dans les échelons supérieurs des entreprises néerlandaises ! Le premier porte sur *« la voiture du patron »*, autrement dit l'allocation par l'entreprise d'un véhicule loué. Marque du véhicule, couleur, cylindrée, nombre de portes... mais aussi nombre de rétroviseurs, téléphone de bord et toit ouvrant : la discussion peut paraître byzantine, mais elle ne l'est pas. *« Quand tout le monde ressemble à tout le monde, ce sont les petits détails qui font la différence »*, explique Marcella Breedeveld.

Le second point de négociation est relatif à la retraite. Le système néerlandais a ceci de particulier qu'un salarié quittant de gré ou de force une entreprise est encore fréquemment exclu de la caisse de retraite afférente, qui gèle ses points, dont le pouvoir d'achat est alors érodé par l'inflation. *« Ce système de la rupture de retraite a déjà fait 1,4 million de victimes et 37 % des salariés actuels sont encore insuffisamment protégés »*, affirme un document de l'Association des cadres supérieurs, l'une des trois organisations constitutives de la Fédération MHP.



Il est enfin un point sur lequel ni les cadres ni leurs employeurs n'ont directement prise : celui du pouvoir d'achat tel qu'il découle de l'interaction entre l'inflation, les hausses de salaire et l'augmentation des cotisations sociales. Or ils sont les premiers concernés : une étude du Bureau central des statistiques vient de faire apparaître que le taux de pression fiscale avait baissé entre 1985 et 1990 pour les bas salaires et pour les plus hauts... mais pas pour ceux compris entre 120 000 et 210 000 francs net par an. C'est dans cette fourchette que se rangent tous les cadres moyens. De plus, la réforme de l'assurance-maladie que le gouvernement néerlandais a commencé d'appliquer prévoit qu'une part croissante des recettes doit provenir de contributions non plus forfaitaires mais proportionnelles au salaire.

Christian Chartier

Complémentarité

Les entreprises françaises s'acclimatent bien

AMSTERDAM

de notre correspondant

LEUR génie singulier est de *« paraître tout à la fois familiers et incompréhensibles »*. Ainsi l'historien britannique, Simon Schama, décrit-il les Néerlandais... du dix-septième siècle. Trois cents ans ont passé, mais la formule n'a rien perdu de sa validité. *« Les stéréotypes et les jugements à l'emporte-pièce cachent beaucoup d'ignorance mutuelle »*, constate Jean-Claude Breton, directeur général de Total Marine, filiale néerlandaise d'exploration du groupe français Total.

La vie quotidienne des affaires, il est vrai, offre nombre d'exemples donnant raison aux adeptes des clichés. Désinvoltes et indignes de confiance, ces Français, dont le vernis culturel dissimule une inefficacité chronique et un manque de sérieux incurable ? Kees Visser't Hooft, directeur de l'entreprise d'équipement de laboratoires Labyrint, narre volontiers l'histoire du Monoprix néerlandais qui se résolut à acheter un vignoble, faute d'avoir trouvé un fournisseur français capable de lui livrer quatre mille bouteilles de vin tous les lundis matins. Rigides et insupportables, ces Néerlandais trop terre à terre qui vivent un repas d'affaires comme une perte de temps mais qui sont capables de discuter à l'infini des détails d'un contrat ? Erik Kavelaars, directeur d'un bureau de conseil aux investisseurs étrangers, a vu des négociateurs néerlandais prendre le risque de faire capoter un rachat d'entreprise en mettant *in extremis* sur la table la question subalterne d'un contrat annexe de location.

Pourtant, la cohabitation se révèle pacifique, pour autant que les partenaires *« acceptent leurs différences »*. Telle est en tout cas la leçon que tire Willem Oosterheerd de son expérience à la tête de la Compagnie française de navigation rhénane à Rotterdam. Entré à la CFNR il y a dix-sept ans et directeur depuis sept ans, il affirme qu'*« il n'est pas facile pour un Hollandais de travailler dans une société française. Nous sommes terre à terre et pragmatiques ; les grandes idées ne sont pas pour nous et lorsque nous en avons, nous ne les mettons pas souvent en pratique, pour des questions d'argent. Avec les Français, qui ont des idées et le sens de la grandeur, la combinaison peut être bonne »* .

L'alchimie, apparemment, plaît aux Français expatriés aux Pays-Bas. *« Le mode de travail anglo-saxon, c'est-à-dire direct et pragmatique, est très agréable*, admet Pierre Décarpentry, directeur financier de Renault Pays-Bas et installé à Amsterdam depuis un an. *Il est facile de travailler ici – à condition de s'adapter : les Néerlandais sont efficaces dans les activités quotidiennes. Mais, dès que l'on veut changer quelque chose à leurs habitudes de travail, il faut discuter à n'en plus finir pour rechercher un consensus. Sur un plan opérationnel, cela tourne ; sur le plan fonctionnel, ça coince. »*

Ce goût de la palabre, insoupçonné chez des gens ayant la réputation d'aimer plus l'action que la parole, n'est pas la seule surprise que les Néerlandais réservent à leurs patrons français. Leur image de polyglottes et de globe-trotters invétérés apparaît grandement usurpée. *« On associe à tort la maîtrise de rudiments de langues étrangères à la volonté de bourlinguer »*, relève ainsi Pierre Décarpentry, à qui les Néerlandais donnent l'impression d'être *« très pantouflards »*. Jean-Claude Breton, de Total Marine, fait la même constatation : *« Aller au siège du groupe, à la Défense, relève pour eux de l'expédition. »* Et si les Néerlandais s'expatrient plus difficilement qu'on ne le croit, c'est pour une raison très simple : *« Leur vie familiale est ici »*, souligne Pierre Décarpentry. *« Les salariés néerlandais ne signent pas leur contrat de travail sans avoir consulté leur femme*, précise en écho Jean-Claude Breton.

Cette importance des valeurs familiales n'est jamais que l'un des facteurs socioculturels de base que les Français des Pays-Bas doivent maîtriser pour bâtir une relation de travail viable. Vincent Merk, formateur consultant à l'université technologique d'Eindhoven, cite cinq paramètres *« qui influencent la relation d'affaire et marquent un style de management »*. Le premier est la notion de hiérarchie : *« Dans la société néerlandaise, comme dans les entreprises, les structures sont plus horizontales que verticales et l'organigramme n'est pas le point de référence »* qu'il est encore souvent en France. Deuxièmement, *« la langue se caractérise par une distance hiérarchique réduite entre les interlocuteurs et par un échange direct. Le tutoiement est, aux Pays-Bas, beaucoup plus généralisé qu'en France. »*

De surcroît, les Néerlandais ont *« une conception linéaire du temps et ne font qu'une seule chose à la fois. Ils ont une conception plus stricte de leur espace personnel et appliquent une plus grande distance corporelle : la communication est très peu physique, on se sert peu de la main, du haut du corps ou du visage pour communiquer »*. Observation futile ? *« C'est par la connaissance et le respect de la culture de l'autre que se fera l'Europe de l'après-92. »*

C. Ch.

DIFFÉRENCES

Les statuts du travail temporaire

De l'interdiction à l'absence de législation

LE travail temporaire s'est considérablement développé dans les pays d'Europe pendant les années 80. On trouve à peu près tout en matière de législation le concernant : depuis l'autorisation sans la moindre restriction jusqu'à l'interdiction pure et simple.

Cette diversité extrême n'est pas sans poser de problèmes : ne verra-t-on pas dans l'Europe sans frontière de demain, comme le disait récemment Geneviève Rendu, de la CFDT, *« un foisonnement d'entreprises de travail temporaire installées dans les pays de niveau de vie peu élevé »*, déléguant un personnel mal protégé et mal payé dans les pays dotés d'une législation plus exigeante : bref, une sorte de « dumping social » ?

A la demande du ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation, ainsi que de l'Union nationale des entreprises de travail temporaire (UNETT l'un des deux syndicats patronaux de la branche), l'Académie de commerce international a réalisé une première étude couvrant les pays de la CEE (abstraction faite de la Grèce et de l'Italie, qui ne reconnaissent pas l'intérim) ainsi que la Suisse.

Dans quatre des pays observés – Allemagne, Pays-Bas, Belgique et Suisse (on pourrait y ajouter la France, mais elle n'est pas comprise dans cette étude) – l'intérim apparaît bien établi, sérieusement réglementé. Il est devenu une composante importante et habituelle du marché du travail. Les entreprises de travail temporaire y sont soumises à une autorisation d'ouverture qui peut même, en Allemagne comme aux Pays-Bas, leur être retirée. Un contrôle, ou au moins un suivi de leur activité, a également été mis en place.

Le statut du travailleur temporaire, sérieusement amélioré par deux lois très récentes aux Pays-Bas et en Suisse, tend à se rapprocher de celui du salarié permanent Ainsi, en Allemagne, les intérimaires sont considérés comme faisant partie du personnel : ils ont droit notamment au maintien du salaire en cas de maladie, de maternité, pendant les jours fériés et les vacances. En Belgique, *« en aucun cas*, lit-on dans l'étude, *la rémunération payée par l'entreprise de travail intérimaire à son travailleur ne peut être inférieure à celle que ce dernier aurait perçue s'il avait été engagé à durée indéterminée pour remplir les mêmes fonctions chez l'utilisateur »*.

En Suisse, l'intérimaire a également un salaire et un temps de travail identiques à ceux du salarié à demeure dans une entreprise si cette dernière relève d'une convention collective étendue (c'est-à-dire rendue obligatoire pour l'ensemble de la branche). En net progrès depuis le mois de janvier 1991, sa protection sociale peut être meilleure encore s'il relève d'une société d'intérim soumise à une convention collective signée par le Conseil fédéral.

La législation suisse autorise le recours à l'intérim sans limitation de durée. Et dans toutes les circonstances, y compris pour parer aux effets d'une grève ; celle des trois autres pays est moins permissive. Les missions ne peuvent y excéder chacune une durée relativement courte et elles sont interdites en cas de grève. D'autre part, certains secteurs ne sont pas autorisés à y faire appel. La Belgique, quant à elle, fixe de manière très détaillée les cas où une entreprise est autorisée à recourir au travail temporaire.

Une réglementation inexistante

Un deuxième groupe de pays a parié sur l'absence à peu près totale de réglementation. C'est le cas du Royaume-Uni et du Danemark. Ce dernier n'y est venu que récemment, renonçant, par une loi de 1991, à un ensemble de dispositions très contraignantes. Mais la radicalité de cette orientation est tempérée de deux manières. D'une part, l'absence de statuts propres ne renvoie pas les intérimaires au vide mais à la réglementation générale du travail, ce qui signifie qu'ils ont les mêmes droits que les salariés permanents. D'autre part, le système danois de protection sociale, financé presque totalement par l'impôt, couvre le travailleur temporaire comme n'importe quel autre salarié.

Le Royaume-Uni, quant à lui, est le paradis des entreprises de travail temporaire ; elles y sont puissamment installées et le nombre de leurs agences bat tous les records européen. Leur création est soumise à une autorisation, mais les conditions sont légères. Les rémunérations et la couverture sociale ne sont soumises à aucune règle et varient d'une agence à l'autre.

Certains pays, enfin, sont caractérisés par une situation confuse : la loi y édicte des règles et des interdictions, mais la réalité sociale ne s'y plie pas. Ou peu. Il s'agit de l'Irlande, du Portugal et de l'Espagne. En Irlande, le travail temporaire est très développé, notamment du fait d'un chômage très élevé (19 %). Ouvrir une agence implique une autorisation initiale ; et il faut en obtenir le renouvellement chaque année en satisfaisant à certains contrôles rarement effectués. Il n'y a pas de statut de l'intérimaire et à peu près pas de règles gouvernant le recours à l'intérim ; mais un salarié temporaire de plus de seize ans bénéficie de la Sécurité sociale.

Au Portugal, la première réglementation n'est intervenue qu'une quinzaine d'années après que l'intérim eut pris son essor ; et la nouvelle loi (1989) a du mal a établir son empire. Elle impose aux entreprises de travail temporaire une autorisation préalable ainsi que des contrôles et exige d'elles une garantie financière. Un contrat écrit est obligatoire. Les cas où une entreprise peut passer par l'intérim sont recensés avec précision. L'intérimaire bénéficie d'un véritable statut ; il est à parité de salaire avec le salarié permanent et sa couverture sociale est prise en charge par l'entreprise d'intérim. Mais l'étude constate *« l'existence d'un marché noir d'agences non spécialisées qui louent la main-d'œuvre à des tarifs très bas »*.

Quant à l'Espagne, elle en reste officiellement à une interdiction rigoureuse du travail temporaire. Le gouvernement socialiste souhaitait introduire ce dernier en s'inspirant de la législation française. Mais syndicats et salariés y sont fortement opposés, craignant d'y retrouver les mêmes abus que dans les « agencias de locacion » de l'ère franquiste. Dans la pratique, l'intérim existe sous le manteau. Appliqué par des sociétés de service, il prend la forme d'un *« service avec apport de personnel »*. Et l'on recense actuellement quelque deux cents entreprises de travail temporaire semi-clandestines.

M.-C. B.

هكذا من الأصل

ÉCHOS

Mastère de la mode

■ Industrialisation, mondialisation des marchés, nouveaux outils de création et systèmes sophistiqués de communication : la mode devient un secteur comme les autres et a besoin pour le diriger de cadres spécialisés. C'est le but du mastère de management de la mode que viennent de créer l'Institut français de la mode, l'ESCP et l'Ecole centrale. Déjà entamée au cours des années précédentes, la coopération entre les trois écoles doit aboutir à des formations aux fonctions production/collection, commerciales, de communication, administratives et financières et production/logistique. Le programme se déroule sur quinze mois et comprend, outre les cours et les conférences, un voyage de dix à quinze jours à l'étranger et une *soutenance de thèse*.

Droit et travail

■ La direction de l'éducation permanente de l'université de Picardie (Amiens) a créé un diplôme d'université de droit appliqué aux relations du travail (DUDART).
L'enseignement est dispensé sous forme de cours, de séminaires et d'études de cas à raison de quatre jours par mois. Deux sessions ont été prévues : de janvier à juin 1992 et d'octobre 1992 à mai 1993.

Cette formation, qui vise à approfondir les connaissances de droit du travail français et européen et à développer les compétences en matière de négociation, s'adresse aux conseillers prud'homaux, représentants du personnel, délégués syndicaux, cadres d'entreprise et à toute personne ayant trois années de pratique dans ces domaines.

Le programme comporte trois modules. D'abord l'expression écrite et orale (prise de notes, résumé, rédaction de jugements) ; ensuite les techniques de communication et de négociation, par exemple «se situer dans la fonction de juge consulaire» ; enfin la formation en droit du travail (organisation judiciaire, procédure, administration de la preuve, cause réelle et sérieuse, faute grave, pouvoir et sanctions disciplinaires, lois récentes).

Qualification, formation, orientation

■ Ce sera le thème des rencontres organisées par l'Association des conseillers d'orientation (ACOF) qui se tiendront à Perpignan du 29 septembre au 2 octobre 1992. Cela fait quarante ans que cette association organise des journées d'études qui se déroulent chaque année dans des villes différentes. Selon les organisateurs, elles sont conçues comme *«un temps fort pour la formation continue des conseillers»* et comportent deux parties. Des conférences assurent la partie théorique et des ateliers permettent une approche plus pratique des problèmes. L'orientation et l'Europe, le rôle du conseiller et les projets et bilans en matière de formation ont été *quelques-uns des thèmes* abordés ces dernières années par l'ACOF.

▶ **Renseignements : (16) 46-41-16-10.**

TRIBUNE

L'entreprise facteur de chômage de longue durée

par Bernard Girard

LES analystes et politiques qui traitent du chômage insistent beaucoup sur le rôle de l'Etat, sur celui de la croissance, sur le *système éducatif*, qui, nous dit-on, produit des jeunes sans emploi à la pelle. Les entreprises n'entrent en général dans leurs raisonnements que lorsqu'ils parlent de création d'emplois. C'est oublier que beaucoup de demandeurs d'emploi ont une longue expérience professionnelle qui ne les aide pas à trouver du travail.

Plutôt que de plaindre les cadres de quarante-cinq ans qui ne trouvent plus de travail, nos responsables économiques devraient s'interroger sur la facilité avec laquelle nos entreprises remplacent des collaborateurs avec vingt ans d'ancienneté par des débutants ! Ce que ces chômeurs «adultes» proposent sur le marché est le fruit de leur travail dans les ateliers et bureaux de leurs précédents employeurs. Ils ont acquis leurs compétences au fil de la pratique quotidienne, des contacts, des réactions des partenaires. Leur expérience est la mémoire de cette *pratique enrichie d'une* réflexion (individuelle et collective) sur ce qu'il convient de faire pour atteindre un objectif. Ces compétences, cette expérience, sont une «coproduction» de l'individu et de l'entreprise. On ne peut les dissocier du cadre dans lequel elles ont été construites et exercées.

LORSQU'ELLES se vendent bien, le chômeur reste quelques semaines seulement sans emploi, mais, lorsqu'elles sont trop chères, mal ajustées à la demande ou d'une qualité insuffisante, elles restent longtemps sur le marché avant de trouver preneur. C'est ce qui arrive à tous ces cadres de trente-cinq, quarante ou quarante-cinq ans, qui attendent des mois et des mois avant de trouver un emploi correspondant à leur qualification ou à leur niveau de rémunération. On peut alors dire que les entreprises qui les employaient ont produit du *chômage de longue durée*.

Pour comprendre ce phénomène, il faut se pencher sur les mécanismes qui «produisent» des salariés aux compétences à faible valeur sur le marché du travail.

Ces mécanismes sont multiples et, pour certains, connus depuis longtemps. Adam Smith le soulignait déjà : du fait de la division du travail, l'ouvrier d'usine ne sait plus rien faire de ses mains. Ce qui était vrai du tisserand britannique du dix-huitième siècle l'est aujourd'hui de beaucoup d'employés et de cadres administratifs.

JE prendrai un exemple tiré de l'industrie pétrolière. Pendant des années, cette industrie a vécu sous un régime des prix administré. Faute de pouvoir se concurrencer sur les prix, les compagnies ont multiplié les actions de promotion commerciale : concours, cadeaux... Les plus importantes ont créé des départements spécialisés dans la promotion des ventes, dont le travail consistait, pour l'essentiel, à administrer des opérations confiées à des sous-traitants spécialisés, agences de communication, publicitaires, imprimeurs...

Lorsqu'on libéra les prix, les compagnies disloquèrent ces services et mirent sur le *marché du travail des «spécialistes de la* promotion des ventes» qui avaient passé des commandes à des cabinets extérieurs, géré, suivi et administré des opérations, mais n'avaient jamais conçu un concours, jamais mis en place une publicité sur le lieu de vente (PLV), jamais dessiné une maquette, jamais mené une étude... Ces «spécialistes» ne savaient, en fait, rien de ce qu'ils pensaient être leur spécialité (1).

Ce qui est vrai de la promotion des ventes l'est du contrôle de gestion, de la gestion du personnel... L'organisation bureaucratique des grandes entreprises transforme la plupart des métiers en une succes*sion de tâches administratives simplifiées* dont le contenu varie au gré des structures. La même fonction assurée ici par une personne l'est, ailleurs, par deux ou trois.

LES salariés qui occupent ces emplois découvrent, lorsqu'ils se retrouvent sur le marché du travail ou, plus simplement, lorsque leur entreprise change d'organisation, que leurs compétences, précieuses dans une structure donnée, n'ont aucune valeur dans une autre. Cette découverte est d'autant plus douloureuse qu'ils la font au fil d'entretiens d'embauche qui n'aboutissent pas. Le sentiment d'inutilité que vivent beaucoup de chômeurs vient de là : non seulement ils ne font rien d'utile, mais ils ont l'impression de n'avoir jamais rien fait de bon auparavant. Ce qu'ils ont appris, et qui leur paraissait si important, ne l'était que pour l'entreprise qui les a licenciés !

On rencontre un mécanisme voisin dans *beaucoup de PME : trop petites pour* embaucher des spécialistes, elles confient à des personnels aux compétences mal définies, secrétaires, juristes, gestionnaires, les tâches les plus variées : gestion des ressources humaines, aménagement des locaux, contentieux, gestion commerciale, marketing...

Faute de savoir-faire et de temps pour apprendre, ces salariés improvisent en permanence et compensent leur manque de technique par une connaissance très fine de l'entreprise, de ses collaborateurs, de son marché... Ce qui permet de résoudre plus ou moins bien les problèmes d'une entreprise ne constitue pas pour eux des compétences commercialisables (2) !

Le licenciement est un échec pour qui est licencié, mais aussi, on l'oublie trop souvent, pour qui licencie. L'aggravation du chômage et notamment du chômage de longue durée devrait inquiéter les entreprises et *les amener à s'interroger sur leur organisa*tion et la manière dont elles produisent, à l'abri des regards, des compétences sans utilité. Ne serait-ce que parce que ces salariés sans compétences réelles ne sont pas tous sur le marché du travail. Beaucoup restent dans les entreprises !

CETTE aggravation devrait aussi amener les pouvoirs publics à examiner avec plus de prudence tous les projets qui reposent sur le transfert aux entreprises des fonctions aujourd'hui prises en charge par l'éducation nationale. Ce n'est pas parce que celle-ci ne donne plus satisfaction que les entreprises sauront mieux faire. Elles risquent même, si l'on n'y prend garde, de faire pire. Les premiers à le savoir sont les chefs d'entreprise auxquels on confie de jeunes apprentis : que leur enseigner ? comment les aider à construire une carrière ? à acquérir des compétences qui vivent plus longtemps que la machine qu'on leur a confiée ? Autant de questions auxquelles on ne peut répondre si l'on ne s'interroge pas sur cette production invisible de salariés sans compétences.

▶ **Bernard Girard est ingénieur-conseil.**

(1) C'est ce même mécanisme qui explique la déception de beaucoup d'entreprises qui embauchent, à prix d'or, des spécialistes formés dans de grandes sociétés : le découpage des tâches est si différent que l'expert très performant dans l'environnement d'un grand groupe se révèle inefficace dans une *PME*.

(2) Le décalage entre les titres et, souvent, les salaires de certains collaborateurs de PME et ce qu'ils peuvent prétendre obtenir sur le marché du travail illustre trop bien ce mécanisme.

STAGES

Le service des offres de stages est désormais *accessible en tapant directement* 3615 LEMONDE.
Les personnes intéressées doivent contacter directement STAG'ETUD (47, av. Paul-Vaillant-Couturier, 94257 Gentilly Cedex), le *service des stages* de la MNEF, en téléphonant au (1) 49-08-99-99.
Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20.

GESTION

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 1 620 F. Profil : bac + 2/4. Mission : recrutement des spécialistes en banque et finance, prospection clientèle. 11940.

Lieu : Boulogne. Date : immédiat. Durée : à définir. Ind. : 30 % du SMIC. Profil : bac + 3, école de commerce. Mission : réaliser une étude sur un projet de création d'un atelier de gestion de concours promotionnels, rentabilité, organisation, compte d'exploitation. 11931.

Lieu : Rousset. Date : juin. Durée : 3 mois. Ind. : 3 500 F. Profil : bac + 2, IUT, BTS, gestion, finance, comptabilité. Mission : *mise en pratique* des connaissances en comptabilité et trésorerie. 00040.

COMPTABILITÉ

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 6 200 F. Profil : bac + 2, comptabilité. Mission : au sein de la division financière, tâches administratives liées à *la* déclaration DADS 2 (honoraires et courtages). 12703.

PERSONNEL

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 *mois*. Ind. : 1 620 F. Profil : bac + 2/4. Mission : participation à la gestion financière et juridique de l'agence, renseignement et orientation des candidats. 13724.

Lieu : Levallois-Perret. Date : immédiat. Durée : 3/4 mois. Ind. : 1 600 F/mois. Profil : bac + 5, DESS *en cours ou complet, droit social. Mission* : participer à la réalisation du bilan social. 13713.

Lieu : Saulx-Les-Chartreux. Date : immédiat. Durée : à définir. Ind. : fixe à définir + repas + transport. Profil : bac + 2, psychologie ou ressources humaines ou sociologie, connaissance *du Macintosh. Mission : assistant au* service du recrutement, analyse des besoins, étude des postes à pourvoir, analyse de la procédure et des outils de recrutement, évaluation et formation des candidats. 13720.

MARKETING

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 3 500 F. Profil : bac + 1 mini. Mission : aider à l'organisation d'une journée promotionnelle (9 avril), mise à jour du fichier clients et relance téléphonique, gestion de fichier sur ordinateur. 14401.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 6 000 F *brut/mois*. Profil : bac + 2, école de commerce, marketing. Mission : télémarketing pour la commercialisation de bureaux. 14399.

Lieu : Aix-en-Provence. Date : immédiat. Durée : 1/2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, connaissance de l'audiovisuel souhaitée. Mission : conception, réalisation, synthèse d'une étude de marché *sur* l'utilisation de l'audiovisuel par les collectivités locales et territoriales. 00058.

VENTE

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2/3 mois mini. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, école de commerce, BTS action commerciale. Mission : prospection et suivi de clientèle. 00087.

INFORMATIQUE

Lieu : Rousset. Date : avril. Durée : 3 mois. Ind. : 3 500 F. Profil : bac + 2, informatique, option micro, bonnes connaissances hard et soft PC. Mission : standardisation du parc PC. 00050.

Lieu : Saint-Ouen + Ivry-sur-Seine. Date : avril. Durée : 2 mois. Ind. : 6 690 F. Profil : bac. Mission : saisie informatique de données numériques et alpha. 00014.

COMMUNICATION

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : à définir. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, connaissances générales, consommation, environnement. Mission : relations clientèle et suivi administratif. 00083.

Lieu : Paris. Date : avril. Durée : 2 mois (mi-temps en avril, plein temps en mai). Ind. : 2 000 F/mois. Profil : bac, communication. Mission : suivi de clientèle, nombreux contacts téléphoniques. 00085.

Lieu : aéroports d'Orly-Ouest et Roissy. Date : immédiat. Durée : 6 mois mini, mi-temps. Ind. : 35 F/H + 200 F/mois, indemnité transport + tickets repas. Profil : bac + 2 *mini, économie*, gestion, droit, langues. Mission : accueil, orientation et *information* du public d'affaires vers les organismes sur un lieu d'exposition original de 17 heures à 21 heures. 00056.

Lieu : Villeneuve-La-Garenne. Date : immédiat. Durée : 1/2 mois. Ind. : frais et + à définir. Profil : bac mini, LEA, anglais. Mission : traduction de documents commerciaux et techniques, possibilité de travaux et mise en page *sur Macintosh si intérêt*. 18986.

Lieu : Marseille. Date : *immédiat*. Durée : à définir. Ind. : à convenir. Profil : bac, formation communication, photographie, documentaliste. Mission : assistance du documentaliste, restructuration du stock image. 00057.

PUBLICITÉ

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 600 F + intéressement. Profil : bac + 2, connaissance *du Macintosh. Mission : assistant chef* de publicité pour la presse. 19666.

DROIT

Lieu : Bagnolet. Date : juin. Durée : 3 mois. Ind. : 1 500 F/mois. Profil : bac + 3, *fac de droit*. Mission : lecture de l'information juridique, mise à jour, transmission de l'ensemble de l'information à l'équipe en place. 00086.

SECRÉTARIAT

Lieu : Boulogne. Date : immédiat. Durée : à définir. Ind. : 30 % du SMIC mini. Profil : bac, connaissance du Macintosh. Mission : secrétariat et tâches administratives à affectuer, tri du courrier, suivi de dossiers relatifs à la gestion d'un concours promotionnel. 24102.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : *15 jours. Ind. : 1 500 F. Profil : bac*, connaissance de Page Maker sur Macintosh. Mission : frappe et modification d'une brochure de présentation. 24090.

Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 6 200 F mini. Profil : bac + 2, secrétariat. Mission : au sein du département ressources humaines, tâches administratives liées au recrutement. 24963.

BIOTECHNOLOGIE

Lieu : Europe/Maghreb. Date : avril. Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 5, *diplôme de médecin et biologie* du sport (connaissance caisson). Mission : médecin en plongée. 00025.

AUTRE

Lieu : Paris. Date : à définir. Durée : 4 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, BTS hôtellerie, ou BTH hôtellerie ou restauration. Mission : plusieurs missions possibles en fonction du stage à effectuer et de la compétence du candidat. 00084.

Lieu : Europe/Maghreb. Date : avril. Durée : 4/6 mois. Ind. : 3 500 F. Profil: bac + 2, diplôme d'Etat diététique exigé. *Mission : diététicien (ne)*. 00024.

ÉCHOS

Les droits de l'Europe

■ Comment interpréter tel point de la législation espagnole lorsqu'on est français ? Le Centre Droit et Médias qui ouvrira ses portes en avril se donne justement *pour but d'aider* ses interlocuteurs à résoudre ce genre de problème. Avec un statut de groupement d'intérêt public, il regroupe plusieurs ministères, le CNRS, la région Poitou-Charentes, l'université de Poitiers notamment. Des entreprises telles que Elf Aquitaine, Thomson, Carrefour participent au conseil d'orientation.

Pour mener à bien sa mission, le Centre Droit et Médias va mettre sur pied le premier réseau d'informations juridiques européennes. Basé sur le site du Futuroscope de Poitiers, le REIDIJ assurera le *traitement global de* l'information juridique en regroupant les informations de tous les pays membres. Ses services seront évidemment multilingues.

▶ **Renseignements : (16) 49-49-41-41.**

Le Monde des

Métiers du conseil

La maîtrise du savoir-faire

Notre Division Stratégie Management (DSM), qui assiste les maîtres d'ouvrage dans leurs projets d'investissements, d'organisation, de gain de production ou d'informatique ainsi que dans l'accompagnement du changement, recherche des

Consultants seniors

De formation supérieure (grandes écoles : Sciences Po, HEC, etc., école d'ingénieurs, maîtrise de gestion), vous avez au minimum une expérience de 3 à 5 ans acquise dans un cabinet de consultants ou une grande entreprise. Vous avez le sens des contacts et la ferme volonté de réussir vos missions en véritable partenaire de nos clients. La connaissance de l'espagnol peut être un élément décisif pour certains des postes à pourvoir.
Nous vous formerons à nos méthodes et vous chargerons de missions à responsabilité croissante.
Pour que nos ambitions se rencontrent, vous devez être disponible pour des déplacements en province et à l'étranger.
Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite accompagnée d'un curriculum vitae), à notre Directeur des Ressources Humaines, COTEBA Management, 92-98 boulevard Victor Hugo, 92115 Clichy.

COTEBA MANAGEMENT, GROUPE DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, EST L'UN DES LEADERS DE LA CONDUITE DE PROJETS (ETABLISSEMENTS FINANCIERS, BANQUES, ASSURANCES, SOCIÉTÉS DE SERVICE, MINISTERES, BTP ET INDUSTRIE).



COTEBA MANAGEMENT

MEDIA-SYSTEM

IMPORTANTE SOCIETE DE CONSEILS EN RISK MANAGEMENT

recherche

2 Ingénieurs Consultants

INGENIEUR GENIE CHIMIQUE

parfaitement bilingue Français / Allemand
3ème langue appréciée : Anglais ou Espagnol réf. NC/GC

INGENIEUR ELECTRICIEN OU MECANICIEN

"automatismes industriels"
parfaitement bilingue Français / Anglais
3ème langue appréciée : Allemand ou Espagnol réf. NC/AI

Ces postes sont destinés à des Ingénieurs diplomés Grandes Ecoles (28-32 ans), pouvant justifier d'une expérience minimum de 5 ans soit en milieu industriel, soit en ingénierie. Dotés d'excellentes qualités relationnelles et rédactionnelles, ils font preuve d'un intérêt certain pour le conseil en matière de sécurité et sureté industrielle.

Intégrés dans une équipe d'ingénieurs pluri-disciplinaires et spécialistes de l'analyse globale de risques, ils interviendront sur différents sites industriels afin d'effectuer des analyses, des études et des audits en matière de sécurité (produits, process, risques liés à la pollution et à l'environnement). Dans le cadre de ces études, le traitement socio-économique des risques de dommages sera systématiquement abordé.

Leur niveau d'intervention impliquera sens des responsabilités, disponibilité et dynamisme.

Basés en région parisienne dans un premier temps, ils devront prévoir des déplacements de courte durée en France et à l'étranger.

Adresser dossier de candidature détaillé (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) en précisant la réf. du poste choisi à DEB'S 103, rue Jouffroy 75017 PARIS Discrétion assurée.

Conseils en ressources humaines
PARIS

Depuis une quinzaine d'année, notre Groupe fonde sa forte notoriété sur la qualité de ses prestations.

Nous développons avec succès notre Département Outplacement et Pilotage de Carrière. Dans ce contexte, nous recherchons un Consultant Outplacement.

En relation avec les décideurs des Entreprises (DG, DRH...), vous serez chargé de promouvoir nos prestations (outplacement, bilans de carrière, bilans de compétences...).

Votre vécu professionnel riche et vos qualités d'empathie sont des atouts indispensables pour accompagner les Cadres vers leurs nouveaux succès.

Pour cette fonction diversifiée, vous êtes un Candidat de formation supérieure et autonome.

Outre votre sens de l'écoute, vous appréciez les relations commerciales.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature, sous référence *3458 à FORCE 5* 149, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS, qui transmettra.

CONSULTANTS SENIORS

Votre expertise dans la finance et le management de grands projets

Nous faisons partie des premiers groupes français de conseil en management. Professionnalisme, sens humain, indépendance d'esprit sont les valeurs qui conditionnent notre croissance rapide. Nous mettons notre imagination, notre savoir-faire et notre sens des résultats au service des directions générales de groupes financiers et industriels. Notre objectif est d'accroître leurs performances en les assistant dans la définition et la réalisation de leurs choix essentiels. Pour accompagner notre développement dans le domaine de l'organisation et des systèmes d'information, nous recherchons des consultants seniors ayant de 3 à 7 ans d'expérience réussie dans un cabinet d'audit, de conseil ou en entreprise et maîtrisant bien l'anglais.

Organisation et systèmes comptables bancaires - HEC, ESSEC, ESCP

Votre expérience d'auditeur dans un cabinet anglo-saxon vous a permis d'acquérir la maîtrise de l'organisation et des systèmes comptables. Vous avez en particulier une bonne expertise de la banque et de la problématique BAFI. Auprès de notre clientèle, *vous serez responsable de missions de* diagnostic et de mise en place de systèmes comptables et financiers dans des environnements organisationnels et informatiques complexes.

Stratégie informatique Centrale, Telecom, Sup'aéro

Au sein d'un cabinet ou dans une direction informatique, vous avez acquis une expérience significative de la conduite de grands projets et la maîtrise des domaines suivants :
- élaboration des schémas directeurs et management de projet,
- évaluation des performances des fonctions et des équipements informatiques,
- réseaux / bases de données,
- sécurité informatique.

Vous participerez à des missions de stratégie informatique et apporterez un support technique pointu sur des interventions plus vastes.
Vous contribuerez enfin à nos efforts de veille technologique.

Organisation Back-office titres/marchés HEC, ESSEC, ESCP

Vous avez acquis une réelle expérience de l'organisation bancaire et en particulier des back-offices titres et marchés, ainsi qu'une bonne compréhension de la problématique d'évolution des métiers d'intermédiation. Vous participerez à des missions de grande envergure sur ces thèmes et à la mise en place de logiciels adaptés à ces activités.

Merci d'adresser votre candidature, en précisant le poste choisi, à Joseph Florentin, Eurogroup Consultants, 17 rue Louis-Rouquier, 92300 Levallois.

EUROGROUP CONSULTANTS

MEMBRE D'EUROGROUP

E U R O G R O U P - V O C A T I O N C O N S E I L

MEDIA-SYSTEM

Auditeurs
Elargissez vos Compétences

Michael Page coté en Bourse de Londres, l'un des tous premiers Groupes de recrutement européen recherche pour Paris

Auditeur Bancaire	Auditeur Entreprise	Auditeur Bilingue Anglais

Après une période de formation, vous aurez la responsabilité de missions de recrutement de cadres comptables et financiers en France, Italie et Espagne.

Vous avez 2 à 3 ans dans un Cabinet d'audit, vous souhaitez élargir vos compétences au commercial, conseil en recrutement, management d'un centre de profit, ... enfin, vous avez le goût d'entreprendre.

Merci d'adresser votre candidature à **Charles-Henri Dumon, Michael Page,** 30 bis rue Spontini 75116 PARIS sous réf.CHD311MO.

MP Michael Page

PARIS - LONDRES - DUSSELDORF - SYDNEY - AMSTERDAM - BRUXELLES

L.T.W.

36 15 LM

Chaque mois, 25 000 utilisateurs se connectent sur 3615 LM, le service télématique expert de l'emploi des cadres. Depuis un an, 40 000 CV ont été déposés sur 3615 LM.

R E T R O U V E Z C E S A N N O N C E S S U R 3 6 1 5 L M

Le Monde des Dirigeants

POSTES A PLUS DE 400 KF

directeur général

SERVICES AUX COLLECTIVITES PARIS

Nous sommes **filiale de deux grands Groupes Internationaux** spécialisés dans les Services aux Collectivités.

Nous **développons** rapidement nos activités en France grâce à une **stratégie ambitieuse** et à notre **très forte notoriété.**

Pour conduire ce développement avec **professionnalisme, enthousiasme** et **rigueur**, nous recherchons notre Directeur Général.

Bénéficiant du **soutient actif** *des deux actionnaires, vous vous appuierez sur une* **équipe compétente** (150 personnes).

De formation supérieure technique, vous avez **l'expérience** et le **goût des négociations avec les collectivités locales.**

On vous reconnaît des **qualités de gestionnaire rigoureux** et une **très forte capacité relationnelle.**

La **rémunération** est **motivante. Vous bénéficierez d'une voiture de fonction.**

Vous bénéficierez d'une longue période de formation à notre métier, en **Espagne** et en **France.**

Bien entendu, vous maîtrisez la **langue espagnole.**

Nous vous remercions de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (CV et *prétentions) sous réf. GVF 12 à notre Conseil qui vous garantit une stricte* confidentialité.

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

COGEPLAN
à l'écoute des talents

2, rue Louis David - 75782 PARIS Cédex 16
11, rue Victor Hugo - 69002 LYON.

Generálního Ředitele

Velká mezinárodní společnost především v oblasti služeb hledá pro svoji československou filiálku

Jako samostatný manažér zajistíte rozvoj naší siliálky po obchodni, lidské a řídící stránce.
Jako vysokoškolák máte potvrzenou zkušenost v Rizeni výtěžkových středisek ve služebni činnosti.
Jako Čech mluvíte plynně druhou řečí : francouzsky nebo německy. Předem děkujéme za zaslání Vaší kandidatury ve fracouzštině nebo angličtině pod č. 7202/M, CURRICULUM 6, passage Lathuile F-75018 PARIS, která ji předá

SA d'HLM et d'Aménagement de Haute-Normandie

50 personnes - 7 500 logements collectifs et pavillons sur 100 communes
recrute à **YVETOT** - 36 km de Rouen

DIRECTEUR

35 ans minimum, de formation supérieure, vous avez une expérience analogue dans un organisme (tel qu'OPAC, SA HLM, SEM, etc.) ou de gestion dans une entreprise.

Vos capacités d'organisation, d'animation et de *négociation* sont aussi importantes que votre souci de rigueur de gestion *et de qualité des prestations.*

Relevant du Président, vous dirigerez, organiserez, coordonnerez et contrôlerez l'**ENSEMBLE** des activités et notamment :

• ressources humaines • gestion financière • gestion locative • *entretien et réhabilitation du patrimoine* • *choix des terrains*, financements et constructions • relations avec l'environnement et les collectivités locales.

Merci d'écrire, sous référence HLM HN/DIR/140 M, en indiquant votre salaire actuel, à notre conseil : Richard Bénatouil

GROUPE BBC - 1 bis, place de Valois, 75001 Paris.
DISCRETION ABSOLUE et réponse assurées.

Le Monde du Premier Emploi

100 préfectures, une multitude de carrières



Vous avez le Bac ou un diplôme d'Enseignement Supérieur.
Vous souhaitez participer à la vie publique et acquérir un métier où les responsabilités et les initiatives sont votre quotidien.
Devenez Secrétaire Administratif dans une Préfecture.
Contactez dès aujourd'hui, le Bureau du Personnel de votre Préfecture.
Clôture des inscriptions : 13 Avril 1992.

MINISTERE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION

CONTESSE

JEUNE SUP DE CO LA MOITIE DE NOS ACHATS EN MATIERES PREMIERES SERA ENTRE VOS MAINS

BASF des Hommes responsables

BASF Peintures + Encres est la filiale du 1er Groupe Chimique Mondial (1300 collaborateurs, CA 1,4 milliard de F).
Nous vivons des projets d'extension ambitieux et souhaitons intégrer au sein du service achats, un candidat issu d'une formation école supérieure de commerce, ou ingénieur en chimie avec IAE.

Vous êtes naturellement motivé par la fonction achat et avez déjà prouvé de réelles qualités de ***négociateur et d'organisateur.***

Responsable ***d'une partie des achats de*** **matières premières, vous approvisionnerez 5 sites de fabrication. Vous négocierez les prix, choisirez les fournisseurs, réglerez les litiges concernant la qualité et les délais.**

Vous vous investirez dans notre démarche ***d'assurance qualité, en collaboration avec nos*** **laboratoires.**
La pratique de l'anglais et/ou l'allemand est indispensable.

Adressez votre candidature avec CV, lettre manuscrite et prétentions sous réf. M/03.03.92/A à BASF Peintures + Encres, Service Recrutement, 60676 CLERMONT DE L'OISE Cedex.

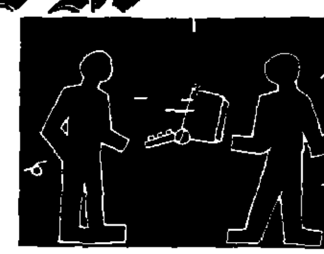
BASF

---

36 15 LM

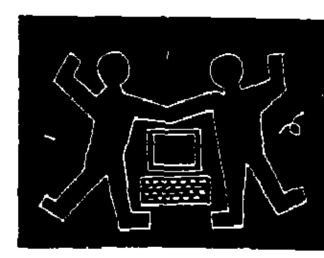
L'EXPERTISE

Chaque jour, des centaines *de candidats* découvrent vos annonces sur 3615 LM, soit par une recherche précise de poste, soit par une sélection réalisée par notre système expert en fonction de leurs curriculum-vitae.



LA PERTINENCE

Pendant un mois, grâce à la télématique du *Monde*, vous recevrez des candidatures qui correspondent exactement aux profils que vous recherchez. Les CV peuvent comprendre jusqu'à 7 écrans (formation, expérience, langue...), complétés *par les coordonnées et une lettre de motivation des candidats.*



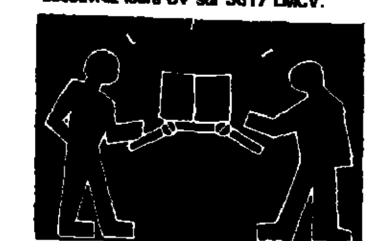
LE RENDEMENT

Du jeune diplômé au profil le plus pointu, *le Monde*, en couplage avec son service télématique expert de l'emploi des cadres, vous propose le système le plus performant pour améliorer vos rendements.

36 17 LM CV

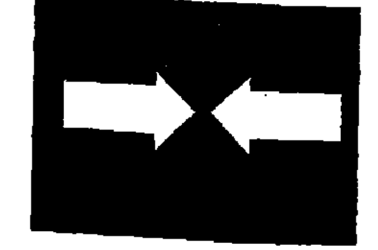
L'INTERACTIVITÉ

Offrez-leur la possibilité de postuler directement *dans votre boîte aux lettres et* découvrez leurs CV sur 3617 LMCV.



LA CONVIVIALITÉ

Pour connaître les *statistiques* de rendement, pour répondre aux candidats en temps réel, *pour joindre une lettre si* nécessaire, il vous suffira d'une simple pression sur la bonne touche.

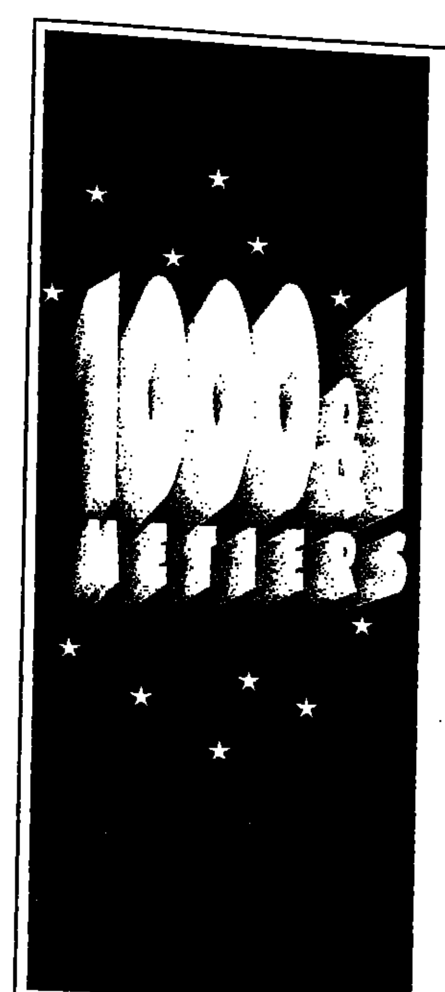


SODEXHO

Contrôleur Comptable

هكذا من الأصل

Gestion et des Finances



Adjoint au responsable du contrôle de gestion

Rejoignez nos 37 000 collaborateurs dans 70 pays et participez au développement d'un CA de 104 milliards de francs dont 51 % réalisés à l'étranger. Avec vous, l'UAP renforcera tous les jours un peu plus sa place de n° 1 français de l'assurance et de n° 2 européen.

Vous rejoindrez la Direction Financière de l'UAP **International**, pour assister le responsable du contrôle de gestion. Vous participez au développement et au suivi du reporting en provenance des filiales du groupe et à l'établissement des tableaux de bord du centre de profit UAP International. Vous veillez à la fiabilité des informations (résultats, prévisions...), au respect des délais, à la qualité de l'interprétation et des analyses.
Jeune cadre de formation grande école de commerce (HEC, ESSEC, Sup de Co Lyon...) ou universitaire (Paris Dauphine...), vous possédez impérativement une première expérience (2 à 3 ans environ) dans le contrôle de gestion et parlez couramment l'anglais.
Votre aisance relationnelle, votre capacité à convaincre et vos talents de négociateur vous permettront de réussir pleinement dans votre mission. A l'issue de cette première expérience, des possibilités d'évolution vous seront offertes soit vers d'autres structures de contrôle de gestion au sein du groupe, soit vers des directions financières en France ou sur l'ensemble du réseau international.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite et CV), sous réf. CG/M1703, à l'attention de Christophe Ruston, UAP, Tour Assur. 5e F. 92083 Paris-La Défense Cedex 14.



MEDIA-SYSTEM



Directeur Financier Groupe

Notre Compagnie rassemble des entreprises de taille moyenne qui, fortes d'une longue tradition manufacturière, aspirent à un **développement rapide par l'innovation, l'amélioration** de la productivité et le **dynamisme commercial.**

Notre chiffre d'affaires, de 500 MF en 1992, sera porté à près d'1 milliard en 1994. Pour maîtriser notre croissance, nous recherchons notre DIRECTEUR FINANCIER GROUPE.

Pour ce **poste très complet**, nous souhaitons rencontrer un **professionnel de haut niveau** désirant partager nos valeurs.

Après vos premières armes dans le "système financier", vous avez évolué au sein de la Direction Financière d'un Groupe décentralisé et, aujourd'hui, vous **souhaitez** assumer des **responsabilités de premier plan.**

Situé en BOURGOGNE, à DIJON, cet emploi vous procurera, ainsi qu'à votre famille, un **excellent cadre de vie.**

Notre Compagnie vous offrira des **perspectives d'évolution attrayantes.**

Adressez lettre manuscrite, CV, photo et salaire actuel, s/réf. AMO, à notre Conseil **EUROPE MANAGERS** - 23 place Darcy - 21000 DIJON.



DIJON - LE HAVRE - NANTES

OBC

Directeur Administratif et Financier

Partout où vivent les hommes, SODEXHO, avec 39000 collaborateurs, s'affirme comme la référence internationale dans le domaine de la restauration et des services. Véritable bras droit du Directeur de la Zone Afrique, vous exercerez une fonction très élargie. En collaboration étroite avec une équipe de 5 personnes, vous serez responsable de la comptabilité générale, de la gestion de la trésorerie, du contrôle de gestion et du reporting. Vous proposerez aide et conseils aux filiales sur le terrain et saurez innover et faire accepter les solutions les mieux adaptées. ESC option finances, bilingue anglais, vous possédez 8 ans d'expérience minimum en finances. Vous maîtrisez les techniques de consolidation. Rigoureux et diplomate, vous possédez une aisance relationnelle naturelle. La connaissance de l'Afrique est souhaitable. L'informatique, un plus. Poste basé à St-Quentin.
Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence LM/84/DAF à Patrick TORDJMANN - SODEXHO - BP 67 78185 Saint-Quentin en Yvelines cedex ou composez le 36.16 code SODEXHO.



CURRICULUM

LVMH

MOËT HENNESSY • LOUIS VUITTON

recherche pour sa Direction Financière Holding

Fiscaliste

Sous l'autorité du Responsable Fiscal, vous participerez à la mise en oeuvre de la politique fiscale du groupe, tant en France qu'à l'étranger. Vous interviendrez notamment sur l'intégration fiscale et les modalités d'application des directives européennes.
Vous exercerez un véritable rôle de conseil interne pour le compte du holding et des filiales françaises et étrangères.
Agé de 28/30 ans, de formation juridique et fiscale supérieure, vous avez au moins 4 années d'expérience au sein d'un cabinet, éventuellement complétés en entreprise, qui vous a permis d'aborder l'ensemble des problèmes fiscaux inhérents à un groupe international. (réf.AG7927MO).

Chargé d'Etudes Financements

Rattaché au Responsable des Financements et de la Trésorerie, vous participerez, au sein d'une petite équipe, aux montages de haut de bilan et aux études sur la structure financière du groupe, en utilisant votre expérience en matière d'ingénierie financière. Ces travaux, qui impliquent des réflexions tant sur le risque de change et de taux que sur la fiscalité et la comptabilité, s'effectueront en liaison avec la gestion des financements court terme. Cette mission, qui couvre un large domaine d'activités financières, s'exercera dans le cadre de relations avec les directions financières des filiales du groupe.
Agé de 26/28 ans, vous avez une formation supérieure (Grande Ecole de Commerce, Grande Ecole Ingénieur + ISA,...), vous bénéficiez de 4 années d'expérience similaire dans le service d'ingénierie financière d'une banque ou à la direction financière d'un groupe international. (réf.GM7909MO).

Contacter Gilles de Mentque (réf.GM7909MO) ou Antoine Goldschmidt (réf.AG7927MO), au (1) 45.53.26.26 ou adresser CV + photo + n° tél + rém. actuelle à Michael Page Finance, 30 bis, rue Spontini, 75116 PARIS.

MP
Michael Page Finance
Spécialiste en recrutement Financier

L.B.K.

Contrôleur Comptable

GROUPE INTERNATIONAL DE SERVICES RECHERCHE UN CONTROLEUR COMPTABLE. 32 ans environ, votre expérience professionnelle, votre goût du contact humain et votre grande disponibilité vous permettront de mener des missions d'audit et/ou d'assistance comptables dans nos filiales françaises et étrangères.
Ce poste nécessite : • un DESCF. • 4 ans d'expérience dans le domaine comptable, social et juridique. • La pratique courante de l'anglais (impérative). • La connaissance de l'espagnol est souhaitée. Si vous désirez intégrer une équipe dynamique, basée dans une grande ville du Sud-Est, adresser votre candidature par fax au (16-1) 49.10.95.72 ou par courrier s/réf. 2227 à EUROMESSAGES BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex qui fera suivre votre dossier. Réponse et confidentialité vous sont assurées.

OBC

Chambre des Notaires Paris

Pour renforcer notre équipe chargée d'inspecter les études notariales (sur Paris et la R.P), nous intégrons un :

AUDITEUR

de formation type ESC, disposant de bonnes connaissances juridiques, comptables et informatiques + une première expérience de l'audit d'environ 5 ans, acquise de préférence dans le secteur bancaire ou en cabinet comptable.

Vous interviendrez sur des missions d'Audit de la comptabilité et d'analyse des procédures, dans le cadre du respect de la règlementation et de notre déontologie, le tout au sein d'une équipe menant actuellement une réflexion sur nos méthodes d'analyse et de contrôle.
Ce poste est évolutif pour un candidat ouvert et compétent.
Pour nous rejoindre, adressez vite votre dossier de candidature complet (lettre manuscrite, CV et photo) sous référence 044M à Chantal DHERBIER PLEIN EMPLOI - 10, rue du Mail -75002 PARIS.


plein emploi
conseils en ressources humaines
vos projets nous intéressent

...portant ...vestisseur ...itutionnel

... des ... ents ... n de ... urs.

Associé à la définition de la politique financière, vous participerez à la gestion des actions et suivrez personnellement certaines opérations.

Vous avez environ 15 ans d'expérience et êtes diplômé d'une grande école ou équivalent.

Adressez votre candidature (lettre, CV et rémunération actuelle) sous réf. 37031 à Organisation et Publicité 2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.
Confidentialité assurée.

Le Monde de la Gestion et des Finances

Gestion et des Finances

Pour donner des ailes à votre carrière... vivez la gestion version Microsoft

Le métier de Microsoft, entreprise de dimension mondiale, est d'éditer des logiciels pour micro-ordinateurs. La vocation de Microsoft France : commercialiser ces logiciels et apporter le *meilleur service aux clients. Avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard* de francs et un effectif de 320 personnes, Microsoft France connait une croissance forte et un développement constant qui l'amènent à rechercher un :

CONTRÔLEUR DE GESTION

Vous participez à l'élaboration du budget annuel et au suivi mensuel du contrôle budgétaire. Chargé d'assurer la fiabilité des informations financières, vous menez des missions d'audit interne auprès des différents départements opérationnels.
De formation Ecole de Commerce ou équivalent, idéalement complétée par un DESCF, vous justifiez d'une expérience de deux ans au sein d'un cabinet d'audit international.
Aujourd'hui vous souhaitez valoriser votre expertise au sein d'une entreprise qui saura apprécier *votre rigueur autant que votre créativité. Motivé par la perspective d'intégrer un groupe* international, vous pratiquez un anglais courant. Doté d'un bon esprit d'analyse et de synthèse, vous vous caractérisez par votre aisance relationnelle et votre dynamisme.
Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence *129* à Microsoft *France* – Direction des Ressources Humaines – 18, avenue du Québec – 91957 Les Ulis Cedex.



LES LOGICIELS QUI DONNENT DES AILES.

Darjeeling

Ensemble, exceller dans nos métiers, gagner en Europe.

LE CREDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE CONFIRME SA DYNAMIQUE DE SUCCES : 264 AGENCES 3000 COLLABORATEURS



La croissance de notre Caisse Régionale (marché entreprises, filiales, cotation en bourse) nous conduit à intensifier notre développement technique en matière de finances.

GESTIONNAIRE FINANCIER

DEPARTEMENT MARCHES FINANCIERS — PARIS

De formation supérieure, vous avez de solides connaissances, en finances, en comptabilité, en fiscalité et des aptitudes à la micro-informatique.

Au sein d'une équipe de 7 personnes, vous avez à **IMAGINER, OPTIMISER, DEVELOPPER.**

Votre sens relationnel, votre rôle de conseil et votre *pragmatisme vous permettront, en liaison étroite avec* votre responsable de département, de mener à bien différents projets d'optimisation financière.

Si vous disposez d'une première expérience (3 à 5 ans) **dans des fonctions similaires ou en Cabinet d'Audit**, venez nous rejoindre.

Merci d'adresser votre CV, lettre manuscrite, et prétentions *sous réf. GF/M au service de recrutement du Crédit Agricole* d'Ile-de-France -26, Quai de la Rapée - 75596 PARIS CEDEX 12.

NC communication

Nous sommes la filiale d'un des plus puissants groupes financiers français. L'une de nos principales activités est de monter les finan-



cements d'opérations complexes dans le domaine d'infrastructures publiques ou privées, pour le compte de collectivités ou de sociétés concessionnaires.

Aujourd'hui et compte tenu de l'activité de cette direction, nous recherchons un

CONSULTANT FINANCIER SENIOR

A 35 ans environ, de formation supérieure (Ecole d'Ingénieur ou Ecole de Commerce) vous avez 5 à 7 ans d'expérience dans le financement de projets importants, acquise soit dans une banque d'affaires, soit chez un opérateur industriel (BTP, services...).

Nous vous confierons la responsabilité complète de plusieurs grandes opérations où vos capacités d'analyse et d'appréciation du risque, mais aussi vos qualités de négociateur seront des atouts déterminants.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manus. CV, photo et prét.) en indiquant la référence CFS/LM à CREDIT LOCAL DE FRANCE - Direction des Ressources Humaines Recrutement - 7/11, quai A. Citroën - BP 1002 - 75901 PARIS CEDEX 15

MEDIAPA

Importante Société de Chimie de spécialités (2,1 Milliards de Frs de C.A.), filiale d'un grand groupe industriel français, recherche un :

Contrôleur de Gestion

Junior

Affecté à une activité complète (recherche, production, vente) représentant un CA de 1,2 Milliard de Francs environ, vous serez responsable de l'élaboration et du suivi des budgets ainsi que de la réalisation d'études économiques ponctuelles.

Vous serez l'interlocuteur privilégié des Responsables opérationnels pour le développement de leur activité.

Ingénieur avec un troisième cycle de gestion, vous êtes *débutant ou possédez une première expérience* de 1 à 2 ans ; nous vous proposons une véritable opportunité de carrière au sein d'un environnement évolutif.

Anglais nécessaire. Poste basé à La Défense.

Contacter Stéphane CALMES au (1) 45 53 26 26 ou adressez CV + *Photo* + *Tél* + *Rémun. actuelle, sous réf.* SC7963MO à notre conseil : **Michael Page Finance** 30 bis, rue Spontini - 75116 PARIS.

Michael Page Finance
Spécialiste en recrutement Financier

PUBLIPANEL

BANQUE SOFIREC

Groupe Edmond De Rothschild recherche
pour son siège situé à Marseille,

Audit Interne H/F

Agé de 25/30 ans, de formation Grande Ecole ou équivalent, vous justifiez d'une première expérience d'audit ou d'organisation en Cabinet, banque ou finance.

Rattaché au Responsable de l'Audit et de l'Organisation, vous participerez à l'élaboration des procédures ainsi qu'à des missions d'Audit et d'Organisation dans nos différentes agences.

De fréquents déplacements sur toute la France sont à prévoir.

Une bonne connaissance de l'anglais est souhaitée.

Une évolution vers des postes opérationnels de gestion est tout à fait envisageable.

Poste basé à MARSEILLE.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à :

[illegible]

BANQUE DE L'UNION OCCIDENTALE (Groupe UAP - Banque WORMS). Nous sommes une banque d'affaires spécialisée dans les médias et l'art. Nous recherchons pour notre département trésorerie, un

OPÉRATEUR FRONT OFFICE H/F

En plus des opérations classiques de Front Office, vous devrez assurer la mise en place, le suivi et la gestion de fonds communs de placement monétaire et obligataire.

A 28 ans environ, de formation supérieure, vous connaissez bien les instruments financiers et avez acquis une expérience bancaire, 3 ans minimum, dans une salle de marchés.

Vous souhaitez valoriser vos acquis *au sein d'équipes dynamiques, alors* rejoignez-nous !

Ce poste est à pourvoir rapidement.

Merci d'adresser votre lettre manuscrite accompagnée de votre CV, d'une photo et de vos prétentions sous référence OFO/9203 à BUO 47, avenue George V - 75008 PARIS



BUO **Banque de l'Union Occidentale**

MEDIAPA

Norman Parsons

a le plaisir de vous annoncer son intégration au sein du groupe

—Robert Half International—

Coté en Bourse à New York avec 150 bureaux à travers l'Europe et l'Amérique du Nord, Robert Half International est leader mondial du recrutement financier, comptable et bancaire.

Norman Parsons, avec l'appui de ce réseau international, accroît en France l'efficacité de son recrutement spécialisé et personnalisé dans ces secteurs ainsi que dans le domaine juridique et fiscal.

Ivor ALEX ou Charles SIMON-THOMAS sont à votre disposition au (1) 42.89.09.17 ou chez NORMAN PARSONS - 12, rue de Ponthieu 75008 PARIS.

ROBERT HALF

PUBLIPANEL

RESPONSABLE GESTION COMPTABLE

Votre potentiel et votre mobilité *feront la différence...*

Vous êtes diplômé d'une école superieure de commerce. Vous avez acquis, en outre, une formation comptable supérieure et maîtrisez les applications informatiques. Vous avez 3 ans d'expérience professionnelle.

Au sein de notre Direction de l'administration générale, et à la tête d'une équipe de 10 personnes, vous assurerez d'abord une mission de comptabilité classique.

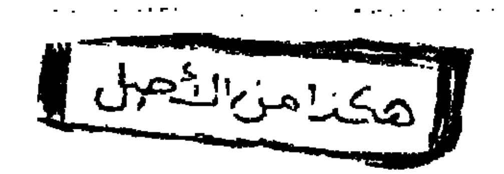
Parallèlement, vous créerez les procédures comptables liées au lancement de nouveaux produits, en coordination avec l'informatique et les Directions régionales.

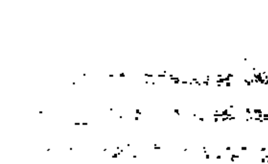
Poste basé à proximité de Nice.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à *notre Directeur des Relations Sociales*, CNRO, BP 300, 06808 Cagnes-sur-Mer Cedex.

CNRO

MEDIA-SYSTEM





هكذا من الأصل

Le Monde des Juristes

FISCALISTE INTERNATIONAL

ELF AQUITAINE recherche pour sa **Direction Financière Groupe** un fiscaliste international.

Vous assurerez l'optimisation fiscale et les études fiscales stratégiques pour l'ensemble du Groupe et de ses filiales étrangères.

Agé de 28/32 ans, de formation juridique ou financière 3ᵉ cycle ou équivalent, vous avez acquis une expérience fiscale significative d'au moins 2 ans auprès d'un cabinet, d'un service fiscal d'entreprise ou de l'Administration et vous maîtrisez parfaitement la langue anglaise. Vos compétences techniques et votre motivation alliées à vos qualités relationnelles vous permettront d'évoluer dans notre Groupe qui offre de réelles perspectives de carrière.

Pour ce poste basé à La Défense, merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence 36654 à ORGANISATION ET PUBLICITE - 2, rue Marengo 75001 PARIS, qui transmettra ■

elf aquitaine

LA PASSION A TOUJOURS RAISON

Organisation et Publicité

MEDIA-SYSTEM

Vos conseils feront le tour du monde

Groupe spécialisé dans le transport international, SDV (SCAC-Delmas-Vieljeux) est devenu un des leaders de son secteur. Combinant transport maritime, aérien et terrestre, SDV dispose d'un réseau dense et structuré d'agences et de filiales dans le monde entier.



■ Juriste

Au sein de la Direction Juridique et Assurances du groupe SDV, vous contrôlerez les démarches juridiques de nos différentes entités : préparation et tenue des assemblées et conseils, rédaction d'actes relatifs à la vie des sociétés, respect du droit applicable aux sociétés étrangères... Vous interviendrez également dans les affaires d'exploitation (contrats) et *assurerez un rôle de conseil et d'information pour nos différentes sociétés*. Ce poste, très ouvert à l'international, vous amènera donc à travailler sur des dossiers variés.

A 27-28 ans, vous avez une maîtrise en Droit des affaires complétée, de préférence, par le DJCE ou un 3e cycle en Droit des sociétés. Votre première expérience en entreprise a fait de vous un technicien compétent, rigoureux et créatif. Prêt à vous investir auprès de nos opérationnels, vous avez des qualités naturelles de communication. Vous maîtrisez l'anglais *et/ou l'allemand et une expérience dans le secteur du transport serait un* atout supplémentaire.

Pour en savoir plus, appelez le notre numéro (1)42274027 du lundi au vendredi (9 h - 13 h / 14 h - 19 h) et le samedi (10 h - 13 h) ou bien adressez votre candidature à Eric de Pommereau, SDV, Tour Delmas-Vieljeux, 31-32 quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux Cedex.



La Direction des Autoroutes et Grands Ouvrages (DAGO) est un Département de la SCET. Elle a une mission d'assistance auprès des Sociétés d'Economie Mixte Concessionnaires d'Autoroutes. Pour renforcer son Service des Affaires Juridiques, elle recherche un :

CHARGE D'ETUDES JURIDIQUES

Il a pour mission de suivre la réglementation et la jurisprudence (veille - analyse - diffusion), effectue des recherches (bases de données informatisées), apporte les réponses aux questions juridiques posées par ses clients en matières de Droit Public (concession, responsabilités, marchés...) ; Droit des Sociétés ; procédure civile, pénale, administrative ; assurances.

Environ 30 ans, Maîtrise ou DEA de Droit Public, vous avez 3 à 5 ans d'expérience en entreprise et/ou en cabinet. Spécialiste *dans votre discipline, vous êtes précis, méthodique, rigoureux,* et vous aimez traiter efficacement les problèmes qui vous sont soumis.

Votre sens du service s'allie à vos qualités relationnelles. Vous possédez des aptitudes rédactionnelles confirmées.

Dans notre Groupe, vous aurez des opportunités d'évolution.

Poste basé à Paris. Anglais souhaité.

Merci de transmettre votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, *photo, prétentions*) en précisant la réf. 6900M à notre Conseil **ACTIMAN** 6 rue Arsène Houssaye 75008 Paris, qui vous garantit une entière discrétion.



CONTESSE

Très puissant groupe industriel français fortement exportateur et parmi les leaders mondiaux dans son secteur de pointe, recherche un

Juriste Réseaux Commerciaux

Paris Ouest

Au sein d'une équipe de juristes d'affaires réellement *opérationnelle, votre mission comprend principalement :* la rédaction, la négociation et le suivi des accords avec les réseaux commerciaux de la Société à l'exportation, la création des bureaux à l'étranger, la fiscalité export (marchés et expatriés).

Pour mener à bien vos actions, vous travaillez en étroite relation avec les Directions Export, les réseaux commerciaux, les cabinets juridiques et fiscaux, ainsi qu'avec la Direction Générale.

Agé *d'environ 28/35 ans, doté d'un solide bagage juridique en droit* des affaires complété idéalement par Sciences-Po, une ESC ou une Ecole de Gestion, et nanti d'une expérience réussie en entreprise et/ou en cabinet, vous souhaitez pouvoir exprimer vos qualités de rigueur et de contact dans une entreprise internationale qui valorise pleinement la fonction juridique.

Vous pratiquez couramment l'anglais.

Contacter Thierry Virol au (1) 45.53.26.26 ou adresser CV + photo + n°tél + rém. actuelle à **Michael Page Tax & Legal** 30 bis, rue Spontini 75116 Paris, sous référence TV7952MO.

MP

Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

L.B.W.

Groupe international de premier plan réalisant un CA de 3 Mds FF recherche son

Responsable Juridique

Rattaché au Directeur Financier et assisté par une collaboratrice, vous aurez principalement pour mission la gestion des dossiers de droit des sociétés, des contrats commerciaux et d'assurance groupe, l'assistance et le conseil aux opérationnels en droit fiscal, social et international ainsi que le suivi des marques et du contentieux. Agé d'environ 30/32 ans, titulaire d'un 3ème cycle de droit, vous justifiez d'une expérience significative (5/6 ans) dans une entreprise ayant une activité internationale. L'anglais courant est indispensable. Le poste est basé en région parisienne ouest.

Contactez **Thierry Virol** au (1) 42.89.30.03 ou adressez CV + photo + tél + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal** 10, rue Jean Goujon 75008 Paris, sous réf.TV7744MO.

MP

Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

L.B.W.

Le financement de l'immobilier d'entreprise pour un juriste "de terrain".

Filiale d'un important groupe bancaire français, nous souhaitons renforcer la structure juridique de notre société spécialisée en crédit-bail immobilier.

Votre mission, en tant qu'adjoint du directeur juridique, sera polyvalente et complète : montage juridique et fiscal des dossiers de financement, signatures notariées, gestion des contrats. S'y ajoute un volet plus fonctionnel, non moins intéressant : le suivi de l'actualité juridique et fiscale ainsi que l'étude des nouveaux montages.

Juriste *déjà bien rodé(e)* par 3 à 5 ans d'expérience, vous avez de l'allant, de la créativité, *de l'initiative* et une bonne capacité de négociation. Vous aimez être au coeur des affaires ? *Pour un premier contact*, écrivez sous référence 407 414 LM à notre conseil Elizabeth *Morin*, associée de Sirca, 140 bd Haussmann 75008 Paris.

SIRCA
anticiper la réussite

CIC

Banque CIN

Banque à *vocation régionale du groupe CIC, notre implantation* s'étend sur 65 points de vente en Normandie. Au total 950 hommes et femmes qui participent à affirmer l'image de qualité et de service du Crédit Industriel de Normandie.

Afin de renforcer le département contencieux de notre *Direction Générale à Rouen, nous recherchons, un*

Adjoint au Responsable de Département Contentieux

De formation supérieure, maîtrise ou DEA/DESS de Droit Privé, vous avez acquis une expérience de 3 à 4 années dans le domaine bancaire, en tant que chargé de dossier de recouvrement.

Homme de contact, fin négociateur, organisé et responsable vous saurez régler dans les meilleures conditions tous problèmes de recouvrement de créances de notre clientèle : particuliers et entreprises.

Vous mettrez en oeuvre et gérerez les procédures adaptées pour les différends de nature financière et managerez les *relations avec les avocats et les administrateurs judiciaires.*

Veuillez adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV et prétentions à Frédéric Bourguin - Banque CIN - DPRS - BP 3026 X - 76041 Rouen Cedex.

Carré Turenne

La SCET, Société de services auprès des collectivités locales, leader dans l'aménagement et l'urbanisme, recherche pour sa Direction Territoriale à Paris

JURISTE CONSULTANT

Au sein d'une petite équipe, vous assurerez des missions de conseil aux sociétés d'économie mixte clientes dans le domaine du droit administratif et de l'urbanisme, du droit des sociétés, des affaires et de la fiscalité.

Titulaire d'une maîtrise de droit, si possible d'un 3è cycle, vous avez une expérience confirmée d'au moins 5 ans dans le conseil juridique et le montage d'opérations complexes.

Merci d'adresser un dossier de candidature (CV, photo et prétentions) à la SCET Ile-de-France - Marie-Hélène ARDOUIN - 22, rue Letellier - 75015 PARIS.



CONTESSE

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36•15 LM

NAIRE FINANCIER

IQUE SOFIREC

it Interne HF

RESPONSABLE GESTION COMPTABLE

Le Monde des Ressources Humaines

EDITEUR SCOLAIRE

recherche

Secrétaire d'édition

H/F



De formation universitaire, en histoire et/ou géographie, vous avez une expérience de plusieurs années de secrétariat d'édition dans le domaine éducatif.
Vous assurerez le suivi d'ouvrages de second cycle.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo sous référence 05.1076 à PREMIER CONTACT, 38 rue de Villiers, 92532 LEVALLOIS-PERRET Cedex *ou tapez 3615 Code* PCONTACT.

CONTESSE

Spécialisée dans la création et la réalisation d'appareils destinés au marché des loisirs, cette PME, basée en sud Bourgogne, recherche son

Ingénieur Chef de Fabrication

A plus de 30 ans, votre formation Ingénieur, alliée à votre rigueur et votre sens de la diplomatie vous permettra de devenir le véritable second du PDG, et de prendre en charge: • les approvisionnements • le lancement des séries • le fonctionnement général des ateliers menuiserie, mécanique, électronique, ainsi que la gestion de leurs personnels (130 personnes).

Sachant faire passer vos idées auprès de l'encadrement, vous mènerez cette entreprise dynamique à un stade de production en rapport avec ses ambitions.

Merci d'adresser lettre, C.V., photo et prétentions, sous référence 66, à CLAUDE DEMOL MANAGEMENT SERVICES - 30, rue de la Paix - 71100 Chalon sur Saône, qui vous garantit une discrétion absolue.

Le recrutement à la hauteur de vos exigences.

CONTESSE

Les Laboratoires HOECHST, filiale pharmaceutique française du groupe HOECHST, recherchent pour le service Biométrie de leur Département Médical

STATISTICIEN

Rattaché au responsable du service de Biométrie (8 personnes), vous viendrez renforcer l'équipe statistique. Vous encadrerez deux assistants statisticiens, organiserez avec eux la gestion, la validation et l'analyse des données collectées durant les essais cliniques et travaillerez en collaboration étroite avec la Recherche Clinique.

Vous possédez une formation supérieure en statistique complétée si possible par l'expérience de SAS, une grande aisance dans les contacts humains et une bonne maîtrise de l'anglais.

Merci d'adresser photo et CV à la Direction des Relations Humaines LABORATOIRES HOECHST - Tour ROUSSEL-HOECHST - CEDEX 3 92080 PARIS LA DEFENSE.

MEDIAPA

Hoechst



L'INSTITUT NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS

recrute

DES ENSEIGNANTS DE GESTION

Spécialistes recherchés :

- marketing
- gestion du personnel
- comptabilité/finance
- droit des affaires

Diplômes souhaités :

Thèse de gestion en cours ou obtenue.

Expérience pédagogique en études de cas. Expérience professionnelle d'entreprise et de consultance appréciée.

Envoyer prétentions, CV + lettre manuscrite à :

INSTITUT NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS
M. le Secrétaire Général
9, rue Charles Fourier - 91011 EVRY CEDEX
Tél : (+33 1) 60 76 41 01
Télécopie : (+33 1) 60 77 60 82

MEDIAPA

B B C

Monitoring Foreign News for the BBC

The break up of USSR ... Change in Europe ... Fighting in Yugoslavia ... Democratic developments in Africa ... The rise of Islamic fundamentalism ... Dramatic events, headline news: and in all of them, BBC Monitoring has played a unique role in bringing information to a waiting, watching world.

As part of the BBC World Service, our task is to monitor news and current affairs broadcasts from around the world and report what is happening as it happens. To do this we need people with high-class linguistic and journalistic skills who can listen to a broadcast in the relevant language, pick out the important news and translate it quickly and accurately into English.

We are currently looking for linguists with French and/or Arabic to fill present and future vacancies as monitors. In the case of Arabic, preference will be given to candidates who can offer North African dialects.

In addition to a first class command of the language or languages and demonstrable translation ability, you will need a good feel for news, in-depth knowledge of the country or countries where the language is spoken and a sound grasp of international affairs.

The job is based at Caversham Park, near Reading. Starting salary is £15,075 pa rising to £21,415 pa, plus £1,724 in additional allowances.

Shift and weekend work is involved.

For further information and an application form contact: **Personnel Officer I, BBC Monitoring, Caversham Park, Reading, Berkshire RG4 8TZ. Tel. 0734 472742.** Please quote reference number 9689/ZW.

Application forms to be returned by 6th April 1992.

WORKING FOR EQUALITY OF OPPORTUNITY

Cinquième groupe mondial de télécommunication (CA 115 milliards de francs, 165 000 personnes),

FRANCE TELECOM

recherche pour sa Direction des Relations Industrielles :

UN RESPONSABLE D'ÉTUDES TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Au sein du service responsable des achats, sa mission est d'assurer la conduite d'études technico-économiques nécessaires à l'établissement des coûts prévisionnels des équipements de systèmes de télécommunication et d'informatique acquis par FRANCE TELECOM.

Disposant d'un large pouvoir d'initiative, il agit en relation étroite avec les autres services de FRANCE TELECOM impliqués dans les choix d'équipements (groupements techniques, lignes de produits, Service des études et développements externes, CNET...) et les industriels fournisseurs de FRANCE TELECOM.

30/35 ans, Bac + 5 (école d'ingénieur ou équivalent), il justifie d'une expérience significative dans le management de production (bureau des méthodes, élaboration de devis de fabrication, contrôle de gestion). Des capacités d'analyse et de synthèse, un sens développé des contacts et du travail en équipe sont également indispensables.

La dimension du groupe FRANCE TELECOM *ouvre de larges* perspectives d'évolution de carrière à un candidat de valeur.

Le poste est basé à MONTROUGE (Immeuble PERISUD).

Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite, CV et prétentions) à :

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DRI
7, boulevard Romain-Rolland 92128 MONTROUGE Cedex



GROUPE INTERNATIONAL DE SERVICES recherche pour l'une de ses filiales à l'étranger UN DIRECTEUR ADJOINT. Dépendant du Directeur de Filiale, le Directeur Adjoint est le numéro 2 opérationnel et fonctionelle de cette Société dont les activités sont orientées vers le Catering et le Négoce de denrées alimentaires. Il est responsable de la bonne marche du secteur Négoce au niveau de la gestion, des achats et du commercial. Il est également amené à prendre en charge des responsabilités administratives (juridiques, assurances etc...).

Agé d'environ 35 ans, diplômé *d'une Grande Ecole de Commerce* ou de Gestion, il possède une expérience minimum de 3 à 5 ans de la direction d'un centre de profits, acquise de préférence dans le secteur des services, doublée d'une solide expérience de la vente.

Il a en outre une bonne pratique de la langue anglaise.

Rigueur, dynamisme et pratique de la gestion des hommes doivent compléter ce potentiel de futur numéro 1 de la Société, tremplin d'une évolution ultérieure au sein de notre Groupe.

Les personnalités intéressées par cette recherche peuvent adresser leur lettre manuscrite et CV
• par fax N° (16 - 1) 49.10.95.72
• par courrier s/réf. 2228 à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex.

OSC

IDATE

Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe

Situés à Montpellier, nous sommes un **Centre Européen d'Études et de Recherche**, leader dans le domaine des communications : évaluation technologique, stratégies industrielles, analyse des marchés, prospective des usages, etc. Nos clients et partenaires sont la CEE, l'état français, les collectivités locales, les principaux industriels et opérateurs.

Nous recherchons :

■ un expert sectoriel

De formation économique (HEC, ESSEC, ESCP et/ou 3e cycle en économie industrielle), 3 ans d'expérience minimum, il aura notamment à réaliser des études de marché et des analyses stratégiques sur l'industrie des télécommunications et de l'EGP.

■ *un chef de projet EAD*

De formation sociologique, il a une expérience des technologies éducatives. Il interviendra comme coordinateur de projet dans un environnement international : évaluation et réalisation de projets, négociation, gestion du suivi.

Ces deux consultants auront une maîtrise parfaite du français et de l'anglais.

Merci d'envoyer CV et prétentions à Pierre MIRALLES
IDATE, BP 4167 34092 Montpellier Cedex 5

Le Monde de la Fonction Commerciale



Quand ses commerciaux développent leurs talents,

Framatome exporte ses technologies.

GROUPE FRAMATOME, 14 800 PERSONNES, CA : 13,5 MDS DE F, 4 POLES D'ACTIVITÉ : NUCLÉAIRE, CONNECTIQUE, MÉCANIQUE, INFORMATIQUE, AU SERVICE DES INDUSTRIES NUCLÉAIRE, SPATIALE, AUTOMOBILE, PÉTROLIERE, AGRO-ALIMENTAIRE...

Responsable commercial export

Division TIA de Framatome, spécialiste de l'instrumentation thermique et nucléaire des cœurs des centrales nucléaires, basée en région parisienne, nous recherchons un responsable commercial export.

Au sein de notre service commercial, vous aurez la responsabilité de développer nos activités dans les marchés d'Europe Centrale, Suède, Yougoslavie...

A ce titre, vous serez l'interlocuteur privilégié de nos clients pour le suivi et la réalisation des commandes avec un chiffre de ventes annuel à réaliser. Vous serez principalement chargé de la prospection et de la pénétration de marchés ainsi que de la promotion de nos nouveaux produits.

De formation supérieure (de préférence ingénieur), vous maîtrisez et appréciez la vente de produits techniques auprès d'exploitants exigeants notamment en termes de sureté et de qualité. Vous parlez l'anglais, l'allemand est un plus.

Adressez votre dossier de candidature (lettre, CV, photo) sous réf. TIA, à l'attention d'Isabelle Arbogast, Groupe Framatome, Département Ressources Humaines, 1 place de la Coupole, 92084 Paris-La Défense Cedex.



GROUPE FRAMATOME

Les technologies de l'essor.

MEDIA-SYSTEM

Innovatron Ingénierie,

l'Unité d'Ingénierie du Groupe Innovatron présidé par

Roland Moreno

l'inventeur de la carte à puce,

recherche

pour ses **projets d'ingénierie carte à mémoire** impliquant :

- **des serveurs DOS, Novell, UNIX ;**
- **des terminaux de paiement ;**
- **des réseaux,**

1 ingénieur d'affaires

avec trois années d'expérience dans l'environnement informatique ou électronique,

et

1 ingénieur commercial

débutant.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet sous réf. G/200 à :

INNOVATRON INGÉNIERIE
Smart Card Center - 137, boulevard de Sébastopol - 75002 Paris

---

Le Monde de l'Informatique

POUR LE CAMEROUN

Une importante banque internationale recherche un

AUDITEUR INFORMATIQUE

Confirmé à fort potentiel

En liaison avec la Direction Générale, sa mission est de :

- contrôler, coordonner, apprécier et fiabiliser l'intégralité des procédures de contrôle informatique interne,
- participer à leur développement dans le cadre d'un plan directeur,
- s'assurer de la sécurité du matériel et des données, etc...

Ce poste **évolutif** s'adresse à des diplômés de formation supérieure en informatique (**Ecole d'Ingénieurs ou MIAGE**) maîtrisant les mécanismes comptables et financiers, pouvant valoriser un **minimum de 4 années d'expérience** en cabinet d'audit ou dans le département Audit Interne/ Inspection d'un grand groupe. Priorité sera donnée aux candidats camerounais, disponibles très rapidement.

Merci d'adresser votre CV, lettre de motivation et prétentions au Cabinet NIZERY - 17, rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS.

ORC

Organisme à caractère social
Membre d'une union nationale paritaire

recherche

LE DIRECTEUR DE SON GROUPEMENT INFORMATIQUE

en région parisienne

pour :

- gérer les informations liées à une réglementation (contributions et prestations) pour le compte de cinq organismes de la région Ile-de-France,
- Animer la gestion technique, financière, humaine de ce groupement dont l'effectif est de 80 personnes,

L'ordinateur central est un DPS 90/93 T BULL relié à un réseau de 1 500 terminaux.

De formation supérieure, alliée à une expérience professionnelle d'au moins quinze ans dans une structure informatique, le candidat devra faire preuve de qualités de management, de gestionnaire et de décideur.

La rémunération annuelle dépendra de l'expérience acquise et des qualités professionnelles et opérationnelles.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard le 15 avril 1992, sous référence n° 8503 au *Monde Publicité*, 15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia - 75015 PARIS

Expérience et innovation caractérisent les organisations qui avancent...

L'expansion du **GROUPE OBJECTIF**, *s'appuie autant sur la* mise en commun des savoir-faire de 4 sociétés spécialisées que sur une capacité à présenter une offre globale. Nous souhaitons intégrer des :

INGENIEURS CONCEPTEURS

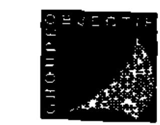
Vous êtes de formation supérieure et avez une expérience réussie dans nos techniques de pointe. Vous participerez dans le cadre d'une structure conviviale à nos projets de haut niveau technologique.

Pour **PHILOG**, pôle d'expertise **dans les domaines RESEAUX/SYSTEMES et LOGICIEL DE BASE**, vous élaborerez et mettrez en oeuvre les solutions informatiques communicantes. Vous êtes un professionnel des systèmes temps réel, VRTX, Vx Works, UNIX..., des réseaux X25, ISO, TCP-IP, LAN MANAGER...

Pour **IFATEC**, pôle d'expertise **dans les domaines SGBD ou MULTIMEDIA**, vous mènerez des prestations de conseil, d'étude et de développement d'applications et notamment sur plateformes "Système ouvert".
Vous êtes un professionnel des environnements ORACLE, INGRES, SYBASE..., des systèmes UNIX, architecture clients/serveurs, applications multimedia.

Pour nous rencontrer, il vous suffit d'envoyer votre CV à **PHILOG-IFATEC**, 8 rue Saint-Marc, 75002 PARIS, tél : 42 36 90 47





L.B.W.

---

36 15 LM

3615 LM vous permet de consulter un mois d'offres d'emploi parues dans *Le Monde*. Les annonces présentes sur 3615 LM sont mises à jour quotidiennement.

Pour passer vos annonces :



46-62-73-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74

Le Monde de l'Informatique

Le Monde des Secteurs de Pointe

Le Monde
des

Secteurs de Pointe

responsable
des instruments optiques

ingénieurs
chargés de la conception des instruments optiques

responsable
des instruments hyperfréquences

ingénieurs
chargés de la conception des instruments hyperfréquences

L'ESTEC, le Centre européen de Recherche et de Technologie spatiales de l'**AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE** installé à Noordwijk (Pays-Bas), près d'Amsterdam et de La Haye, emploie 1 200 personnes. Plusieurs postes étant à pourvoir au Département d'observation de la Terre, les candidats, hommes ou femmes, présentant les qualifications requises sont invités à se faire connaître. Les personnes recrutées seront chargées de la mise au point d'instruments optiques et hyperfréquences destinés à la première mission et aux futures missions ASE d'observation de la Terre sur orbite polaire.

Les titulaires de ces postes auront notamment pour tâche de superviser et contrôler les travaux des contracteurs industriels chargés des instruments pour veiller à l'intégrité technique de ces derniers dans les limites du budget et du calendrier définis.

Les activités comprennent, définition des caractéristiques techniques des instruments, impératifs d'interface avec les plates-formes, assemblage, intégration et essais, opérations en vol et interfaces avec le secteur sol.

Les responsables et ingénieurs bénéficieront du concours d'autres membres de l'équipe projet et de différentes divisions de soutien installées au Centre européen de Recherche et de Technologie spatiales.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau universitaire d'ingénierie et/ou de physique optique ou hyperfréquences et avoir une grande expérience des projets spatiaux et de la réalisation d'instruments optiques ou hyperfréquences. Une bonne maîtrise de l'anglais ou du français est impérative et la connaissance pratique de l'autre de ces deux langues est souhaitable.

Les conditions d'emploi sont celles des organisations internationales et comprennent indemnité d'expatriation, prestations familiales, régime de sécurité sociale et de pension. Les frais d'installation seront remboursés.

Prière d'envoyer un curriculum vitae détaillé en anglais ou en français au Chef du Personnel de l'ESTEC, Keplerlaan 1, 2201 AZ Noordwijk ZH (Pays-Bas) en mentionnant la référence de l'annonce. Pour tous renseignements, téléphoner au 19-31-1719-83304.



AGENCE MAILLE

Evoluez chez l'un des leaders mondiaux de l'électronique

Pour notre unité de production de TOULOUSE, où nous *fabriquons les semiconducteurs et circuits intégrés* les plus performants du marché, nous recherchons des ingénieurs de haut niveau et maîtrisant l'anglais. Selon votre expérience (2 à 5 ans), vous nous rejoindrez comme :

- *INGÉNIEURS CONCEPTEUR EN CIRCUITS* INTÉGRÉS. Vous concevrez nos circuits intégrés bipolaires-analogiques pour l'étude et le développement de produits dans les domaines de l'automobile et des télécommunications.
- INGÉNIEUR *PRODUIT RF/HF. Spécialiste des* circuits RF/HF, vous interviendrez dans le domaine de l'application des nouveaux circuits intégrés complexes pour la télévision et pour les transmissions en HF.

Pour ces deux postes, merci d'adresser votre candidature en précisant le poste choisi à Serge GURTLER Service du Personnel – MOTOROLA Semiconducteurs – BP 1029 – 31023 Toulouse Cedex.

Pour notre centre de conception et de production de BORDEAUX, où nous développons des composants haute fréquence d'une extrême fiabilité, nous *recherchons un :*

- INGÉNIEUR DE DÉVELOPPEMENT HF. Au sein de notre laboratoire, vous assurez la responsabilité de projets : composants et sous-ensembles haute fréquence (jusqu'à 10 GHz), que vous suivez de la *conception à la mise en production. Ingénieur à* dominante électronique, vous avez une expérience de 5 ans des composants ou systèmes haute ou hyper fréquence. Pratique, novateur, vous maîtrisez l'anglais et vous êtes un excellent communicant (fréquents contacts *et déplacements aux Etats-Unis).*

Merci d'adresser votre candidature à Huguette CADEAU Direction du Personnel – MOTOROLA Semiconducteurs Bordeaux S.A. – 152, avenue de la Jallère
33300 Bordeaux.

Pour notre unité commerciale d'ISSY-LES-MOULINEAUX, nous recrutons un(e) :

- *ASSISTANT(E) DES VENTES.* Rattaché(e) au responsable ventes France, vous effectuez les études documentaires sur le marché européen, participez aux préparations des offres, assurez le support à la force de vente. Diplômée Bac + 3 en électronique, vous avez une formation commerciale complémentaire, vous maîtrisez l'anglais et la micro-informatique.

Votre esprit d'équipe, votre sens de l'initiative et votre goût des contacts vous permettront de réussir à *ce poste évolutif.*

Merci d'adresser votre candidature à Patricia PAILLET MOTOROLA Electronique Automobile
8, boulevard Charles Détriché – 49015 Angers Cedex.

Darjeeling

MOTOROLA

L'INDUSTRIE BIOMÉDICALE AVANCÉE



Ingénieur instrumentation
Sud-Est
Le Biomédical au programme de vos compétences

CIS BIO INTERNATIONAL *est l'un des leaders mondiaux français dans le domaine des technologies biomédicales, reconnu pour ses produits de haute qualité et fiabilité. Tournée vers la recherche et l'innovation, notre société poursuit son développement.*

Notre service instrumentation développe, gère et maintient un parc d'automates de biologie clinique et d'instruments associés à l'utilisation de réactifs.

Au sein du service vous intervenez principalement sur : la définition des spécifications, le choix des architectures et composants, l'analyse des coûts, le planning d'exécution, le suivi des réalisations...

De formation ingénieur grandes écoles (Supelec, Arts et Métiers...), votre expérience industrielle de 4 à 5 ans en conduite de projet, bureau d'études ou production vous a permis d'acquérir de très bonnes notions en informatique, électronique, mécanique et intégration de systèmes.

Ce poste basé dans le Sud-Est suppose de nombreux contacts et déplacements (Europe, USA), notamment avec notre partenaire américain. La pratique de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. B92.9, à SDRH, CIS BIO International, BP 32, 91192 Gif-sur-Yvette.

MEDIA-SYSTEM

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION
DE LA DÉFENSE

RECRUTE

UN INGÉNIEUR DES T.P.E.

5 ans minimum de pratique professionnelle
dans le domaine des autoroutes urbaines ou péri-urbaines
pour assister un iD-T.P.E.,
Directeur de projet de grandes infrastructures routières urbaines
(4 milliards de francs de travaux)

LIEU DE TRAVAIL :

– La Défense (commune de Courbevoie, Puteaux, Nanterre).

ADRESSER CANDIDATURE et C.V. à :

E.P.A.D.
Directeur des Ressources Humaines
Cedex 1 - 92080 PARIS-LA DÉFENSE

La première chose
que nous demandons à nos
ingénieurs de développement,
c'est d'être ingénieux.

Depuis sa création, Raychem, filiale française d'un groupe américain, spécialisée dans les produits de haute technologie, doit son fort développement à un état d'esprit permanent d'innovation, d'efficacité et d'ingéniosité.

Aujourd'hui, notre division européenne, spécialisée dans les composants électroniques à base de matériaux non linéaires, recherche un jeune ingénieur généraliste (INSA matériaux, ENSI, Université...) débutant, passionné de technique, curieux et ayant des compétences en physique, électricité et thermique.

Interlocuteur de nos clients européens, de notre force de vente et nos chefs de produits, vous développerez en laboratoire (modélisation et tests informatisés) des nouveaux produits et des nouvelles applications.

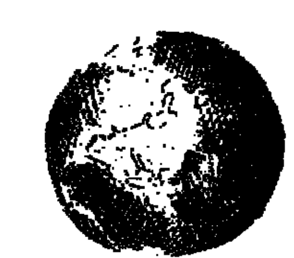
Vous travaillerez au sein d'une équipe jeune, réactive et motivée, s'exprimant souvent en anglais.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre candidature à Raychem, Direction des Ressources Humaines, BP 8300, 95802 Cergy-Pontoise Cedex.

Raychem

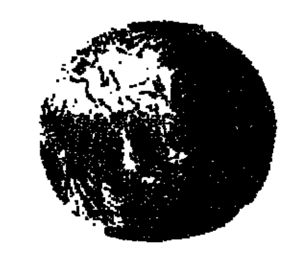
MEDIA-SYSTEM

L'ingénierie française sourit aux ambitieux



L'INGÉNIERIE DIVERSIFIÉE

De l'offshore à l'agro-alimentaire, du raffinage aux métaux non ferreux, des industries manufacturières à l'environnement, de l'informatisation à l'ingénierie immobilière : Technip, c'est tout un univers d'opportunités.



NOTRE METIER EST UNIQUE

C'est l'ingénierie et la construction. Des vocations professionnelles multiples, des moyens, des projets, des réalisations clé en main : Technip, c'est une grande aventure professionnelle.



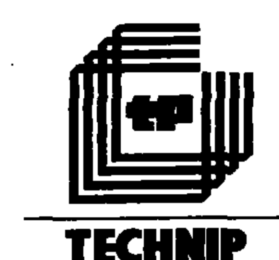
EN EUROPE ET DANS LE MONDE

5 000 personnes dans le monde, des implantations de proximité avec 26 filiales partenaires, plus de 6 milliards de chiffre d'affaires, faites le calcul, nous sommes bien numéro 1.

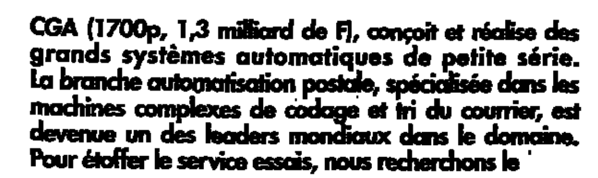
Jeunes ingénieurs, et si la France était beaucoup plus grande que vous ne l'imaginez ?

Plus grande par le caractère international de nos projets, par l'ensemble de nos technologies et de notre savoir-faire.
Développement et mise en œuvre des procédés, maîtrise des études, gestion de projets : autant de bonnes raisons de nous rencontrer.
Vous êtes ingénieurs grandes écoles (X, Centrale, Mines, SUPELEC, Arts et Métiers, ENSIG, IGC...), expérimentés ou débutants, vous pourrez nous rejoindre à Paris ou à Lyon ; votre maîtrise de l'anglais comptera parmi vos atouts.

Merci de nous adresser votre candidature, sous référence M/2403, à Technip, Division du personnel, Cedex 23, 92090 Paris-La Défense.



MEDIA-SYSTEM



CGA (1700p, 1,3 milliard de F), conçoit et réalise des grands systèmes automatiques de petite série. La branche automatisation postale, spécialisée dans les machines complexes de codage et tri du courrier, est devenue un des leaders mondiaux dans le domaine. Pour étoffer le service essais, nous recherchons le

Responsable cellule essais et méthodes d'essais

AUTOMATISMES Valence (Drôme)

Il animera une équipe chargée d'essais et de qualification de produits ou de sous ensembles, incluant la conception des méthodes d'essais et de plans de test. Il assurera aussi la recherche technologique du service.

Nous recherchons un ingénieur généraliste, électrotechnicien ou automaticien (AM, INSA...) de 30/35 ans qui aura une expérience en études ou essais et pourra diriger une équipe.



Merci d'adresser un dossier complet s/réf. 106 BM à Psynergie 1, square de Luynes - 75007 PARIS.

MEDIAPA



RES[redacted]QUE REC[redacted]GIE

Au sein d'un Conseil Régional

Collaborateur du Président du Conseil Régional, vous serez chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre la stratégie de développement de la Recherche et du Transfert de Technologie dans la Région. Vous disposerez pour cela d'un budget en forte croissance.

Doté d'une large autonomie, vous serez l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des acteurs régionaux, nationaux et européens intervenant dans la Région.
Vous évaluerez les dossiers techniques et économiques en cours.

De formation BAC + 5, vous avez une expérience dans le domaine de la Recherche et souhaitez vous investir pleinement dans une mission stratégique. Le poste est basé dans le Grand-Ouest.

Envoyer lettre, CV et prétentions à François FARHI
CENTRALE MANAGEMENT - Bâtiment Nungesser
13, avenue Morane Saulnier - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY



bleu

Responsable Industrialisation Moyens Spécifiques



Nous recherchons pour notre unité de production de SENS (89), 600 personnes, un Responsable Industrialisation Moyens Spécifiques.

Ingénieur de formation Mécanique ou Electro-Mécanique, vous avez acquis, par une première expérience de 5 à 8 ans, une solide maîtrise du développement de biens d'équipement qui vous permettra de participer de façon décisive à la mise en place de solutions innovantes pour les moyens spécifiques d'industrialisation.

Cette mission effectuée, vous évoluerez vers un poste de *Chef de Groupe études produit.*

Esprit d'innovation, dynamisme, capacité relationnelle et force de motivation, seront vos atouts pour réussir avec nous dans ce poste qui offre de grandes opportunités d'évolution professionnelles, dans un cadre de qualité.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et rémunération *sous la référence 22I01 à notre Conseil* **RESOUDRE** - 50, rue Sainte Croix de la Bretonnerie 75004 PARIS.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

ORC

Jeune Ingénieur Electronicien

ESE, ENST, ENSEA, ECP, ENSI

Vous souhaitez valoriser vos connaissances dans le développement de techniques nouvelles, y compris dans d'autres domaines que vos spécialités, et *diversifier* vos interventions et compétences dans le conseil aux entreprises pour prendre en charge la préparation et la délivrance de brevets nationaux et étrangers.

Des connaissances en télécommunications, *informatique* et automatismes seraient appréciées. Vous maîtrisez l'anglais et possédez des notions scolaires en allemand.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre et CV) à Cabinet MARTINET & LAPOUX, 43 Bd Vauban, 78280 GUYANCOURT.

Responsable des Projets "Clé en Main"
Du Génie Civil à l'Intégration de Systèmes Complexes.

Notre société est spécialisée dans la conception et l'installation de systèmes de contrôle de bagages par rayons X. Elle est la première au monde à avoir mis au point un système de contrôle de containers.

Le très fort développement de nos systèmes de contrôle de containers nous amène à créer un service "Projets". Il a pour mission de répondre aux appels d'offres, évaluer les projets, assurer la réalisation et l'installation jusqu'à la recette définitive de l'ensemble (bâtiments compris).

C'est la responsabilité de ce service (d'une dizaine de personnes principalement des chefs de projets) que nous voulons confier à un ingénieur généraliste. Ce Responsable apportera une véritable compétence internationale dans la conduite de projets "Clé en Main" du génie civil à l'intégration de systèmes complexes. Pour ce poste vous l'aurez compris, vous devez être très disponible et parler couramment l'anglais.

SEFOP

Merci d'adresser votre candidature à SEFOP, notre Conseil, sous référence CRP 312 M qui nous connaissant bien vous parlera de nos projets.

11, rue des Pyramides - 75001 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

Groupe Canadien, Northern Telecom est le premier *fournisseur mondial de systèmes de communication* entièrement numériques. Filiale française, nous connaissons une percée exceptionnelle grâce à la création d'un Centre d'Excellence Européen à Marne la Vallée et recherchons pour notre division PABX

[redacted]

A partir des contrats de vente négociés auprès des clients grands comptes, vous mettrez en oeuvre les moyens nécessaires à la réalisation de projets importants.

Dans le cadre de votre mission, vous assumerez des responsabilités à la fois techniques, financières et commerciales.

Vous aurez à jouer, en outre, un rôle de coordination d'une équipe.

Vous êtes de formation supérieure avec une expérience confirmée dans le domaine des Télécommunications.

La pratique de l'anglais est nécessaire.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence IA/LM3 à NT MERIDIAN S.A. - Service Recrutement Parc Léonard de Vinci - 15, avenue Alexander Graham Bell 77607 Bussy St Georges Cedex.



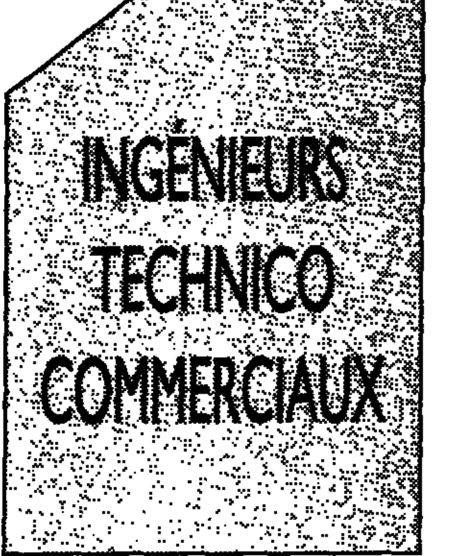
R E T R O U V E Z C E S A N N O N C E S S U R 3 6 • 1 5 L M

Le Monde des

Secteurs de Pointe

DU PONT DE NEMOURS

Dans le MONDE : 140 000 personnes.
135 implantations. 40 milliards de $ de C.A.
1 800 produits et gammes de produits
En FRANCE : 1 600 personnes.
6 milliards de francs de C.A.



DEPARTEMENT POLYMERES

Notre Département Polymères, en constante expansion, renforce son équipe de ventes sur le territoire national.

Votre mission sera d'assurer et de promouvoir la vente de polymères de haute technicité. Après une formation complémentaire à notre Centre Technique et de Recherche de Genève, vous prendrez la responsabilité *d'un secteur.*

Jeune diplômé d'une grande Ecole d'Ingénieurs, vous avez *la maîtrise parfaite de la langue anglaise. Une première* expérience dans le domaine des élastomères ou des plastiques constituerait un atout supplémentaire.

Vous avez une aptitude certaine à la communication avec un goût pour la relation clients et un bon esprit d'équipe.

Vous êtes mobile géographiquement et disponible pour vous déplacer fréquemment en France et à l'étranger.

Nous vous offrons des possibilités d'évolution à l'échelle de vos ambitions et de votre potentiel dans un groupe de dimension internationale.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à

DU PONT DE NEMOURS (FRANCE) S.A.
Direction des Ressources Humaines
137, *rue de l'Université*
75334 PARIS CEDEX 07



★ RSCG CARRIERES

RESPONSABLE de SERVICE LABORATOIRE de CONTROLE et METHODES

Révélons ensemble
la qualité de
nos compétences

Guerbet, la découverte de nouvelles molécules au service de l'homme. Nos produits de contraste pour l'imagerie diagnostique, issus d'une recherche chimique et pharmaceutique couronnée en 1990 par le prix Galien, connaissent un succès en France et dans le Monde. Si notre activité est dédiée à l'homme, il en va de même de nos valeurs d'entreprise. Guerbet cultive la transparence qui unit les compétences de plus de 1000 personnes dans le Monde.

Aujourd'hui, nous recherchons un **Responsable de Service Laboratoire de Contrôle et Méthodes pour notre usine chimique de LANESTER (100 salariés - Bretagne SUD).**

Vous avez *un diplôme d'Ingénieur Chimiste avec une expérience de plusieurs années en milieu Industriel.* Vous maîtrisez la chimie analytique, la recherche Appliquée et possédez des aptitudes de manager.

Venez nous rejoindre pour animer et développer un service de 18 personnes, assurer et optimiser le Contrôle Qualité lié à la production, optimiser la productivité des procédés et installations, *coordonner et promouvoir l'amélioration des procédures.*

Merci d'adresser une lettre manuscrite + CV détaillé et photo à G.C.A
rue Denis Papin - Z.I. de Kerpont - BP 12 - 56600 LANESTER
(sous réf EB170392).



La volonté de se dépasser

Produits industriels consommables

INGENIEUR DES VENTES

Monsanto

MONSANTO est un des grands groupes internationaux largement diversifié qui opère dans différents domaines (agriculture, chimie, matières plastiques, pharmacie) sur l'ensemble du monde. Il occupe sur ses marchés une position forte et reconnue.

En France, la division matières plastiques commercialise des résines ABS, SAN et POLYAMIDE, ainsi que des alliages.

Le directeur de la division désire intégrer un ingénieur des ventes dont la mission est de développer les ventes et les résultats d'une gamme de produits, auprès d'une clientèle industrielle.

Son action s'intègre dans un système autonome où il doit formuler des propositions, préconiser des actions qu'il met en oeuvre afin d'améliorer en permanence la relation client/fournisseur. Il est responsable du profit de son activité.

Nous souhaitons rencontrer de préférence un ingénieur de 30 ans environ dont une partie de l'expérience professionnelle aura été acquise dans la vente de consommables techniques à l'industrie.

Ce poste basé à Paris, nécessite une grande disponibilité pour évoluer à l'intérieur de ce groupe international. La pratique de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous référence M 55/020 AT à :

EGOR TECHNOLOGIES
17, avenue Matignon - 75008 PARIS

EGOR

PARIS AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BENELUX DANMARK DEUTSCHLAND ESPANA ITALIA PORTUGAL SWEDEN UNITED KINGDOM

ENVIRONNEMENT

Ingénieur d'affaires export
Protection de l'environnement

SARP Industrie, filiale de la Générale des Eaux, a développé une *technologie avancée lui permettant de devenir en France le leader du* traitement des déchets industriels.

Pour faire face à une très forte croissance, nous recherchons deux Ingénieurs d'Affaires Export :
l'un pour l'**Italie**,
l'autre pour les **pays de l'Est :** Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie.
Directement rattaché au Directeur des Opérations :
• vous êtes l'interface entre nos commerciaux basés dans les différents pays et la Direction Technique en France,
• vous assurez les contacts avec nos clients jusqu'au plus haut niveau et vous analysez les projets d'unités de traitement, puis vous *les menez jusqu'à leur aboutissement.*
A 30 ans environ, Ingénieur de formation, autonome, vous avez acquis une solide expérience du montage de projets industriels à l'exportation.
L'anglais est votre langue de travail.
Postes très évolutifs basés en région parisienne (Ouest).

Merci d'adresser lettre, CV, sous réf. E112261/LM, à Bernard Krief Recrutement, BP 186-07,
75326 Paris Cedex 07.

BERNARD KRIEF RECRUTEMENT
PARIS LILLE LYON SOPHIA-ANTIPOLIS
Un département de Bernard Krief Consulting Group

Coca-Cola Midi

Etre le N°1 mondial, présent dans plus de 160 pays, c'est aussi être garant d'un système de production rationnel et performant.

Dans le cadre de son développement, COCA-COLA MIDI recherche un :

DIRECTEUR ASSURANCE QUALITE

Titulaire d'un doctorat en chimie ou pharmacie, ou de niveau DEA, vous justifiez d'une expérience industrielle d'au moins dix ans dans le domaine de la qualité et de l'encadrement d'équipes.

Rattaché au Directeur de l'Usine, vous aurez pour mission :
- de définir et de faire appliquer la politique qualité concernant les matières premières, procédés de fabrication et produits finis, et ce en confirmité avec les procédures et standards de la compagnie COCA-COLA,
- de faire obtenir la certification ISO 9002,
- de manager un département de 20 personnes réparties sur les activités de laboratoire et de contrôle process.

Capacité d'animation, connaissances informatiques et excellente maîtrise de l'anglais seront vos atouts pour réussir à ce poste.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à : VAROISE DE CONCENTRES SA - Direction des Ressources Humaines - Parc d'activités du plateau de Signes - BP 701 - 83030 TOULON Cedex

CONTESSE

CABINET D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

recherche

dans le cadre de son expansion pour son service de Recherche Appliquée :

4 CHARGÉS DE MISSION
(hommes)
en innovation industrielle

Vous serez chargé, en liaison avec votre hiérarchie, de créer un dynamisme pour favoriser l'exploitation et la valorisation de la recherche des PME-PMI et d'assurer le suivi des projets de recherche communautaire auprès de notre clientèle.

Vous avez 30/35 ans environ, une culture scientifique, un bon esprit de synthèse, des capacités rédactionnelles (indispensables), beaucoup d'imagination et de bon sens. Anglais apprécié.

Vous avez la volonté de faire profiter de vos compétences vos employeurs dans un minimum de temps d'adaptation pour justifier une rémunération annuelle de 180 à 250 KF.

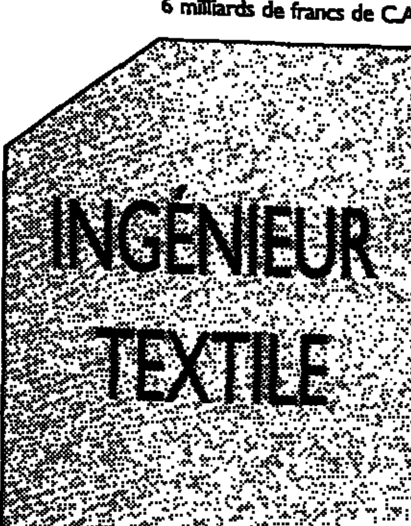
Lettre manuscrite + CV + photographie indispensable.
Les candidatures incomplètes ne seront pas étudiées.
Réf. n° 8463
LE MONDE PUBLICITÉ
15-17, rue du Col.-P.-Avia - 75902 Paris Cedex 15

هكذا من الأصل

Secteurs de Pointe

DU PONT DE NEMOURS

Dans le MONDE : 140 000 personnes,
135 implantations, 40 milliards de $ de C.A.
1 800 produits et gammes de produits
En FRANCE : 1 600 personnes.
6 milliards de francs de C.A.



DEPARTEMENT FIBRES

Notre département Fibres, leader dans les fibres synthétiques, recherche

UN INGENIEUR TEXTILE

Vous serez responsable technique de la teinture et de la finition chez nos clients (tisseurs et tricoteurs) en France et en Belgique, et prêterez assistance technique aux tisseurs.

Jeune diplômé d'une Ecole d'Ingénieurs Textile (ESTIT, ESITE ou autres) ou de Chimie, avec une spécialisation teinture et finition, vous justifiez de deux années minimun d'expérience dans une fonction similaire.

Vous avez la maîtrise parfaite de la langue anglaise, un bon esprit d'équipe et une aptitude à la communication. La connaissance de la langue allamande serait un atout.

Vous êtes mobile géographiquement et disponible pour vous déplacer fréquemment en France et à l'étranger.

Votre fort potentiel vous permettra d'accéder à d'autres opportunités de développement dans un environnement international évolutif.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à :

DU PONT DE NEMOURS (FRANCE) S.A.
Direction des Ressources Humaines
137, rue de l'Université
75334 PARIS CEDEX 07




ISCG CARRIERES

Voyez l'informatique technique et industrielle sous un nouveau jour.

Société de Services et d'Ingénierie informatiques spécialisée dans la conception et la réalisation de systèmes d'information interconnectés, la Division Industrie Aérospatial Défense recherche des :

INGENIEURS LOGICIELS EXPERIMENTES ADA

Diplômés Bac + 5 minimum, avec 2 à 4 ans d'expérience dans l'étude et la réalisation de systèmes temps réel, nous vous proposons d'intégrer des équipes ayant une expérience "système" de projets complexes, dans un environnement de méthodes et d'assurance qualité.
Postes basés à Paris et en Région Parisienne.

ALCATEL
TITN ANSWARE

Merci d'adresser votre candidature sous la référence LM3/1 à Laurence Le Calvez
Alcatel TITN Answare - 1 rue Galvani - BP 110 - 91301 Massy Cedex.

alliance RH

Le monde est un village

Ingénierie à l'export

Notre métier : concevoir et réaliser les équipements des grands de la sidérurgie mondiale. Sur des process rapides, dans un contexte exigeant, nous allons chercher 85 % de notre CA à l'étranger. Rejoignez-nous pour vivre votre métier d'ingénieur.

Ingénieur généraliste

Cergy-Pontoise ou région lyonnaise

Intégré à la Direction de l'Ingénierie, vous intervenez dès la conception de projets puis en assurez la réalisation : pilotage des études, suivi des sous-traitants, relations avec les partenaires et fournisseurs. Vous intervenez vous-même sur site lors de la mise en service.

Vous élargissez rapidement vos compétences techniques et humaines, faites la preuve de votre aisance dans les contacts internationaux et affirmez vos capacités à encadrer. Vous êtes mobile et parlez couramment l'anglais. Nous vous confierons la responsabilité de projets ambitieux.

Ingénieur diplômé, à dominante mécanique; automatismes ou procédés, débutant ou avec une première expérience, adressez votre dossier de candidature, sous réf. NAO 01 à notre conseil, Cabinet Ariane Search, 118 rue de Tocqueville, 75017 Paris.

CLECIM

La performance tout naturellement

MEDIA-SYSTEM

J'AI CHOISI LA PERFORMANCE

La DGA c'est 55 000 personnes, 50 sites, plus de 100 milliards de budget par an.
L'importance de ses missions l'amène à créer la

DIRECTION "STRATEGIE ET PERFORMANCE"

Cette nouvelle entité est chargée d'actions dans le domaine de la stratégie d'ensemble de la DGA : gestion prévisionnelle des ressources humaines, tableaux de bord et contrôle de gestion, organisation et information, informatique.
Le pôle informatique de la DSP aura pour mission de conduire toutes les actions informatiques d'intérêt commun pour la DGA.

Afin de mener ces actions,
LA DIRECTION DE L'ELECTRONIQUE ET DE L'INFORMATIQUE
recrute

INGENIEURS à PROFIL INFORMATIQUE

Partenaires des différentes Directions de la DGA, ils devront être dotés de solides capacités d'analyse et de synthèse, être curieux et imaginatifs, faire preuve à la fois d'exigence et de qualités relationnelles incontestables. Ils justifient d'une expérience minimum de 5 ans, si possible dans une structure "Direction des systèmes d'information" d'une grande entreprise, correspondant à l'un des profils suivants :

Réseaux et Messagerie :

Aide à la définition des réseaux internes à la DGA et des interfaces avec le monde extérieur (normes, dimensionnement, rentabilité, ...). Messagerie d'entreprise interpersonnelle en ambiance bureautique. (Réf. M/R)

Applications communes :

Coordination d'équipes de projet (internes à la DGA ou maître-d'oeuvre industriel). Veille à la cohérence d'ensemble des développements. (Réf. M/A)

Dictionnaire de données et Annuaire :

Mise en place, diffusion et suivi de l'annuaire des personnels (55.000 personnes), ainsi que du dictionnaire de données de la DGA. (Réf. M/D)

Suivi de l'offre bureautique, négociation de prix, état de l'existant :

Elaboration et tenue de l'état de l'existant et des besoins de l'ensemble des Directions. Suivi de l'offre dans tous les domaines de la bureautique communicante. Conduite des négociations de prix au niveau de la DGA. (Réf. M/B)



MERCI D'ADRESSER VOTRE CANDIDATURE MANUSCRITE AVEC CV DÉTAILLÉ ET PHOTO EN INDIQUANT LA RÉFÉRENCE CHOISIE A : MONSIEUR ELZIÈRE DGA/STEI, 18, RUE DU DOCTEUR-ZAMENHOF - 92131 ISSY-LES-MOULINEAUX.

RESEAUX, INFORMATIQUE, ELECTRONIQUE, TELECOMS

L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TELECOMMUNICATIONS
recherche des :

ENSEIGNANTS CHERCHEURS

pour renforcer ses équipes dans les domaines suivants :

- ARCHITECTURE DE RESEAUX : INTERCONNEXION ET ADMINISTRATION (Réf. : AR)
- RESEAUX HAUT DEBIT : PROTOCOLES A HAUTES PERFORMANCES (Réf. : RH)
- ELECTRONIQUE NUMERIQUE : CONCEPTION DE SYSTEMES (Réf. : EN)
- CIRCUITS INTEGRES : CONCEPTION ET ARCHITECTURE (Réf. : CI)
- ELECTRONIQUE ANALOGIQUE (Réf. : EA)
- MICROONDES : CONCEPTION ET CARACTERISATION DE CIRCUITS (Réf. : MO)
- COMMUNICATIONS NUMERIQUES (Réf. : CN)
- COMMUNICATIONS AVEC LES MOBILES (Réf. : CM)
- GENIE LOGICIEL (Réf. : GL)
- TRAITEMENT DU SIGNAL (Réf. : TS)
- TRAITEMENT DE LA PAROLE & RECONNAISSANCE DES FORMES (Réf. : TPR)

Vous animerez des enseignements (cours, encadrement de projets d'élèves), vous mènerez des activités de recherche dans les laboratoires de l'Ecole et encadrerez des étudiants qui préparent une thèse. Vous participerez au développement de la politique de contrats industriels et de coopération internationale.

Diplômé(e) d'une Grande Ecole d'ingénieur ou de l'Université, vous possédez de solides compétences dans un des domaines énumérés ci-dessus et avez le goût de l'enseignement et du travail en équipe. Vous avez à votre profit une expérience professionnelle en R & D dans une entreprise ou une expérience de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous référence(s) choisie(s) et prétentions au :
Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications
46, rue Barrault - 75634 Paris Cedex 13.



MILLESIMES

Le Monde des Secteurs de Pointe

